Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15870 – 7 F | DIMANCHE 4 - LUNDI 5 FÉVRIER 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Une rébellion militaire menace le pouvoir guinéen

LA SITUATION restait confuse à Conakry, samedi 3 février, en fin de matinée, vingt-quatre heures après une mutinerie au sein de l'armée. Apparue pour obtenir une hausse des soldes, cette rébellion s'est transformée en tentative de putsch. Plusieurs centaines de soldats avaient envahi, vendredi, l'aéroport et le centre de la capitale guinéenne. En fin de journée, les mutins ont tiré sur le palais de la présidence avec des armes lourdes. Samedi matin, on dénombrait au moins une vingtaine de morts et 70 blessés, tandis que président Lansana Conté affirmait, à la radio, contrôler encore la situation.

Lire page 3

Le patronat demande aux députés de limiter le délit d'abus de biens sociaux

Un entrepreneur accuse le groupe Bouygues de corruption dans plusieurs marchés parisiens

LES GROUPES de pression du patronat font le siège de l'Assemblée nationale pour obtenir une réforme du délit d'abus de biens sociaux. Devant la multiplication des mises en examen de chefs d'entreprise pour ce motif, la droite pense, depuis longtemps, qu'il est nécessaire de restreindre le délai pendant lequel les magistrats peuvent poursuivre les auteurs présumés de ce délit. Pierre Mazeaud, député RPR et président de la commission des lois, avait traduit ce souhait dans une proposition de loi. Mais, si le CNPF se contenterait de ce texte, d'autres organismes patronaux, fort influents, comme celui d'Ambroise Roux, exigent une modification beaucoup plus globale de l'ensemble de la législation pénale sur les délits financiers. Gêné par cette offensive de groupes de pression patronaux, le gouvernement hésite et laisse les députés de sa majorité tenter de trouver une solution.

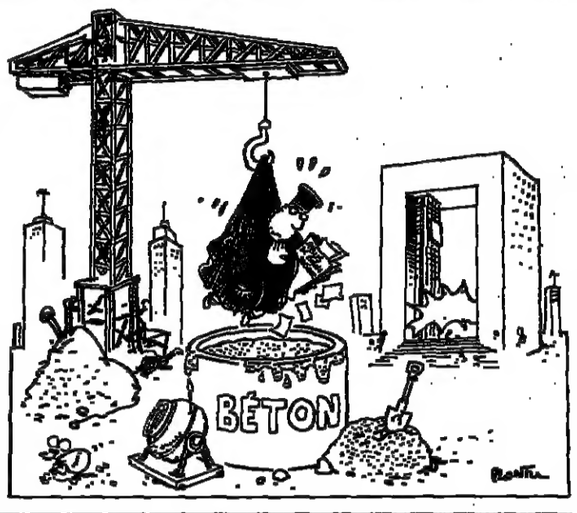

L'abus de biens sociaux n'est pas le seul délit commis par certaines entreprises, comme le prouve les affaires de corruption impliquant le groupe Bouygues. *Le Parisien* daté 3-4 février publie un entretien avec Noël Girault, impliqué dans un dossier de fausses factures qui concernerait une soixantaine d'entreprises du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne. Il reconnaît avoir travaillé comme intermédiaire pour le groupe Bouygues et affirme lui avoir permis d'obtenir le marché de la Très Grande Bibliothèque, du Stade de France et de l'Arche de la Défense. Il met notamment en cause le numéro deux du géant du BTP, Michel Derbesse.

Lire page 6

Gilbert Amelio devient le nouveau PDG d'Apple

IL S'APPELLE Gilbert Amelio et est censé « sauver » Apple Computer Inc. Pour réussir ce pari, il dispose d'une expérience de trente ans dans l'industrie informatique et d'une réputation flatteuse de redresseur d'entreprises en difficulté. Sa nomination a été confirmée vendredi 2 février. Un communiqué laconique de la direction d'Apple scellait le sort de Michael Spindler, directeur général sortant. L'arrivée de Gilbert Amelio, à la tête du troisième constructeur mondial d'ordinateurs personnels, marque la fin des négociations pour le rachat de la compagnie par Sun Microsystems.

Lire page 12

Jean Miot candidat à la tête de l'AFP

Le conseil d'administration de l'AFP devait se réunir, samedi, pour procéder à un troisième vote afin de désigner le nouveau PDG. Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française et du conseil de surveillance du *Figaro*, s'est porté candidat. p. 17 et notre éditorial p. 11

Un rapport sur les arsenaux

La Direction des constructions navales affirme le caractère unitaire du service industriel comme facteur d'efficacité des arsenaux. p. 7

Les dangers des vitamines

L'engouement pour les nombreux compléments alimentaires à base de vitamines ou de minéraux pose de nombreux problèmes de santé. La direction générale de la consommation tente de définir des normes. p. 8

Une brise « anar »

Chaque mouvement social réveille la fibre libertaire. Depuis décembre, un air jeune-vieux souffle sur les squats, internet et les lieux de lutte. p. 9

Procès en Corée du Sud

Les deux ex-généraux devenus présidents passent en justice le 26 février. Ils sont tenus pour responsables du massacre de Kwangju en mai 1980. p. 10

Michel Barnier au « Grand Jury RTL-Le Monde »

Le ministre chargé des affaires européennes est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 4 février à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (other), 2,00 $.

M 0146 - 0204 - 7,00 F

« El Venao » ou le merengue qui tue

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

La musique n'adoucit pas toujours les mœurs. *El Venao*, un tube dont le succès déborde les frontières dominicaines, est accusé de plus d'une dizaine de morts violentes, meurtres ou suicides. Il ne s'agit pourtant pas de rap chargé de rancœur mais d'un merengue, ce rythme dominicain plein de chaleur tropical qui donne envie de danser aux plus guindés.

Ramon Orlando, le créateur d'*El Venao*, a trouvé une alchimie simple et contagieuse. Il suffit d'entendre *El Venao* une ou deux fois pour se surprendre à le fredonner. Plus d'un demi-million de disques ont déjà été vendus en République dominicaine, mais aussi à Porto Rico, au Mexique, au Venezuela et dans la communauté latino des Etats-Unis.

En espagnol dominicain, le *venao* signifie le cerf, l'animal porteur de bois impressionnants. Le *venao*, c'est donc le mari trompé, celui qui se fait planter des cornes qu'il ne peut dissimuler. Les paroles, aussi simples que la musique, brodent autour du thème de l'infidélité et de la jalousie.

Comme l'ont fait remarquer divers psychologues appelés à la rescousse lors des débats qu'a suscités *El Venao*, il n'est pas anodin que la personne trompée soit l'homme. Un détail important dans les sociétés latines et machistes, où l'infidélité masculine est acceptée, voire glorifiée, alors que la réciproque demeure sévèrement condamnée. Il ne se passe pas de semaine sans qu'un drame de la jalousie ne fasse resurgir *El Venao*.

Parce que ses voisins fredonnaient *El Venao* sur son passage, Ramon Antonio Ciprian, un pauvre bougre de Barahona, dans le sud-ouest de la République dominicaine, a décapité d'un coup de machette sa compagne, Elena. Lorsqu'un inconnu lui a sifflloté au téléphone l'air fatal, l'ingénieur Florentino Rodriguez s'est précipité, armé d'un pistolet, à l'hôpital Morgan où travaille sa femme. Le drame n'a été évité que de justesse, après des négociations tendues avec la police. A Porto Rico, la chanson serait à l'origine, directe ou indirecte, de quatre crimes passionnels, selon le chef de la police.

Ramon Orlando se défend de faire l'apologie de l'infidélité conjugale et plus encore de porter la responsabilité de drames passionnels. « *Les maris trompés n'ont pas attendu ma chanson pour se venger de leurs femmes infidèles* », souligne le chanteur-compositeur. Pour preuve de sa morale chrétienne, il assure rêver de devenir pasteur et a rendu publics ses versements réguliers à une Eglise protestante. Ce qui n'empêche pas les pasteurs de condamner sans appel le « *merengue vulgaire et malfaisant* ».

Jean-Michel Caroit

▼ CD-ROM sans frontières

A L'OCCASION du marché international de l'édition et des nouveaux médias, le Milia, Annie Kahn fait le point sur les techniques qui permettent d'adapter à la culture d'un pays les CD-ROM. Les éditeurs rêvent en effet de rentabiliser leurs produits en les exportant, mais se heurtent à une réalité : outre qu'ils sont bien plus difficiles à doubler qu'un film, la simple traduction ne suffit pas à convaincre un public étranger. Il faut souvent réécrire, transposer, modifier des images, parfois retoucher le contenu lui-même...

Notre cahier hebdomadaire, amplement consacré à la télévision, s'ouvre sur une enquête d'Eric Fottorino, qui s'interroge sur l'après-Navarro. Car déjà les chaînes cherchent les contours des héros de l'an 2 000 susceptibles, à l'égal du commissaire ou de sa collègue Julie Lescaut, de tirer les audiences vers le haut. Les futurs personnages, nous dit-on, affronteront de nouveaux problèmes de société et flirteront avec le paranormal. Les programmes de télévision sont présentés sur quatorze pages.

On lira aussi l'enquête sur une photographie de Jacques Chirac lors de son voyage dans les Deux-Sèvres – le président de la République déjeunant à la cantine des ateliers Heuliez, entre deux jeunes femmes –, les cinq pages consacrées au cinéma et à la vidéo, ainsi que nos rubriques multimédias. Notre sélection de CD-ROM attire l'attention sur *La Guerre d'Algérie*, d'Anne Tristan, qui propose notamment quatre heures de documents sonores puisés dans les archives de l'INA.

Dernière séquence : le supplément continue avec six pages radio, dont une enquête sur les trésors discographiques de la « Maison ronde », et, pour finir, la page du courrier des lecteurs et la chronique de Daniel Schneidermann.

Lire notre cahier Télévision, radio, multimédia

Pour un grand musée des arts primitifs

FAUT-IL faire entrer les arts dits primitifs au Louvre ? La question fut posée il y a quelques années par Jacques Kerchache, collectionneur, marchand et surtout excellent connaisseur de ce pan de la création. A l'époque, les conservateurs du musée haussèrent les épaules devant l'incongruité d'une telle demande. Aujourd'hui, le climat a changé. Le président de la République s'intéresse, on le sait, à ces arts. Jacques Kerchache est l'un de ses amis. Une commission est donc chargée de donner une réponse à la même question, posée cette fois par Jacques Chirac et son ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy (*Le Monde* du 18 novembre 1995).

Cette démarche a quelques mérites. D'abord, parce que c'est rendre justice à des arts trop longtemps tenus pour négligeables par les institutions françaises ; corriger la myopie de la plupart de nos conservateurs ; effacer nombre de préjugés plus enracinés qu'on ne le pense – « *les arts primitifs élaborés par des peuplades en enfance* ». Et parce que l'idée de confronter une maternité urhobo à la Vénus de Milo ou un Byéri fang avec une sculpture médiévale a de quoi passionner et réjouir à plus d'un titre.

Les adversaires de cette idée soutiennent que le Louvre n'est pas un musée à vocation universelle – à l'inverse du Metropolitan de New York qui possède une forte section d'art africain ou océanien. Et qu'il est également impossible, à Paris, de passer dans le même bâtiment d'un taureau ailé mésopotamien à une sculpture de Picasso, d'une œuvre de Cézanne à une céramique chinoise. Le premier est au Louvre et la seconde au Centre Pompidou ou à l'Hôtel Salé, tandis que les dernières sont respectivement à Orsay et au Musée Guimet.

Il y a une objection plus sérieuse. La présence au Louvre, au pavillon de Flore par exemple, d'une centaine de pièces « *exceptionnelles* » venues d'Afrique ou d'Océanie ne sera-t-elle pas un alibi commode pour ne pas mettre en valeur de manière conséquente les arts de plusieurs continents ? Car la vraie question n'est pas de présenter dans de belles vitrines quelques chefs-d'œuvre d'exception, mais bien de créer, à Paris ou ailleurs, un établissement digne de ce nom, qui permette, grâce aux collections disponibles, la mise en valeur de civilisations généralement méconnues du monde des musées français.

Ces collections sont actuellement regroupées dans deux établissements. Le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), à la porte Dorée, et le Musée de l'Homme, sur la colline de Chaillot. Le premier, héritier d'un passé colonial mal assumé, longtemps négligé par sa tutelle, la direction des musées de France, a des collections encore modestes. Elles viennent cependant d'être augmentées de manière significative par le leg Harter et surtout par l'achat de la section nigériane de la collection Barbier-Mueller (*Le Monde* du 1er février). Le second est, dit-on, riche d'un million d'objets, parmi lesquels quelques trésors – telles les effigies fon des rois Glé-Glé et Béhanzin ou la statue du dieu Gu, pour ne citer que des pièces historiques illustres. La situation de ce musée, qui dépend du Muséum d'histoire naturelle, et donc de l'éducation nationale, est catastrophique : manque de moyens, querelles intestines, projets insuffisants, présentation désastreuse.

Créer un musée des arts dits primitifs qui regrouperait les productions artistiques de l'Afrique subsaharienne, de l'Australie, des peuples du Pacifique, de l'Insulinde archaïque et des Amériques précolombiennes suppose une refonte totale des deux établissements et une redistribution de leurs collections comme de leurs missions, sans parler de leur éventuel rapprochement physique ou de leur délocalisation. Il faudra convaincre les universitaires gestionnaires du Musée de l'homme que les objets qui leur sont confiés ne relèvent pas seulement d'études ethnographiques mais qu'il s'agit, dans certains cas, d'œuvres d'art qui méritent d'autres soins et un autre regard.

Emmanuel de Roux

Lire la suite page 11

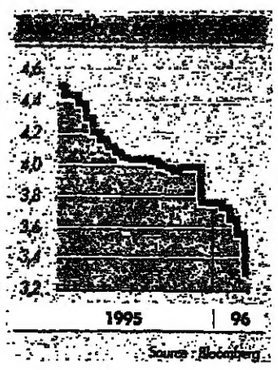

Trois pages « Placements »

LE LIVRET A conserve ses atouts en dépit de la baisse de sa rémunération. Le taux de cette épargne populaire reste compétitif par rapport aux comptes à terme et aux sicav monétaires, dont nous publions le palmarès. Dans ce contexte général de baisse des taux, les places financières ont encore battu des records. Paris, de son côté, a connu une très belle semaine avec un gain de 2,82 %.

Lire pages 14,15 et 16

Le cinéma de la gaieté

GENE KELLY

ACTEUR, danseur, chorégraphe, chanteur, producteur, scénariste et metteur en scène, Eugene Curran Kelly, héros de films mythiques – *Chantons sous la pluie*, *Un Américain à Paris* –, incarnait à l'écran depuis plus d'un demi-siècle cette joie de vivre et cette légèreté dont la comédie musicale avait fait ses valeurs suprêmes. C'est le dernier représentant de cette période glorieuse de l'histoire du cinéma qui est mort, vendredi 2 février, à Los Angeles, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Lire page 20

International	2	Agenda	19
France	6	Abonnements	19
Société	8	Météorologie	19
Horizons	9	Mots croisés	19
Entreprises	12	Culture	20
Placements	14	Carnet	21
Aujourd'hui	17	Radio-Télévision	23

هكذا من الأصل

RELIGION Jean Paul II commence lundi 5 février, pour une semaine, un voyage en Amérique centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador) et au Venezuela. Si le climat est à l'apaisement dans les trois premiers pays, de graves tensions demeurent. Même si l'opposition sandiniste et les étudiants de Managua ont décrété une « trêve », l'étape la plus délicate reste celle du Nicaragua, où se poursuit une agitation endémique, marquée par des attentats contre des églises. ● LE PAPE devra tout à la fois encourager la démocratisation de ces pays et rehausser l'image d'une Eglise divisée, accusée de complicité avec la droite. ● QUATRE AUTRES PAYS en Europe sont inscrits à son programme de 1996, mais un projet de rencontre entre le pape et le patriarche de Moscou, en Hongrie, vient d'être annulé, ce qui semble lui fermer, et sans doute encore pour longtemps, la porte de la Russie.

Le pape va prêcher la réconciliation en Amérique centrale

Treize ans après un premier voyage marqué par la violence, Jean Paul II retourne au Guatemala, au Salvador et au Nicaragua. Reprise en main, l'Eglise latino-américaine sera appelée à renforcer son influence, notamment contre les sectes

TREIZE ANS après son voyage de mars 1983, qui restera l'un de ses plus difficiles – exécutions capitales à la veille de son arrivée au Guatemala, messe chahutée à Managua –, le pape retrouve l'Amérique centrale, qui résume toutes les tensions, mais radicalisées, du sous-continent. En 1983, le climat était à la guerre civile, à la répression militaire, aux assassinats – notamment celui de Mgr Oscar Romero, archevêque de San Salvador, le 24 mars 1980 – et aux soupçons portés contre les théologiens de la libération et contre le clergé progressiste (les trois prêtres ministres du gouvernement sandiniste au Nicaragua, plus tard le Père Aristide en Haïti).

En 1996, la démocratisation a marqué des points : au Guatemala, où, le 7 janvier, un candidat de la droite modérée, Alvaro Arzu, a remporté l'élection présidentielle ; au Salvador, où l'accord de 1992 a mis fin à une atroce guerre civile qui fit au moins 75 000 morts ; au Nicaragua, où le mandat de la présidente Violetta Chamorro, qui avait battu les sandinistes au pouvoir en 1990, s'achève en novembre. Le pape revient dans ces pays pour y encourager à sa manière ce processus de démocratisation et de réconciliation nationale, ainsi que les efforts de lutte contre la corruption et contre l'impunité qui entoure encore nombre d'assassinats, de disparitions et une pauvreté qui s'est aggravée.

Mais à quel prix le fait-il ? A San Salvador, il devra serrer la main du président Armando Calderon Son, candidat de l'Arena (extrême droite), ancien secrétaire particulier du major Roberto d'Aubuisson (aujourd'hui décédé), l'homme des Escadrons de la mort, celui-là même qui avait commandité l'attentat contre Mgr Romero. Six jésuites de la fameuse université centro-américaine (UCA) de San Salvador avaient également payé de leur vie, le 16 novembre 1989, leur engagement dans les milieux populaires. Et c'est au siège symbole de San Salvador, celui de l'archevêque-martyr et de son successeur, Mgr Rivera y Damas, artisan des accords de paix de 1992 (et décédé), que Jean Paul II a nommé l'an dernier – dans un concert de protestations – un Espagnol, Mgr Fernando Saenz Lacalle, fondateur de l'Opus Dei dans ce pays. Celui-ci vient, toutefois, de créer la surprise en réclamant une commission d'enquête sur 8 000 disparus de la guerre civile.

Au Nicaragua aussi, plongé dans un climat préélectoral, le pape confirmera son soutien au cardinal Obando Bravo, archevêque conservateur de Managua, bête noire de l'opposition sandiniste. Personne n'a oublié la remontrance adressée en 1983 par Jean Paul II, sous l'œil des caméras du monde entier, à Ernesto Cardenal, prêtre et ministre de la culture du gouvernement sandiniste, suspendu peu après de ses fonctions sacerdotales avec son frère Fernando, ministre de l'éducation nationale, et d'autres membres du clergé. Au Guatemala, en revanche, la hiérarchie catholique, active dans le dialogue avec la guérilla et la défense des droits des Indiens, jouit d'un prestige intact dans la population.

UN SYNODE PANAMÉRICAIN ?

Ainsi ce deuxième voyage du pape en Amérique centrale marque-t-il la fin d'une trajectoire commencée dès son premier voyage à l'étranger, à Puebla (Mexique) en janvier 1979, devant l'assemblée générale de l'épiscopat latino-américain (Celam) : celle d'un recentrage, lent mais tenace, d'une Eglise qui, dans les années 60 et 70, avait été à la pointe de la lutte contre la dictature militaire (Brésil, Chili, à l'exception notable de l'Argentine) et qui, par son *« option préférentielle pour les pauvres »*, par sa théologie de la libération, ses réseaux de militants et ses communautés ecclésiales de base (lieux de *« conscientisation »* politique autant que religieuse), a pris la tête de la défense des plus démunis, des paysans sans terre et des populations indigènes.

Recentrage, pour quoi faire ? Le pape tiendra en Amérique centrale le même discours qu'à Puebla (1979) ou à Saint-Domingue (1992) : rechristianiser un sous-continent américain qui, délesté de la menace marxiste et des dictatures militaires, risque de perdre son identité dans une culture moderne, urbaine, sécularisée, déjà dévorée par la gangrène des sectes ou l'émergence des groupes pentecôtistes. L'Amérique latine – 40 % des catholiques du monde entier – est un enjeu considérable pour l'Eglise, et la seule façon de *résister aux sectes, répétera-t-il*, est de redonner la priorité à *« une catéchèse assidue, une liturgie active, une solide piété mariale, une solidarité sociale effective, une forte attention à la famille, aux jeunes, à la morale »* (discours de Saint-Domingue le 12 octobre 1992).

Ainsi la boucle est-elle bouclée. Par une savante politique de nominations, les ténors de l'épiscopat latino-américain, capables de s'opposer à cette stratégie de recentrage, se sont tus ou ont disparu. De la génération de la conférence de Medellin (1968), le cardinal Lorscheider, archevêque de Fortaleza (Brésil), vient d'être muté dans un petit diocèse, et le cardinal Arns, de Sao Paulo, autre figure de proue, a vu le sien découpé par Rome. L'épiscopat péruvien a été renouvelé par une majorité de membres de l'Opus Dei. Et si, au Mexique, Mgr Ruiz, défenseur des Indiens du Chiapas, a pu résister aux menaces de limogeage, en Argentine, l'épiscopat *vient de renoncer à publier un document autocritique sur son soutien à la dictature des années 70.* La puissante conférence des évêques du Brésil compte enfin, pour la première fois depuis son assemblée de 1995, une majorité conservatrice, présidée par le cardinal Moreira Neves, archevêque de San Salvador de Bahia.

De leur côté, malgré les sanctions et les mises en garde, les théologiens de la libération (Gustavo Guttierez au Pérou, Jon Sobrino au Salvador et le jésuite uruguayen Juan Luis Segundo jusqu'à sa mort récente) restent actifs. Mais ils sont aussi rentrés dans le rang, ont rompu avec leurs références marxistes, tout en gardant un grand prestige intellectuel, à l'exception peut-être de Léonardo Boff, mis au silence par Rome pendant plus d'un an, qui a quitté l'ordre franciscain et s'est marié. Seul le Chilien Pablo Richard reste à la pointe du combat idéologique.

Le pape a de la suite dans les idées. L'œuvre ainsi achevée de reprise en main de l'Eglise latino-américaine, il entend désormais lui faire faire la jonction avec celle de l'Amérique du Nord, sous prétexte que le catholicisme nord-américain est de plus en plus « hispanique » (mais aussi de plus en plus pentecôtiste !) et que les deux moitiés du continent doivent faire face aux mêmes dérives d'une culture moderne et sécularisée. Au cours de son voyage en Amérique centrale, il pourrait annoncer la date du synode épiscopal panaméricain en préparation, qui est loin de faire l'unanimité tant la crainte existe d'une neutralisation définitive de l'expérience originale du catholicisme latino-américain.

Henri Tincq

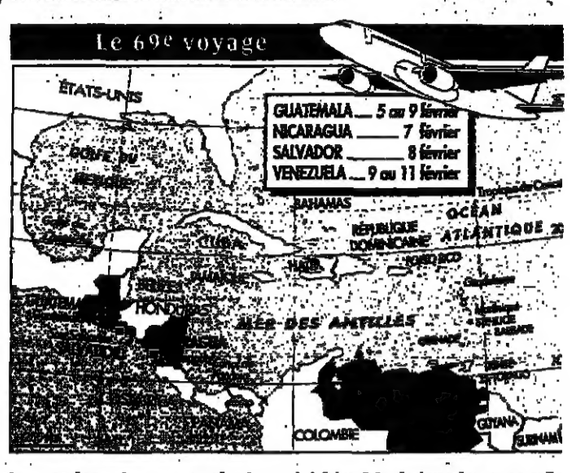

L'affront de Managua, le 4 mars 1983

La précédente visite du pape, le 4 mars 1983 à Managua (Nicaragua), a laissé le souvenir d'un affront unique dans l'histoire de ses voyages. Un demi-million de personnes assistent à la messe, alors que des militants sandinistes, armés de mégaphones et de micros branchés sur la sonorisation de la cérémonie, poussent des slogans politiques et réclament justice pour « nos prisonniers, nos fils, nos maris assassinés par la Contra ». A plusieurs reprises, Jean Paul II doit interrompre la célébration et réclamer le silence. L'autre souvenir de cette visite est celui d'une photo qui a fait le tour du monde : on y voit le ministre sandiniste de la culture, Ernesto Cardenal, un religieux cistercien, demander à genoux la bénédiction du pape. Mais le doigt pointé vers lui, Jean Paul II somme le prêtre-ministre de « se mettre en règle avec l'Eglise ».

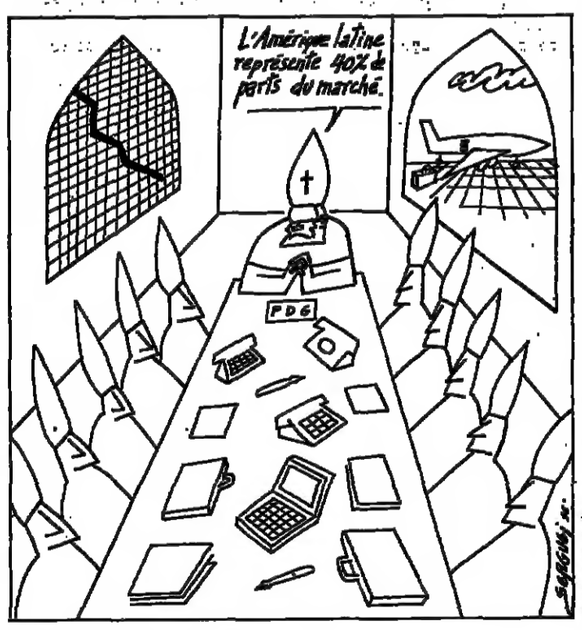

Au Nicaragua surtout, la grogne monte

DANS LES TROIS PAYS d'Amérique centrale que le pape visitera du 5 au 9 février (Guatemala, Nicaragua et Salvador), les régimes autoritaires ont disparu à la fin des années 80 et des élections se déroulent sans entraves depuis lors. Les guérilleros ont abandonné la lutte armée, sauf au Guatemala, où le processus de paix engagé reste à conclure (les rebelles ont décrété une trêve de cinq jours par *« respect »* pour le Saint-Père).

Dans ces trois pays cependant, le retour de la démocratie formelle n'a pas permis de sortir de graves crises. Elles sont d'abord politiques : sur fond de corruption, les luttes de pouvoir ignorent souvent l'intérêt de la nation, tandis que les partis – de droite comme de gauche – tardent à faire leur *aggiornamento* d'après-guerre froide. Elles sont aussi économiques : les politiques néolibérales d'ajustement structurel imposées par les organismes internationaux ont gonflé les rangs déjà pléthoriques des pauvres, qui ne récoltent pas les fruits de la croissance. L'insécurité augmente avec la multiplication des gangs et la réapparition de mystérieux « escadrons de la mort », sans qu'il soit possible de distinguer les crimes de droit commun des règlements de comptes politiques. La grogne des mécontents de tout bord (fonctionnaires licenciés, blessés de guerre non indemnisés, anciens guérilleros ou militaires sans terre, etc.) prend un tour de plus en plus violent.

Une semaine avant l'arrivée du pape, quelque trois cents étudiants, armés de bombes artisanales et de mortiers, ont séquestré pendant plusieurs heures, mardi 30 janvier, au ministère des affaires étrangères à Managua, deux ambassadeurs et plusieurs fonctionnaires, pour exiger une hausse du budget des universités. Une centaine de ces jeunes ont été arrêtés. Pour obtenir leur libération, un autre groupe a capturé, mercredi, quinze policiers affectés à la sécurité du pape et une manifestation a eu lieu.

Existe-t-il un lien entre cette agitation estudiantine et les dix-sept attentats à l'explosif qui ont endommagé, depuis mai, autant de lieux de culte ? Dans les milieux gouvernementaux nicaraguayens (droite), les soupçons se portent sur les sandinistes, relégués dans l'opposition depuis les élections de 1989. Leur chef, l'ex-président Daniel Ortega, candidat à un nouveau mandat en octobre prochain, avait donné à l'archevêque de Managua, fin janvier, l'assurance que la visite du pape serait une *« réussite »* et ne s'est plus exprimé depuis. Les responsables estudiantins ont fait jeudi la même promesse, *par « respect des principes religieux de la majorité de la population »*.

Martine Jacot

Un voyage-test pour sa santé

Ce voyage du pape sera le premier après son spectaculaire malaise du jour de Noël, quand il avait dû interrompre la lecture de son message *urbi et orbi*. L'incident avait été attribué à un *« accès de fièvre accompagné d'une nausée »*. Depuis, si le pape a repris ses activités normales (recevant Jacques Chirac le 20 janvier), des inquiétudes demeurent sur son état de fatigue, dû à son âge (soixante-seize ans le 18 mai), à ses fréquents séjours à l'hôpital (cent six jours d'hospitalisation depuis l'attentat place Saint-Pierre de 1981), peut-être aussi à une maladie dont la rumeur circule régulièrement à Rome. Son programme pour 1996 demeure pourtant chargé. Si aucune encyclique n'est annoncée, une lettre apostolique sur la vie religieuse (consécutive au synode de 1994) devrait paraître en mars. De même, de nouveaux voyages sont prévus en Slovénie (à la mi-mai), en Hongrie et à Berlin (en juin), en France (en septembre), alors que le pape n'a pas renoncé à se rendre à Sarajevo et au Liban.

La Russie orthodoxe reste une destination interdite à Jean-Paul II

JEAN PAUL II commence lundi 5 février son soixante-neuvième voyage à l'étranger. Quatre autres sont prévus cette année. Pourtant la visite qu'il souhaite faire depuis longtemps en Russie – où il avait été invité par Mikhaïl Gorbatchev, venu en personne au Vatican en 1989, – semble encore du domaine de l'utopie. Deux délégations du patriarcat orthodoxe de Moscou et du Vatican viennent même de mettre fin à l'espoir d'une rencontre proche entre le pape et le patriarche Alexis II, chef de l'Eglise russe, qui aurait été la première et aurait pu avoir lieu à l'abbaye de Pannonhalma en Hongrie, à l'occasion d'une visite de Jean Paul II en juin. Le prétexte est la proximité de l'élection présidentielle en Russie. La vraie raison est la persistance de tensions entre orthodoxes et catholiques.

Des chiffres récents publiés à Moscou confirment pourtant la renaissance de l'Eglise russe : 17 000 paroisses rouvertes (contre 6 900 en 1988); 337 monastères (contre 21); 51 séminaires et écoles de théologie (contre 5). Mais les travaux de restauration des églises traînent en longueur. Le clergé n'est pas assez nombreux et le malaise semble se retourner contre les catholiques et les protestants, accusés de faire du *« prosélytisme »* sur le *« territoire orthodoxe »* de Russie.

Dans une lettre ouverte au patriarche Alexis II, une cinquantaine de prêtres conservateurs viennent de dénoncer des activités *« cryptocatholiques »*, qui *« menaceraient l'existence même de l'Eglise orthodoxe »*, prenant comme exemple une collaboration entre Radio Sofia, liée au patriarcat de Moscou, et Blagovest, une radio catholique de langue russe. Des prêtres orthodoxes sont nommément accusés d'encourager un *« courant néo-réformateur »* au sein de l'orthodoxie, rappelant, écrivent-ils, *« la ligne réformiste du concile Vatican II qui a plongé le catholicisme dans un état de crise profonde »*.

S'adressant à l'assemblée du clergé de Moscou, fin décembre, le patriarche Alexis II lui-même a dénoncé la poursuite de l'*« expansion catholique »* sur le *« territoire canonique »* de l'Eglise orthodoxe russe, citant l'installation d'une association caritative à Iaroslav et la présence d'une centaine de prêtres polonais en Biélorussie. Collaborant, à Minsk, à la reconstruction d'une Eglise autrefois interdite, ces prêtres catholiques étrangers sont aujourd'hui menacés d'expulsion. Le cardinal Swiatek, archevêque de Minsk – arrêté deux fois par le KGB et condamné aux travaux forcés en Sibérie – est allé à Rome se plaindre du harcèlement de l'Eglise orthodoxe.

Ce durcissement est à mettre au compte de la situation de faiblesse dans laquelle se trouve le patriarche de Moscou. Le moindre signe d'ouverture de sa part est assimilé à une trahison dans les milieux nationalistes ou néo-communistes. Ainsi est-il victime de campagnes de presse depuis ses deux récents voyages à New York où, reçu par la communauté juive américaine, il a dénoncé l'antisémitisme et le nationalisme et à Berlin où, dans la cathédrale évangélique, il a demandé pardon aux Allemands pour les souffrances causées par l'Union soviétique. Réaction indignée de la *Pravda* : *« De quel droit dit-il cela ? Comment peut-il représenter notre peuple ? Personne ne lui a délégué une telle autorité »* (cité dans *Service orthodoxe de presse* (SOP), février 1996).

LA BAVURE DE BARTHOLOMÉE Ier

Quoi qu'il en soit, c'est bien d'un coup de froid dont il faut parler dans les relations entre orthodoxes d'un côté, catholiques et protestants de l'autre. Personnalité œcuménique de premier plan, le patriarche de Constantinople, Bartholomée Ier, chef spirituel de toute l'orthodoxie, vient de provoquer la consternation au Conseil œcuménique des Eglises à Genève et au Vatican. Au cours d'une visite à Zurich en décembre, devant la conférence des évêques suisses, il a opposé les vertus de la structure décentralisée de l'orthodoxie au « centralisme » du Vatican, assurant que la *« primauté »* de l'évêque de Rome n'est même pas fondée dans les Ecritures : *« L'idée selon laquelle le Christ, en choisissant les douze apôtres, confia à l'un d'entre eux la tâche de les gouverner n'a aucun fondement biblique. »* Du côté catholique, on s'est étonné d'une telle absurdité théologique.

Mais au cours du même voyage, à Genève, Bartholomée Ier a aussi dénoncé le *« prosélytisme »* des protestants dans les pays d'Europe hier persécutés par le communisme, mais qui n'avaient jamais cessé d'être croyants et orthodoxes, assure-t-il, et qui souffrent désormais de la concurrence déloyale des autres Eglises, soit *« une attitude inamicale, en totale contradiction avec l'esprit de dialogue et de vérité »*. Cette volte-face d'un patriarche de Constantinople, accusé d'avoir trop facilement ses entrées au Vatican et au Conseil œcuménique de Genève, est aussi un gage donné aux courants les plus conservateurs de l'orthodoxie qui en Russie, dans les Balkans ou au Proche-Orient, sont de plus en plus soumis aux crispations nationales et identitaires.

H. T.

هكذا من الأصل

En Guinée, la mutinerie militaire s'est transformée en tentative de putsch

La situation est confuse à Conakry où le palais présidentiel est en flammes

Le palais présidentiel a été attaqué à plusieurs reprises dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 février par des soldats qui cherchent à renverser le président Lansana Conté, au pouvoir en Guinée depuis 1983. Vendredi, des centaines de militaires s'étaient répandus dans les rues de Conakry afin d'obtenir l'augmentation de leur solde et le limogeage du ministre de la défense. Les combats ont fait au moins vingt morts.

DANS LA MATINÉE de samedi 3 février, les combats se poursuivaient autour du palais présidentiel de Conakry, qui avait été touché par plusieurs obus. Entre 1500 et 2000 soldats se sont soulevé contre le gouvernement du président Lansana Conté dont ils demandent ouvertement le départ.

Le président a déclaré à l'AFP qu'il était *« en lieu sûr »* à Conakry. On pense que le chef de l'Etat se serait réfugié dans un bunker situé sous le palais présidentiel, défendu par sa garde personnelle, les *« bérets rouges »*. La radio nationale reste muette et l'aéroport est fermé. Les ambassades occidentales ont recommandé à leurs ressortissants de rester chez eux.

L'identité des dirigeants de la mutinerie n'est pas encore connue ni le rôle qu'ils ont joué dans le déclenchement de la crise. Selon des témoins interrogés par téléphone, les premières manifestations de soldats, à l'aube du vendredi 2 février, dans le quartier de l'aéroport, semblaient spontanées. Les militaires se sont répandus dans les rues en tirant des coups de feu en l'air et en arrêtant des véhicules privés. Ils demandaient l'augmentation de leur solde et la démission du ministre de la défense, le colonel Abdourahamane Diallo, un proche du général Conté.

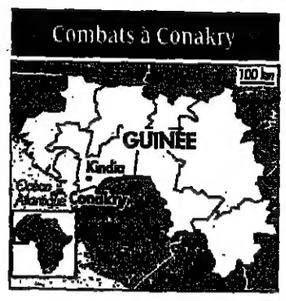

Dans la matinée, le ministre de l'intérieur, René Alseny Gomez, homme fort du régime, intervenait à la radio pour annoncer que le président Conté entendrait les revendications des mutins au camp Alpha Yaya, situé près de l'aéroport.

Apparemment cette annonce, ainsi que le limogeage du colonel Diallo a été interprétée par les mutins comme un recul. Ils se sont emparés du camp Samory au centre ville, où ils auraient fait prisonnier le ministre de la défense limogé, et ont pris brièvement le contrôle de la radio, annonçant la création d'un *« comité de salut national »*, une terminologie récemment employée par les putschistes au Niger.

C'était ensuite au tour du président Conté de s'exprimer sur les ondes pour exhorter les mutins à regagner leur caserne puisque leur *« message »* [avait] *été compris »*.

Annonçant que le tir d'un obus par un tank venait de faire huit morts près de la présidence, le chef de l'Etat dénonçait *« ceux qui veulent la guerre »*. Pendant la nuit, les mutins ont lancé trois assauts contre le palais présidentiel, tous repoussés.

Le bilan des combats s'élevait au moins à vingt morts, dont douze mutins. Un enfant aurait été tué par un soldat ivre dans le quartier de l'aéroport.

UN PAYS DÉLABRÉ

Le président Lansana Conté semble avoir été pris au dépourvu par la mutinerie. Les élections législatives de juin 1995 avaient conforté le chef de l'Etat dont la formation, le Parti de l'unité et du progrès, avait remporté la majorité des sièges, un succès qui avait donné lieu à de violentes contestations de l'opposition. Mais celle-ci après avoir, dans un premier temps boycotté les travaux parlementaires, avait fini par siéger à la chambre des députés, accordant enfin au chef de l'Etat une légitimité qu'elle lui refusait depuis l'élection présidentielle de 1993. Celle-ci avait donné lieu à d'importantes manipulations et s'était accompagnée de violences qui avaient fait plusieurs morts. A travers ces diverses péripéties, l'armée était restée fidèle au général Conté, ancien chef d'état-major, porté au pouvoir par ses pairs à la mort de Sékou Touré, le dictateur qui dirigea la Guinée de 1958 à 1983.

Mais si le général Conté, un homme discret, aujourd'hui âgé de 61 ans, a su se maintenir au pouvoir, il n'a pas réussi à tirer son pays du marasme. La Guinée reste un pays sous-développé malgré la grande richesse de ses ressources naturelles (bauxite, fer, or, diamants). Les infrastructures, les systèmes de santé et d'éducation sont totalement délabrés. Et l'on s'aperçoit aujourd'hui que l'institution militaire, la seule que l'on croyait cohérente, était minée de l'intérieur.

Thomas Sotinel

La junte nigérienne isolée

La France ne reconnaît pas la légalité du gouvernement de conciliation, formé, jeudi 1er février, par la junte militaire qui a pris le pouvoir au Niger, a déclaré, vendredi, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Jacques Rummelhardt. Paris, qui, *dans cette affaire, a adopté* la même position que les Etats-Unis, les Nations unies, sur le Conseil de l'entente (groupe régional d'Afrique occidentale), demande toujours *« le rétablissement de la légalité constitutionnelle dans les meilleurs délais »*. Pour justifier le coup de force, le nouvel homme fort du pays, le colonel Ibrahim Baré Maïnassara, a déclaré, dans une interview publiée, samedi, dans *Le Figaro*: *« Le pays était au bord de la guerre civile (...). Nous devions éviter cela. »*

COMMENTAIRE

LA CONTAGION KAKI

Commencée comme une virée de soudards en mal de solde, l'équipée des militaires guinéens dans Conakry s'est transformée au fil des heures en tentative de coup d'Etat en bonne et due forme. On retrouvera dans l'incroyable confusion qui entoure ces événements toutes les caractéristiques de la vie publique guinéenne. A la désorganisation et à l'agressivité des mutins a répondu un recul du gouvernement, qui a cédé à toutes leurs revendications. Enhardis, les militaires factieux n'ont pas cherché bien longtemps le nom dont ils pourraient se baptiser : un Comité de salut national a déclaré vouloir mettre fin à la gabegie. L'appellation avait déjà été utilisée, une semaine plus tôt, par les putschistes de Niamey qui ont renversé le président et le gouvernement nigériens démocratiquement élus.

Ces deux crises ont des origines très différentes. La Guinée n'en finit pas de payer les vingt-cinq années de dictature de Sekou Touré, avec lesquelles son successeur immédiat, le général Lansana Conté, s'est toujours refusé à rompre, tout en prenant de grandes libertés avec les règles démocratiques, particulièrement lors de l'élection présidentielle de 1993. Le Niger, au contraire, s'était engagé avec enthousiasme sur la voie de la réforme, réussissant une rupture sans violence avec la dictature militaire, organisant conférence nationale et élections pluralistes jusqu'à ce que les querelles de personnes et de clans, exacerbées par la pénurie de ressources, paralysent le pays.

Dans les deux cas, c'est bien d'une crise de légitimité des institutions pluralistes qu'il s'agit. Si le président Conté reste au pouvoir, il le devra à la valeur militaire de sa garde prétorienne, pas au soutien du peuple qui est censé l'avoir élu. Tout comme les Nigériens n'ont pas jugé utile de défendre leurs représentants contre les putschistes. L'Afrique a fait l'amère expérience des aventures militaires depuis son indépendance, mais, dans bien des pays, le blocage économique et institutionnel est si complet que des militaires plus ou moins bien intentionnés recommencent à lorgner vers les palais présidentiels. La réprobation internationale n'aura de poids que si elle s'accompagne d'un effort de générosité et d'exigence démocratique.

T. S.

L'ancien parti de l'apartheid cherche à séduire l'électorat noir sud-africain

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Frédérick De Klerk a révélé, vendredi 2 février, sa *« nouvelle vision »* du Parti national (NP), le parti dirigeant au temps de l'apartheid. L'ancien chef de l'Etat a choisi une date anniversaire pour bien marquer la volonté de sa formation de s'affirmer comme un parti multiracial, désireux de séduire une partie de la population noire. Le 2 février 1990, en effet, M. De Klerk avait annoncé la libération de Nelson Mandela et la levée de l'interdiction de l'ANC ainsi que des autres mouvements anti-apartheid.

« Il faut abandonner le modèle politique existant, c'est une impasse », a déclaré M. De Klerk en inaugurant les nouveaux locaux du NP à Prétoria. Maintenant vice-président de l'Etat, le leader du NP a affirmé sa volonté de rompre avec la logique raciale qui domine encore le paysage politique en Afrique du Sud. Les Noirs (76 % des Sud-Africains) votent massivement pour l'ANC, le parti de Nelson Mandela. Ils lui assurent ainsi une large majorité à tous les échelons politiques du pays. Le NP, lui, récolte surtout les voix de la minorité blanche (moins de 13 % de la population) ainsi que celles des Indiens et des métis (environ 11 % de la population). Moins de 5 % des Noirs votent pour le NP, encore considéré comme le parti de l'apartheid.

NOUVELLES ORIENTATIONS

Dans la perspective des élections générales de 1999, M. De Klerk veut se défaire de cette image qui condamne son parti à plafonner à 20 % des voix. Mais il se heurte à l'opposition de certains responsables du parti, attachés avant tout à la défense des intérêts des Blancs. Pour appliquer les nouvelles orientations du parti, M. De Klerk a annoncé, vendredi, la création d'un secrétariat général et la nomination à ce poste de Roelf Meyer, actuel ministre des affaires constitutionnelles, considéré comme l'un des dirigeants les plus progressistes du NP. Il n'en reste pas moins que M. De Klerk ne peut se permettre de brusquer un appareil et un électorat encore très conservateurs. C'est pourquoi le leader du NP a tenu à rappeler l'attention qu'il porte aux préoccupations de la minorité blanche et il demeure très flou sur les moyens de séduire l'électorat noir.

« Je suis déçu parce que M. De Klerk n'a pas touché le cœur du problème. Accentuer notre présence dans les quartiers noirs et augmenter la part des Noirs dans les postes de responsabilité au sein du parti sont des mesures qui auraient un impact immédiat sur l'électorat noir », assure Vincent Thusi, représentant noir du NP à l'assemblée de la province de Johannesburg et Pretoria. M. De Klerk mise sur un rapprochement avec les autres partis d'opposition pour renforcer ses chances électorales. Mais le chef du NP exclut toute alliance formelle et n'envisage pas le retrait de son parti du gouvernement d'union nationale, retrait qui lui permettrait certes de s'affirmer comme un vrai mouvement d'opposition, mais lui enlèverait toute possibilité d'influencer les décisions du pouvoir noir.

Frédéric Chambon

Paris se défend de retarder un accord entre Bruxelles et Pretoria

Avant d'achever, vendredi 2 février, une visite de trois jours en Afrique du Sud, Jacques Godfrain, ministre délégué chargé de la coopération, a déclaré avoir eu un entretien *« très franc »* avec le ministre sud-africain du commerce et de l'industrie, Trevor Manuel, à propos d'un accord en cours de négociation entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud. *« La France était accusée de traîner les pieds pour cette négociation »*. a-t-il indiqué, en affirmant que la France ne retardait en rien la conclusion de l'accord. Une partie de la presse avait laissé entendre que la France cherchait abusivement à protéger ses intérêts agricoles.

L'Egypte plaide pour une coopération internationale contre le terrorisme

Le ministre des affaires étrangères, Amr Moussa, affirme que les islamistes détournent les dons aux bonnes œuvres

LE CAIRE
de notre correspondant

Le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, est un fervent partisan d'une coopération internationale pour combattre le terrorisme. La tentative d'assassinat contre le président Hosni Moubarak, le 26 juin 1995 à Addis Abeba, et l'attentat à la bombe qui a dévasté l'ambassade d'Egypte au Pakistan, le 19 novembre, l'ont confirmé dans cette conviction. *« Ce genre de situation rend indispensable la coopération entre les Etats, car le phénomène terroriste n'est plus limité à une région, ou à une religion »*, a déclaré M. Moussa, mercredi 31 janvier, dans un entretien au *Monde*.

Le Caire a donc engagé *« un dialogue »* avec Londres au sujet des extrémistes musulmans égyptiens qui ont obtenu le statut de réfugiés politiques. Des interventions du même genre ont lieu auprès d'autres pays. *« Il faut*, a expliqué M. Moussa, *que le gouvernement intervienne pour mettre un terme aux ordres envoyés de l'étranger pour fomenter des attentats contre la population égyptienne. »*

Le financement des mouvements extrémistes qui émane des pays du Golfe n'est pas le fait des gouvernements, a assuré M. Moussa.

« FAUX PRÉTEXTE »

A l'en croire, ce sont *« certaines organisations et associations ou des particuliers »* qui en sont à l'origine *« sous le faux prétexte que l'aide qu'ils accordent est destinée à la construction de mosquées ou à des œuvres de charité »*. C'est pourquoi Le Caire s'emploie à convaincre ces donateurs de *« la nécessité d'opérer un contrôle »* avant de faire preuve de générosité. *« Tous savent aujourd'hui*, a-t-il souligné, *qu'il y a un problème dû à un détournement de la religion et des dons faits en son nom. Nous n'interdisons pas ces dons, mais tout virement qui subventionne le terrorisme sera arrêté par le gouvernement. »*

Maintenant que la paix est en marche au Proche-Orient, M. Moussa a insisté sur la *« prééminence de l'économie »*. Il a précisé, à cet égard, qu'un mouvement de restructuration des ambassades a été engagé afin de les rendre plus actives en matière d'investissement, de commerce et de tourisme. C'est cette priorité nouvelle accordée à l'économie qui a aussi poussé l'Egypte à *« participer au récent Forum de Davos et à accueillir, en novembre, au Caire, la troisième conférence régionale sur le développement »*. Mais, aux yeux du ministre, il faudra que *« les dividendes de la paix soient tangibles sur le terrain pour que la coopération régionale puisse progresser parallèlement »*.

Alexandre Buccianti

Guerre civile et spéculation entretiennent la disette en Sierra Leone

La route de Bo est rouverte mais à grands risques

BO
correspondance

Les passants qui se bousculent dans les rues de Bo applaudissent le premier bus qui arrive de Freetown, la capitale, depuis près de trois mois. Dans la deuxième ville de Sierra Leone, le coup de force qui a porté le général Julius Maada Bio au pouvoir, le 16 janvier, n'a suscité aucune réaction spontanée – pas plus que l'exil forcé de son prédécesseur, le capitaine Valentine Strasser, aujourd'hui réfugié en Guinée. Mais les populations, épuisées par cinq ans de guerre civile, savent que la réouverture de la seule route qui relie la capitale à la région diamantifère à l'est du pays va leur permettre d'acheter de quoi subsister. Après la reprise du trafic, le sac de 50 kg de riz est passé de 32 000 leones (160 francs) à moins de 20 000, l'équivalent tout de même du salaire mensuel d'un instituteur.

Le riz reste la denrée de base dans une ville qui compte près de 250 000 habitants, quatre fois plus qu'avant les premières attaques du Front révolutionnaire uni (RUF), en 1991. A l'époque, le mouvement de l'insaisissable caporal Foday Sankoh, ancien photographe de l'armée régulière, bénéficiait du soutien de Charles Taylor, chef de la principale faction armée au Liberia voisin. Aujourd'hui, ce dernier a perdu le contrôle de la zone frontalière, mais, en Sierra Leone, les attaques continuent contre les villages, sans que l'on sache bien si elles sont l'œuvre du RUF ou des *« sobels »*, ces soldats en rupture de ban qui vivent sur le pays.

FLAMBÉE DES PRIX

Depuis l'annonce par le RUF, le 24 janvier, de l'instauration d'un cessez-le-feu, les coups de main contre les villages se sont faits moins nombreux, sans s'interrompre tout à fait. Mais à Bo, les déplacés, chassés par les attaques autour du camp de Taiama qui ont marqué les fêtes de fin d'année, continuent d'affluer au rythme de plusieurs centaines par jour.

« C'est Sarajevo sans la neige, explique le responsable d'une organisation humanitaire qui a travaillé en Bosnie. *Bo est enclavée en zone rebelle et le ravitaillement des déplacés dépend d'un pont aérien. »* Pourtant, la ville est entourée de rizières, et les populations préfèrent le *local rice*. Mais l'afflux des réfugiés, l'abandon des cultures provoqués par l'insécurité, sont venus s'ajouter à une démographie galopante. Il faut donc importer du riz, trafic aux mains d'opérateurs qui font aussi le commerce du diamant.

Paul Lappia est enseignant, il héberge vingt-huit personnes sous son toit. *« Les trafiquants de diamants ont besoin de riz pour nourrir leur main-d'œuvre et ils sont prêts à l'acheter à n'importe quel prix*, explique-t-il. *Presque tous les Libanais qui tiennent boutique ont des gens à eux dans la brousse qui creusent. Et tous ces gens mangent du riz. »*

Alfred Kanu, professeur au Christ The King College, dans les faubourgs de la ville, cultive lui-même sa rizière, près de l'internat. Il rappelle qu'à l'indépendance, en 1961, la Sierra Leone exportait du riz, *« mais après 1967, à l'arrivée au pouvoir de l'All People's Congress, qui est resté en place jusqu'au putsch de 1992, les fonctionnaires ont préféré importer, ce qui leur permettait de gagner beaucoup d'argent »*. Sous le régime du président Siaka Stevens (1966-1985), les ministres étaient payés en sacs de riz, qu'ils s'empressaient de remettre sur le marché. Les gros distributeurs de Freetown font l'essentiel de leurs bénéfices sur l'importation du riz et, comme le constate un fonctionnaire désabusé, *« chaque fois qu'il y a une embuscade, les hommes d'affaires en profitent pour faire augmenter les prix »*.

Le maire de Bo, Inez Betty Toma-Elias, estime aussi que *« certaines personnes ne veulent pas vraiment que cette guerre se termine, à cause des bénéfices que leur procure la flambée des prix »*. Mais Mme Toma-Elias se refuse à faire un bouc émissaire de la puissante communauté libanaise, souvent montrée du doigt. *« Sans eux*, dit-elle, *nous péririons tous de faim. Certains de ces négociants prennent le risque de voyager sur 300 kilomètres de routes dangereuses ; il faut parfois trois jours pour venir de Freetown. »*

VILLAGES VIDES

Avec ses buvettes improvisées, la gare de Bo évoque *Le Salaire de la peur*. Ici, les primes de risque – embuscades ou mines – s'élèvent à 100 000 leones pour un camion de riz, 200 000 pour un camion-citerne. Le président du Syndicat des transporteurs de la province sud, Eku Williams, reste prudent quant à l'avenir politique du pays *« la route est ouverte*, constate-t-il, *mais nous ne savons pas ce qui va se passer dans les jours à venir. »* Plus d'une centaine de ses adhérents sont morts dans des embuscades tout au long de la route.

Pour retourner à Freetown, le bus tente de déjouer d'éventuelles attaques en s'élançant à toute allure dans les virages de la route défoncée. Près de Bo, les villages sont vides, certains rasés. Dans l'un d'entre eux flotte encore l'odeur des cadavres. Au passage du camp de déplacés de Taiama, qui, avant l'attaque du 24 décembre, abritait 30 000 personnes, le silence se fait dans la cabine. *« Cette guerre... »*, soupire un passager qui regagne la capitale après être resté bloqué deux mois à Bo.

François Picard

هكذا من الإصل

A Chicago, M. Jacques Chirac vante les vertus de l'économie française

En voyage aux Etats-Unis, le président de la République a réaffirmé, devant un auditoire d'industriels, son engagement de respecter les échéances du traité de Maastricht

Au dernier jour de sa visite d'Etat aux Etats-Unis, vendredi 2 février à Chicago, Jacques Chirac a voulu convaincre un parterre d'environ cinq cents hommes d'affaires américains des vertus et du dynamisme de l'économie française. Il leur a fait part de sa « confiance » quant au redressement de la conjoncture, et les a encouragés à continuer à investir en France. Le président de la République a également redit sa détermination à réaliser les objectifs du traité de Maastricht. A Davos, en Suisse, où se tient un forum économique mondial, les responsables monétaires français et allemands ont eux aussi plaidé pour une stricte interprétation des critères de Maastricht. *« Il n'y a aucune possibilité d'assouplissement (...) car on ne pourrait sinon convaincre l'opinion publique allemande »*, a fait valoir le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer. *« Nous avons le traité, il faut l'appliquer »*, a de son côté déclaré son homologue français, Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France.

CHICAGO (Illinois)
de notre envoyé spécial

Pour briser quelques tenaces stéréotypes américains sur la France et son économie, Jacques Chirac, concluant, vendredi 2 février, une visite de quarante-huit heures aux Etats-Unis, avait choisi Chicago, et, pour auditoire, un demi-millier d'hommes d'affaires. Non, la France n'est pas seulement le pays du luxe et du fromage, mais *« le quatrième exportateur de biens et le deuxième exportateur mondial de services (...)*, a expliqué le chef de l'Etat, *un pays dont le montant des exportations par habitant est supérieur à celui des Etats-Unis et du Japon (...), un pays qui croit aux vertus de l'économie de marché et à la concurrence entre nations lorsqu'elle est saine et organisée »*.

Sans doute fallait-il le rappeler aux Etats-Unis, où l'on a parfois tendance à croire que certaines nations d'Europe de l'Ouest – notamment la France – sont en passe de s'effondrer sous le poids des déficits publics, du chômage et d'étouffantes réglementations. Mais le propos du président, invité de l'Economic Club de Chicago, relevait sans doute peut-être aussi de la méthode Coué ou de l'exercice à usage intérieur. En ces temps de tourmente économique et sociale à la maison, rien de tel qu'une bouffée d'énergie américaine pour, à son tour, faire preuve d'optimisme. Et M. Chirac, accompagné aux Etats-Unis par une brochette d'industriels français, s'est livré, au bord du lac Michigan, gelé, à *une démonstration de « confiance »* quant à un prompt redressement de la conjoncture.

« RALENTISSEMENT TEMPORAIRE »

Si, *« en ce début d'année, la croissance a donné des signes de fléchissement (...), la plupart des économistes pensent que ce ralentissement sera temporaire »*, affirme M. Chirac dans un discours prononcé en anglais. D'où la conviction qu'une toute prochaine remontée des indices de croissance permettra de tenir le calendrier européen, celui de la monnaie unique : *« L'Union économique et monétaire est (...) en marche. Je suis confiant dans son aboutissement. Certes, des efforts seront nécessaires pour réaliser l'objectif de 1999. Nous les ferons, je suis confiant car ce projet repose largement sur la solidité de la relation franco-allemande. Je sais que la détermination du chancelier allemand ne faiblira pas. La mienne non plus. »*

Le président a redit sa détermination à lutter contre les déficits publics, qui empêchent de *« mettre l'épargne au service de l'investissement »*, *« nourrissent les prélèvements et tirent toute l'économie vers le bas »*. Et d'enterrer tout soupçon de possible « autre politique » néo-keynésienne en lançant : *« Laisser filer la dépense publique, c'est, en réalité, accroître le chômage. »* Bref, il s'agissait de présenter *« une France d'aujourd'hui, capable de se réformer, dans le dialogue et la concertation »*, même si, a poursuivi M. Chirac, *« il n'est pas dans la nature de la nation française de vivre les réformes dans la passivité »*.

On ne sait si l'euphémisme employé pour parler des trois semaines de grèves que viennent de connaître les Français a convaincu ses interlocuteurs, mais le fait est que la France est une des terres privilégiées de l'investissement américain en Europe, loin devant l'Allemagne. *« Le tiers de la production industrielle française est réalisé par des groupes dont le capital est majoritairement détenu par des actionnaires étrangers »*, a rappelé le président français. Alors qu'ils enregistrent des déficits croissants dans leurs échanges avec le Japon et la Chine, les Etats-Unis ont un commerce à peu près équilibré avec l'Union européenne.

Pour autant, la France entend que le commerce extérieur se développe dans des conditions de *« concurrence véritablement loyale »*. Elle critique l'approche unilatéraliste que les Etats-Unis peuvent avoir, au lieu de jouer pleinement le jeu de l'Organisation mondiale du commerce. M. Chirac avertit : *« Nous devons résister à la tentation, aujourd'hui très forte, de négocier bilatéralement ou régionalement des avantages discriminatoires qui fragilisent le système multilatéral. »* L'avenir dira si ce portrait d'une France dont la *« modernité »* et les *« ambitions »* sont souvent mal connues aux Etats-Unis aura convaincu. La presse de Chicago était, elle, d'abord préoccupée par le match de basket-ball qui devait opposer, vendredi soir, deux joueurs de légende : d'un côté Marvin « Magic » Johnson avec les Lakers de Los Angeles ; de l'autre, Michael « Air » Jordan et les Bulls de Chicago.

Alain Frachon

Visite dans une école d'un quartier « sensible »

Le président Jacques Chirac a visité, vendredi 2 février à Chicago, la Crane Tech Prep Common School, un établissement public secondaire d'enseignement technique, où a été mis en place un programme d'aide et d'orientation pour les élèves. Situé dans le quartier du Near West Side, il accueille 1 500 élèves, dont 98 % de Noirs, une population qui présente des problèmes de santé, d'absentéisme et de manque de motivation scolaire.

M. Chirac, qui terminait sa visite d'Etat aux Etats-Unis, a rencontré les éducateurs et les volontaires qui font vivre ce programme financé pour moitié par des fonds publics et privés. Le chef de l'Etat n'a pu voir l'établissement dans son fonctionnements quotidien : en raison de la vague de froid qui sévit sur Chicago, beaucoup d'écoles étaient fermées vendredi.

La Corée du Nord bénéficiera d'une aide alimentaire américaine

LES ÉTATS-UNIS ONT DÉCIDÉ d'accorder une aide alimentaire supplémentaire de 2 millions de dollars (10 millions de francs) à la Corée du Nord pour l'aider à faire face à une situation de disette, a annoncé, vendredi 2 février, le département d'Etat. Ce don américain sera distribué par le biais du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU, afin de *« s'assurer que l'aide parvienne bien à ceux qui en ont besoin »*, a précisé un porte-parole américain. Séoul et Tokyo étaient pour leur part opposés à ce nouveau geste, mais les Sud-Coréens ont finalement fait savoir qu'ils ne s'y opposeraient pas. Selon Séoul, Pyongyang peut encore puiser dans ses réserves militaires de riz, et il est à craindre que l'aide ne soit détournée par la nomenklatura du régime ou l'armée. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : le nouveau bilan de l'explosion** qui a eu lieu, mercredi 31 janvier, dans la province du Hunan (Sud) s'établissait à 125 morts samedi 3 février. La tragédie s'est produite dans un dépôt d'explosifs entreposés illégalement au sous-sol d'une habitation privée dans une banlieue de la ville de Shaoyang. Les enquêteurs excluent la thèse de l'acte criminel. Selon les premiers éléments de l'enquête, les explosifs étaient vraisemblablement d'origine chimique. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : des milliers de réfugiés rwandais** hébergés au Burundi ont commencé à être rapatriés par camions par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unis, tandis que des milliers d'autres tentent de franchir la frontière tanzanienne, a annoncé, vendredi 2 février, le HCR à Bujumbura. Sur les deux millions de réfugiés hutus qui se sont réfugiés au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie pendant la guerre civile de 1994 au Rwanda, moins de 90 000 sont retournés dans leur pays à ce jour. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : le chef de l'Etat, le général Omar El Béchir**, a dénoncé qu'une *« conspiration »* des Etats-Unis serait à l'origine de la condamnation du Soudan par le Conseil de sécurité de l'ONU, rapporte, samedi 3 février, le quotidien *Al-Engaz al-Watani*. *« Le Soudan n'a pas peur de ces conspirations et ne tiendra pas compte des allégations de l'ennemi, qui ne feront que consolider son attachement à l'islam »*, a affirmé le général Béchir, vendredi soir, lors de l'inauguration d'un centre islamique à Khartoum. – *(AFP.)*

(Publicité)

100 000 ENFANTS D'IRAK VONT-ILS MOURIR ?

ENFANTS DU MONDE-DROITS DE L'HOMME QUI MENE DEPUIS UN AN UNE AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE POUR LES ENFANTS A BAGDAD ET A MOSSUL LANCE UN NOUVEAU PROGRAMME D'URGENCE.

560 000 ENFANTS SONT MORTS DEPUIS 1991.
DANS LES TOUS PROCHAINS MOIS
100 000 VONT ENCORE MOURIR.

IL NOUS FAUT ARRETER CE GENOCIDE.

POUR SAUVER CES ENFANTS 1 000 TONNES DE NOURRITURE, 500 TONNES DE MEDICAMENTS ET DE MATERIEL VONT ETRE ACHEMINES A BAGDAD DANS LES TOUTES PROCHAINES SEMAINES.

POUR FINANCER CETTE AIDE
HUMANITAIRE D'URGENCE
POUR SAUVER LES ENFANTS D'IRAK

SOUTENEZ NOTRE OPERATION

DONS A ENFANTS DU MONDE-DROITS DE L'HOMME
13, RUE PAYENNE - 75003 PARIS
CCP : PARIS 8750 27 X

La Macédoine veut devenir une plate-forme économique des Balkans

SKOPJE
de notre envoyée spéciale

Aux abords du grand stade de Skopje, le restaurant Uranja est devenu le lieu de rencontre de la jet-set macédonienne. Dans un cadre assorti aux courts de tennis qui jouxtent le restaurant, d'élégants serveurs en gilet de velours frappé accourent, téléphone portable à la main, au moindre geste de leurs clients, le plus souvent des hommes d'affaires qui viennent poursuivre d'importantes négociations. En cette journée enneigée, le président de la chambre de commerce macédonienne et son équipe boivent, avec leurs homologues croates, au succès de la reprise des échanges entre les deux Républiques autrefois fédérées. A côté, le PDG d'une usine de biscuits récemment privatisée déjeune avec son concurrent et futur partenaire serbe. Et tous négocient, sans interprète, dans l'ancienne langue commune de la défunte Fédération, le serbo-croate.

Quatre ans après son indépendance, la Macédoine, petite République de 2 millions d'habitants, enclavée entre Serbie, Bulgarie, Grèce et Albanie, tente de sortir de son isolement en renouant les liens rompus par la guerre dans les Balkans. Epargnée par cette guerre, mais frappée par un double embargo, la Macédoine a vécu pendant plusieurs années comme une « cité assiégée ». Au nord, ses frontières directes avec la Serbie étaient fermées en raison de l'embargo international imposé contre Belgrade. Au sud, le blocus grec verrouillait la principale route de ravitaillement de la Macédoine vers le port de Salonique. Seule brèche : la Bulgarie, reliée à la Macédoine par un réseau routier et ferroviaire vétuste. L'Albanie, également accessible, ne constituera qu'une sortie de secours rarement employée.

Depuis l'automne 1995, la Macédoine semble sortir de l'impasse. La transition vers l'économie de marché et un programme de stabilisation économique, en dépit du contexte défavorable, a commencé à porter ses fruits. Et les nombreuses tentatives de conciliation, restées jusqu'ici infructueuses, ont fini par déboucher en septembre sur un début de normalisation des relations entre Athènes et Skopje. Le 15 octobre, la Grèce a levé le blocus qui asphyxiait depuis vingt mois l'économie macédonienne en échange de deux concessions : la suppression de l'article « litigieux » de la Constitution selon lequel la Macédoine *« veille à la situation et aux droits des citoyens d'origine macédonienne dans les pays voisins »* et l'abandon du « soleil de Virgina » à seize branches sur son drapeau national – emblème de Philippe II et d'Alexandre le Grand –, remplacé par un soleil *jaune* à huit branches sur fond rouge. L'épineuse question du nom de Macédoine, que les Grecs considèrent comme partie intégrante de leur patrimoine historique et culturel, fait aussi l'objet de négociations. La signature des accords de Dayton, en novembre, a conduit à la levée des sanctions contre Belgrade qui ont fait subir à la Macédoine – dont près de 50 % du commerce se faisait avec la Serbie et le Monténégro – des pertes estimées à plus de 4 milliards de dollars, très partiellement compensées par le développement d'une économie de contrebande.

« Ce n'est pas son marché qui attirera les capitaux étrangers, mais sa position stratégique »

Après une période de grandes incertitudes, les diplomates occidentaux en poste à Skopje se disent optimistes. Alberto Eguren, représentant de la Banque mondiale, confirme que *« l'on devrait assister en 1996 à un renversement des tendances. Le programme de stabilisation mené par le gouvernement a permis de juguler l'inflation, d'entamer la restructuration de l'économie et de créer les bases d'une relance »*. Les magasins d'Etat, austères et vides dans les premières années de l'indépendance, sont devenus des boutiques privées regorgeant de produits d'importation. Le plus souvent inaccessibles aux Macédoniens, dont le salaire moyen ne dépasse guère les 1 000 francs par mois. La réforme économique a, certes, permis de stabiliser la monnaie nationale – le dénar, dont la valeur est, depuis dix-huit mois, fixe par rapport au deutschemark – et de ramener l'inflation annuelle de 2 250 % en 1992 à 226 % en 1993, puis à 9 % en 1995. Mais son coût social reste très élevé. Le PIB par habitant: 800 dollars, est de moitié inférieur à celui de 1989, la production industrielle a chuté de 50 % pendant la même période. Et aux 200 000 chômeurs que compte le pays – 30 % de la population active – s'ajoutent 200 000 retraités (10 % de la population).

« Nous sommes engagés dans une voie à sens unique et nous devons poursuivre le cours des réformes », avertit le jeune premier ministre macédonien, Branko Crvenkovski. Les résultats enregistrés en 1995, alors que le pays était toujours sous double embargo, ont conduit le gouvernement à prévoir pour 1996 une reprise de la production (+ 2,6 %) et une croissance du PIB de 2 à 4 points. Le programme de privatisation lancé fin 1993 est en voie de finalisation. Dans 80 % des cas, les employés ou les cadres – en fait, les directeurs nommés sous le régime communiste – ont eux-mêmes racheté les entreprises. Formule qui est considérée par le gouvernement comme le moyen le plus rapide de privatiser, mais qui n'apporte pas les capitaux nécessaires à la reprise de l'activité. Certains dénoncent, dans la presse, les dérives de la privatisation du capital social en sociétés par actions dans un pays pauvre et où, par un simple jeu d'écriture, quelques-uns se retrouvent en une nuit propriétaires de grandes entreprises sans avoir déboursé un centime. *« Je suis inquiet de voir un clan au pouvoir étendre son contrôle sur l'économie, de voir quelques fortunes personnelles émerger au milieu d'un océan de pauvreté. Contrairement à ce que déclare le gouvernement, je ne pense pas que tous les dangers qui pèsent sur la Macédoine soient écartés »*, estime Vladimir Milcin, président de la Fondation Soros à Skopje.

La reprise dépendra en grande partie de l'habileté du gouvernement à restructurer en profondeur l'économie. Donc de l'assainissement en cours du système bancaire et du secteur public, et de la privatisation des coopératives agricoles, qui devrait débuter dans le courant de l'année (sans grandes difficultés, puisque 82 % des terres étaient déjà aux mains des privés avant l'indépendance). Le pays aura aussi besoin de capitaux extérieurs, ce qui dépend du rétablissement de la stabilité dans la région.

Jusqu'à présent, les investisseurs étrangers sont restés frileux, et les joint-ventures se comptent toujours sur les doigts de la main. La réouverture de la route nord-sud devrait faciliter la vie d'un pays qui effectue aujourd'hui 70 % de ses échanges avec l'Union européenne et la Slovénie (contre 35 % avant l'indépendance). Mais il faudra un certain temps avant que les exportations deviennent plus compétitives. D'autant que les « partenaires économiques naturels » de la Macédoine demeurent réticents. D'abord la Grèce, pour des raisons politiques, mais aussi la Serbie et le Monténégro, pour des raisons économiques. Prête à reconnaître la Macédoine et à signer au plus vite un accord de coopération économique, la nouvelle Fédération yougoslave, ruinée par les sanctions et par son soutien à l'effort de guerre, n'offre pour le moment qu'un marché très limité.

Quoi qu'il en soit, la Macédoine entend aujourd'hui tirer profit de sa position géostratégique qui l'a tant desservie pendant les premières années de son indépendance. Carrefour de première importance en Europe du Sud-Est, passage obligé entre la mer Noire et l'Adriatique, entre la mer Egée et le Danube, la petite République a *« toutes les chances de devenir une plate-forme économique »*, souligne un diplomate américain de Skopje. Pour conclure, pragmatique : *« Ce n'est pas son marché de deux millions d'habitants qui attirera les capitaux étrangers, mais sa position stratégique dans la région. »*

Florence Hartmann

LE MONDE diplomatique
Février 1996

- **EUROPE :** Fiévreuses banlieues, par Camille Bonneville. – Replis communautaires à Sarcelles, par Akram Ellyas. – Leipzig, un modèle remodelé, par Pascal Thibaut. – Turin, ou le ghetto au centre, par Paolo Griseri.
- **SUDÈTES :** Tchèques et Allemands face à leur passé, par Antonin Liehm.
- **ÉTATS-UNIS :** Les simulacres de la politique américaine, par Serge Halimi.
- **RUSSIE :** Moscou vers l'avenir... via le passé, par Andreï Gratchev.
- **AMÉRIQUE LATINE :** La « sale guerre » perdure, par Maurice Lemoine.
- **AFRIQUE :** Sous la coupe du football, par Christian de Brie.
- **NOUVELLE CALÉDONIE :** Crise sociale larvée et divisions politiques, par Alban Bensa.
- **MIGRATIONS :** Une humanité sans domicile fixe, par Jacques Decornoy.

Dans ce numéro, *Le Monde diplomatique* appelle ses lecteurs à devenir collectivement actionnaires du journal dans le cadre de sa filialisation.

En vente chez votre marchand de journaux - 20 F

هكذا من الإصل

Mme Tansu Ciller ne parvient pas à former un nouveau gouvernement en Turquie

M. Yilmaz pourrait tenter une alliance avec les islamistes

Plus d'un mois après les élections du 25 décembre, la situation politique paraît bloquée en Turquie. Après les islamistes, qui étaient arrivés en tête lors du scrutin, c'est le premier ministre sortant, Mme Ciller, qui a échoué, vendredi 2 février, dans sa tentative de former une nouvelle coalition. Si l'autre parti de droite ne parvient pas à trouver une formule avec les islamistes, le pays devra retourner aux urnes.

ISTANBUL
de notre correspondante

Le bon sens et la pression de l'opinion publique n'ont pas suffi à rapprocher Tansu Ciller et son éternel rival, Mesut Yilmaz, du Parti de la Mère patrie (ANAP). Vendredi 2 février au matin, après une dernière tentative pour convaincre M. Yilmaz de participer à une coalition avec son Parti de la juste voie (DYP), Mme Ciller a admis qu'elle avait échoué et annoncé qu'elle rendrait son mandat au président de la République samedi. Elle demeure cependant premier ministre par intérim, jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines.

Mme Ciller avait proposé plusieurs modèles de gouvernement susceptibles de tenter son rival : un système de rotation au sein de la coalition, comme en Israël ; l'égalité de pouvoir entre le chef du gouvernement et son vice-premier ministre ; un gouvernement minoritaire, à tour de rôle, pour le DYP puis l'ANAP, soutenu de l'extérieur par l'autre parti. Mesut Yilmaz, qui ne dissimule pas son aversion pour le premier ministre, les a tous rejetés et a déclaré qu'il n'accepterait aucune formule qui permettrait à Tansu Ciller de rester à la tête du gouvernement. « *Un changement de vitrine est nécessaire* », a-t-il expliqué. Mme Ciller, qui contrôle deux sièges de plus que l'ANAP, maintient que ce poste appartient de droit à son parti.

Les rivaux du centre droit n'étaient pas parvenus à se départager lors de leur premier match – le scrutin du 24 décembre –, qui s'était soldé par une courte victoire des islamistes du Parti de la prospérité (RP).

OPTIONS LIMITÉES

Après Necmettin Erbakan, le dirigeant islamiste, qui n'avait pas trouvé de partenaire pour une coalition, après Tansu Ciller, il appartient donc maintenant à Mesut Yilmaz de tenter de trouver une solution pour sortir de l'impasse. Sa tâche sera ardue. Les options à sa disposition sont bien limitées : les portes de Mme Ciller sont désormais fermées et une coalition avec les deux partis sociaux-démocrates n'atteindrait pas la majorité parlementaire.

Reste un dernier recours : une alliance avec les islamistes. Au lendemain du scrutin, Mesut Yilmaz et les quatre autres partis avaient exclu une telle possibilité. Quarante jours plus tard, l'idée a fait son chemin, d'autant plus que les islamistes, qui ont renié la rhétorique enflammée de leurs discours préélectoraux, se disent prêts à tous les compromis, y compris, dit-on à Ankara, à renoncer au poste de premier ministre.

Le risque est important pour l'ANAP : en s'alliant avec les islamistes, Mesut Yilmaz pourrait perdre le soutien de l'électorat libéral. Plus grave encore, certains députés de l'ANAP, radicalement opposés à cette solution – et même son épouse, qui s'est exprimée publiquement sur ce sujet –, pourraient se rebeller.

Si la formation d'une telle coalition semble désormais possible, personne ne pense qu'elle serait durable. De nouvelles élections, si elles se révélaient nécessaires, profiteraient probablement à Mme Ciller, dont la popularité est à la hausse. Elle a récemment démontré qu'elle était capable de « *mener la barque dans des conditions difficiles* », selon les termes d'un diplomate européen, en surmontant avec succès, sans effusion de sang, deux crises importantes : le détournement d'un bateau par des militants pro-tchétchènes et la récente dispute avec la Grèce. Son refus de tout compromis avec les islamistes lui vaut également un regain de soutien dans les milieux laïques. « *L'avantage est à celui qui maintient le mieux sa ligne électorale* », explique un observateur. « *Ceux qui avaient misé sur Yilmaz* (qui avait centré sa campagne sur la lutte contre l'islamisme) *ont l'impression d'avoir été trompés sur la marchandise.* »

La partie est loin d'être jouée. La guerre des nerfs entre les deux dirigeants se poursuit, une révolte de palais à l'intérieur de l'une ou l'autre des deux formations pouvant, à tout moment, modifier radicalement les données du jeu. Le délai de quarante-cinq jours prévu par la Constitution pour la formation du gouvernement n'entrera en vigueur que dans quelques jours, lorsque la direction de l'Assemblée nationale sera officiellement en place.

Curieusement, le fonctionnement quotidien du pays ne semble, pour l'instant, pas trop souffrir de l'instabilité politique, mais le ressort surprenant de la Turquie risque d'être mis sérieusement à contribution dans les semaines à venir. Si les politiciens ne parviennent pas à s'entendre, l'incertitude pourrait se prolonger jusqu'à mi-mars, après quoi, le président de la République pourrait ordonner la tenue d'un nouveau scrutin.

Nicole Pope

Nouvelle flambée de violence au Tadjikistan

Une rébellion armée est aux portes de la capitale

MOSCOU
de notre correspondante

Alors que les négociations entre les différentes parties au conflit, qui traînent depuis plus de deux ans, ont repris, la situation s'est encore aggravée au Tadjikistan, « protectorat » russe aux portes de l'Afghanistan, dirigé par un seul des nombreux clans du pays depuis la guerre civile de 1992.

Le 20 janvier, le mufti de la République était assassiné. Le 31 janvier, de nouveaux combats meurtriers opposaient un détachement de l'armée gouvernementale et l'opposition islamique armée dans l'est du pays, aux confins du Pamir. Depuis une semaine, d'étranges rébellions armées, au sud et à l'ouest de la capitale, Douchanbé, ont été lancées par deux anciens soutiens du clan au pouvoir, les « kouliabis ». Les rebelles menacent directement le gouvernement tadjik, exigeant la démission de certains de ses membres. L'un d'entre eux est en outre entré en contact avec l'opposition islamique en exil et réclame plus de souplesse aux négociations inter-tadjikes qui se sont ouvertes à Achkhabad, la capitale du Turkménistan. Ces rebelles semblent soutenus dans leurs régions et élargissent le périmètre sous leur contrôle, jusqu'à une *quinzaine* de kilomètres de la capitale.

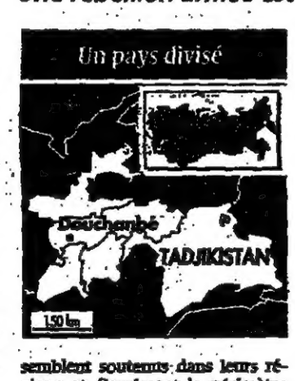

La protection russe largement accordée au président Emomali Rakhmonov, au nom de la lutte contre le « *danger islamiste* » en Asie centrale, n'a donc amené aucune stabilisation. Chaque nouveau cycle de négociation avec les chefs exilés de l'opposition, qui dispose de bases d'appui dans l'est du pays, est précédé d'assassinats ou de flambée des combats. Les protégés de Moscou en tirent profit pour refuser tout compromis et réclamer un soutien accru du Kremlin, en troupes et en crédits.

Le président Rakhmonov résiste, mobilise son Parlement et agite la menace d'une reprise de la guerre civile à grande échelle. Washington a « conseillé » aux Américains, vendredi 2 février, de ne pas se rendre au Tadjikistan, appelant son gouvernement et ses opposants à « *s'abstenir de toute violence supplémentaire* ». Moscou, pour sa part, affirme que ses troupes déployées dans le pays, mises en alerte, n'interviendront pas dans le conflit entre les « kouliabis ». Les forces russes ne sont pas intervenues non plus, contrairement à leur habitude, pour soutenir les soldats gouvernementaux tadjiks à Tavil Dara, pourtant en mauvaise posture face aux islamistes.

Il est vrai que, lors du sommet de janvier des pays de la CEI, Boris Eltsine s'était déjà fait menaçant : « *On ne peut pas porter éternellement le Tadjikistan à bout de bras, nos gens meurent là-bas* », avait-il déclaré. Il a ajouté, une nouvelle fois, que le mandat des Forces collectives de paix de la CEI au Tadjikistan (principalement russes, mais avec des contingents symboliques d'Ouzbékistan, du Kazakhstan et du Kirghizstan) ne sera pas prolongé au-delà de juin prochain si aucun progrès n'est réalisé aux négociations d'Achkhabad. Le président Rakhmonov, de retour à Douchanbé, en est tombé malade au point de proposer sa démission. Son entourage d'anciens chefs de guerre devenus ministres ou députés l'en a dissuadé. Deux jours plus tard, le grand mufti du Tadjikistan, Fathulloh Charifzode, successeur et ancien rival d'un chef des opposants en exil, était assassiné par des inconnus dans son village. Comme à son habitude, le président Rakhmonov accusa aussitôt l'opposition, « *des terroristes avec lesquels on ne peut pas discuter, nourris et payés en Iran, au Pakistan, en Afghanistan* »...

Mais l'argument, brandi au moment même où Boris Eltsine en use à l'identique pour la Tchétchénie, ne semble plus convenir à Moscou dans le cas du Tadjikistan. Pour inciter une fois encore son président à négocier sérieusement, une délégation russe d'une ampleur sans précédent s'est rendue à Douchanbé à la veille de la réunion d'Achkhabad.

Aucun résultat précis de cette mission, qui s'est poursuivie à Tachkent, en Ouzbékistan, n'a été rendu public. Mais, au même moment, commençaient les rébellions militaires : celle du commandant de la principale brigade de la jeune armée tadjike, le « kouliabi » Mamboud Khoudoïberdiev, dans la ville de Kourgan Tioubé, et celle d'un chef d'ethnie ouzbèke, Outbo-doullo Balmatov, dans la ville de Toursoun Zadé, à la frontière de l'Ouzbékistan.

Il semble qu'au Kremlin mûrit la vieille idée d'une redistribution des cartes dans la région

Rien ne permet d'affirmer que leurs actions répondent à un plan, russe ou ouzbek. Même si l'adjoint du commandant Khoudoïberdiev est un officier russe ; et même si personne ne conteste l'influence, à Toursoun Zadé, du président ouzbek Islam Karimov. Ce dernier avait, le premier, opéré un rapprochement l'an dernier avec l'opposition tadjike en exil, après avoir vigoureusement contribué à sa défaite en 1992, à l'instar des forces russes. Mais il semble qu'au Kremlin aussi mûrit, désormais, la vieille idée d'une redistribution des cartes au Tadjikistan, où aucune « stabilité » ne peut être atteinte par le maintien au pouvoir du seul clan « kouliabi ».

Les conflits inter-tadjiks ont toujours été liés à ceux qui continuent à déchirer l'Afghanistan, où s'étaient réfugiés, en 1992, plus de cent mille Tadjiks ayant servi de vivier à l'opposition islamique armée du Tadjikistan. Celle-ci garde toujours des bases dans le Nord-Est afghan, un territoire sous contrôle des forces – elles aussi tadjikes – du président Rabbani. Or, depuis quelques semaines, trois à quatre vols quotidiens amènent des armes de Douchanbé à Kaboul pour soutenir les hommes de Rabbani et de Massoud contre les offensives des talibans, soutenues par le Pakistan, selon des sources diplomatiques à Moscou. Des Russes construiraient aussi un aérodrome à Taloqan, qui fut la base principale de l'opposition tadjike dans le Nord-Est afghan. Ce qui pourrait expliquer le nouvel intérêt du Kremlin à une « réconciliation inter-tadjike » : elle assurerait ses arrières dans le jeu actif qu'il reprend en Afghanistan.

Sophie Shihab

TV-Radio-Multimedia
Chaque week-end
Il n'y a pas que la télé dans la vie de votre téléviseur.

Les Etats-Unis nient avoir violé l'embargo en Bosnie

WASHINGTON. Un responsable officiel américain a démenti, vendredi 2 février, l'implication des Etats-Unis dans des livraisons d'armes saoudiennes à la Bosnie, dont a fait état le même jour le *Washington Post*. « *Nous démentons les affirmations selon lesquelles nous aurions été mêlés à ce programme saoudien* », a-t-il déclaré, sans aller jusqu'à démentir que Washington était au courant. Le *Washington Post* estime que le coût de l'opération s'est élevé à 300 millions de dollars sur trois ans. Un embargo sur les livraisons d'armes était officiellement en vigueur à cette époque.

D'autre part, un responsable de la mise en œuvre de l'accord de paix en Bosnie, Michael Steiner, a annoncé vendredi que la police serbe resterait dans les quatre quartiers de Sarajevo tenus par les Serbes sécessionnistes – Grbavica, Ilidza, Vogosca et Ilijas – jusqu'au 19 mars, alors qu'elle devait les quitter au plus tard samedi 3 février, selon l'accord de Dayton. Ces quartiers doivent revenir sous l'autorité bosniaque le 19 mars. L'armée serbe les a déjà évacués. – *(AFP, Reuter.)*

DÉPÊCHES

■ **ALBANIE : l'ex-président communiste Ramiz Alia** a été arrêté vendredi soir 2 février, à Tirana, sous plusieurs chefs d'accusation, dont ceux de « *génocide, meurtres et déportations massives* ». L'ancien numéro un albanais, qui avait succédé en 1985 au dictateur communiste Enver Hodja, avait été condamné en 1994 à neuf ans de prison pour abus de pouvoir et violation des droits de l'homme, puis remis en liberté en juillet 1995. Il tombe aujourd'hui sous le coup d'une nouvelle loi votée en septembre sur « *le génocide et les crimes communistes* ». – *(AFP)*

■ **RUSSIE : la contamination qui a suivi la fuite mercredi 31 janvier d'une tonne de vapeurs radioactives** dans un institut de recherches nucléaires à Dimitrovgrad, dans le centre de la Russie, a été totalement stoppée et le niveau de radioactivité ne dépasse pas les normes de sécurité, a affirmé, vendredi, le ministère de l'énergie atomique, cité par l'agence Itar-Tass. La vapeur, d'une teneur radioactive de trois curies, a contaminé le territoire autour de l'institut sur un périmètre ne dépassant pas 50 mètres mais aucune victime n'est à dénombrer, selon les officiels. Dans un communiqué publié en fin de semaine, Greenpeace Russie estime de son côté que cet incident démontre qu'« *il faut immédiatement fermer tous les réacteurs de recherche opérant en Russie* ». – *(AFP.)*

■ **La guerre en Tchétchénie** n'est pas « *une affaire intérieure* » de la Russie, a estimé, vendredi 2 février, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Son actuelle présidente, Mme Leni Fischer, a d'autre part précisé qu'« *il ne peut y avoir de solution de paix si le statut de la Tchétchénie n'est pas discuté aussi de l'extérieur* ». – *(AFP.)*

■ **Les mineurs russes devraient suspendre la grève** entamée jeudi, le gouvernement ayant promis une augmentation substantielle des subventions à l'industrie houillère. Le syndicat des mineurs russes, qui revendiquait le paiement effectif d'arriérés de salaires remontant parfois à plusieurs mois, a voté, vendredi 3 février dans la soirée, la suspension de la grève. – *(AFP.)*

■ **Le nouveau chef de la diplomatie russe**, Evgueni Primakov, et son homologue américain, Warren Christopher, se rencontreront à Helsinki le samedi 10 février, et non le 11 comme annoncé précédemment, a fait savoir le ministère des affaires étrangères finlandais. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : le nombre de chômeurs a atteint 4,05 millions en janvier**, soit un chiffre record depuis la création de la RFA en 1949, selon une estimation en chiffres bruts de la Confédération allemande des syndicats (DGB) publiée vendredi 2 février. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 3 % en 1995** contre 2 % en 1994, selon une estimation de la Banque d'Espagne rendue publique vendredi 2 février. La demande intérieure a constitué « *sans aucun doute le principal moteur de la croissance* », indique le rapport trimestriel de la Banque d'Espagne, qui met également l'accent sur le dynamisme des investissements. L'institut d'émission souligne « *une notable croissance de l'emploi* » dans un contexte de modération des hausses de salaires, qui n'ont toutefois pas empêché une légère remontée des coûts de la main-d'œuvre. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le taux de chômage s'est établi à 5,8% en janvier**, en hausse de 0,2% par rapport à décembre, son niveau le plus élevé depuis avril dernier, a annoncé vendredi 2 février le département du travail, qui a fait état, par ailleurs, d'une baisse de 201 000 emplois en janvier. Celle-ci est largement imputable à la vague de mauvais temps qui a frappé la Côte est en janvier. – *(AFP.)*

"GRAND JURY"
RTL-Le Monde
MICHEL BARNIER
ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
HENRI DE BRESSON (LE MONDE)
ET
JEAN-PIERRE DEFRAIN (RTL)
DIMANCHE
18 H 30
RTL
DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

هكذا من الأصل

AFFAIRES La multiplication des mises en examen de chefs d'entreprise pour abus de biens sociaux a incité une partie de la majorité à vouloir limiter la durée pendant laquelle les magistrats peuvent poursuivre ce délit. ● LES GROUPES DE PRESSION patronaux assiègent les députés pour obtenir une législation qui leur convienne. Si le CNPF est mesuré, d'autres organismes se montrent très exigeants. ● LE QUOTIDIEN *Le Parisien*, dans son édition datée 3-4 février, publie un entretien avec Noël Girault, un entrepreneur parisien impliqué dans le dossier des fausses factures du BTP de la région parisienne. Ce dernier affirme notamment avoir fait obtenir les marchés de la Très grande bibliothèque, du Stade de France et de l'Arche de la Défense au groupe Bouygues et met en cause le numéro deux de l'entreprise, Michel Derbesse.

Des patrons demandent aux députés de limiter l'abus de biens sociaux

La majorité est sérieusement embarrassée par la proposition de loi de Pierre Mazeaud, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, qui veut restreindre les possibilités d'intervention des magistrats. Les grands patrons la trouvent encore insuffisante

QUI VEUT ENCORE de la proposition de loi sur la réforme des abus de biens sociaux ? Divisée, la commission des lois à l'Assemblée nationale en a gros sur le cœur. Le ministre de la justice doute, temporise. Des nerfs lâchent. Et les lobbies se déchaînent de plus belle. Ainsi, avant même son inscription à l'ordre du jour, le texte rédigé par Pierre Mazeaud, le bouillant président RPR de la commission des lois, semble avoir épuisé énergies, bonnes et moins bonnes volontés.

« Le ministre de la justice n'a qu'à prendre ses responsabilités. De toute façon, ce texte est une commande de la Chancellerie. La Chancellerie est embêtée. Mais elle est embêtée sur tout. Pierre Mazeaud a raison lorsqu'il dit qu'il ne veut pas monter en première ligne pour M. Toubon. On ne peut pas passer commande et dire ensuite que les députés font, comme d'habitude, n'importe quoi », lâchait, passablement agacé, jeudi 1er février, Xavier de Roux, député UDF de Charente-Maritime et rapporteur du texte au sein de la commission des lois. Chargé de défendre la proposition si d'aventure elle devait être discutée en séance, cet avocat, associé du célèbre cabinet d'affaires Gide-Loyrette-Nouel – qui œuvra notamment pour le compte de Didier Pineau-Valencienne lors des démêlés du patron de Schneider avec la justice belge – n'en peut plus.

PRÊT DEPUIS DÉCEMBRE

Ce texte, d'origine parlementaire, est prêt depuis décembre dernier. A peine ses grandes lignes étaient-elles dévoilées que la tempête s'est levée. C'est bien simple : la proposition de loi rédigée par Pierre Mazeaud, qui s'attache à introduire, pour le délit d'abus de biens sociaux, une prescription de six ans à compter des faits, ne satisfait plus personne. Les magistrats sont persuadés qu'on cherche ainsi à brider leurs investigations. Ils l'ont fait savoir haut et fort. Les milieux patronaux, eux, ne se sont pas prononcés publiquement. Aucun chef d'entreprise ne s'y hasarderait, mais la plupart de leurs relais sont farouchement contre, jugeant la réforme proposée nettement insuffisante. En voulant plus, ils assiègent Chancellerie et députés.

Pour la commission des lois, l'opération tourne au casse-tête. Ballottés par des influences diverses et variées, ses membres sont de toute façon divisés. Raoul Béteille (RPR, Seine-Saint-Denis), ancien conseiller à la Cour de cassation, a décidé de défendre haut et fort le pouvoir d'incrimination des juges. Pierre Mazeaud protège bon gré mal gré son texte. Xavier de Roux, le rapporteur, le juge *« mauvais »*, car peu apte à faire cesser les *« dérives »*, tout en se prononçant pour des sanctions pénales fortes, centrées sur une définition resserrée de l'abus de biens sociaux.

Divisés, les principaux intéressés, les chefs d'entreprise, le sont également. Non sur le principe d'une réforme de l'abus de biens sociaux, mais sur les moyens d'y parvenir. C'est peu dire que l'univers patronal a été traumatisé par la vague des affaires. Ce délit, qui a motivé de nombreuses mises en examen de grands patrons au cours des derniers mois (dont la plus récente est celle de Martin Bouygues, le 22 décembre 1995) fait désormais figure d'épouvantail. *« Un monstre juridique »*, clame-t-on dans les milieux industriels et financiers, horrifiés, où, en privé, l'on s'effare d'être à la merci de *« cette arme d'une brutalité inouïe utilisée à plus ou moins bon escient par les juges »*.

LOBBYING FEUTRÉ

Le CNPF se tâte. Le texte de M. Mazeaud semble devoir satisfaire sa commission juridique, mais pas forcément sa base. L'organisation de l'avenue Pierre-Ier-de-Serbie, très réticente à faire de la surenchère, veut défendre une position *« raisonnable »*. Ne pas exiger trop. Sur ce point, la démarche de la confédération patronale reste isolée.

Dans ce genre d'affaires, il est délicat d'avancer à découvert. C'est donc par la voie du lobbying feutré que le monde patronal fait aujourd'hui connaître ses réserves à l'encontre d'un texte censé le satisfaire. *« C'est tellement difficile à vendre au niveau de l'image »*, reconnaît-on à l'Institut de l'entreprise, qui travaille sur son propre projet ; *« Sur ce sujet, nous avons la volonté d'agir en douceur et avec discrétion. »*

C'est donc par un subtil dégradé, tout en se voulant *« constructif »*, sans *« faire obstruction »* au travail des juges, que ce groupement de grands patrons se propose *« d'améliorer »* une proposition de loi tout juste qualifiée d'*« intéressante »*. Il n'est pas un cercle de réflexion patronale qui n'ait mandaté un grand cabinet d'avocats parisiens.

« J'ai, dix fois par jour, l'AFEP [Association française des grandes entreprises privées, créée par Ambroise Roux, NDLR] *au téléphone. Ils veulent quasiment une dépénalisation. C'est d'une stupidité totale »*, confie Xavier de Roux. Ce groupement souhaite, en fait, une réforme globale de la législation sur les délits financiers.

« Aujourd'hui, nous sommes dans un système d'excès qui est le fait de quelques journaux et de quelques juges. Or l'abus de biens sociaux est un problème parmi d'autres. Il ne sert à rien de circonscrire ce délit, si les juges peuvent avoir des comportements excessifs sur d'autres notions, l'abus de confiance par exemple. Il y a donc un problème pénal horizontal à régler sur ce type d'infractions », soutient ainsi un lobbyiste chevronné qui n'est pas loin de résumer la position des grands patrons. Coincés entre les requêtes maximalistes d'une partie du patronat et le mécontentement des juges, certains députés s'interrogent désormais : fallait-il vraiment une proposition de loi ?

Caroline Monnot

Un délit difficile à déceler

INTRODUIT dans la législation française en 1935, le délit d'abus de biens sociaux consiste à utiliser les biens d'une société à un usage contraire à son intérêt social. Le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, a ainsi été mis en examen, en 1995, parce qu'il avait fait réaliser, aux frais d'entreprises dépendantes du groupe, des travaux d'un montant de 3,3 millions de francs dans ses domiciles privés de Neuilly et Boulogne (Hauts-de-Seine). La cour d'appel de Lyon a, pour sa part, constaté que le gendre de Michel Noir, Pierre Botton, avait *« appauvri »* ses sociétés d'un montant de 24 millions de francs afin de se *« constituer un patrimoine immobilier important, de mener un train de vie fastueux et d'entretenir des relations dans les milieux politiques et médiatiques qu'il aimait fréquenter »*.

Pour éviter d'incriminer de simples négligences ou des erreurs de gestion, la loi de 1966 précise que ces pratiques doivent être commises *« de mauvaise foi »* par des personnes qui *« savent »* que l'usage envisagé est contraire à l'intérêt social. Les abus de biens sociaux doivent en outre être accomplis dans un *« intérêt personnel »*. La jurisprudence a interprété cette dernière notion de manière large : cet intérêt peut aussi bien être matériel – le remboursement, par la société, du prêt personnel d'un de ses dirigeants – que moral – la volonté, par exemple, de *« chercher à entretenir par des faveurs des relations avec des personnages influents »*. Enfin, la Cour de cassation a estimé que la corruption qui permet d'obtenir des marchés, et donc d'améliorer la santé de son entreprise, n'est jamais contraire à l'intérêt social.

A L'OCCASION D'UN « HEUREUX HASARD »

Punis d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 2,5 millions de francs, les abus de biens sociaux – et c'est l'objet de la proposition de loi de Pierre Mazeaud – obéissent à des règles de prescription particulières. Pour la quasi-totalité des délits, la prescription commence le jour où les faits ont été commis. Il est donc impossible de poursuivre un vol ou une agression plus de trois ans après les faits. Pour les abus de biens sociaux, la prescription reste fixée à trois ans, mais elle débute le jour où le délit est apparu *« dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique »*. Si des malversations soigneusement dissimulées par leurs auteurs sont découvertes sept, voire dix années après les faits, rien n'empêche donc un parquet d'engager des poursuites.

Etablie en 1967, précisée en 1981, cette jurisprudence de la Cour de cassation est fondée sur l'idée que les abus de biens sociaux sont très difficiles à découvrir. Alors qu'un vol ou une agression ne peuvent rester secrets très longtemps, ces infractions financières sont en général masquées par des jeux de fausses factures et des comptabilités truquées qui rendent toute mise au jour très aléatoire. Elles sont en outre commises par des personnes qui disposent d'une certaine autorité au sein de l'entreprise. Enfin, les abus de biens sociaux ne font pas de victimes directes et visibles, ce qui retarde d'autant la découverte du délit.

Les abus de biens sociaux sont le plus souvent mis au jour à l'occasion d'un *« heureux hasard »*, selon le mot d'Yves Mény, directeur du Centre Robert-Schuman-Institut universitaire européen de Florence : une dénonciation émanant d'un cadre licencié qui a été témoin de pratiques illicites, un départ de dirigeant qui s'accompagne d'une expertise comptable, un dépôt de bilan qui entraîne des investigations ou une enquête de l'administration fiscale. La jurisprudence de la Cour de cassation sur la prescription n'est pas propre aux abus de biens sociaux : elle s'applique à d'autres délits occultes, comme l'abus de confiance, le détournement d'objets gagés, la publicité fausse ou trompeuse ou la dissimulation de tout ou partie du produit des jeux des cercles et casinos.

Anne Chemin

Des dossiers très divers

● **Testut.** Bernard Tapie comparaîtra à compter du 18 mars devant le tribunal correctionnel de Béthune (Pas-de-Calais) pour abus de biens sociaux et recel, pour un montant estimé à 100 millions de francs. Déclenchée par la plainte d'un actionnaire minoritaire de Testut, l'instruction a notamment mis en évidence *« un aller et retour »* très lucratif entre Testut et sa filiale Trayvou, deux entreprises de pesage du groupe Bernard Tapie.

● **HLM de la région parisienne.** Robert Pandraud, député (RPR) de Seine-Saint-Denis et ancien ministre délégué chargé de la sécurité, a été mis en examen le 17 mars 1995 pour *« complicité de recel d'abus de biens sociaux »* par le juge d'instruction Eric Halphen. Michel Roussin, mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* le 14 novembre 1994, a obtenu un non-lieu le 15 décembre 1995.

● **Gérard Longuet.** Le président du Parti républicain, Gérard Longuet, a été mis en examen le 23 décembre 1994 pour *« recel d'abus de biens sociaux »* par le juge parisien Mireille Filippini, qui instruit le dossier concernant le financement de la villa tropézienne de l'ancien ministre. Le trésorier du PR, Jean-Pierre Thomas, député des Vosges, a aussi été mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* le 6 janvier 1995 dans le dossier sur le financement de ce parti.

● **Michel Noir-Pierre Botton.** Pierre Botton, gendre de Michel Noir, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois avec sursis, le 10 janvier, par la cour d'appel de Lyon. Il a été reconnu coupable d'avoir puisé 24 396 165 francs dans les caisses de ses sociétés. M. Noir, poursuivi pour *« recel d'abus de bien sociaux »*, car il avait bénéficié des *« largesses »* de son gendre, a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et cinq ans d'inéligibilité. Le journaliste Patrick Poivre d'Arvor, poursuivi pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, a été condamné à quinze mois d'emprisonnement avec sursis.

Fausses factures du BTP en Ile-de-France : Noël Girault met en cause le groupe Bouygues

LES EMBARRAS JUDICIAIRES du groupe Bouygues pourraient être relancés par la confession d'un militant gaulliste impliqué dans le scandale du bâtiment en Ile-de-France, Noël Girault. Dans son édition datée des 3 et 4 février, *Le Parisien* publie un entretien avec cet entrepreneur mis en examen dans le dossier des fausses factures, qui concerne une soixantaine d'entreprises de bâtiment et travaux publics de la région parisienne. *« En 1972, j'ai décidé de me mettre à mon compte et j'ai créé le cabinet Girault,* raconte-t-il. *Mon métier, c'est le renseignement et les relations. Je négociais avec mes clients, une cinquantaine d'entreprises du bâtiment, un pourcentage de 0,5 % à 2 % du montant hors taxes des marchés. Je n'étais payé qu'en cas de réussite, comme un apporteur d'affaires. »*

C'est par un banal contrôle fiscal chez un métreur de l'Etang-la-Ville (Yvelines) qu'a été mis à jour en 1994 un important système de fausses facturations dans les marchés du BTP en Ile-de-France. A la tête de ce réseau, Noël Girault, soixante-neuf ans, qui dirigeait depuis 1972 une société « taxi » sous couvert d'un cabinet de services et d'études installé dans le XVe arrondissement de Paris, et qui est soupçonné d'avoir émis entre 1984 et 1994 près de 60 millions de francs de fausses factures. Mis en examen pour *« recel grave d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux en écritures privées et de banque »* M. Girault avait été incarcéré le 2 décembre 1994 puis remis en liberté le 15 septembre 1995 et placé sous contrôle judiciaire.

Dans cet entretien, M. Girault reconnaît avoir travaillé pour le groupe Bouygues, à qui il aurait fait entre autres obtenir le marché de la Très Grande Bibliothèque, du Stade de France et de la Grande Arche. *« A partir de 1979, j'ai travaillé avec Jean Coignard. Il était directeur commercial de l'Ile-de-France chez Bouygues et chargé aussi de certaines opérations spéciales. S'il avait une information sur un marché, il avait un droit de chasse sur toute la France. On a fait des dizaines d'opérations ensemble. J'ai aussi fait du business avec Michel Derbesse* [actuel numéro deux du groupe Bouygues, NDLR]. »

M. Girault apporte des précisions sur les conditions dans lesquelles le groupe Bouygues aurait obtenu le marché de l'Arche de la Défense. Dans deux lettres anonymes parvenues au juge d'instruction pendant l'été 1995, un certain *« Max »* avait détaillé les coulisses de ce marché, affirmant qu'il *« fallait que Bouygues ait l'affaire »*. *« Le contact s'est fait par l'intermédiaire de Georges Beauchamp,* raconte Noël Girault. *(...) Il y a eu une réunion avec chez Georges Beauchamp avec Francis Bouygues et Jean Coignard. Il a été décidé que Bouygues aurait le marché à plusieurs conditions, dont celle-ci : verser 10 millions de francs en liquide au quotidien* Le Matin de Paris. *C'était, semble-t-il, à la demande expresse de François Mitterrand. Tout cela m'a été rapporté par Jean Coignard lui-même. »*

Cette affaire de fausses factures a déjà conduit à la mise en examen de quarante-cinq personnes dont Patrick Leleu, quarante ans. Directeur général de Bouygues Télécom, il lui est reproché d'avoir versé en septembre 1992, alors qu'il était directeur général pour l'Ile-de-France de Bouygues Bâtiments ouvrages fonctionnels, une commission de 1,5 million de francs au faux facturier Noël Girault pour la construction de la Très Grande Bibliothèque de France. Une transaction effectuée dans un hôtel de Genève en accord avec le trésorier du groupe, Philippe Renaud, quarante-deux ans, également mis en examen.

Noël Girault confirme le versement de cette commission : *« Les gens de chez Bouygues ne voulaient pas faire de factures sur un marché public. Ils me devaient 2,5 millions. C'est eux qui m'ont donné rendez-vous en Suisse. Il y avait Philippe Renaud. Il m'a versé 1,5 million en grosses coupures d'argent suisse. Cela tenait dans une grosse enveloppe ».* En précisant : avant de faire le déplacement, *« je me suis garanti avec Michel Derbesse. Il avait donné son accord ».*

Noël Girault explique que, dès 1969, il avait aidé le groupe Bouygues. *« Francis Bouygues était marqué à l'encre rouge à Paris,* explique Noël Girault. *Avec un ami à moi, on a fait le nécessaire pour qu'il rentre dans la course. Francis Bouygues est venu avec nous au 123, rue de Lille, le siège de l'UNR, le parti gaulliste de l'époque. Il était accompagné de Jean Guichard* (numéro trois du groupe à l'époque). *Avec ce dernier, nous avons vu Maurice Papon qui était trésorier de l'UNR. Francis Bouygues attendait en bas, Jean Guichard m'a ensuite fait monter, tout était arrangé. »*

Même si la personnalité de Noël Girault, gaulliste de la première heure et ancien membre du service d'action civique (SAC), pourrait le laisser supposer, les preuves du financement occulte d'un parti politique n'ont pas été établies jusque-là. Il a pu évoquer ce sujet pendant son incarcération à la prison de Fresnes (Val-de-Marne) avec son voisin de cellule, Jean-Claude Méry, faux facturier présumé du RPR.

Jean-Claude Pierrette

Les affaires Bouygues

● ***L'affaire des comptes suisses* de Pierre Botton.** – Le PDG du groupe, Martin Bouygues, a été mis en examen pour abus de biens sociaux, le 22 décembre. Le juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye s'intéresse à un virement de 2,3 millions de francs versé sur un compte suisse de M. Botton par une filiale du groupe.

● **L'affaire des fausses factures d'Ile-de-France.** – Le directeur général de Bouygues-Télécom, Patrick Leleu, a été mis en examen le 5 décembre pour corruption active, abus de biens sociaux, faux et usage de faux, ainsi que le trésorier, Philippe Renaud, et le directeur commercial du groupe, Jean Coignard, pour complicité. Le juge d'instruction versaillais Jean-Marie Charpier soupçonne le groupe d'avoir versé une commission de 1,5 million de francs pour des marchés de la Très Grande Bibliothèque.

● **L'affaire Drapo.** – Le vice-président et directeur scientifique du groupe, Pierre Richard, et le directeur de la direction scientifique, Michel Deguine, ont été mis en examen pour complicité de pratiques anticoncurrentielles le 30 novembre, ainsi que quatre autres responsables. Le juge d'instruction versaillais Yves Madre s'interroge sur l'utilisation d'un logiciel informatique baptisé Drapo pour truquer les appels d'offre.

Georges Beauchamp : « C'est farfelu »

Georges Beauchamp, membre du Conseil économique et social, a mis samedi 3 février toute intervention en faveur du groupe Bouygues : *« C'est complètement farfelu. Je n'ai jamais vu ce M. Girault. Quant à Jean Coignard, je le connais un petit peu. Je l'ai rencontré quelquefois au Conseil économique et social, mais à aucun moment il n'a été question de ce type de problèmes, de la Grande Arche ou d'argent. Il n'y a jamais eu le début d'une ombre de commencement de discussion de ce type. Quant à de l'argent versé au* Matin de Paris, *c'est ridicule. D'ailleurs, ce journal n'aurait alors pas eu besoin de fermer. »*

Jean Coignard, l'un des hommes-clés

Directeur commercial du groupe Bouygues, Jean Coignard, cinquante-neuf ans, a été interpellé par les policiers le 5 décembre 1995. Il pourrait devenir l'un des personnages-clés de cette affaire. Lors de l'enquête, les policiers ont saisi son agenda électronique qui contient près de 1 500 noms, dont les coordonnées, parfois personnelles, d'une bonne dizaine de personnalités politiques de premier plan, principalement RPR. Certaines de ces coordonnées sont celles de personnes déjà mises en examen dans le dossier des fausses factures du BTP mais dont le lien avec le groupe Bouygues n'avait pas été établi jusque-là. Noël Girault connaissait M. Coignard depuis 1979 et avoue, dans l'entretien qu'il a accordé au *Parisien*, l'avoir rencontré *« à quatre reprises au Fouquet's sur les Champs-Elysées »* depuis sa sortie de prison, le 15 septembre 1995.

هكذا من الأصل

La mise en place de la « conscription civique » s'échelonnera sur six années

Charles Millon va effectuer une « tournée des popotes » pour expliquer ses projets de réforme

Le service militaire dans sa forme actuelle continuera d'exister pendant six ans, le temps de « professionnaliser » l'armée sans réduire, dans l'intervalle, les capacités de défense de la France. M. Millon veut rassurer les armées sur l'évolution de la stratégie française. Le ministre de la défense n'a pas l'intention de procéder à un dégagement autoritaire des cadres comme cela avait été fait au lendemain de la guerre d'Algérie.

LE SERVICE NATIONAL, dans sa formule actuelle, restera en vigueur durant la montée en puissance de la *« conscription civique »*, voulue par Charles Millon, soit, si l'on en croit des évaluations du ministère de la défense, une période de six ans. Le projet de loi sur cette conscription civique, qui coexistera avec une armée progressivement professionnalisée, ne sera pas présenté pour adoption au Parlement avant l'automne.

Ces précisions seront données par le ministre de la défense pendant la tournée d'explications qu'il envisage d'entreprendre dans les armées ce mois-ci. Sentant, en effet, que les projets en question sur la rénovation du service national et sur le nouveau « format » des armées sont, pour le moment, mal acceptés par les militaires, le ministre de la défense a prévu de faire une « tournée des popotes » pour justifier les nouvelles réflexions gouvernementales. C'est ainsi que M. Millon doit se rendre dans les semaines à venir à Toulon (dans la marine nationale), à Angers (dans l'armée de terre), à Vernon (au Commissariat à l'énergie atomique et dans la délégation générale pour l'armement), à Avord (dans l'armée de l'air) et à Saint-Astier (dans la gendarmerie).

A la mi-février, un conseil de défense présidé par Jacques Chirac doit mettre la dernière main à la définition des grands axes de la réforme des institutions militaires, de façon qu'un débat d'orientation ait lieu en mars au Parlement, qui jugera des lignes principales de la programmation 1997-2002 et de celles qui traitent de l'*aggiornamento* du service. Après ce débat d'orientation, le dépôt de la nouvelle programmation militaire, comprenant le « format » des armées, est prévu pour mai.

SOUS CONTRÔLE DES GENDARMES

Rien n'est encore formellement fixé. A ceci près, pourtant, que la mise en place progressive de la conscription civique devrait s'étaler sur six ans. Pendant ce temps, le service national, tel qu'il existe, demeure en vigueur. L'organisation globale et la gestion de cette nouvelle disposition du service national seront du ressort du ministère de la défense. En revanche, le financement de chaque service – il y en aura trois différents (*Le Monde* du 3 février) – reste à la charge du ministère ou de l'administration, selon chacun des domaines concernés.

Du côté des armées, la surprise vient de la décision de M. Millon de ne pas abandonner un service, dit de défense et de sécurité, qui rappelle, en réalité, le service militaire actuel. Ce service-là devrait, entre autres objectifs, intéresser directement quelque 25 000 à 30 000 recrues et être plus spécialement placé sous le contrôle de la gendarmerie. A ce jour, la gendarmerie incorpore environ 12 000 gendarmes, dits auxiliaires, qui sont des conscrits du contingent. Le projet vise à doubler, voire à tripler les effectifs, y compris par le biais d'une incorporation de volontaires pour un service long (VSL). A ce service de défense et de sécurité, sous administration des gendarmes, viendront s'adjoindre des appelés dans la police nationale et dans des unités relevant de la sécurité civile (les sapeurs-pompiers professionnels, militaires ou civils).

Si le gouvernement a choisi une montée progressive en puissance de la « conscription civique » et le *maintien dans sa configuration* actuelle du service national, plus spécialement la forme militaire, qui ne sera pas supprimée, la raison en est simple. Le passage à la professionnalisation des armées induit une réduction sensible des effectifs – quasiment de moitié – et il ne doit pas pour autant entraîner de perte d'efficacité opérationnelle au cas où la France devrait intervenir, seule ou au sein d'une coalition, hors de ses frontières conformément à ses engagements.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles M. Millon a prévu, au cours de sa « tournée des popotes », d'annoncer qu'il n'y aura pas de loi dite de dégagement autoritaire des cadres (officiers et sous-officiers). Après la guerre d'Algérie, les gouvernements successifs ont conçu de telles lois, avec l'ambition de resserrer les effectifs de métier par des départs d'office. Ces dégagements impératifs de cadres ont laissé de fort mauvais souvenirs dans les armées, et, dans la perspective des législatives de 1998, il était exclu que le ministère de la défense procédât autrement que par des incitations à quitter l'uniforme.

Jacques Isnard

Yves Bonnet (UDF) invite Jacques Chirac à ne pas renier l'héritage gaulliste

APPORTANT sa pierre au débat public que le gouvernement dit vouloir instaurer avant de fixer sa politique de défense, Yves Bonnet, député UDF de la Manche et rapporteur de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, invite Jacques Chirac à ne pas *« renier »* l'héritage du général de Gaulle. Dans un texte d'une quarantaine de pages qu'il vient de diffuser à titre personnel, il demande au chef de l'Etat de *« doser la descente en puissance du budget de la défense »*.

« Condamner l'arme nucléaire, écrit le parlementaire, *n'est ni justifié ni pertinent. »* M. Bonnet considère que *« l'absence de la réflexion politique, c'est-à-dire celle du Parlement, constitue un déficit majeur »* et assimile à une *« erreur »* le fait de *« conférer à une technostructure toute la responsabilité de fait de la définition d'une politique »* de défense. Il demande au chef de l'Etat de *« refonder le consensus national »* sur la défense *« en élargissant le débat à la totalité des expressions politiques »*.

Citant François Mitterrand, pour qui c'était aux puissances déjà surarmées – et non à la France – de réduire leurs stocks nucléaires, M. Bonnet estime *« irréaliste »* ce qu'il appelle *« l'école de pensée des politiques qui jugent venu le moment d'engager résolument le désarmement universel et contrôlé »*. Le député UDF rappelle, avant que M. Chirac et le gouvernement se prononcent sur le nombre des sous-marins nucléaires lance-missiles de la nouvelle génération, que la disparition annoncée des bombardiers Mirage IV et celle probable des missiles du plateau d'Albion incitent à admettre *« la primauté de la composante navale »* de la dissuasion. Ce qui signifie que la France *doit fixer à quatre*, et non à trois comme des rumeurs semblent l'accréditer, le nombre de sous-marins à déployer à l'avenir.

« Un homme d'Etat, négligeant et passant outre à l'opinion générale des Français, en ce temps-là, a su nous donner une défense indépendante. Ceux qui se disent ses héritiers, écrit M. Bonnet, *ne peuvent le renier sans se renier. Admirer la prescience du général de Gaulle, qui évoquait l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, en oubliant son inflexible volonté de nous doter du moyen de notre indépendance ne serait pas conséquent. »*

J. I.

Marcel Trigon, ancien suppléant de Georges Marchais, quitte le PCF

MAIRE REFONDATEUR d'Arcueil et conseiller général du Val-de-Marne, Marcel Trigon a annoncé, jeudi 1er février, sa démission du Parti communiste, dont il était membre depuis quarante-trois ans.

Naguère proche de Georges Marchais, dont il a été le suppléant à l'Assemblée nationale, M. Trigon, qui avait quitté le comité central en novembre 1991, avait été très affecté par les attaques menées par la fédération « orthodoxe » du Val-de-Marne contre sa candidature lors des dernières élections municipales. C'est un tract de la section communiste d'Arcueil qui a incité M. Trigon à ne pas reprendre sa carte annuelle.

La démarche adoptée par M. Trigon n'en tranche pas moins avec l'attitude d'opposition *« de l'intérieur »* adoptée par les « refondateurs », regroupés autour de Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône. *« J'ai fait le choix de ne plus épuiser mon énergie dans une démarche refondatrice interne, qui m'apparaît impossible »*, écrit le maire d'Arcueil, qui ajoute : *« Rien n'[est] venu réduire la profondeur de mes divergences avec le PCF. »* Une allusion claire au thème du livre – *Communisme, la mutation* – largement décliné, ces derniers temps, par Robert Hue, secrétaire national du PCF. M. Trigon lui reproche de ne pas avoir poussé assez loin *« l'analyse réelle de ce qu'a été le stalinisme soviétique et sa version française »*.

Le maire d'Arcueil, qui a fait partie de ceux qui ont critiqué l'attitude de M. Marchais lors du « putch » de Moscou, en août 1991, n'a pas apprécié que le PCF félicite le Parti communiste de la Fédération de Russie de sa victoire aux législatives de décembre 1995.

Malgré sa démission du PCF, Marcel Trigon continuera de siéger au conseil général du Val-de-Marne au sein du groupe communiste.

Ariane Chemin et Dominique Meunier

DÉPÊCHES

■ **PATRONAT : Alain Juppé** affirme, dans un entretien publié, samedi 3 février, dans *Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Nice-Matin, La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Voix du Nord* et *Le Progrès* qu'*« il n'y a pas de divorce »* entre le gouvernement et les entreprises, après le vif échange qu'il a eu avec le président du CNPF, Jean Gandois. Le premier ministre affirme avoir répété au patronat qu'*« il n'y aura pas de nouvel allègement de charges s'il n'y a pas des engagements contractuels en contrepartie, notamment pour l'insertion des jeunes »*.

■ **BUDGET : le conseil régional d'Ile-de-France** a adopté à la majorité absolue, samedi 3 février, son budget pour 1996 (14 milliards de francs). Le RPR, l'UDF, 19 écologistes sur 23 et 4 non-inscrits l'ont approuvé par 107 voix. Le FN, le PS, le PC, 10 Verts sur 11, 4 écologistes et 1 non-inscrit l'ont repoussé par 99 voix. Il y a eu 2 abstentions (un Vert et un écologiste). Ce vote a eu lieu au terme d'un débat de sept jours, essentiellement consacré à la répartition des dépenses.

■ **CFDT : le tribunal de grande instance de Paris,** saisi en référé, a *jugé irrégulière, jeudi 1er février, la mise sous tutelle du Syndicat général* de l'éducation nationale (SGEN) de Paris, décidée le 14 décembre 1995, par le bureau national de la CFDT. L'interdiction d'accéder aux locaux de leur syndicat, signifiée à trois membres du SGEN-CFDT, accusés d'avoir pris part à la bousculade contre Nicole Notat, le 24 novembre, a aussi été jugé irrégulière. La CFDT avait levé la tutelle, le 30 janvier, mais la confédération doit se prononcer sur une éventuelle radiation du SGEN de Paris lors du bureau national, le 14 février.

■ **ANNULATION : le tribunal administratif de Paris** a annulé, vendredi 2 février, l'élection d'Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration, au poste de maire de la ville du Raincy (Seine-Saint-Denis). Cette annulation fait suite à un recours introduit par un citoyen de la commune sur une irrégularité concernant la convocation des membres du conseil municipal. L'élection, le 27 octobre 1995, faisait suite à une précédente annulation prononcée par le tribunal pour non-respect du délai de convocation des conseillers municipaux.

■ **AMÉNAGEMENT : le Conseil général de la Loire,** présidé par Pascal Clément (UDF-PR), a voté vendredi 2 février, à l'unanimité, son retrait de l'Epala (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) pour protester contre une clef de répartition qui fait de lui *« un des plus gros financeurs sans bénéficier, en retour, des investissements nécessaires aux barrages de Grangent et Villerest »*.

■ **RENCONTRE : trois syndicats de médecins** – la CSMF, la FMF et le SML – ont jugé, vendredi 2 février, *« indispensable »* d'être reçus par Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, pour *« préserver le dialogue »*, avant l'ouverture des négociations conventionnelles avec les Caisses d'assurance-maladie, prévues les 7 et 14 février. La rencontre du 17 janvier entre le premier ministre et les syndicats de médecins libéraux *« laisse subsister des ambiguïtés »*, affirment-ils.

Nul ne s'est jamais perdu sur le droit chemin.

Goethe

Qu'est-ce qui fait gagner à l'international un groupe comme Lyonnaise des Eaux ?

Notre compétence professionnelle. La qualité du service que nous rendons à nos clients. Et aussi l'affirmation de nos règles de comportement. Voilà les bases de la confiance.

La confiance, parlons-en !

Aujourd'hui, dans de nombreux pays, pour les contrats et les alliances nouvelles, les entreprises doivent, au même titre que leur savoir-faire, présenter leur déontologie. Respecter les principes les plus exigeants est une stratégie gagnante.

Il faut être exemplaire pour encourager un monde qui veut l'être.

Comment Lyonnaise des Eaux évolue-t-elle dans ce contexte ?

Laissons parler les chiffres. Il y a quinze ans : 10% du chiffre d'affaires à l'Etranger. Aujourd'hui, 43% et même 60% pour des entreprises du Groupe comme Degrémont et Dumez-GTM. Nous travaillons dans cent pays. Oui, nous sommes un leader mondial des métiers de l'eau et, avec GTM-Entrepose, un grand du BTP. Oui, nous sommes l'une des sociétés françaises les plus internationales, avec 30% du capital détenus par des investisseurs étrangers.

Quel rapport avec la déontologie dont vous parlez ?

Notre développement international est aussi le résultat de la confiance dont nous bénéficions, partout dans le monde. A commencer par les pays reconnus comme les plus exigeants, comme les pays anglo-saxons, de Sydney à Indianapolis.

Des exemples récents de confiance ?

L'attribution à Lyonnaise des Eaux de la concession du Grand Buenos Aires, aux termes d'une vive compétition internationale. Et, avec l'appui du Groupe de la Banque Mondiale, la mise en œuvre de ce grand chantier, aujourd'hui cité comme modèle dans l'industrie de l'eau. L'accord multi-projets signé avec la BERD pour développer les services et les infrastructures en Europe Centrale et Orientale. L'aval des autorités britanniques pour notre O. P. A. sur l'importante société anglaise Northumbrian Water Group.

Voilà ce que nous mettons en œuvre. Pour l'exemplarité du groupe. Pour la fierté de nos 140 000 collaborateurs. Pour la confiance de nos actionnaires et de nos clients.

LYONNAISE DES EAUX

72, av. de la Liberté. 92753 Nanterre

SANTÉ La mode nord-américaine des compléments alimentaires vitaminés et minéraux a traversé l'Atlantique. ● LES RISQUES médicaux liés à la surconsommation de ce type de produits a poussé la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à publier, jeudi 1er février, un rapport fixant des seuils de consommation quotidienne qui pourrait fournir l'ossature d'une future réglementation européenne. ● UN RAPPORT américain publié dans le *New England Journal of Medicine* alerte sur les dangers de malformations pour les enfants nés de femmes abusant de vitamine A pendant leur grossesse. ● LA COUR D'APPEL de Versailles, en rendant, le 22 janvier, un arrêt qui interdit la vente en grandes surfaces de la vitamine C 800, confirme que ce produit doit être considéré comme un médicament.

L'abus de produits vitaminés inquiète les pouvoirs publics

L'engouement pour les nombreux compléments alimentaires à base de vitamines ou de minéraux pose de nombreux problèmes médicaux. La direction générale de la consommation et le Conseil national de l'alimentation tentent de définir des normes pour réglementer ce marché

L'ENGOUEMENT nord-américain pour les compléments vitaminés, les minéraux et les oligo-éléments a conduit ces derniers temps les pouvoirs publics français *à définir, en liaison avec les* autorités scientifiques compétentes, une série de directives visant à prévenir les risques liés à la surconsommation de ces substances. La direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) a rendu public, jeudi 1er février, un rapport consacré aux « *limites de sécurité dans la consommation alimentaire des vitamines et minéraux* ». Ce document consensuel rédigé par un comité d'experts fournit, pour la première fois, les bases scientifiques pour des mesures de réglementation qui pourraient, demain, être adoptées à l'échelon européen.

Avec ce type de « compléments alimentaires », on se situe dans un domaine plus ou moins bien réglementé, entre l'aliment et le médicament. Aux frontières des produits « diététiques » et de l'aspiration *générale à une vie plus « équilibrée », ces substances* soulèvent une foule de problèmes scientifiques et médicaux, ainsi que des questions de nature consumériste. Alors que le marché de ces produits est en pleine expansion, une étude exhaustive portant sur 750 de ces compléments alimentaires a été menée, en 1993, par la DGCCRF. « *Nous avons alors pu relever un certain nombre de publicités mensongères concernant des erreurs notables sur les dosages et la composition de ces produits commercialisés*, explique M. Babuziaux, directeur général de la DGCCRF. *Nous avons toutefois pu obtenir des fabricants une remise en ordre.* »

On souligne néanmoins, auprès de la DGCCRF, que des anomalies demeurent. Elles sont de deux ordres. Il s'agit tout d'abord de l'utilisation de substances non autorisées : vitamine D et minéraux (germanium, chrome, sélénium, molybdène et bore). Il s'agit d'autre part de la commercialisation de substances dans des conditionnements correspondant à des doses supérieures aux apports quotidiens recommandés. « *Nous rencontrons ces problèmes tout particulièrement avec les produits importés des Etats-Unis qui sont souvent très surdosés, puisque contenant jusqu'à dix, voire cinquante à cent fois les apports quotidiens recommandés* », confie-t-on auprès de la DGCCRF.

Les actions de cette direction ont abouti ces derniers temps à différentes condamnations : amendes de 20 000 francs et trois mois de prison avec sursis pour présence de germanium et sélénium ; amendes de 20 000 francs accompagnées de la confiscation et de la destruction de marchandises pour présence de sélénium ; amendes de 20 000 francs pour présence de vitamine D, de sélénium et d'autres vitamines à des doses dix fois supérieures aux normes recommandées.

Parallèlement, les directions générales de la DGCCRF et de la santé demandaient au professeur Jean-Jacques Bernier, président du Conseil national de l'alimentation, de mettre en place un comité scientifique afin de définir les seuils de sécurité dans la consommation alimentaire des vitamines et des minéraux. Ce comité a ainsi étudié, pour l'ensemble des vitamines et pour quatre minéraux (zinc, fluor, sélénium et fer), les quantités nécessaires et les possibles effets secondaires de trop grands apports. « *Il ne suffisait pas, en effet, de définir ce qui est souhaitable d'un point de vue nutritionnel, mais de préciser ce qui, dans ce domaine, peut être nocif, dangereux*, précise M. Babuziaux. *Or, ces questions faisaient l'objet de nombreux débats et de quelques contradictions au sein du monde des experts.* »

Cette démarche originale arrive aujourd'hui à son terme, du moins pour ce qui est du domaine national. Dans un premier avis en date du 12 septembre 1995, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France avait, sans explication particulière, fixé les limites chiffrées de sécurité concernant les consommations journalières des vitamines et des minéraux. Ce Conseil précisait que ces seuils de sécurité ne devaient en aucun cas « *constituer un encouragement à la consommation des vitamines et des minéraux* ». Il rappelait en substance que les équilibres nutritionnels humains peuvent être obtenus de diverses manières et tout particulièrement grâce à l'alimentation.

Le rapport qui vient d'être rendu public situe les enjeux et fournit une série de précisions chiffrées. Face aux habitudes et aux engouements américains, le professeur Bernier souligne que la consommation de doses importantes de vitamines ou de minéraux n'est justifiée que par des raisons médicales. « *Il est légitime de rechercher la protection la plus élevée possible vis-à-vis des risques éventuels liés à leur surconsommation*, ajoute-t-il. *Ceci est d'autant plus nécessaire que le public, prêtant aux vitamines et aux minéraux des vertus et des propriétés excessives, d'assez nombreux consommateurs ont tendance à consommer de fortes doses et pendant d'assez longues périodes.* »

Ce document détaille ainsi les effets secondaires liés aux surconsommations de zinc, de sélénium, de fer et de fluor. Il s'intéresse de la même manière aux risques, parfois mineurs, parfois très graves, inhérents à diverses hypervitaminoses liées aux surconsommations de vitamines A, D, E, B, B2, B6 ou PP. Toutes ces données et ces conclusions seront prochainement transmises aux services compétents de l'Union européenne. En France, on estimait en 1994 à 650 millions de francs le marché des compléments alimentaires polyvitaminés et à 2 milliards de francs celui des produits diététiques vitaminés.

Jean-Yves Nau

★ **Le rapport sur les « limites de sécurité dans la consommation alimentaire des vitamines et minéraux » est disponible auprès de la DGCCRF, 59, boulevard Vincent-Auriol, 75703 Paris Cedex 13.**

La C 800 bannie des grandes surfaces

La cour d'appel de Versailles, statuant après cassation, vient de conclure une longue bataille juridique au sujet de la vente de vitamine C 800. Dans un arrêt du 22 janvier, elle affirme le caractère de « *médicament par fonction de la vitamine C* » et en « *interdit la vente* » par les grandes surfaces. Les magistrats estiment que « *la vitamine C doit être considérée comme étant administrée en vue de restaurer, corriger ou modifier les fonctions organiques* ». Pour leur part, les responsables de l'Union professionnelle de la parapharmacie estiment que cette décision ne remet nullement en cause la distribution en grande surface de cette substance. Selon l'étude de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), les risques liés à la surconsommation de vitamine C ne sont guère importants. Les spécialistes conseillent de ne pas dépasser une dose d'environ un gramme par jour pour un adulte.

La surconsommation de vitamine A pendant la grossesse présente des risques de malformations pour les enfants à naître

UNE ÉTUDE AMÉRICAINE menée par Kenneth J. Rothman (université de Boston), récemment publiée dans le *New England Journal of Medicine*, démontre le risque tératogène lié à la consommation de doses trop élevées de vitamine A par les femmes enceintes. Ce travail a été conduit d'octobre 1984 à juin 1987 auprès de 22 748 femmes. Les auteurs de l'étude expliquent avoir recensé dans ce groupe 339 nouveau-nés anormaux parmi lesquels 121 souffraient de malformations neurologiques spécifiques. Au terme de leur analyse statistique ils concluent que ce risque malformatif est lié à la consommation par la femme de doses trop élevées de vitamine A résultant à la fois de la consommation alimentaire et de compléments « diététiques ».

Ce risque est 3,5 fois plus élevé chez les femmes consommant quotidiennement des doses supérieures à 15 000 unités internationales que chez celles consommant moins de 5 000 unités. Si l'on ne s'intéresse qu'aux compléments de vitamine A, le risque est 4,8 fois supérieur au- dessus de 10 000 unités quotidiennes par rapport à des apports quotidiens inférieurs à 5 000 unités.

D'autre part, l'apparition des malformations néonatales correspond pour l'essentiel à des consommations élevées de vitamine A avant la septième semaine de grossesse. Les auteurs calculent que chez les femmes consommant plus de 10 000 unités quotidiennes de « suppléments » de vitamine A on doit s'attendre à un enfant malformé sur 57 naissances. Compte tenu des comportements alimentaires et des contagieuses habitudes « diététiques » américaines, il y a là un important problème de santé publique.

BESOINS SUPÉRIEURS

On sait, depuis longtemps déjà, que si la vitamine A (le rétinol doit être distingué du bêta-carotène, inoffensif) est essentielle à l'embryogenèse, des apports maternels trop importants au début de la grossesse peuvent conduire à l'apparition d'anomalies néonatales. Le travail américain fournit à cet égard des données claires sur une question qui alimente depuis plusieurs années de vives controverses.

« *En France, une série de mesures réglementaires ont été prises pour tenter de prévenir ce type d'accidents. C'est ainsi notamment que, depuis 1991, les médicaments contenant du rétinol ne peuvent pas dépasser 5 000 unités internationales par prise et plus de 150 000 unités par unité de conditionnement* », explique Olivier Hurstel, responsable du centre d'études et d'informations sur les vitamines (Laboratoires Roche). Une réflexion est en cours en ce qui concerne les recommandations alimentaires destinées aux femmes enceintes. Enfin, l'administration a pris contact avec les fabricants de compléments alimentaires pour leur demander de rester dans des zones non dangereuses. Pour la vitamine A, les experts pourraient fixer le seuil au double des besoins quotidiens naturels estimés entre 2 300 et 3 300 unités internationales.

La grossesse pose ici un problème particulier dans la mesure où la femme enceinte a des besoins vitaminiques supérieurs à la normale. Comment, dès lors, sans informations médicales détaillées, faire la part entre l'indispensable et l'excès ? Dans un éditorial du *New England Journal of Medicine*, deux experts américains estiment qu'il convient de recommander aux femmes enceintes la prise quotidienne d'une préparation contenant 0,4 milligramme d'acide folique et 8 000 unités de vitamine A. Certains jugeront qu'une telle mesure conduirait à médicaliser un peu plus encore cette période de la vie. Une telle décision serait néanmoins préférable à la situation actuelle, où des firmes peuvent librement proposer des « suppléments vitaminés » dont la consommation peut être contraire aux intérêts de la santé publique.

Jean-Yves Nau

Manifestation pour la libération d'hôtes de militants basques

ENVIRON SIX CENTS PERSONNES ONT MANIFESTÉ, vendredi 2 février à Spézet (Finistère), pour demander la libération immédiate de Paul et Marie-France Le Coq, soupçonnés d'avoir hébergé des militants basques de l'ETA et mis en examen, la veille, pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* », par le juge d'instruction parisien Laurence Le Vert. L'un est écroué à la prison de la Santé à Paris, l'autre à Fleury-Mérogis.

Les manifestants ont effectué une marche au flambeau depuis Spézet (2 000 habitants) jusqu'à Cramn Uhel, à 2,5 kilomètres, où habitent Paul et Marie-France Le Coq et ont fait circuler une pétition, proclamant : « *Nous avons hébergé des Basques. Nous hébergeons des Basques. Nous hébergerons des Basques* ». L'interpellation du couple intervient après celle, la semaine dernière, de six Bretons à Lannion (Côtes-d'Armor) et en région parisienne.

La réforme des assises pourrait entrer en vigueur à l'automne 1997

JACQUES TOUBON, garde des Sceaux, a indiqué que la réforme de la cour d'assises pourrait être applicable à l'automne 1997, après un examen par le Parlement début 1997. En visite à la cour d'appel d'Angers (Maine-et-Loire), vendredi 2 février, le ministre de la justice a également annoncé la nomination du député Jean-François Deniau (UDF, Cher), président de l'intergroupe parlementaire sur les droits de l'homme, à la tête d'un haut comité chargé de recueillir l'avis du public sur cette réforme. Composé d'une quinzaine de personnalités indépendantes, ce comité se réunira dans les prochains jours et devra rendre un avis début avril.

DÉPÊCHES

■ **DISCRIMINATION : deux mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende ont été requis vendredi 2 février à Paris,** pour discrimination raciale, contre le PDG de Nouvelles Frontières (NF), Jacques Maillot. « *Compte tenu de la politique d'Air Afrique, il est strictement interdit d'inscrire des Sénégalais ni des Africains sur le charter de Dakar* », préconisait NF en 1990 dans un message électronique interne. Selon M. Maillot, Air Afrique contrôlait les clients africains occupant les sièges à tarif réduit et « *les débarquait* » ou leur faisait payer le plein tarif. Jugement le 1er mars.

■ *VIOLENCE SCOLAIRE :* **la situation est toujours tendue à Rouen,** après l'accident dont a été victime un collégien, jeudi 1er février, lors d'un rodéo de voitures volées. Le maire de Rouen, Yvon Robert (PS) a réclamé des renforts de police et devrait être reçu lundi 5 février par le ministre délégué à la ville, Eric Raoult. Un conseiller municipal Ibrahim Sadoumi (RPR), observe depuis vendredi une grève de la faim devant la mairie. A Garge-lès-Gonesse (Val d'Oise), un collégien d'origine marocaine a été poignardé, non loin de son établissement, lors d'une rixe entre jeunes.

■ **JUSTICE : David Beaune, un skinhead âgé de vingt-trois ans, a été mis en examen le 2 février pour le meurtre** d'Imad Bouhoud, un Français de dix-neuf ans d'origine tunisienne, frappé puis noyé dans un bassin du port du Havre dans la nuit du 18 au 19 avril 1995. David Beaune aurait écrit des lettres à des amis skinheads dans lesquelles il revendiquerait le meurtre du jeune beur.

Un gardien de prison en grève de la faim pour un tour de clé oublié

C'EST L'HISTOIRE d'un surveillant de la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, qui oublie, le 16 mai 1995, de clore d'un tour de clé une cellule. Comme il est stagiaire, il n'apprend qu'à l'issue de sa période d'essai, le 24 janvier 1996, que, pour cette faute, l'administration pénitentiaire estime ne pas pouvoir décemment l'intégrer dans ses rangs.

Le 25 janvier, Georges Dos Santos, vingt-six ans, accompagné de ses amis de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), sollicite par écrit un recours gracieux auprès du directeur de l'administration pénitentiaire. Puis il s'adresse au ministre de la justice, et obtient une audience auprès d'un conseiller. Le secrétaire général de l'UFAP, Gilles Sicard, son adjoint et un délégué plaident sa cause, sans convaincre : le dossier est soumis à l'appréciation du garde des sceaux.

Mais l'UFAP ne l'entend pas de cette oreille. Puisque la lettre de licenciement de Georges Dos Santos risque d'être envoyée, il faut employer la manière forte. Ses camarades lui suggèrent une grève de la faim. Vendredi 2 février, le gardien distrait a donc pris ses quartiers dans le café désaffecté *A la Bonne Santé*, qui fait face aux portes de la prison du même nom. Les collègues solidaires lui apportent une pétition de plus de trois cents noms et un surveillant lui installe une tente dans la salle empoussiérée. Un autre lui prête un chauffage électrique, une petite télé. Autour de 20 heures, la toile est démontée. Pour des raisons de sécurité, Georges Dos Santos n'est pas autorisé à « squatter » l'ancien bistrot, propriété du ministère de la justice. Qu'à cela ne tienne, le gréviste passera la nuit dans sa voiture, quelques mètres plus loin.

RÉCIDIVISTE ET EXEMPLAIRE À LA FOIS

La faute est certes grave pour un surveillant de maison d'arrêt. Georges est le premier à le reconnaître. Qui plus est, il redouble. L'année dernière, affecté à Fleury-Mérogis, on lui avait reproché deux retards et un rasage peu consciencieux. Licencié, il avait tout de même obtenu une deuxième chance : en 1994, il avait empêché l'évasion d'un détenu, ce qui lui avait valu une lettre de félicitations de son directeur. Et ça, parole de surveillant, ça n'arrive pas souvent. Alors, l'administration pénitentiaire devrait se passer de lui ?

Enfoncé dans son pull irlandais, le discret Toulousain laisse ses collègues raconter son histoire pour lui. « *Tout le monde oublie au moins une fois dans sa carrière de refermer une porte*, plaide Gilles Sicard. *Seulement, Georges est stagiaire et le nouveau directeur de l'administration pénitentiaire veut faire un exemple.* » « *Je suis prêt à aller jusqu'au bout, sinon je ne l'aurais pas fait* », assure le gréviste. Et il remâche son amertume d'avoir été dénoncé par un surveillant « *même pas gradé* », pour n'avoir pas verrouillé la porte d'un détenu « *même pas dangereux* ».

Aude Dassonville

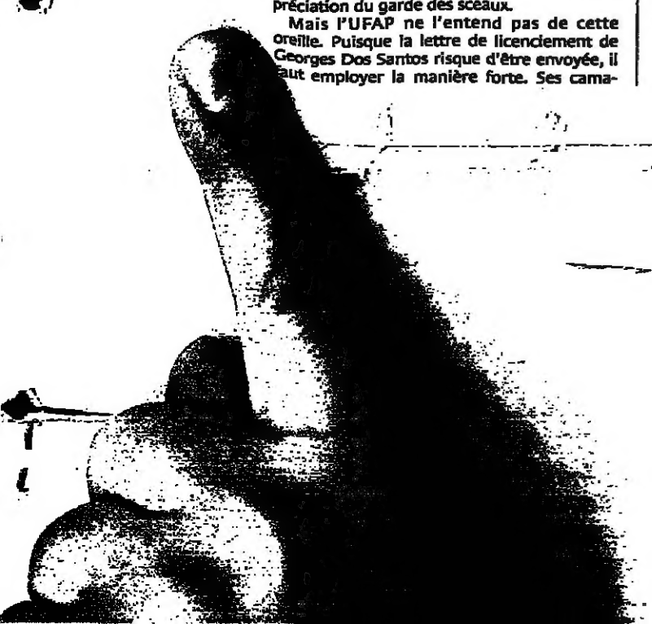

هكذا من الأصل

ENQUÊTE

La brise libertaire

Chaque mouvement social réveille la fibre anar. Depuis décembre, un air jeune-vieux souffle sur les bureaux de poste, les squats et Internet

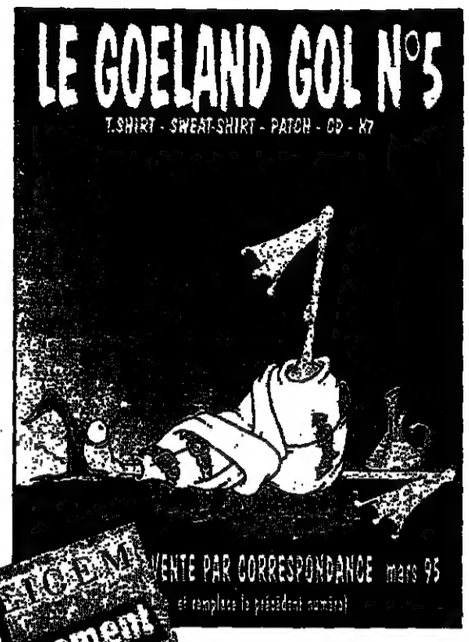

A côté des fanzines, Vaneigem à 10 francs : soixante-dix mille exemplaires vendus en cinq mois. « Une magnifique couverture dans la presse enseignante», se félicite l'éditeur. « Les élèves viennent sur les conseils de leurs profs. Suicidaire ! », s'amuse un libraire.

COMME on les trouve toujours où on ne les attend pas – c'est leur fierté, – il n'est pas sûr qu'il faille chercher les anars dans les manifs. Pas sûr qu'il faille les croire tout noirs, ou rouge et noir, avec des bagues à tête de mort et des *keffiehs* palestiniens autour du cou. Pas sûr qu'il faille raconter l'histoire sur le mode alphabétique : A « cerclé », ou A comme Amelot, cette rue proche de la « Répu » qui loge la vieille Fédération anarchiste (FA), sa radio – *Libertaire* – et sa librairie, Publico. Sûr, en tout cas, qu'ils rigolent d'entendre crier au « retour des anars » parce qu'on a vu défiler sur les pavés, en décembre 1995, le chat hérissé de la vieille Confédération nationale du travail (CNT), cette petite sœur française de l'anarcho-syndicat espagnol forte des deux mille à trois mille adhérents qu'elle revendique.

Pas un sur cent, mais pourtant ils existent, dit la chanson. Anars ou libertaires, ils ne sont en France que quelques milliers à militer dans des organisations politiques ou syndicales attachées à cette filiation. Snobisme de la contre-culture ? Culte enfantin du secret ou paranoïa ? Ils redoutent la « une » des magazines et peinent à reconnaître qu'il flotte aujourd'hui au-dessus du chaudron quelque chose d'impalpable qui *« pourrait bien être libertaire »*. *« Un parfum »*, pour Jean-Pierre Anselme, de l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !). *« Un cui-cui »*, disent les trotskistes, ennemis de la FA – noire et anticommuniste, – mais en sympathie avec Alternative libertaire (AL), au paraphe noir et rouge. *« Une petite brise »*, tranche Thierry Renard, secrétaire fédéral du syndicat SUD.

Malgré eux, les coïncidences parlent et étincellent. *« En 1995, grâce à la rencontre d'un courant culturel et d'une actualité sociale, le vent libertaire est devenu autre chose qu'un sujet d'étude au passé »*, juge Raphaël Romnée, secrétaire de la CNT-PTT en région parisienne et responsable du mensuel *Alternative syndicaliste*. *Alors que cheminots et étudiants*, chômeurs et intellectuels manifestent, gais et solidaires, contre le plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, *Land and Freedom* fait un tabac en racontant l'étouffement et le massacre, en 1937, des mouvements antifranquistes, notamment anarchistes, par les troupes des républicains espagnols : 600 000 entrées en France et une place de favori pour le César du meilleur film étranger. Autre indice, le succès inattendu de *L'Avertissement aux écoliers et lycéens* (éditions Mille et une nuits), de Raoul Vaneigem, un petit traité du théoricien situationniste sur *« l'éducation carcérale et la castration du désir »* vendu à 70 000 exemplaires depuis sa sortie, en septembre 1995.

Le vent libertaire ne s'éteint jamais. Celui de mai 1968 avait balayé la fin des années 60. La dernière brise est née au fond des années 80, quand les anarcho-punks, comme les Bérurier noirs ou Ludwig von 88, portaient haut et fier leur cœur anar. Un souffle enveloppant, qui court *« de l'antisexisme et de l'antispécisme, du provégétarisme antidope aux autonomes purs et durs, de la rue au mondialisme »*, résume Marsu, un ex des *« Bérus »*. Sans dieux ni maîtres, même quand ils sont membres d'organisations comme la FA ou AL.

A chaque époque ses manières. *« Il y a dix ans, la tendance était beaucoup plus lookée qu'aujourd'hui*, s'amuse M. Level, cogérant de Parallèles, une librairie libertaire de Paris. *Les Iroquois à crête cohabitaient joyeusement avec les hard-rockeux et les crypto-situs. »* Aujourd'hui que tout le monde s'habille en noir et que le style hippie revit, les anars sont davantage des *« passe-muraille »*, qui affinent leurs signes de reconnaissance initiatiques. Par exemple, les pantalons longs, et pas *« feu de plancher »* – autrement dit à mi-mollet – pour se distinguer définitivement des skins.

Certains amoureux de Lautréamont font et défont le monde, le soir, au Maldoror, rue du Grand-Prieuré, ou au Vendémiaire, à Montreuil. Ils trinquent à La Bonne Descente, rue Rébeval, dans le vingtième arrondissement de Paris, ou au Courtois, à Nantes. *« On discute bien aussi dans les squats »*, ajoute Stéphane, gentil sourire rose et frêle silhouette noire, qui, au café, relit *1984*, d'Orwell, douze ans après la date-butoir. Membre du Scalp (Section carrément anti-Le Pen), collaborateur de *Reflex* et de *No pasaran !*, deux revues de ce *« réseau national antifasciste »*, il énumère ces lieux comme un poème : *« Il y a Les Cinq Sens, Les Cascades, et puis le squat de la Grange-aux-Belles ... »*

AU début de la décennie passée toujours, la CNT, fondée en 1945 et membre de l'Association internationale des travailleurs (AIT), commence patiemment sa reconstruction. Aujourd'hui, le syndicat, qui se réclame du communisme libertaire, est présent dans les grands secteurs publics – La Poste, l'éducation nationale, quelques hôpitaux comme la Pitié-Salpêtrière, les FNAC, les sociétés de nettoyage, la Cité des sciences de La Villette... Fin novembre, lors des manifestations de lycéens et d'étudiants, la CNT, qui dispose d'un local à Nanterre et s'est implantée dans une dizaine de facs, gagne ses lettres de noblesse et, grâce à ses beaux autocollants, une incontestable reconnaissance médiatique. Etudiant à Nanterre, Corto, adhérent de la CNT et membre de la coordination étudiante, peaufine l'image en refusant de serrer la main de son ministre, François Bayrou, le 3 décembre 1995.

Mutation de la société et de sa classe ouvrière ? SUD, né en décembre 1988 autour de dissidents de la CFDT pour réhabiliter le syndicalisme de lutte autogestionnaire, compte parmi ses animateurs des trotskistes et quelques libertaires venus d'AL. CNT et SUD cohabitent sans vraiment se gêner à la SNCF, mais surtout dans le « tertiaire ». L'employé des postes, derrière son bureau, voilà le nouveau prolétaire. KK, chanteuse de Raymonde et les Blancs-Becs (Crash), un groupe de rock alternatif de la mouvance anar, raconte ses plaintes et son calvaire. *« Je taffe aux PTT, pets tété ? t'es comme un petit pépé/ Toute la journée tu ne penses pas tu ne fais que glander. »* Sur le même album : *« C'est le retour du servage/ Surveillé par des pions/ Exploité par des cons [...] Je n'ai pas l'intention de me tuer à la tâche/ Dans toute population / Sommeille la rébellion/ Le doigt dans l'engrenage / Tu fais PTT plombs. »*

Lentement, sûrement, au fil de ces dernières années, la pratique partageuse de la grève s'est aussi affirmée. Coordinations de cheminots, d'infirmières... A Nantes, vieille terre anarchiste, Virus Mutinerie et le Scalp avalent longuement disserté sur les manifs contre le CIP, le « SMIC jeunes », en 1994, et applaudi à ces *« AG souveraines où les grévistes décident de tout »*. Sur le campus, ils avaient imposé *« la démocratie directe, les fêtes, mais aussi la violence »*, rappellent-ils aujourd'hui. Les anars ne se sentent jamais autant à l'aise que dans ces AG autogérées. C'est dans les dépôts ferroviaires, les facs, les hôpitaux, les centres de triage, qu'aiment s'épanouir les cent fleurs libertaires.

La musique était là : les premiers ministres peuvent passer, les paroles demeurent. *« L'économie se fissure/ C'est nous qu'on paye la facture [...] S'agrandit la déchirure/ C'est la ballade pour un dur »*, chante encore KK. Crise de la représentation partisane et syndicale, échec des variantes marxistes à l'Est, absence d'alternative réelle à la politique gouvernementale... *« Le libéralisme a tapé tellement fort que certains ont parlé de la fin de l'histoire*, analyse Thierry Renard. *Il y a tout naturellement une place pour des aspirations nouvelles : prendre son destin en main et construire une nouvelle citoyenneté. »*

Même si Radio-Libertaire passe souvent Léo Ferré, même si, à vingt ans, des étudiants relisent Marx et Bakounine et découvrent Guy Debord – *« le top du top »*, – les anars ont trouvé dans les manifs et les grèves de décembre 1995 un terrain et un terreau fantastiques. *« A la CNT, les adhérents sont de trois origines. Il y a ceux qui viennent par affinité idéologique avec notre référence, le communisme libertaire*, explique Raphaël Romnée. *Il y a ceux qui sont en rupture d'organisations réformistes : c'est mon cas, j'étais à la CGT. Il y a ceux, enfin, qui sont sans passé. Ils viennent parce qu'ils sont jeunes et qu'ils rencontrent pour la première fois le monde du travail, ou parce qu'ils sont vieux et qu'ils rencontrent le chômage. »*

Rue Voltaire, près de la Nation, dans ce drôle d'immeuble parisien de bric et de broc qui abrite une soixantaine d'associations, ils racontent. *« Deux jours de droit à la fac, et j'ai craqué. Pour moi, l'accès au savoir n'est pas une course effrénée à la réussite. »* Sans croire *« à l'éveil des consciences ou au grand soir »*, ils pensent que l'anarchisme passe aussi par *« un militantisme de quartier et de proximité »*. Les libertaires d'AL sont très présents dans ces collectifs, disséminés dans toute la France, et dont les noms cinglent comme des gifles à la société capitaliste libérale : AC !, Droits devant ! Droit au logement (DAL), RAP (Résistance à l'agression publicitaire), Ras l'front...

En musique, en poésie, l'heure n'est pas à l'effervescence. Les revues libertaires sont moins nombreuses aujourd'hui qu'il y a dix ans. L'esprit « situ » se décline plutôt dans les luttes, au gré des causes et des individus. *« Il y a finalement quelque chose de libertaire dans ces associations, ni syndicales ni politiques, à la fois indépendantes et organisées, faites de travailleurs et de chômeurs, de syndiqués et de non-syndiqués, qui s'éparpillent un peu partout sur le territoire et qui se retrouvent sur un programme antilibéral de transformation de la société »*, constate Jean-Pierre Anselme.

L'OCCUPATION de l'immeuble de la Cogedim, rue du Dragon, par le DAL, en décembre 1994, a fait tomber dans le vocabulaire normalisé et commun un mot hors la loi issu du bréviaire d'Action directe : les « réquisitions ». Réquisitions d'emplois à la FNAC-Montparnasse, réquisitions d'emplois, le 1er février, à l'initiative de cent trente chômeurs, associatifs et salariés (CGT, CFDT en lutte), à la direction du travail des Hauts-de-Seine pour exiger l'ouverture de concours administratifs et mettre fin à la pénurie de personnels. Réquisition de papier à *Libération*, lorsque des étudiants exigent, durant la grève, que le quotidien de la rue Béranger publie un texte de la coordination.

Il ne faudrait pas oublier la fête. Celle qui dégénère, en queue de manif, avec l'inévitable baston : *« C'est les autonomes ! »* Celle qui se partage, comme un fou rire ou, en décembre, une simple partie d'auto-stop. Cachés derrière leurs pseudos, leurs collectifs surréalistes ou leurs boîtes postales anonymes, les anars savent aussi très bien travailler pour la galerie et les caméras de télévision. Il y a un an, à l'agence France-Télécom de Saint-Brieuc, les amis de SUD ont « tiré » des lignes téléphoniques pour permettre aux chômeurs de passer quelques coups de fil. EDF peut bien appliquer le jour les tarifs d'électricité de nuit, se sont dit, en décembre, les grévistes de Toulouse, Nîmes et Périgueux.

Sur Internet, un sacré truc qui *« met la communication internationale à la portée de la base »*, « Ballou », étudiant à Nantes, raconte son grand soir à lui : après *« les mises en scène de procès hilares des membres du conseil d'administration »* de la fac, *« l'arrosage du président Jayez et de quelques profs à coups d'extincteurs et de vin rouge »*. Vieux potache ou futur anar ?

Ariane Chemin

هكذا من الإصل

La Corée du Sud exorcise son passé

Le procès de Chun Too-whan et Roh Tae-woo, les deux ex-généraux devenus présidents, s'ouvre le 26 février. Ils sont tenus pour responsables de « l'une des plus profondes blessures » de l'histoire du pays : le massacre de Kwangju, qui, en mai 1980, fit plusieurs centaines de victimes

L'HISTOIRE de la Corée du Sud, passée en trois décennies du stade de la pauvreté à celui de puissance industrialisée, est aussi celle d'un succès cher payé en termes de répression. Les procès des deux ex-généraux qui ont accédé à la présidence du pays, Chun Too-whan (1980-1988) et Roh Tae-woo (1988-1992), devaient commencer le 5 février. Ils viennent d'être repoussés au 26 février et rouvriront une des pages les plus noires de l'histoire d'un pays au passé douloureux : cinquante ans d'occupation japonaise puis une guerre fratricide (1950-1953) qui se traduisit par la partition du pays.

Auteur avec Roh du putsch du 12 décembre 1979, Chun est tenu pour responsable du massacre de la population de Kwangju en mai de l'année suivante : *« L'une des plus profondes blessures de notre histoire »*, estime le cardinal Kim, archevêque de Séoul. Deux événements qui s'enchaînent et sur lesquels la lumière n'a jamais été faite. Officiellement, le massacre fit deux cent quarante morts. Trois fois plus selon les victimes.

L'année 1979 avait été difficile pour la Corée : le pays avait accompli son spectaculaire « bond en avant » économique sous la férule de Park Chung-hee, général qui avait pris le pouvoir en 1961 à la faveur d'un putsch. Mais le régime était à bout de souffle. Park avait resserré le carcan policier et militaire et, la récession aiguisant les griefs contre l'arbitraire, des manifestations avaient éclaté un peu partout. Le dictateur vieillissant semblait s'entêter dans la manière forte. Quels furent les mobiles qui conduisirent le chef de ses services secrets, Kim Jae-kyu, à l'assassiner à coups de revolver, le 26 octobre, au cours d'un dîner ? On ne saura jamais.

Il semble avoir agi seul, en « assassin du tyran », par crainte que l'engrenage de la répression ne conduise à une situation incontrôlable. Au lendemain de cet assassinat ressenti comme le dénouement tragique d'une situation bloquée, on pensa qu'allait s'ouvrir un phase de transition vers la libéralisation. Espoirs vite déçus. La disparition de Park créait un vide dangereux et la loi martiale fut proclamée. Sous l'autorité chancelante du premier ministre Choi Hyu-ha, devenu président par intérim, une commission parlementaire fut chargée de préparer une nouvelle Constitution.

Les militaires, qui, depuis la fin de la guerre de Corée, étaient la grande force politique du pays, ne tardèrent pas à réagir. Dans la nuit du 12 décembre, une brochette de généraux menée par Chun Too-whan, commandant des services de sécurité militaire, et Roh Tae-woo, commandant de la 9e division d'infanterie stationnée au nord de Séoul, firent arrêter le général Chung Seung-wha, chef d'état-major de l'armée de terre et commandant de la loi martiale, et mirent en place une junte. Outre les services de renseignement de l'armée, Chun prit en main la toute-puissante KCIA (services secrets), s'arrogeant ainsi un contrôle absolu sur le pays. La chape de plomb retombait sur la Corée.

Dans les mois qui suivirent, les manifestations étudiantes reprirent de plus belle, s'étendant de Séoul aux villes de province. Le 17 mai, Chun imposait à Choi Hyu-ha d'étendre la loi martiale à tout le pays et faisait arrêter la principale figure de l'opposition, Kim Dae-jung.

A Kwangju, capitale du Cholla, province natale de ce dernier, à 300 kilomètres au sud-ouest du pays, éclatèrent dès le lendemain de violentes manifestations. L'armée se livra à des ratonnades d'une extrême dureté : plusieurs dizaines d'étudiants furent tués. Les manifestants, menés par un jeune activiste, Yoon Sang-won, attaquèrent des postes de police et une armurerie et y prirent des armes. Le 20, deux mille personnes étaient dans les rues : la ville était au bord de l'insurrection. Les troupes spéciales reçurent l'ordre d'intervenir. Dans la soirée et au cours de la nuit, ce fut le massacre.

A Séoul, on savait peu de chose de ce qui se passait en province, étant donné la censure. Selon la rumeur, la situation à Kwangju était très grave. Lorsque nous arrivâmes à l'aube du 21, la ville semblait en état de guerre. L'armée s'était repliée sur le campus de l'université Chonnam, où notre voiture fut accueillie par une salve de tirs. On ne pouvait douter, en parcourant les rues où flottait l'odeur âcre de caoutchouc brûlé, que les combats avaient été meurtriers. Dans le centre, il y avait encore çà et là des cadavres ensanglantés parmi les gravats et les carcasses de voitures retournées. La ville était aux mains d'une population hagarde. La peur, la douleur et la rage se lisaient dans les regards. Les hommes étaient armés de barres de fer, de couteaux ou de fusils automatiques pris à l'armée.

« Ils sont plus cruels que les communistes pendant la guerre de Corée », hurlait un père qui racontait dans des hoquets de larmes que sa fille avait été éventrée à coups de baïonnette. Selon un manifestant, les parachutistes pendaient les cadavres par les pieds et mutilaient les femmes à la poitrine avec leurs couteaux. Des insurgés sillonnaient les rues sur des automitrailleuses prises à l'armée, d'autres sur des camions ou des autobus aux vitres brisées, criant : *« A mort, Chun ! »*, *« Libérez Kim Dae-jung ! »*.

Dans les hôpitaux on mesurait l'ampleur du massacre : des corps étaient allongés à même le sol et l'on glissait sur des flaques de sang. La plupart des blessés étaient cruellement meurtris. Les médecins et les infirmières semblaient à bout de tension nerveuse. Les victimes continuaient à arriver sur des brancards de fortune. Un étudiant victime d'un traumatisme crânien expirait dans les bras de ses camarades : il avait été battu à mort par les soldats. Dans le gymnase sur la place de la mairie fut installée une morgue autour de laquelle le lendemain flottait un odeur de putréfaction et de désinfectant. Kwangju était coupé de l'extérieur, les communications téléphoniques interrompues, et, peu de temps après notre arrivée, les voies d'accès furent bloquées par l'armée. Des hélicoptères sillonnaient le ciel, lançant des tracts. Les insurgés occupèrent la ville jusqu'au 28 mai.

Un comité de citoyens essaya de négocier avec les militaires, demandant que le président Choi présente ses excuses pour les brutalités commises. Les étudiants exigeaient eux que Chun Too-whan soit relevé de ses fonctions et que la loi martiale soit levée. Au cours d'une poignante conférence de presse le 26 mai, alors que la résistance s'effritait, Yoon Sang-won demanda en vain la médiation de Washington.

L'étau militaire s'était resserré autour du centre-ville, et lorsque, à l'aube du 28, l'armée donna l'assaut au bâtiment de l'administration provinciale où étaient repliés cent cinquante étudiants armés de fusils automatiques, leur résistance fut brève. Une vingtaine furent tués parmi lesquels Yoon Sang-won. Cinq furent abattus dans le dos alors qu'ils fuyaient. Les soldats firent preuve d'une extrême brutalité avec les survivants, contraints à s'agenouiller les mains liées dans le dos et roués de coups.

Etant donné la censure, le reste du pays apprit par la rumeur et par des bribes de la presse étrangère ce qui s'était passé. La version officielle des faits prévalut pendant des années : des agents nord-coréens et des éléments « impurs » avaient provoqué l'insurrection. Kim Dae-jung, jugé responsable de l'avoir fomentée, fut condamné à mort au cours d'un procès sommaire (sa peine fut commuée ensuite en réclusion à perpétuité). L'un des témoins à charge reconnut par la suite l'avoir accusé sous la torture. En revanche, soixante-dix-sept officiers et soldats furent décorés le 20 juin pour services rendus à Kwangju.

La communauté internationale réagit mollement. Les Etats-Unis dénoncèrent la répression et la condamnation de Kim Dae-jung, mais Washington était embarrassé : comme pour le coup de force de décembre, les Américains avaient été pris de vitesse et mis devant le fait accompli. La junte avait en outre utilisé lors du massacre des unités coréennes placées sous le commandement conjoint des deux armées (les Etats-Unis entretiennent 37 000 hommes en Corée du Sud) qu'elle avait fait déplacer avec l'accord américain. Ce qui mettait Washington dans une position inconfortable.

> La ville était aux mains d'une population hagarde. La peur, la douleur et la rage se lisaient dans les regards

La France giscardienne se fit des plus discrètes dans sa condamnation du massacre, et elle n'envoya même pas un observateur au procès inique intenté à Kim Dae-jung. A cette époque, Paris caressait l'espoir de vendre sa technologie nucléaire à Park, qui rêvait de se doter de l'arme atomique et négociait en outre la fourniture de deux centrales : il n'était pas question de s'aliéner les nouveaux détenteurs du pouvoir. Une prudence aussi peu glorieuse que peu payante : le contrat des centrales alla aux Américains et Chun renonça à se doter de l'arme nucléaire. En 1984, il était reçu par François Mitterrand : Kwangju ne fut pas mentionné.

Jusqu'à la démocratisation entamée sous la pression des manifestations contre le régime Chun au printemps 1987, prévalut la version officielle. Peu à peu, la mémoire de Kwangju s'était estompée. La mauvaise conscience à l'égard d'une province délaissée et victime d'un ostracisme traditionnel de la part du reste du pays s'était muée en indifférence. *Kwangju restait muré dans une douleur symbolisée par ces femmes que l'on voit chaque mois de mai couchées à même la terre sanglotant sur la tombe d'un proche dans le cimetière où reposent les victimes.*

Avant de quitter le pouvoir, Chun exprima des regrets pour ce qui s'était passé. En 1989, l'Assemblée nationale ouvrit une enquête au cours de laquelle vinrent témoigner les officiers commandant au moment du massacre, à l'exception de l'ex-président. Il ressortit peu d'éléments nouveaux de ces témoignages sinon que le coup de force du 12 décembre avait été une mutinerie plus qu'un *« acte patriotique »*.

Quant au massacre, aucun témoin ne sut dire qui donna l'ordre d'ouvrir le feu sur la foule : les soldats auraient tiré *« pour se défendre »*. Le général Lee Hui-song reconnut cependant que le recours aux troupes spéciales entraînées pour faire face à des actions de guérilla de la Corée du Nord avait été une erreur. On ne pouvait ignorer leurs méthodes : au Vietnam, la Tiger Division, qui avait combattu aux côtés des Américains, était connue pour raser tout sur son passage. Kwangju demeure une plaie ouverte dans l'histoire de la Corée.

Ph. P.

Philippe Pons

LOCHON/GAMMA

Le 28 mai 1980, l'armée reprend le contrôle de Kwangju. Plusieurs étudiants sont tués, les autres sont arrêtés avec une extrême brutalité.

LOCHON/GAMMA

Les corps des émeutiers tués lors de la répression sont regroupés dans un gymnase de la ville.

La question du nombre de victimes

Combien de victimes fit le massacre ? Certainement plus que les deux cent quarante du décompte officiel. Les habitants de Kwangju, qui estiment qu'il y a eu un millier de morts, parlent de l'existence de charniers. Une hypothèse que le parquet prend au sérieux puisqu'il a identifié des lieux suspects où des fouilles seront entreprises. A la suite du massacre, une centaine de déclarations de disparitions furent déposées à la maire de Kwangju : affaire sans suite. Le sort d'une centaine de jeunes d'un centre de redressement est également peu clair. D'étranges disparités dans les statistiques des morts à Kwangju incitent en outre à se poser des questions : entre 1976 et 1993, on dénombre 45 morts par an de tuberculose, mais soudainement 592 en 1980 et, pour la même année, 1 261 décès pour cause non naturelle – contre 150 en moyenne les années précédentes.

Le début du « grand nettoyage »

COMME ROH TAE-WOO, son *alter ego* dans la « nuit des généraux » du 12 décembre et successeur à la tête de l'Etat, Chun Too-whan est accusé de corruption pour avoir empoché 273 millions de dollars en pots-de-vin. Mais il est surtout accusé de *« mutinerie »* pour ce putsch et il sera en outre jugé pour sa responsabilité dans le massacre de Kwangju. Trois anciens généraux ont été arrêtés dont Chung Ho-yong qui commandait les troupes d'élite envoyées à Kwangju. Au total, onze ex-généraux ont été inculpés.

R. ROBERT/SIPA

Chun Too-whan.

Le procès de généraux putschistes est le premier acte du grand exercice d'exorcisme de ses maux auxquels se livre la Corée : corruption jusqu'aux plus hautes instances de l'Etat et crimes sur lesquels la lumière n'a jamais été faite qui hypothèquent la démocratisation entamée depuis la fin des années 1980. Un « grand nettoyage » dont le président Kim Young-sam tente de paraître le chef d'orchestre bien qu'il semble plutôt « surfer » sur la vague d'événements qui se sont enchaînés indépendamment de son initiative.

Tout a commencé en octobre avec le scandale Roh Tae-woo. A la suite des révélations d'un parlementaire opposant, une enquête est ouverte. Le scandale est trop gros et Kim Young-sam n'hésite pas à sacrifier son prédécesseur. Il est en effet dans une position délicate, ayant été le dauphin de ce dernier comme candidat du parti gouvernemental aux présidentielles de 1992 : il lui faut prendre ses distances. Il reconnaîtra cependant dans son discours du Nouvel An que lui aussi a touché de l'argent. Entre-temps, il a ouvert un autre front : les stigmates du passé (le coup d'Etat de décembre 1979 et le massacre de Kwangju). Alors que quelques mois auparavant il déclarait qu'il laissait *« à l'histoire le soin de juger ces événements »*, il se sent investi désormais d'une *« mission historique »*. Chun est arrêté le 3 décembre et, en dérogation aux principes constitutionnels, une loi spéciale est adoptée par le Parlement, levant la prescription sur le coup d'Etat et le massacre de Kwangju.

Chun Too-whan, très affaibli par une grève de la faim de vingt jours (il est depuis à l'hôpital de la prison), choisira-t-il de se défendre en contre-attaquant ? *« Si je suis accusé de rébellion, le président Kim, qui a collaboré avec les insurgés, doit aussi assumer ses responsabilités »*, avait-il déclaré lors de son arrestation. Le « grand nettoyage » ne fait que commencer.

Ph. P.

هكذا من الإصل

son passé

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeurs : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Cessole, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourmont
Directeur exécutif : Eric Fottorino ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Mitterrand, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 555 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investissements, Le Monde Presse, Hira Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 7, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Pour un grand musée des arts primitifs

Suite de la première page

Michel Leiris, qui a passé de longues années au Musée de l'homme – auquel il a légué une partie de ses collections, – avait par anticipation, dans un texte inédit que vient de révéler Jean Jamin (« Préambule à une histoire des arts plastiques de l'Afrique noire », *in Miroir de l'Afrique*, Gallimard), répondu aux objections que pouvaient soulever ces partisans d'une ethnologie radicale : le regard occidental est *« vicié par une tare originelle (...) si l'on estime qu'on n'est fondé à qualifier d'« œuvre d'art » aucune chose qui ne soit reconnue comme telle par le peuple qui l'a produite. Mais il se peut (...) que le problème soulevé ici s'avère, tout compte fait, un faux problème. N'est-il pas suffisant pour constituer l'œuvre d'art qu'une émotion esthétique, d'où qu'elle vienne, se manifeste à propos de l'objet considéré ? Nous ignorons quelles pouvaient être les réactions, par exemple, des anciens Egyptiens en face des statues de leurs dieux ou de leurs rois ; toutefois, il ne viendrait à l'esprit d'aucun Occidental tant soit peu cultivé de contester, en prétextant cette ignorance, la légitimité de l'attribution de la qualité d'objet d'art à ces pièces, dont il est impossible d'affirmer que leur exécution répondait si peu que ce fût à des besoins proprement esthétiques. »*

En dépit de cet illustre patronage, les résistances à surmonter seront nombreuses, du côté du Muséum comme du côté des musées. Sans parler des problèmes financiers qu'implique, en période de crise, un bouleversement aussi radical.

La création d'un grand musée des arts primitifs devrait entraîner automatiquement la remise à niveau du Musée du Trocadéro, *« pour montrer au grand public l'homme dans toute sa diversité depuis ses origines »*, comme l'indique assez bien Henry de Lumley, actuel directeur du Muséum d'histoire naturelle.

N'est-il pas suffisant pour constituer l'œuvre d'art qu'une émotion esthétique se manifeste à propos de l'objet ?

La question de la localisation et des liens de ces deux établissements se posera ensuite. Le bâtiment de la porte Dorée est mal commode, exigu. Celui de Chaillot pourra-t-il accueillir, seul, deux musées ?

Ne pourrait-on envisager, pour éviter les pesanteurs et les corporatismes de la DMF ou du Muséum d'histoire naturelle, de les faire coexister au sein d'un établissement public unique, rattaché directement au ministère de la culture, sur le mode du Centre Pompidou ?

La question des « primitifs au Louvre » n'est que le préalable d'une décision autrement plus lourde de conséquences.

Emmanuel de Roux

Le Monde

ÉDITORIAL

La presse, le pouvoir et l'argent

C'ÉTAIT un espoir fou auquel *Le Monde*, qui lui doit sa naissance, se veut toujours fidèle : le rêve d'une presse indépendante du pouvoir politique et des puissances d'argent. Se souvenant des dégâts de la presse de l'entre-deux guerres, souvent corrompue et sans éthique, le Conseil national de la Résistance avait inscrit cet idéal dans les ambitions d'une France libérée. L'ordonnance de 1944 s'était efforcée de dresser des barrières empêchant les concentrations et le mélange des genres. L'information devait être affaire de professionnels, et non pas de marchands. La naissance de la Société des rédacteurs du *Monde* en 1951 et son engagement à maintenir l'indépendance d'un titre, dont les journalistes resteraient l'actionnaire principal, devait ensuite pousser jusqu'à son terme logique cette espérance citoyenne.

Un demi-siècle après, où en est-on ? L'exception que constituent *Le Monde*, qui depuis deux ans s'est donné les moyens de repartir à la conquête de son lectorat dans le respect de ses valeurs, ainsi que *Le Monde diplomatique*, dont la filialisation en cours a pour objectif de garantir durablement son indépendance économique et éditoriale, ne saurait masquer l'essentiel : une presse française mal en point tandis que s'accentue le retour de l'argent et de la politique sur la scène médiatique.

Dans la presse écrite, l'année a commencé par la mort d'*InfoMatin*, tandis que *France-Soir* y a échappé de justesse et survit dans un état critique. L'empire Hersant est au bord de l'éclatement et son avenir incertain risque de précipiter la presse dans des turbulences sans précédent. A *Libération*, la poursuite de l'aventure commencée en 1972 n'est aujourd'hui possible qu'au prix d'une perte de contrôle des journalistes qui ne gardent qu'un pouvoir de veto sur la désignation du directeur de la rédaction. Quel est maintenant l'avenir d'un titre qui vient grossir le portefeuille d'un groupe, Chargeurs, aux participations hétérogènes et qui, dans le secteur des médias, s'intéresse surtout à la télévision ? Chargeurs fera-t-il un jour prochain du portage pour un groupe de communication étranger qui aurait les moyens d'engager une guerre des prix comme en Angleterre ?

En dépit des dénégations de l'hôtel Matignon, il est indéniable que le gouvernement a interféré dans le choix des professionnels pour la désignation du PDG de l'Agence France-Presse. En demandant à ses représentants au conseil d'administration de l'AFP de ne pas prendre part au vote, les pouvoirs publics ont provoqué une situation de blocage dont il n'était possible de sortir qu'en appelant de nouveaux candidats, en ignorant l'avis des journalistes de l'agence.

En dépit d'un redressement qualitatif indéniable qui lui a permis de reprendre des marchés dans les pays anglo-saxons, l'AFP a un chiffre d'affaires dix fois inférieur à celui de Reuter. Sa crédibilité risque d'être mise en cause par les manœuvres du pouvoir qui sont, hélas, récurrentes en raison de son statut datant de 1957.

La bataille pour l'indépendance de l'information en France ne fait que commencer.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Nos lecteurs sont parfois tentés de prolonger les débats que nous ouvrons dans nos pages. Deux textes ont particulièrement provoqué ce genre de réactions. Le premier, signé de Solon, pseudonyme d'un haut fonctionnaire, dénonçait l'irresponsabilité des grévistes (*Le Monde* du 15 décembre) ; le second, rédigé par Pascal Perrineau et Michel Wieviorka, soulignait les limites et les insuffisances de la crispation sociale (*Le Monde* du 20 décembre). En réplique à Solon, Yves Salesse avait dénoncé *« la morgue et le mépris des technocrates »* dans *Le Monde* du 20 décembre, ce qui lui avait valu une réponse du premier dans *Le Monde* du 4 janvier. On trouvera, ci-dessous, des extraits des correspondances alimentant ces débats.

Les suites du débat sur la crise sociale

par André Laurens

CETTE sélection de lettres répondant à des Libres opinions devait être publiée à la mi-janvier. La publication en a été retardée pour laisser la place à l'afflux de courrier concernant la mort de François Mitterrand. Dans ce genre de choix, il y a toujours une part d'arbitraire : nous aurions pu, cher, aussi, s'agissant de l'article de Solon, les remarques de M. Claude Rémond (Agen) sur la conception altruiste du départ à la retraite, qui libère des emplois pour les jeunes ; de M. Stéphane Bouzanne des Mezery (Paris), qui conteste aux dirigeants leur tentation de s'octroyer le droit et la capacité de détenir la vérité ; de M. Michel Delaye (Strasbourg), qui voit dans le « je pense pour vous » l'une des explications de la crise ; de M. François Clavette (Charente-Maritime), qui aurait aimé que les choses essentielles dites par Solon le fussent par un éditorialiste du *Monde*, journal qui lui paraît avoir manqué, en l'occurrence, de courage intellectuel et du sens des responsabilités ; de M. Pierre Pinta (Paris), qui remercie Yves Salesse d'avoir répondu avec pertinence à Solon.

Parallèlement, les extraits des réponses à MM. Perrineau et Wieviorka sont représentatifs d'un courrier plus conséquent. Ainsi, M. François Roulet (Bordeaux), qui s'inquiète du refus de débattre de l'erreur d'avoir fait de la monnaie unique le fondement de la construction européenne ; Mme Nicole Zoberman (Paris), qui renvoie à Marx au sujet du rôle des syndicats. M. Francis Grossmann (Grenoble), qui invite les « *experts sociaux* » à écouter ce que disent les grévistes.

Dans *Le Monde* du 21 décembre, Pascal Salin expliquait que la réduction du temps de travail augmenterait plus qu'elle ne contiendrait le chômage. M. Olivier Heres (Paris) estime que l'auteur ne tient pas compte, dans son raisonnement, de l'augmentation de la productivité, et qu'il accepte l'instauration d'une société à deux vitesses. M. Thierry Gaborieau (Cholet) reproche à M. Salin, entre autres griefs, d'aggraver *« le recul phénoménal de l'égalité devant le travail »*. M. Lucien Sion (Tremblay) entend démontrer que la prolongation de la crise en France est due *« au paradoxe de l'application malthusienne du keynésianisme »*. M. A. Bardat (Colombes) souhaite que le débat ouvert par M. Salin soit prolongé dans *Le Monde*, notamment avec les contributions de M. Charles Millon et de Mme Nicole Notat.

Le souci de poursuivre les débats a évidemment pour limites les contraintes que nous imposent la couverture de l'actualité et les nouveaux sujets de discussion qu'elle lance. Cependant, *Le Monde* s'attache à témoigner des échanges qui s'amorcent à travers ses colonnes. Il y aura donc d'autres suites au débat.

AU COURRIER DU « MONDE »

L'INTIMIDATION

J'avais apprécié l'article de Solon qui correspond, à quelques nuances près, à ma propre opinion. Depuis, l'un de vos lecteurs *« haut fonctionnaire, ancien syndicaliste à la SNCF »* s'est chargé de nous remettre à notre place : morgue, mépris, adversaires de la démocratie, bref, *politically not correct*.

Sans doute, votre correspondant trouve-t-il plus « démocratiques » les piquets de grève attentatoires à la liberté du travail, ou encore les votes à main levée avec tout ce que cela comporte d'intimidation ?

Jean Lobstein,
Strasbourg

L'INCOMPRÉHENSION

(...) La plupart des responsables politiques et des experts qui se sont succédé depuis les « trente glorieuses » sont partis du principe que la société française, du fait de ses rigidités sociales et de la faiblesse de ses syndicats, n'était pas réformable par accords contractuels. Piaffant d'impatience et soucieux de ne pas gaspiller leur talent dans des combats de tranchées, nos experts ont préféré briser ces rigidités par « les contraintes extérieures » qui sont, en fait, le résultat de choix politiques (...) effectués dans des instances internationales où, je n'en doute pas étant doué leur grande compétence, nos représentants savent se faire entendre.

Que nos élites politico-administratives s'étonnent aujourd'hui d'être dans le box des accusés a de quoi étonner ! Comme le dit notre haut fonctionnaire en colère : une société complexe comme la nôtre doit être une société de coresponsabilité ; que ne s'en est-il soucié plus tôt ! L'incompréhension est maintenant trop grande, entre ceux qui gouvernent et une grande partie de ceux qui sont gouvernés, pour que le lien social se renoue aisément. (...) C'est sans doute injuste de remettre en question aussi radicalement le plan Juppé, puisque beaucoup de gens estimables trouvent que c'est un bon plan, mais comme parmi les manifestants il y avait des connaisseurs en matière d'injustice (...) ils ont compris qu'il leur faudra payer plus pour bénéficier, au mieux, des mêmes soins et que la contribution des revenus du capital au financement de la protection sociale reste et restera symbolique. (...)

C'est cette évolution-là que beaucoup d'entre nous ont voulu remettre en question en manifestant contre le plan Juppé qui, bien que positif à mon sens dans certaines de ses dispositions, ne rompt pas réellement avec cette politique de complicité et de soumission craintive aux pouvoirs du capital. (...)

Jean-Claude Leisering,
La Palud (Vaucluse)

UNE IMPUISSANCE PARTAGÉE

(...) *Cette impuissance du mouvement social*, dès lors qu'on a admis que son étendue et sa durée ne pouvaient se comprendre que par rapport à un malaise, beaucoup plus général de la société, appartient aussi bien à la classe politique, aux appareils syndicaux (...), qu'aux intellectuels. (...) Certes, tout témoigne d'un manque, celui de *« la construction d'un mouvement social et politique imaginaire, d'un sens transcendant la lutte défensive des grévistes »*. Mais précisément, dans une émergence éventuelle de ce type, tous, sur la base de la complémentarité des rôles sociaux, ont leur tâche à remplir, leur part de responsabilité. C'est pourquoi cette charge contre les grévistes qui s'exprime dans l'article de Pascal Perrineau et Michel Wieviorka à plusieurs reprises est tout à fait fâcheuse de la part de sociologues qui prétendent être aussi des intellectuels responsables. L'initiative d'*Esprit* était particulièrement mal venue, et ses signataires ont fait preuve d'une incapacité à saisir le véritable sens du mouvement qui est franchement désarmante et décevante venant de personnes comme M. Wieviorka, A. Touraine, ou D. Mothé, par exemple. (...) Où a-t-on pu alors entendre les propositions « contre-offensives », constructives et originales, de nos intellectuels qui passent leur temps, et gagnent leur vie, à considérer à la loupe les mouvements sociaux ?

Olivier Pressard,
Paris

NOTRE MODERNITÉ

Instituteur syndiqué à FO, ni trotskiste, ni blondéliste (...), j'ai participé à ce mouvement social à ma modeste mesure. C'est à ce titre que je voudrais répondre. Je n'ai pas fait grève ni manifesté pour défendre seulement ma peau de fonctionnaire. Mais, sans doute, tout simplement parce que je ne conçois pas l'instruction civique seulement comme à l'usage de nos chères têtes blondes et brunes. (...) Nous ne pouvons pas nous contenter d'éduquer de futurs chômeurs, de futurs exclus, ou de futurs intégrés au système social, économique, et politique tel qu'on nous le propose aujourd'hui, à gauche comme à droite. Nous voulons plus de justice sociale. (...) Nous croyons la réforme, les réformes, possibles, mais nous n'y mettons pas les mêmes contenus. Nous n'avons pas le sentiment que les salariés (...) vivent au-dessus de leurs moyens. Nous n'avons pas la conviction que les nécessaires adaptations à la modernité doivent passer par la généralisation de la précarité. (...) Nous n'opposons pas modernité et justice sociale : nous nous contentons de constater que tous les projets, toutes les décisions politiques de ces dernières années sont en contradiction forte avec cette ambition de justice sociale. (...) La modernité, à mes yeux, serait de considérer qu'il faut entièrement remettre à plat la fiscalité qui, aujourd'hui, traite les salariés comme hier, sous l'Ancien Régime, le tiers-état. Déplafonner les cotisations sociales, n'attribuer les allocations familiales qu'à ceux qui en ont vraiment besoin, taxer les revenus financiers, cesser de traiter – j'en suis un – les célibataires comme des privilégiés. (...) Je me sens plus européen que jamais, fier mais inquiet d'être français. Je ne suis pas pour *« la fermeture de la nation sur elle-même »*, mais je m'interroge sur ce qu'il faut entendre par là. Quand il s'agit de déréglementer à l'américaine, la France doit être ouverte. Finissons donc de jeter aux orties notre code du travail ! Quand il s'agit d'accueillir sur notre sol ceux qui, à nos côtés, contribueront à faire la France de demain, et à payer nos fameuses retraites, on en fait des parias, des métèques modernes, des clandestins, des sans-droits. Oui, les fonctionnaires de l'éducation nationale se préoccupent de cela aussi, des enfants et des parents qu'on interdit d'école, d'accès aux soins, de dignité et de respect. (...)

Je suis convaincu, nous sommes convaincus *« qu'il est possible de penser simultanément l'ouverture européenne, la participation à l'économie mondiale et la prise en charge des intérêts des travailleurs »*, mais ce n'est pas le *« mouvement »* qui s'est refusé d'abord à penser cette hypothèse, ce sont nos gouvernants. (...) Un jour, oui, sans doute, faudra-t-il faire quelque chose, imaginer quelque chose pour les 18 millions de chômeurs de la Communauté.

Et cette imagination, pour l'instant, fait défaut. Le mouvement social a peut-être été *« imaginaire »*, en ce sens qu'il a murmuré très fort aux oreilles de tous qu'une autre politique doit être pensée, qu'elle est possible, que les peuples d'Europe en ont la force.

Lionel Povert,
Paris

DANS LA PRESSE

THE ECONOMIST

■ Le débat sur le projet européen de monnaie unique – pour autant qu'il mérite d'être qualifié de débat – est depuis le début lamentablement insuffisant. Obnubilés par les détails de procédure, les dirigeants européens omettent de poser les questions qui comptent (sans parler d'y répondre) et leurs détracteurs se comportent de même. Cela n'a jamais été aussi flagrant que ces derniers jours, alors que les chiffres décevants de la croissance en France et en Allemagne semblent compromettre le projet plus gravement que jamais depuis les crises des marchés financiers de 1992 et 1993.

Nombre d'éminents partisans de l'Union monétaire, *y compris* Jacques Delors, disent à présent que la date de l'avènement de la monnaie unique devra peut-être être retardée. Les détracteurs de l'UEM s'en réjouissent, voyant dans un tel report la première étape d'un abandon du projet. Les dirigeants européens, y compris le chancelier Helmut Kohl, se bornent à réaffirmer leur engagement envers le calendrier fixé. Le torrent de déclarations continue, sans plus de substance qu'avant. Trop c'est trop. Il est temps de dire que si les gouvernements n'ont pas les idées plus claires sur l'Union monétaire, s'ils ne convainquent pas leurs électorats de la pertinence de ce projet, mieux vaut renoncer à l'ensemble de l'entreprise. (...)

Proposer un report n'est pas une réponse *[aux incertitudes du moment]*. Ce sont le but et les méthodes de la monnaie unique qui sont actuellement en cause, pas les circonstances les plus propices à sa création. (...) De notre point de vue, si certaines conditions sont réunies, les avantages de la monnaie unique seront considérables et ses inconvénients supportables. Le nouveau régime doit entraîner une ferme discipline monétaire ; les membres de l'Union doivent être prêts à vivre avec cette discipline ; et l'ensemble du projet doit recueillir un soutien populaire clair. Le traité de Maastricht aborde à peu près bien la première de ces conditions mais ne dit à peu près rien des deux autres. (...) Il est vital que, contrairement à la vision maastrichtienne, on ne tienne pas pour acquis d'avance que tous les pays de l'Union européenne participeront un jour à l'Union monétaire. (...)

Le gouvernement allemand n'a pas une approche étroitement économique de l'Union monétaire. La monnaie unique n'est pas pour lui une fin en soi, des choses plus importantes, comme l'approfondissement de l'intégration politique, sont en jeu. Mais cela ne fait que mettre en lumière la pire faiblesse de l'approche de Maastricht : les architectes de l'Union monétaire veulent des choses contradictoires, incompatibles. La monnaie unique ne peut pas, dans un avenir prévisible, être celle de l'ensemble de l'Union européenne. Sauf preuve du contraire, il pourrait être nécessaire d'exclure non seulement la Grande-Bretagne et d'autres, mais aussi la France. En bref, une Union monétaire qui fonctionne a des chances d'être une Union monétaire qui divise.

RECTIFICATIF

EDGAR VARÈSE

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre édition du mercredi 31 janvier, le numéro de téléphone à joindre pour l'intégrale Edgar Varèse est le 78-95-95-95. Ce numéro concerne à la fois l'exposition Varèse et les concerts à l'Auditorium de Lyon. Par ailleurs, dans certaines de nos éditions, le prénom du musicien était orthographié à tort Edgard.

INFORMATIQUE Un nouveau patron a été nommé vendredi 2 février à la tête d'Apple. Gilbert Amelio, ancien président de National Semiconductor Corp., est censé « sauver » le constructeur américain d'ordinateurs personnels. Pour réussir ce pari, il dispose d'une expérience de trente ans dans l'industrie informatique, et d'une réputation flatteuse de redresseur d'entreprises en difficulté. ● L'ARRIVÉE de Gilbert Amelio marque la fin des négociations pour le rachat de la compagnie par Sun Microsystems. Elle s'accompagne aussi de l'effacement de A. C. Markkula, ce financier qui avait aidé les fondateurs au début de leur aventure et qui a le plus fait pour conduire l'entreprise à son actuelle situation. ● LES PERTES enregistrées au cours du dernier trimestre 1995 (69 millions de dollars) rendaient le départ de Michael Spindler inéluctable.

L'arrivée de Gilbert Amelio à la tête d'Apple repousse la menace d'une OPA

Le remplacement de Michael Spindler, directeur général sortant, a été confirmé vendredi 2 février. Le nouveau PDG, venu de National Semiconductor, bénéficie d'une réputation flatteuse de redresseur d'entreprises en difficulté

WASHINGTON
de notre correspondant

Il s'appelle Gilbert Amelio et est censé « sauver » Apple Computer Inc. Pour réussir ce pari, il dispose d'une expérience de trente ans dans l'industrie informatique, et d'une réputation flatteuse de redresseur d'entreprises en difficulté. Sa nomination comme PDG du troisième fabricant mondial d'ordinateurs personnels, derrière Compaq et IBM, a été confirmée, vendredi 2 février. Un communiqué laconique de la direction d' Apple – une « *transition dans le leadership* » est nécessaire – scellait le sort de Michael Spindler, directeur général sortant, écarté mercredi, lors d'une réunion du conseil d'administation tenue à New York et remercié avec un chèque de 3 millions de dollars (15 millions de francs). A la différence de son prédecesseur, Gilbert Amelio cumulera les fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration.

L'arrivée de Gilbert Amelio à la tête d'Apple Computer est un double coup de tonnerre sur Silicon Valley. Elle marque la fin des négociations pour le rachat de la compagnie par Sun Microsystems. Elle s'accompagne de l'effacement *de celui qui a le plus fait pour* conduire l'entreprise à son actuelle situation : A. C. Markkula, ce financier qui avait aidé les fondateurs au début de leur aventure. Président du conseil d'administration, homme discret, il était depuis près de vingt ans le plus gros actionnaire de la compagnie et n'a jamais cessé d'exercer, dans l'ombre, un pouvoir considérable.

UN DÉPART INÉLUCTABLE

Au-delà des questions de personnes, l'arrivée à la tête d' Apple de celui qui était jusque-là président-directeur général de National Semiconductor Corp., cinquième constructeur américain de logiciels, permet d'écarter les menaces très sérieuses d'OPA de la part de Sun Microsystems. La réputation commerciale agressive de ce fabricant de « stations de travail » et de « serveurs » d'ordinateurs s'est rapidement étendue de la Silicon Valley à Wall Street. Sun, dont le PDG est Scott McNealy, comptait racheter le fabricant légendaire des Macintosh pour un prix se situant entre 3 et 4 milliards de dollars (de 15 à 20 milliards de francs), soit un montant presque dérisoire pour une compagnie qui valait plus du double il y a moins d'un an. Le fait que cette offre ait été considérée comme sérieuse par les marchés financiers illustre le déclin spectaculaire d'Apple.

Les pertes enregistrées au cours du dernier trimestre 1995 (69 millions de dollars) rendaient le départ de *Michael Spindler inéluctable*. Son maintien ne s'expliquait que par le soutien de M. Markkula et ne se justifiait que par la volonté de ne *pas mettre en danger les négociations* en cours avec Sun. Mais depuis que celles-ci ont été interrompues en raison d'un désaccord sur le prix, Apple ne pouvait plus compter que sur ses propres forces. M. Spindler avait un plan de sauvetage mais pas de crédibilité.

Membre du conseil d'administration d'Apple depuis un an, Gilbert Amelio est docteur en physique, spécialiste des microprocesseurs. Il est connu pour avoir remis à flot en peu de temps deux grosses entreprises *en difficulté*, dont National Semiconductor Corp.

Il entend se distinguer des patrons de choc qui sauvent les entreprises à coups de licenciements. Gilbert Amelio devra manier fermeté et doigté avec beaucoup de talent pour redonner confiance à tous les intéressés. Les actions ne sont plus cotées qu'à 29 dollars et n'ont pas remonté de façon significative vendredi 2 février. Les employés ont été secoués par le départ de certains cadres historiques et devront accepter d'inévitables licenciements. Quant aux usagers, dont la fidélité frise le fanatisme, si l'on en croit les mauvaises langues, ils se sont manifestés en s'abstenant : « *Depuis quelques jours, ils ont déserté le rayon des Mac* », remarquait vendredi un vendeur de chez Fry's, le plus gros magasin d'ordinateurs et d'électronique de Silicon Valley.

« UN BON CHOIX »

La situation n'est pas désespérée pour autant. « *Amelio est un bon choix* », a déclaré au *Monde* Pieter Hartsook, qui publie une lettre d'information spécialisée dans la production et la distribution de Macintosh. « *Plutôt que de tout miser sur la réduction des coûts pour relancer une entreprise en difficulté, il s'efforce de réorienter les ressources disponibles. C'est ce dont Apple a besoin* ». Sans nier la problématique réduction des parts du marché global, M. Hartsook estime que « *la force d'Apple réside dans sa position dominante sur certains secteurs-clés : 20 % de ceux qui naviguent sur le réseau de réseaux (Web) utilisent un Mac et 25 % de ceux qui alimentent (serveurs) Internet en ont aussi. La compagnie jouit d'un avantage qui ne s'effrite pas dans le monde de l'éducation (64 %) et dans celui de la publication assistée par ordinateur (77 %). C'est là-dessus qu'il faut miser* ».

En attendant de connaître la stratégie de Gilbert Amelio, la plupart des commentateurs de Silicon Valley ont vu son arrivée d'un bon œil. En termes parfois dithyrambiques, ils s'accordent pour dire qu'il a l'expérience voulue, le pouvoir requis et l'image qu'il faut. Un bon début. Mais il faut plus qu'un effet d'opinion pour réussir ce sauvetage difficile. Pour s'en sortir, Apple doit apprendre à faire des affaires différemment.

Un connaisseur de la maison qui entend conserver l'anonymat estimait, vendredi matin, que le nouveau patron ferait bien de s'inspirer de ces conseils récemment formulés par un grand de l'informatique : « *Apple a encore une chance à condition d'améliorer l'exécution des décisions une fois qu'elles sont prises* ». Des conseils signés Bill Gates, président de Microsoft qui contrôle ces neuf dixièmes du marché des ordinateurs personnels qui posent tant de problèmes à Apple.

Laurent Zecchini
avec Francis Pisani
à San Francisco

Des résultats en chute libre

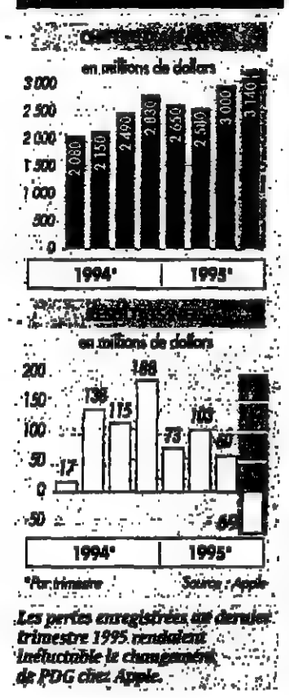

Les pertes enregistrées au dernier trimestre 1995 rendaient inéluctable le changement de PDG chez Apple.

Jean-Martin Folz est nommé directeur général délégué d'Automobiles Peugeot

LA GUERRE DE SUCCESSION a commencé chez PSA Peugeot-Citroën. Jacques Calvet, l'actuel président du directoire de la holding et PDG de ses deux filiales automobiles, devrait quitter la scène au plus tard le 30 septembre 1997. Il avait toujours indiqué qu'il proposerait à la famille Peugeot deux successeurs à son poste, un homme du sérail et une recrue externe.

La solution externe est aujourd'hui connue, sauf à imaginer que Jacques Calvet n'ait évoqué avec ses actionnaires une autre possibilité. Il s'agit de Jean-Martin Folz, arrivé chez PSA en juillet 1995 pour y prendre un poste de directeur général. Cet X-Mines de quarante-huit ans, après une tournée de six mois dans la maison – au cours de laquelle il semble avoir fait une excellente impression –, a été nommé le 1er février directeur général délégué d'Automobiles Peugeot. Ce titre, créé sur mesure, place l'ancien directeur général d'Eridania-Béghin-Say sous l'autorité directe de Jacques Calvet et le propulse au-dessus des quatre directeurs généraux adjoints d'Automobiles Peugeot (Yves Barbé à l'international, Frédéric Saint-Geours au commerce et au sport, Jean-Louis Silvant à la production et Roland Vardanéga aux études).

Chez Automobiles Citroën, il n'a pas d'homologue. Mais Jacques Calvet, qui aime bien semer le trouble dans les esprits, ne cesse de vanter les qualités de Luc Epron, directeur du marketing, du plan et des programmes de la marque aux chevrons, qui a pris le titre de directeur général adjoint depuis le 1er février, aux côtés de Paul-Marie Chavanne, chargé de la production, et Claude Satinet, du commerce.

CONCURRENCE MAISON

Le véritable concurrent de Jean-Martin Folz dans sa course à la présidence devrait plutôt venir de la holding, en la personne de Jean-Yves Helmer, quarante-neuf ans, également X-Mines, qui y occupe le poste de directeur de la division automobile depuis sept ans. Au sein du groupe depuis dix-huit ans, il connaît parfaitement le secteur. *C'est sous sa tutelle qu'une petite* équipe étudie actuellement la possibilité pour PSA de retourner aux Etats-Unis. Certains, dans la maison, disent qu'il joue son avenir sur ce projet.

Jacques Calvet ne connaît pas bien Jean-Martin Folz. Les mois à venir seront, à cet égard, décisifs pour le nouveau venu, dont M. Calvet semble privilégier la candidature. Lui-même, deux ans après son entrée chez PSA, n'avait-il pas éliminé un homme de la maison, Jean-Paul Parayre, pour prendre la présidence du directoire de PSA en octobre 1984 ?

Virginie Malingre

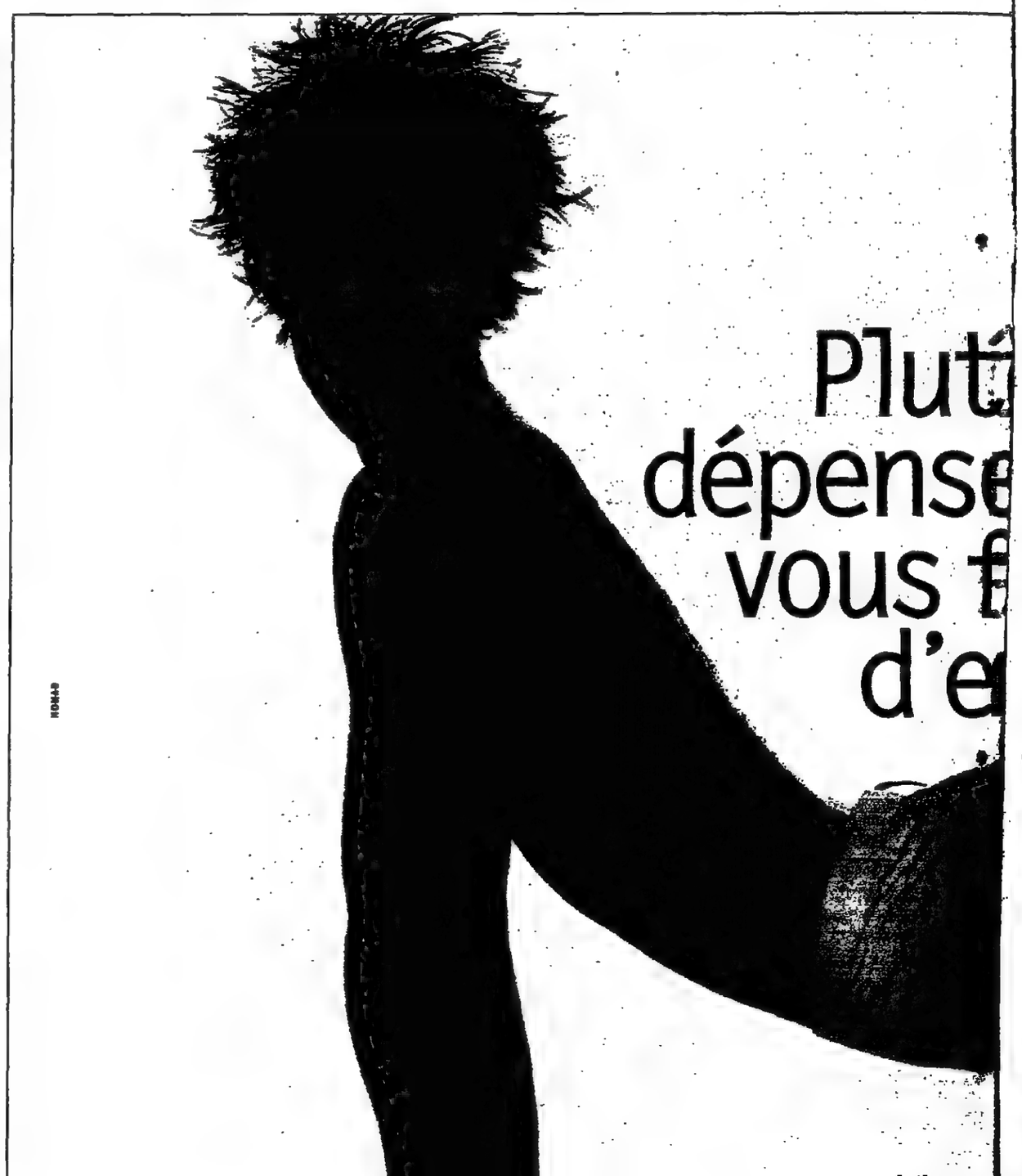

هكذا من الأصل

Le rapport sur les arsenaux affirme la nécessité de respecter l'unité du service industriel de la DCN

Un décret prorogera jusqu'en 1998 la retraite à cinquante-cinq ans des ouvriers d'Etat

Un rapport sur les arsenaux sera présenté le 13 février aux élus, aux autorités militaires et aux organisations syndicales. Plus qu'une base de propositions de réformes, il s'agit d'un état des lieux, destiné à « clarifier » la situation de la Direction des constructions navales (DCN). La nouvelle loi de programmation militaire, qui sera présentée en juin au Parlement, aura de fortes incidences sur l'avenir de ce service de l'Etat.

LE RAPPORT que le ministre de la défense, Charles Millon, a demandé sur la Direction des constructions navales (DCN) affirme le *« caractère unitaire »* du service industriel de celle-ci comme facteur de force et d'efficacité des arsenaux. La DCN comprend en outre une administration centrale, une société de commercialisation et un service des programmes et de coopération internationale de 1 500 personnes.

Rédigé par un groupe de travail de sept membres, ce rapport sera présenté le 13 février aux élus, aux autorités militaires et aux organisations syndicales. Il se présente plus comme un état des lieux que comme une base de propositions pour réformer la DCN. Ses rédacteurs, sous la présidence du délégué général pour l'armement, Henri Conze, ont rencontré des élus régionaux, des industriels, des délégués syndicaux et des cadres de la DCN. L'Etat se concertera ensuite avec les partenaires économiques et sociaux, avant de prendre ses décisions. La DCN est un service de l'Etat et le seul industriel de la *construction navale militaire en* France, entravé par de nombreuses contraintes qui l'empêchent de nouer des alliances, de se comporter en commerçant et de faire évoluer les statuts des personnels.

Le groupe de travail a procédé en trois étapes. D'abord, il a examiné les métiers, les compétences et les produits de la DCN, depuis la conception jusqu'à l'entretien, en passant par la construction et l'intégration, des bateaux et des différents systèmes technologiques embarqués. Ensuite, il a cherché à évaluer l'environnement social et industriel de la DCN, en établissant des comparaisons avec la Grande-Bretagne, avec laquelle il existe des programmes en coopération comme la frégate Horizon. Enfin, il a examiné les aspects juridiques, à la lumière d'une réflexion d'ensemble sur des sociétés contrôlées par l'Etat et néanmoins reconnues comme capables de gains de productivité.

Selon l'un des participants à ce groupe de travail, un point paraît *acquis* : la *nécessité de respecter « l'unité du service industriel »*, avec ses capacités d'études, de constructions, d'entretien et d'intégration des systèmes de combat, pour que *« la DCN conserve sa place de chef de file européen de la construction navale militaire »*.

Le service industriel de la DCN comprend 22 500 personnes, pour un chiffre d'affaires de 18,1 milliards de francs, dont 15 % à l'exportation. Outre un bureau d'ingénierie, il se compose de huit établissements de production. La DCN est le deuxième groupe français de l'armement, derrière Thomson-CSF et devant Aérospatiale, et le premier constructeur naval militaire en Europe, avant un chantier britannique.

Depuis 1985, la DCN a perdu 8 000 emplois. Le ministre de la défense s'est engagé à respecter le statut des personnels et à maintenir leurs régimes spéciaux de retraite. Il prépare un projet de décret qui devrait permettre, jusqu'à la fin de 1998, à des ouvriers d'Etat âgés de *cinquante-cinq ans au moins* de pouvoir bénéficier de la jouissance immédiate de leur pension. Des discussions ont, d'autre part, été ouvertes avec les syndicats pour qu'ils proposent, avant mars, en concertation avec l'administration, des mesures sur l'aménagement du temps de travail et sur la conversion éventuelle des personnels.

Au début de la semaine, devant les sénateurs de la commission de la défense et des affaires étrangères, M. Millon a reconnu que le contenu de la nouvelle loi de programmation militaire, présentée en juin au Parlement, aura de fortes incidences sur l'avenir de la DCN, indépendamment des perspectives à l'exportation. Le directeur de la DCN, Gérard Boisrayon, milite, dans cet esprit, en faveur de la mise en chantier d'un quatrième sous-marin stratégique du type *Le Triomphant*.

Jacques Isnard

Les Emirats arabes unis ont versé 3 milliards de francs à GIAT Industries

Le constructeur a du mal à honorer ses commandes

LE CONSTRUCTEUR du blindé Leclerc, GIAT Industries, a reçu, le 1er février, un chèque de 3 milliards de francs des Emirats arabes unis (EAU), qui est un nouvel acompte sur leur commande, conclue en 1992, de 436 chars, dont 46 dépanneurs, pour un total de 3,6 milliards de dollars (soit 20,6 milliards de francs à l'époque). Ce chèque représente grosso modo le montant annuel de la masse salariale du groupe. A ce jour, les EAU auront versé 80 % de la valeur globale du contrat.

Avec des livraisons commencées en novembre 1994, ils n'ont pourtant réceptionné leurs trente-deux premiers chars que fin 1995, sur une chaîne de fabrication qui avait alors fabriqué son centième blindé de série, le reste étant destiné à la France.

Les graves difficultés financières de GIAT, qui sont désormais sur la place publique (*Le Monde* du 19 janvier), l'obligent parfois à jongler quelque peu avec sa trésorerie. Ainsi, en novembre 1995 encore, le groupe, qui serait déjà en faillite si l'Etat ne le contrôlait pas, a dû emprunter 900 millions de francs, à 7 % d'intérêt, pour attendre le chèque des EAU. Le nouveau PDG de GIAT, Jacques Lopion, s'en va répétant néanmoins que le contrat avec les EAU est *« un bon contrat »*, même si sa gestion comptable par le passé, s'empresse-t-il d'ajouter, a conduit à des *« performances désastreuses »*. Au point d'y perdre de l'argent, à hauteur de 5 milliards de francs selon des évaluations fournies par le PDG à ses syndicats.

Dans une lettre aux administrateurs du groupe, son prédécesseur, Pierre Chiquet, conteste, et relève que, de son temps, la perte éventuelle sur ce contrat, acceptée par le ministère des finances alors qu'il a été *« pris dans des conditions difficiles de concurrence »* avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, pouvait aller de zéro à 1 milliard de francs, soit moins de 5 % de la valeur de la commande sur sept ans.

L'ÉTAT MANQUE À SA PAROLE

Charles Millon, le ministre de la défense, chargé du dossier, explique, de son côté, qu'il est hors de question de remettre en cause les marchés du Leclerc, en particulier ceux qui sont passés avec les EAU. D'autant qu'il en existe d'autres à l'horizon : le char français est, dit-on, bien placé en Arabie saoudite, dont la commande *attendue pour 1996 pourrait porter*, en trois fois, sur quatre cent cinquante blindés au total, soit la valeur de quelque 30 milliards de francs.

En réalité, l'Etat français manque à sa parole et aggrave la situation de GIAT en revenant sur ses engagements premiers. En cinq ans, l'armée de terre est à l'origine d'une avalanche de contre-décisions : arrêt total des commandes d'artillerie en 1991, de celles des blindés (autres que le char de bataille) en 1992, réduction de la cadence annuelle des Leclerc de cent à quarante-quatre et suppression des deux tiers des achats de munitions. Pour la seule année 1995, quarante Leclerc destinés à la France sont restés en souffrance dans les ateliers de GIAT, parce que le trésorier-payeur concerné a mis le dossier sous le coude, et seulement la moitié des commandes prévues (1,2 milliard de francs) de munitions ont été formellement passées au constructeur.

Si les EAU paient régulièrement, en revanche, c'est parce qu'ils ne veulent pas être considérés comme un mauvais client à un moment où d'autres affaires de grande importance se traitent avec la France. Mais si le Leclerc venait à capoter dans les sables du désert, le remboursement des avances aux EAU et l'arrêt des activités du GIAT coûteraient aux contribuables entre 30 et 40 milliards de francs, selon M. Lopplon.

J. I.

La CFDT porte plainte en référé contre la direction

Me Henri-José Legrand, avocat mandaté par la CFDT de GIAT Industries, a déposé plainte en référé au tribunal de Versailles (Yvelines) contre la direction de l'entreprise, qui, selon un communiqué du syndicat publié le 2 février, a refusé de transmettre deux audits aux représentants du personnel.

Les délégués centraux de la CFDT annoncent dans une lettre à leur direction qu'ils demanderont aux députés ayant un centre de GIAT Industries sur leur circonscription de *« bien vouloir ordonner une enquête immédiate »*. Ils formuleront cette requête aux élus lors d'une rencontre prévue dans les prochains jours afin de savoir *« ce qu'il en est exactement de la situation financière et des responsabilités »*. Le syndicat reproche *« un effet d'annonce mêlant pertes financières, opérationnelles et prévisibles pour amplifier délibérément le scénario catastrophe »*. Tout cela intervient au moment où *« le PDG, avec le soutien du ministre de la défense, concocte un plan social »*.

Le site toulousain d'Aérospatiale devrait perdre 500 emplois

DE SOURCES SYNDICALES, le *« plan d'adaptation »* annoncé vendredi 2 février au cours du comité central d'entreprise par Louis Gallois, PDG d'Aérospatiale, aura de lourdes conséquences pour l'emploi sur les sites toulousains. Si le sureffectif total est estimé à 3 044 employés, il y aurait, selon les calculs de la direction, 1 492 personnes en surnombre dans la branche aéronautique, 1 286 d'entre elles étant occupées sur le site toulousain. La direction aurait programmé le départ de 479 employés cette année et de 807 en 1997. Le site toulousain devrait perdre quelque 500 emplois, le « dégraissement des effectifs » se traduisant seulement par des départs en préretraite, du temps partiel, des conversions à de *nouveaux métiers, des aides à la création d'entreprise, des formations* « qualifiantes » pouvant aller jusqu'à deux ans. – *(Corresp.)*

■ **MATTEL : le groupe américain, premier fabricant mondial de jouets et créateur de la poupée Barbie, a renoncé, le 2 février, à son projet d'acquisition de son concurrent Hasbro, le créateur du Monopoly (*Le Monde* du 27 janvier) en raison des réactions hostiles. Tout en réaffirmant les mérites de son offre, une transaction estimée à 5,2 milliards de dollars (26 milliards de francs), M. Alan G. Hassenfeld, président de Mattel, explique l'abandon de sa proposition par les *« réactions dramatiques »* et l'opposition d'Hasbro, dont une campagne de presse a *« grandement accru les difficultés pour réaliser une fusion dans un délai raisonnable »*.**

■ **LVMH : le numéro un mondial du luxe a annoncé, le 2 février, posséder désormais l'intégralité du capital du maroquinier espagnol haut de gamme Loewe SA, dont il détenait jusqu'à présent 23 % des parts. Joyau du luxe espagnol (*Le Monde* du 28 décembre 1995), cette entreprise de 1 600 salariés est leader dans les parfums. Fondée en 1846, elle fabrique également du prêt-à-porter et des accessoires en cuir, compte dix-huit magasins en Espagne et réalise un chiffre d'affaires de 17,25 milliards de pesetas (690 millions de francs).**

هكذا من الأصل

ÉPARGNE POPULAIRE La baisse à 3,5 % du taux du Livret A, du Livret Bleu et du Codévi va pénaliser l'épargnant, mais ces produits demeurent sans équivalent pour gérer des liquidités. Le Livret reste également un modèle de simplicité. Sa rémunération, même à 3,5 %, n'est pas pénalisante, notamment face aux sicav monétaires. ● LE DERNIER AVANTAGE du Livret A, c'est qu'il s'agit de l'un des tout derniers paradis fiscaux. Les intérêts acquis échappent même au nouveau RDS (remboursement de la dette sociale) de 0,50 %. ● POUR ACCOMPAGNER la baisse de la rémunération du Livret A, le gouvernement a annoncé la création d'un livret jeune rémunéré à 4,75 % net d'impôts et plafonné à 10 000 francs. Il est accessible aux douze à vingt-cinq ans. Le livret d'épargne populaire voit son taux ramené de 5,5 % à 4,75 %, mais son accès est élargi.

Le Livret A conserve l'essentiel de ses atouts

La baisse de la rémunération du produit le plus populaire en France, de 4,5 % à 3,5 % à partir du 1er mars, ne lui enlève pas son intérêt. Même sa rémunération reste compétitive par rapport aux sicav monétaires et autres comptes à terme.

ON NE PEUT PAS vraiment parler de surprise, mais la baisse de la rémunération du Livret A avait été si souvent évoquée depuis des années qu'elle semblait presque devenue impossible. Cette fois, c'est fait et son taux va être réduit de 4,5 % à 3,5 % à partir du 1er mars. Une décision qui entérine l'événement majeur des six derniers mois pour les épargnants : la baisse des taux d'intérêt. Elle a pour conséquence de modifier la hiérarchie des placements et de mettre fin à cette aberration économique qui a vu pendant de longues années l'épargne liquide être aussi la plus rentable (sicav monétaires).

La situation du Livret A (de son *alter ego* le Livret bleu du Crédit mutuel et du codévi) est différente. Ces produits répondent à des missions d'intérêt général : encourager l'épargne populaire et financer le logement social et les entreprises (codévi). Mais sous l'angle strict de l'investisseur il s'agit de placements à court terme, liquides, bénéficiant d'une exonération fiscale totale et d'un plafonnement à 100 000 francs pour les Livrets (30 000 francs pour les codévi). Restent-ils pour autant attractifs ?

MODÈLE DE SIMPLICITÉ

Ils demeurent sans équivalent pour gérer une trésorerie courante. Le Livret reste un modèle de simplicité. Sa rémunération, même à 3,5 %, n'est pas pénalisante, notamment face aux sicav monétaires. Sur les douze derniers mois, le rendement moyen des sicav monétaires ressort à 6 %. Une performance en trompe-l'œil qui tient compte des taux élevés en vigueur en 1995. Mais la baisse depuis a été sensible. Aujourd'hui les sicav monétaires offrent en moyenne une performance annuelle avant impôts un peu supérieure à 4 % et après impôts (19,9 %) de 3,3 %. Soit moins que le taux du Livret, qui est net d'impôts. Les sicav monétaires ont en outre l'inconvénient pour certaines d'elles de faire payer des frais d'entrée. Même par rapport aux comptes à terme, le produit bancaire à court terme qui a fait fureur en 1994 et 1995, l'avantage reste au Livret. Les rendements après impôt des comptes à terme à un mois, trois mois et six mois n'atteignent pas les 3,5 %. Le Livret bénéficie d'un avantage décisif : c'est l'un des tout derniers paradis fiscaux : les intérêts acquis échappent même au nouveau RDS (Remboursement de la dette sociale) de 0,50 %, alors que la plupart des autres supports d'épargne sont taxés. L'utilisation du Livret a même grandement bénéficié ces dernières années de l'apparition de systèmes automatiques de gestion des excédents de trésorerie. Le principe de fonctionnement de ces services est le suivant : le client décide du solde moyen qu'il souhaite conserver sur son compte courant, en début du mois par exemple. A la date prévue, si le compte fait apparaître un excédent, tout ou partie de l'argent en surplus est transféré automatiquement sur un Livret A. Seul inconvénient, il faut avoir obligatoirement un compte dans les Caisses d'épargne ou à La Poste, qui sont seuls habilitées à distribuer le Livret A.

Si le plafond des Livrets reste fixé à 100 000 francs, il est assez facile de contourner cette limite en en ouvrant plusieurs et en le combinant avec le codévi. Un couple avec deux enfants peut continuer à détenir jusqu'à quatre Livrets différents et y placer un total de 400 000 francs. Ce capital rapportera 14 000 francs d'intérêts par an. Quand le plafond est atteint, aucun nouveau versement n'est autorisé. Néanmoins, les intérêts acquis continuent à être capitalisés. Ce qui explique que certains livrets fassent apparaître un solde supérieur à 100 000 francs.

Le Livret n'a tout de même pas que des avantages. Son fonctionnement a un côté archaïque. A commencer par le calcul des intérêts par quinzaine. Dans la mesure du possible, il vaut mieux réaliser les versements le 14 ou le 30 du mois et les retraits le 16 ou le 1er. Les sorties effectuées en cours de quinzaine perdent tout droit à intérêt. Un dépôt effectué le 2 et repris le 28 ne rapportera rien. Il faut aussi savoir que les retraits et autres virements sont parfois compliqués. Ne serait-ce que parce que les détenteurs d'un Livret ont souvent un compte courant ouvert ailleurs qu'à La Poste ou dans les Caisses d'épargne. Il est de plus impossible à La Poste d'effectuer un virement à partir d'un Livret vers un compte dans une autre banque.

On peut toutefois payer les impôts, la redevance audiovisuelle et les factures d'EDF et de France-Télécom par l'intermédiaire du Livret. Pour faciliter la vie des deux millions de Français qui n'ont que le Livret A pour seul produit bancaire, les Caisses d'épargne et La Poste ont même créé des cartes de retrait.

Mais la vocation du Livret A n'est pas celle-là, quand on peut l'éviter. Son intérêt majeur réside dans une rémunération qui reste supérieure d'au moins 1,5 % à l'inflation et dans sa sécurité. Il est garanti par l'Etat. Il n'y a que les obligations du Trésor à offrir une telle sécurité.

Laurent Edelmann et Eric Leser

Mesures d'accompagnement

Pour accompagner la baisse de la rémunération du Livret A, le gouvernement a annoncé la création d'un livret jeune et un accès élargi au livret d'épargne populaire (LEP). Le livret jeune est rémunéré à 4,75 % net d'impôts et plafonné à 10 000 francs. Il est accessible aux 12-25 ans. Le livret d'épargne populaire voit son taux ramené de 5,5 % à 4,75 %, mais son accès est élargi aux ménages qui paient moins de 4 000 francs d'impôts sur le revenu par an. Avant, il était accessible aux ménages qui ne payaient pas plus de 1 860 francs d'impôts par an. Le LEP reste plafonné à 40 000 francs.

Le plan d'épargne logement est plus que jamais une bonne affaire

Moins souple que le Livret A, le PEL ne permet pas de gérer ses liquidités à court terme. Tout retrait avant quatre ans entraîne la perte d'une partie de la rémunération et/ou des droits à prêt. Mais pour un placement à moyen terme, il présente un intérêt certain avec une rémunération de 5,25 % et une grande liberté laissée pour les versements. Seul impératif : verser un minimum de 3 600 francs par an. Le plafond du PEL est de 400 000 francs. Le rendement de 5,25 % se décompose en deux parties : 3,75 % versés par la banque et 1,50 % à la charge de l'Etat avec un plafond de 10 000 francs sur cette deuxième partie. La plupart des intermédiaires financiers disposent de logiciels de simulation permettant d'optimiser la prime lorsque l'on souhaite effectuer des versements périodiques réguliers sur un plan. Enfin, en fonction du volume d'intérêts acquis et de la durée du crédit déniatifié, le PEL donne le droit aussi (ce n'est pas obligatoire) à un prêt au taux particulièrement intéressant de 5,54 %.

EN BREF

■ **FNAIM : les prix de l'immobilier ancien ont baissé de 1 % en France en 1995**, selon l'indice des prix de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) publié mercredi 31 janvier, cette baisse étant plus accentuée pour les appartements (– 2,2 %) que pour les maisons (– 0,2 %). *« La demande est hésitante en dépit de prix qui ont parfois beaucoup chuté et l'offre cherche toujours à établir ses marques, craignant de n'avoir qu'une embellie de marché »*, a commenté la Fnaim. *« Dans son ensemble, le marché est toujours désespérément à l'affût du signal qui annoncerait un regain d'intérêt pour l'ancien »*, a ajouté la fédération des agents immobiliers et des administrateurs de biens.

■ **EMPRUNTS RUSSES : l'Association française des porteurs d'emprunts russes** (Afper) s'est félicitée que l'adhésion le 26 janvier de la Russie au Conseil de l'Europe ait été conditionnée au remboursement des emprunts russes émis en France avant 1917. Si le Conseil de l'Europe, au terme de six heures de délibérations, a décidé d'accepter l'adhésion de la Russie, c'est parce que celle-ci s'est notamment engagée, en contrepartie, *« à restituer les biens réclamés par des Etats membres du Conseil de l'Europe, ce qui inclut le remboursement des emprunts russes, réclamé sans relâche par la France depuis 1918 »*, a observé l'Afper dans un communiqué. *« Il faut maintenant que le processus de remboursement s'engage concrètement le plus rapidement possible »*, a-t-elle souhaité.

■ **LOGEMENT LOCATIF : le gouvernement a annoncé mardi 30 janvier que les contribuables** qui vont acheter des logements neufs en vue de les louer entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 peuvent opter pour un système d'amortissement dégressif exceptionnel qui remplace le dispositif Méhaignerie et permet d'amortir 80 % du prix total de l'acquisition. Le taux d'amortissement est fixé à 10 % chacune des quatre premières années et à 2 % chacune des vingt suivantes.

La banque britannique Robert Fleming crée le premier fonds d'investissement islamique

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Le lancement, le 9 février, par la banque d'affaires britannique Robert Fleming du premier fonds d'investissement islamique en actions témoigne de l'évolution des mentalités au sein du monde musulman rigoriste à l'égard des placements en Bourse. *« Il s'agit de permettre aux musulmans pratiquants d'accéder au marché des actions, dont la performance est bien supérieure à celle des investissements autorisés jusqu'à présent afin qu'il puisse faire fructifier leurs avoirs »*, explique Charles Lillis, directeur de Robert Fleming, en charge du projet Oasis, ce nouveau fonds qui sera basé au Luxembourg.

A la lumière de l'interdiction du taux d'intérêt par l'islam, les épargnants qui voulaient respecter la morale islamique devaient se contenter d'une gamme très limitée de placements, de surcroît peu rémunérateurs : opérations sur les matières premières, services de leasing, dépôts sur un compte courant sans aucune bonification mais avec une faible participation aux bénéfices de la banque... Les bons du Trésor sont, par définition, exclus des portefeuilles « islamiques », toujours en raison du refus de l'intérêt. Quant aux actions, elles inspiraient méfiance et suspicion. Depuis peu, les docteurs de la foi d'Allah voient d'un œil plus favorable le marché des actions, dont l'activité, reconnaissent-ils de nos jours, est fondée notamment sur le partage des risques et des récompenses, un concept préconisé par le Coran.

Robert Fleming a mis en place un directoire de surveillance composé d'érudits de la charia qui se réunira quatre fois par an pour vérifier la conformité de la stratégie d'investissement d'Oasis avec la loi coranique. Les prises de participation dans des secteurs comme l'alcool, les casinos, la finance et l'assurance ou l'agroalimentaire sont prohibées. En revanche, aucune interdiction ne frappe les compagnies juives ayant des liens ou non avec Israël. Le processus de paix au Proche-Orient a facilité les choses. Les compagnies dont l'endettement est important – comme la plupart des conglomérats – sont également sur la liste noire, toujours en raison de l'allergie religieuse à l'égard du loyer de l'argent. Par ailleurs, la banque londonienne s'engage à reverser à des organisations charitables musulmanes tout gain boursier réalisé grâce à des jeux comptables ou à des opérations sur produits dérivés pratiquées par certaines firmes figurant dans le portefeuille d'Oasis. Sur les quelque 2 600 compagnies qui constituent le Morgan Stanley Capital Index (MSCI), un millier d'entre elles seulement devraient répondre aux critères de la charia. Après l'application des critères normalement utilisés par la profession (risques, politique du dividende, qualité de l'état-major, « corporate governance »...), Oasis aura le choix entre cent et cent cinquante valeurs de croissance.

Comme l'atteste la présence au conseil d'administration de Fleming de l'ex-commandant des troupes britanniques lors de la guerre du Golfe, Sir Peter de la Billière, cet établissement prestigieux de la City est très bien implanté dans le monde arabe, en particulier dans les pays du Golfe. Les promoteurs d'Oasis visent non seulement les grosses fortunes du Proche-Orient mais les investisseurs institutionnels des pays musulmans d'Asie comme la Malaisie, l'Indonésie ou Brunei, ainsi que la diaspora arabe d'Amérique latine et d'Europe. Certains analystes s'interrogent toutefois sur la rentabilité d'un placement pénalisé par l'exclusion d'industries particulièrement dynamiques. A ces critiques, Charles Lillis réplique que sur le plan historique, la performance d'un investissement *« non financier »* a été plus ou moins égale à celle de l'indice mondial des Bourses, tout en se situant plus bas sur l'échelle des risques. De quoi plaire à un musulman plébiscitant le placement sûr et hanté par les mésaventures passées des banques islamiques.

Marc Roche

EUROPE 1 COMMUNICATION

Le Conseil d'Administration d'Europe 1 Communication s'est réuni le 1er février 1996 sous la présidence de Monsieur Jacques Lehn pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1995.

Le résultat net de la société mère Europe 1 Communication s'élève à 81.443.383 F au 30 septembre 1995, contre 81.725.743 F à l'issue de l'exercice précédent.

Le résultat consolidé d'Europe 1 Communication s'établit, pour la part du groupe, à 70.432.000 F contre 92.637.000 F au 30 septembre 1994.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale fixée au 22 mars à Monaco, la distribution d'un dividende de 19 F net par action, identique à celui de l'exercice précédent, assorti d'un avoir fiscal de 9,50 F, soit un revenu global de 28,50 F.

BOURSE
Dépêches économiques et financières 24 h/24
(Agence Reuter)
3615 LE MONDE
2,23 F/mn

La nouvelle fiscalité de l'assurance-vie

Réduction d'impôt : les contrats d'assurance-vie à versements libres n'ouvrent plus droit à réduction d'impôt depuis le 20 septembre 1995. Sauf pour les contribuables qui paient moins de 7 000 F d'impôt par an. La réduction d'impôt reste néanmoins acquise pour les contrats à primes périodiques ouverts ou prorogés avant le 20 septembre 1995. Elle est égale à 25 % de la prime épargnée plafonnée à 4 000 F plus 1 000 F par enfant à charge.

FISCALITÉ

– Exonération des plus-values : l'épargne acquise après huit ans (six ans pour les anciens contrats) est exonérée d'impôt sur les revenus et sur la plus-value à l'exception du RDS de 0,50 %, qui s'applique désormais aux contrats d'assurance-vie. Deux modes d'imposition distincts devraient être retenus. Pour les contrats en francs qui bénéficient d'un taux minimum garanti, l'imposition aurait lieu chaque année lors de l'inscription en compte des intérêts acquis. Pour les contrats en unités de compte dont la valeur peut varier à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre, l'imposition se ferait en une seule fois au terme du contrat.

– Retraits anticipés : En cas de sortie anticipée avant huit ans, la quote-part d'intérêt incluse dans le montant retiré est taxée à 39,9 % entre la première et la quatrième année et à 19,9 % entre la cinquième et la huitième année. L'assuré peut choisir d'inclure les intérêts taxables à ses autres revenus si cette option lui est plus favorable.

– Exonération de droits de succession : Les sommes versées avant l'âge de soixante-dix ans sont exonérées de droits de succession. Les sommes versées après soixante-dix ans sont exonérées dans la limite d'un plafond de 200 000 F. Quant aux intérêts produits par le contrat, ils sont transmis en franchise totale de droits de succession.

L.E.

Chambres de service : gare aux illusions !

Pour un coût d'investissement modeste, environ 160 000 francs pour 10 m², les chambres de bonne bénéficient toujours d'une forte cote d'amour auprès des investisseurs immobiliers en raison de leur forte rentabilité locative. Celle-ci se situait autour de 12 % (brut) dans les années 90. Mais les investisseurs doivent être vigilants.

Tout d'abord, parce que ce type de logement va de pair avec des risques locatifs importants. Essentiellement destinées aux étudiants ou à des locataires en situation précaire, les chambres de service font courir au bailleur des risques non négligeables. Même si aucun incident de paiement ne survient, le taux de rotation rapide des locataires et les périodes d'inoccupation pèsent sur les rendements annuels.

IMMOBILIER

Par ailleurs, bien qu'assez souple, la législation concernant ces locaux impose des règles d'habitabilité minimale : une surface de 9 m², un éclairage suffisant et un point d'eau. Conséquences ? Si le local acheté ne répond pas à ce cahier des charges, des travaux de mise en conformité seront à prévoir, ce qui alourdira d'autant le montant de l'investissement initial. Enfin, même si elles délivrent une rentabilité qui reste effectivement supérieure à celle d'autres biens, les chambres de bonne n'offrent qu'une faible valorisation du capital investi. En pleine période de spéculation immobilière, la progression des prix au mètre carré enregistrée sur ces locaux a été moins rapide que celle touchant les logements plus grands. Et, depuis 1991, les prix ont commencé à se replier puisque, en moyenne, le mètre carré se traite actuellement autour de 14 000 francs contre 16 000 francs quatre ans plus tôt.

Arnaud de Fréminville

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	02-02-96	Diff.
Bongrain	2905	+1,75
Danone	812	+1,88
Eridania Beghin	895	+2,87
Fromageries Bel	4650	+1,04
LVMH Moet Vuitton	1134	+0,37
Pernod-Ricard	318,30	+4,36
Remy Cointreau	154	-0,64
Saint-Louis	1481	+1,64
	—	
	—	

ASSURANCES	02-02-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	148	+0,40
Axa	316,30	+3,29
GAN	160	+1,32
SCOR SA	158	-2,96
UAP	120,40	+3,79
Union Assur.Fdal	541	+0,18
	—	—
	—	

BATIMENT ET MATÉRIAUX	02-02-96	Diff.
Bouygues	534	+0,75
Ciments Fr.Priv.B	209	+11,94
Colas	929	+6,17
Eiffage	803	+6,35
Eurotunnel	6,05	-2,41
GTM-Entrepose	325	+3,20
Imetal	678	+2,72
Jean Lefebvre	334	+12,45
Lafarge	338,90	+4,27
Poliet	463,90	+5,43
Saint-Gobain	638	+9,05
SGE	120	+11,21
	—	—

CHIMIE	02-02-96	Diff.
Air Liquide	933	+5,06
Gascogne (B)	480	+2,12
Michelin	218,40	+3,95
Plastic-Omn.(Ly)	405	+12,50
Rhone Poulenc A	124,80	+16,09
Roussel Uclaf	943	+5,12
Sanofi	341,40	+1,80
Synthelabo	355	+6,76
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	02-02-96	Diff.
BIC	585	+9,14
Chargeurs	1168	+12,85
Christian Dior	571	-1,03
Clarins	493,50	+1,12
DMC (Dollfus Mi)	221	-0,89
Essilor Intl	1077	-1,55
Groupe Andre S.A.	409	+10,71
L'Oreal	1443	+2,78
Moulinex	84,20	+1,31
Salomon (Ly)	2891	-4,68
S.E.B.	709	+9,07
Skis Rossignol	1686	+9,44
Sommer-Allibert	1492	+5,36
Zodiac ex.dt divid	915	+5,28
	—	
	—	

CRÉDIT ET BANQUES	02-02-96	Diff.
Bancaire (Cie)	506	+2,86
B.N.P.	209	+3,77
C.C.F.	245,90	+1,52
Cetelem	1018	+2,67
Comptoir Entrep.1	13,80	-4,82
CPR	409	-1,88
Cred.Fon.France	71,20	+3,94
Credit Local Fce	437,40	+1,38
Credit Lyonnais CI	229,10	-4,54
Credit National	362	+4,32
Societe Gale A	606	+2,77
UFB Locabail	461	+7,98
UIC	65	+3,17
Via Banque	180,10	+19,66
012088	—	

DISTRIBUTION	02-02-96	Diff.
Carrefour	3345	+2,29
Casino Guichard	164,40	+4,85
Castorama Dl (Li)	905	+0,55
Comptoir Moder.	1751	+3,21
Damart	3930	+0,53
Docks France	864	+2,73
Galeries Lafayette	1354	+19,25
Guilbert	643	+0,46
Guyenne Gascogne	1525	+3,04
Pinault-Prin.Red.	1167	+2,81
Primagaz	456	+6,29
Promodes	1408	+6,90
Rexel	995	-0,50
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	02-02-96	Diff.
Alcatel Alsthom	468,60	+4,98
Alcatel Cable	364,80	-1,93
CS Signaux(CSEE)	234,10	+6,74
Intertechnique 1	484	+12,40
Labinal	612	+2
Legrand	903	+6,40
Matra-Hachette	118	+9,54
Radiotechnique	490	+12,26
Sagem SA	2970	[illegible]
Schneider SA	209,20	+13,68
Thomson-CSF	127,90	+8,38
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER	02-02-96	Diff.
G.F.C.	390	+5,82
Rue Imperiale(Ly)	3800	+2,84
Sefimeg	335	+1,51
Simco	458	+3,29
UIF	443	+4,52
Lucia	55	+3,72
Olipar	—	
Silic	710	-1,39
Sogeparc (Fin)	660	+16,55
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	02-02-96	Diff.
Bollore Techno.	502	+12,05
Cerus Europ.Reun	76,20	+9,72
CGIP	1101	+2,80
Eurafrance	1800	+6,58
Gaz et Eaux	1865	+8,61
Lagardere (MMB)	117,90	[illegible]
Marine Wendel	400,10	[illegible]
Navigation Mixte	684	[illegible]
Nord-Est	129,90	[illegible]
Paribas	267,30	[illegible]
Suez	189,70	[illegible]
Worms & Cie	252	[illegible]
Parfinance	196	[illegible]
Montaignes P.Gest.	520	[illegible]
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	02-02-96	Diff.
Bertrand Faure	153,40	[illegible]
Carnaudmetalbox	223,50	+1,50
Dassault-Aviation	399,80	[illegible]
De Dietrich	270,10	[illegible]
Fives-Lille	452,50	[illegible]
Legris indust.	188	[illegible]
Metaleurop	51,70	[illegible]
Pechiney CIP	206,10	[illegible]
Pechiney Intl	94,80	[illegible]
Peugeot	793	[illegible]
Renault	150,30	[illegible]
Strafor Facom	300	[illegible]
Valeo	262,40	[illegible]
Vallourec	228,50	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	02-02-96	Diff.
Anglo American #	374	[illegible]
Buffelsfontein #	24,25	[illegible]
De Beers #	176,50	[illegible]
Driefontein #	83	[illegible]
Gencor Limited #	21,50	[illegible]
Harmony Gold #	65,60	[illegible]
Randfontein #	48,35	[illegible]
Saint-Helena #	45,40	[illegible]
Western Deep #	284,10	[illegible]
	—	

PÉTROLE	02-02-96	Diff.
Elf Aquitaine	380,10	+3,06
Esso	600	[illegible]
Geophysique	224	[illegible]
Total	353,70	+5,06
BP France	—	
Erap-Elf CPet.	332	[illegible]
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	02-02-96	Diff.
Bail Investis.	845	+0,59
Interbail	272,50	+4,80
Klepierre	608	[illegible]
Locindus	833	+4,35
Selectibanque	100	[illegible]
Unibail	504	+2,85
Genefim	110	+11,82
Immobail	117	[illegible]
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	02-02-96	Diff.
Accor	665	+2,90
BIS	468	[illegible]
Canal +	1019	-0,39
Cap Gemini Sogeti	148,10	[illegible]
CEP Communication	471,50	[illegible]
Club Mediterranee	450	[illegible]
Eaux (Cie des)	542	+1,68
Ecco	880	[illegible]
Euro Disney	12,40	[illegible]
Filipacchi Medias	843	[illegible]
Havas	394,20	[illegible]
Lyonnaise Eaux	472,10	[illegible]
Publicis	360	[illegible]
S.I.T.A	942	[illegible]
Sligos	420	[illegible]
Sodexho	1646	[illegible]
Technip	408	[illegible]
Stac Delmas(SVD)	731	[illegible]
Dauphin OTA	222	+11,77
OGF Omn Gest.Fin.	—	
TF1-1	552	[illegible]
	—	

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	02-02-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	102	[illegible]
EDF-GDF 3%	7625	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	101,40	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	—	[illegible]
CNB Suez 97 TMO(S)	—	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	101,60	[illegible]

Intérêt pour le Crédit foncier et Rhône-Poulenc

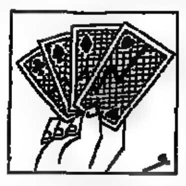

VALEURS

LE LÉGER EFFRITEMENT *qu'a connu la* Bourse de Paris à la veille du week-end ne fera pas oublier les sept séances consécutives de hausse qui ont permis à l'indice CAC 40 de retrouver des niveaux qu'il avait délaissés depuis huit mois. Vendredi 2 février, en clôture, l'indice terminait en repli de 0,09 % à 2 022,21 points. Le bilan hebdomadaire se soldait par un gain de 55,48 points, soit une avance de 2,82 %. Toutes les valeurs n'ont toutefois pas surfé sur cette vague de hausses.

Les « démissions » de Jules Coulon, patron de Moulinex, et de Jean-Claude Colli, gouverneur du Crédit foncier de France (CFF), ont logiquement influencé les cours de leurs actions. Au cours des derniers mois, l'action du CFF avait perdu près de 70 % ; en cinq séances, elle a repris 9,47 % à 71,70 francs. Sur le fond, les crises financières et sociales que traverse l'institution sont toujours d'actualité, mais le remplacement d'un gouverneur avant la fin de son mandat avait un goût d'inédit. Les boursiers ont apparement accordé leur confiance au successeur de Jean-Claude Colli, Jérôme Meyssonnier, PDG de la banque La Hénin.

A la veille du week-end dernier, les jours de Jules Coulon à la tête du groupe d'électroménager Moulinex semblaient déjà comptés (*Le Monde* daté 28/29 janvier). Jean-Charles Naouri, président d'Euris, actionnaire principal du groupe, recherchait un successeur au patron du leader européen de l'électroménager. Cette information, confirmée lundi 29 janvier dans un communiqué qui annonçait la tenue d'un conseil de surveillance chargé d'« *étudier le remplacement du président du directoire* », a immédiatement donné un coup de fouet à l'action. Mercredi, M. Coulon démissionnait. Le titre Moulinex a terminé la semaine à 86,30 francs, en hausse seulement de 1,23 %.

Dans le BTP, Bouygues termine la semaine en hausse. Suspendue mardi dans l'attente de la publication de ses résultats, l'action Bouygues n'a réagi que le lendemain matin à l'annonce d'une perte nette de 4 milliards de francs et de la constitution de provisions exceptionnelles pour 4,4 milliards de francs. Le titre avait ouvert en baisse de 7,42 % mais s'est repris au fil des échanges pour ne plus abandonner en clôture que 2,82 % ,à 517 francs. Les analystes restent partagés sur ce titre. La société de Bourse Cheuvreux de Virieu l'a sorti de sa liste et est passée à la vente, alors que d'autres, comme SBC-Warburg ou BZW, conseillent de le conserver. Vendredi en clôture, l'action terminait à 534 francs, en progression de 2,69 % sur ses cours du vendredi précédent. Le titre LVMH finit la semaine sur une légère hausse de 1,15 % à 1 144 francs. La semaine avait pourtant mal débuté : jugeant décevants les résultats annoncés lundi matin par la société, les opérateurs ont été largement vendeurs. Le groupe a annoncé un chiffre d'affaires 1995 de 29,8 milliards de francs, en hausse de 6,4 % sur 1994 (alors que le marché espérait 8 à 9 %), et prévoit un résultat net part du groupe 1995 en hausse « *de l'ordre de 10 %* » (quand on attendait 15 %).

Rhône-Poulenc, en cinq séances, a gagné 14,51 % à 123,90 francs. Les boursiers estiment que le titre, malgré des comptes 1995 légèrement en deçà des attentes, bénéficie des bons résultats et des perspectives de sa filiale Rhône-Poulenc Rorer et de l'intérêt pour les cycliques. En revanche Sidel, numéro un mondial des machines à fabriquer les bouteilles en plastique, en dépit d'un chiffre d'affaires en hausse de 44,5 % pour l'exercice 1995, a perdu 11,23 % à 1 320 francs. Pour justifier ces prises de bénéfices sur le titre, les analystes mettent en avant l'inquiétude suscitée par les perspectives d'avenir d'un groupe dont la valeur en Bourse a été pratiquement multiplié par quatre en deux ans. Que représentent 11,23 % de baisse après une progression de 230 % depuis 1993 !

François Bostnavaron

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO

(*Les premières et les dernières de chaque catégorie*) — le 26 janvier

SICAV MONÉTAIRES FRANCS
Performance moyenne sur 3 mois : 1,28 %, sur 1 an : 6,02 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	1	1,94	2	7,88	18143,70
DEMACHY +	DEMACHY	2	1,80	66	6,59	1900,08
SESTERCES	BGP	3	1,79	6	6,70	85531,75
PARIBAS EPARGNE (C)	PARIBAS	4	1,79	8	6,68	26531,19
PARIBAS EPARGNE (D)	PARIBAS	4	1,79	8	6,68	26531,19
MONDIALE PROTEOL CT	LA MONDI	6	1,68	35	6,47	708550,25
OFIMA COURT TERME	OFIVALMO	7	1,65	15	6,61	10258,27
DB COURT TERME	DEUTSCHB	8	1,67	51	6,40	15404,64
DIADEME COURT TERME	LYONNAIS	9	1,62	—	—	1035545,59
ECUREUIL EXPANSION	ECUREUIL	10	1,59	30	6,53	78420,61
ABF M+	ABF	11	1,57	49	6,40	1945,81
EPARGNE ASSOCIATIONS	PARIBAS	12	1,57	39	6,45	26058,62
JJ CENTRE	CFCM CEN	13	1,49	31	6,50	382005,26
CLAIRVAL (C)	CARDIF	14	1,49	128	6,17	193,80
CLAIRVAL (D)	CARDIF	14	1,49	128	6,17	193,80
INDOSUEZ EUROPIBOR	INDOSUEZ	16	1,48	5	6,73	92964,61
FIMA C.T.	FIMAGEST	17	1,46	42	6,42	17916,02
INDUSTRIE FSE COURT TERME	BIF	18	1,46	47	6,41	1914,68
ATLAS COURT TERME	ATLAS	19	1,46	293	4,77	14878,26
SEQUIN	BGP	20	1,45	11	6,65	43757,89
UNI-CASH	SANPAOLO	21	1,45	188	5,88	293,14
NATWEST INSTITUTIONNELS	NATWEST	22	1,44	58	6,35	534758,15
FIMACOURT PREMIERE	FIMAGEST	23	1,43	50	6,40	17782,41
BARCLAYS INSTITUTIONS	BARCLAYS	24	1,43	55	6,38	723609,33
NATWEST COURT TERME	NATWEST	25	1,42	7	6,69	1811,38
CPR MOBITERME	CPRGESTI	26	1,42	43	6,42	18610,18
SANS COUPON	BQ EUROF	27	1,41	110	6,16	1663,73
ALFI TIOP	ALFI GES	28	1,41	27	6,56	87463,58
PLACEMENTS MONETAIRE	NSM	29	1,40	—	—	1062048,12
BARCLAYS MONELAFFITTE (C)	BARCLAYS	30	1,40	71	6,32	233565,30
BARCLAYS MONELAFFITTE (D)	BARCLAYS	31	1,40	72	6,32	221366,58
UNION PLUS	CIC BUE	32	1,40	26	6,56	172694,69
MONE-TIOP	PARIBAS	33	1,40	—	—	521973,78
SURVAL	CARDIF	34	1,40	74	6,31	80065,13
AXA COURT TERME	AXA	35	1,40	75	6,31	10360,51
EFI-PERFORMANCE	CCCC	36	1,40	127	6,11	1950,13
MIDLAND PROTECTION	MIDLAND	37	1,39	85	6,27	17680,71
BIP CAP 3 MOIS	BIP	38	1,39	92	6,25	1967,24
LA HENIN PIBOR	LA HENIN	39	1,39	83	6,28	17949,58
FIMASECURITE (D)	FIMAGEST	40	1,38	23	6,58	1131,19
FIMASECURITE (C)	FIMAGEST	41	1,38	22	6,58	1202,16
AGF MONETAIRE	AGF	42	1,38	68	6,34	1071,50
BOREAL	CDC GEST	43	1,38	79	6,29	1016,61
GESTION PIBOR	INDOSUEZ	44	1,38	41	6,43	19024,38
MORGAN VALORISATION	JP MORGA	45	1,38	185	5,89	1232,93
BFT SECURITE 2	BFT	46	1,38	4	6,76	1793,22
FINORD PLUS	CDT NORD	47	1,37	53	6,38	890515,64
REPUBLIC COURT TERME	RNB	48	1,37	96	6,24	30998
FBF COURT TERME	FINTER B	49	1,37	—	—	10668,42
AGF SECURITE	AGF	50	1,37	45	6,42	11687,77
MAXI PLUS SECURITE	CCCC	51	1,37	174	5,93	28761,68
VALCOMEX TRESORERIE PLUS	BFCE	52	1,37	137	6,09	170704,47
PARTNER REGULARITE	LA MONDI	53	1,37	52	6,39	871,27
FINORD COURT TERME INSTITUTION	CDT NORD	54	1,36	95	6,25	40470,28
ARBITRAGES SECURITE	BQ TRANS	55	1,36	97	6,24	18953,82
SAINT-HONORE PREMIERE	CF ROTHS	56	1,36	119	6,14	14298,25
GESTION OBLICOURT (C)	INDOSUEZ	57	1,36	177	5,91	451,60
SBS FRANCE TRESORERIE	SBS VF	58	1,35	87	6,26	350,88
SELECTION MONETAIRE	CCF	59	1,35	196	5,86	449362,18
GESTION OBLICOURT (D)	INDOSUEZ	60	1,35	189	5,88	410,83
BTP TRESORERIE	B BTP	61	1,35	12	6,63	44266,89
CITI-MONETAIRE PLUS	CITIBANK	62	1,35	—	—	104835,93
PHENIX SECURITE (D)	PHENIX	63	1,35	60	6,35	7697,98
PHENIX SECURITE (C)	PHENIX	63	1,35	60	6,35	7697,98
SOPRANE J	BACOT	65	1,34	70	6,32	45136,36
SIRIUS SR COURT TERME (C)	DU BOUZE	66	1,34	152	6,04	15677,54
PRIMACIC	CIC PARI	67	1,34	33	6,52	1201229,69
TCN PREMIERE	MASSONAU	68	1,34	36	6,47	1732,82
ABSOLU VEGA	VEGA FIN	69	1,34	25	6,57	11349,16
GESTION INVESTICOURT	INDOSUEZ	70	1,34	31	6,53	17966,46
SIRIUS SR COURT TERME (D)	DU BOUZE	71	1,34	153	6,03	14805,19
MONEVALOR (C)	SG	72	1,34	98	6,21	53019,53
MONEVALOR (D)	SG	73	1,34	99	6,21	51672,47
SAINT-HONORE SECURITE	CF ROTHS	74	1,34	57	6,36	187043,88
OUESTAR TRESORERIE	CFCM LOI	75	1,34	111	6,15	127455,53
PARIBAS ASSOCIATIONS PREMIERE	PARIBAS	76	1,34	—	—	52972,68
ECOFI-CASH	ECOFI FI	77	1,34	—	—	263507,27
TRESORICIC	CIC PARI	78	1,34	80	6,29	169196,80
SOGENAL COURT TERME (C)	SOGENAL	79	1,34	115	6,15	9139,79
SOGENAL COURT TERME (D)	SOGENAL	79	1,34	115	6,15	9139,79
IENA PERFORMANCE 3	BFT	81	1,33	3	6,78	11767,72
GP CASH	SMC	82	1,33	13	6,62	140925,80
ESCAVAL	ESCOMPTE	83	1,33	90	6,26	118209,56
BFT SECURITE PREMIERE	BFT	84	1,33	10	6,67	1692,27
MORGAN COURT TERME	JP MORGA	85	1,33	65	6,34	24390,43
OPTION SECURITE	BRED	86	1,33	73	6,32	183783,57
NATWEST JOUR	NATWEST	87	1,33	18	6,60	1681
ACTI-COURT TERME	BBL FRAN	88	1,33	94	6,21	609212,44
CIAL-SECURITE (C)	CIAL	89	1,33	149	6,05	17460,62
CIAL-SECURITE (D)	CIAL	90	1,33	150	6,05	16738,08
MIDLAND TRESORERIE	MIDLAND	91	1,33	14	6,62	87463,27
LIBERCOURT	ODDO	92	1,33	175	5,93	89941,32
CHASE TRESORERIE	CHASE	93	1,32	67	6,33	15285,61
ATLAS PERFORMANCE	ATLAS	94	1,32	84	6,27	17527,24
FONSICAV	CDC TRES	95	1,32	100	6,21	18725,71
VALUNION	CIC BUE	96	1,32	59	6,35	47396,58
BIP COURT TERME	BIP	97	1,32	16	6,60	112207,72
GESTION 365 (C)	CDT CENT	98	1,32	124	6,11	31239,91
ELAN COURT TERME	ROTHSCHI	99	1,32	135	6,09	19159,50
GESTION 365 (D)	CDT CENT	100	1,32	123	6,11	46569,76
PLACEMENT M (C)	SMC	236	[illegible]	166	[illegible]	21565,85
LA HENIN J	LA HENIN	237	[illegible]	190	[illegible]	19696,59
FINORD SECURITE (C)	CDT NORD	238	[illegible]	240	[illegible]	20579,41
FINORD SECURITE (D)	CDT NORD	238	[illegible]	240	[illegible]	20579,41
MONE.DIS	CNCA	240	[illegible]	269	[illegible]	10147,81
SNVB MONETAIRE (C)	SNVB	241	[illegible]	211	[illegible]	8810,61
SNVB MONETAIRE (D)	SNVB	242	[illegible]	212	[illegible]	8392,95
RHONE +X COURT TERME (C)	BP LYON	243	[illegible]	221	[illegible]	1852,76
RHONE +X COURT TERME (D)	BP LYON	244	[illegible]	222	[illegible]	1756,30
SECURI-TAUX	LEGAL FR	245	[illegible]	242	[illegible]	1767,03
ECUREUIL MONETAIRE (D)	ECUREUIL	246	[illegible]	260	[illegible]	12532,43
ECUREUIL MONETAIRE (C)	ECUREUIL	246	[illegible]	260	[illegible]	12532,43
VIVCOURT TERME	FERRI	248	[illegible]	202	[illegible]	17246,49
MONESUD (C)	LYONNAIS	249	[illegible]	232	[illegible]	382,04
MONESUD (D)	LYONNAIS	249	[illegible]	232	[illegible]	382,04
INVESTSECURITE COURT TERME C	CFCM MED	251	[illegible]	290	[illegible]	3292,14
CAPIMONETAIRE (D)	SG	252	[illegible]	278	[illegible]	1933,68
CAPIMONETAIRE (C)	SG	253	[illegible]	279	[illegible]	1975,41
MONE J (C)	CNCA	254	[illegible]	267	[illegible]	11435,31
MONE J (D)	CNCA	254	[illegible]	267	[illegible]	11435,31
FRANCE COURT TERME	CIC BUE	256	[illegible]	284	[illegible]	15196,89
INVESTSECURITE COURT TERME D	CFCM MED	257	[illegible]	252	[illegible]	3113,32
CREDIT MARITIME SECURITE	CDT MARI	258	[illegible]	289	[illegible]	1661,27
ECUREUIL DISTRIMONETAIRE	ECUREUIL	259	[illegible]	256	[illegible]	10691,68
TRESOR REAL	VEGA FIN	260	[illegible]	192	[illegible]	18474,92
NATIO SECURITE	BNP	261	[illegible]	287	[illegible]	11461,41
OUEST TRESORERIE (C)	BP OUEST	262	[illegible]	225	[illegible]	44553,27
SICADIA	CAIXA DE	263	[illegible]	288	[illegible]	23222,42
OPERA TRESORERIE	DIDIERPH	264	[illegible]	227	[illegible]	18071,44
INVESTISSEMENT COURT TERME (C)	NATWEST	265	[illegible]	224	[illegible]	81,21
LION 20000 (D)	CL	266	[illegible]	285	[illegible]	16518,47
LION 20000 (C)	CL	266	[illegible]	285	[illegible]	16518,47
CM EPARGNE J (C)	CDT MUTU	268	[illegible]	243	[illegible]	27102,62
CM EPARGNE J (D)	CDT MUTU	269	[illegible]	244	[illegible]	19753,57
SB SECURITE (C)	CIC SB	270	[illegible]	266	[illegible]	1563,75
ACTIFIPART	GEREROPC	271	[illegible]	299	[illegible]	1904,49
OBC SECURITE	OBC	272	[illegible]	216	[illegible]	17699,68
SICAV ASSOCIATIONS	CDC	273	[illegible]	253	[illegible]	2335,76
NATIO MONETAIRE	BNP	274	[illegible]	290	[illegible]	5278,60
UNISECURITE	SANPAOLO	275	[illegible]	170	[illegible]	188867,55
GRIFFIN COURT TERME	CC GRIFF	276	[illegible]	183	[illegible]	8724,09
ECOFIGARANTI (C)	ECOFI FI	277	[illegible]	238	[illegible]	1768,06
ECOFIGARANTI (D)	ECOFI FI	278	[illegible]	239	[illegible]	1677,25
ROG COURT TERME	SYNALGES	279	[illegible]	273	[illegible]	8492,95
INVESTISSEMENT COURT TERME (D)	NATWEST	280	[illegible]	223	[illegible]	77,52
ORSAY COURT TERME	ORSAY	281	[illegible]	228	[illegible]	1506,49
PROVENCE COURT TERME	HOTTINGU	282	[illegible]	274	[illegible]	50378,63
SECURICIC (C)	CIC PARI	283	[illegible]	270	[illegible]	2196,49
PRIVASSOCIATIONS	BIMP	284	[illegible]	254	[illegible]	37418,48
PYRAMIDES COURT (C)	VERNES	285	[illegible]	282	[illegible]	47008
PYRAMIDES COURT (D)	VERNES	286	[illegible]	283	[illegible]	44309,29
SECURICIC (D)	CIC PARI	287	[illegible]	271	[illegible]	2141,15
HERVET PLUS (D)	HERVET	288	[illegible]	236	[illegible]	8676,56
HERVET PLUS (C)	HERVET	288	[illegible]	236	[illegible]	8676,56
FRUCTI-ASSOCIATIONS (C)	CCBP	290	[illegible]	257	[illegible]	44,40
LEUMI COURT TERME (D)		291	[illegible]	275	[illegible]	15819,21
LEUMI COURT TERME (C)	CDT MUTU	291	[illegible]	275	[illegible]	15819,21
SEPTENTRION COURT TERME	BP NORD	293	[illegible]	272	[illegible]	183,51
BIP SECURITE (C)	BIP	294	[illegible]	246	[illegible]	2043,37
BIP SECURITE (D)	BIP	294	[illegible]	246	[illegible]	2043,37
FRUCTI-ASSOCIATIONS (D)	CCBP	296	[illegible]	258	[illegible]	42,52
DRYADE	BGP	297	[illegible]	281	[illegible]	6666,16
PLACEMENT J (C)	SMC	298	[illegible]	251	[illegible]	9136,98
SECURITA	DEMACHY	299	[illegible]	255	[illegible]	46113,45
VIA MONETAIRE	VIA BANQ	300	[illegible]	280	[illegible]	1261,68
MONE OUEST (D)		301	[illegible]	291	[illegible]	163,42
MONE OUEST (C)	BP OUEST	301	[illegible]	291	[illegible]	163,42
OFIMASSUR	OFIVALMO	303	[illegible]	1	[illegible]	10823,97

Les taux monétaires vont baisser

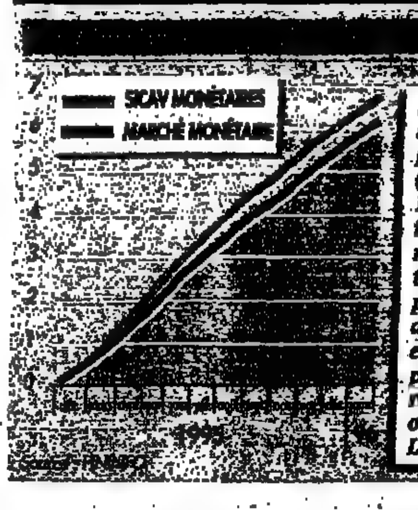

Si les sicav monétaires ont pu dégager une performance honorable (+6,02%) au cours des 12 derniers mois compte tenu de taux de marché relativement élevés, les temps à venir s'annoncent plus difficiles. Le mouvement de baisse des taux est enclenché en France depuis plus de quatre mois, et les rendements à trois mois ont baissé de 3%. La fin d'un âge d'or.

Une période difficile

LES TEMPS sont difficiles pour les sicav monétaires. Le début des années 90 avait constitué pour elles un véritable âge d'or. Bénéficiant de la politique monétaire restrictive menée en France dans le sillage de l'Allemagne, leurs rendements annuels dépassaient alors les 10 %, une performance très élevée compte tenu de l'absence de risques en capital de ce type de placements, référencés sur les taux d'intérêt à court terme.

Cette page est aujourd'hui tournée. L'absence de pressions inflationnistes s'est traduite par une détente monétaire généralisée en Europe au cours de l'année 1995. Ce mouvement fut toutefois contrarié, en France, par les incertitudes politiques et économiques, qui furent à l'origine d'attaques contre le franc et obligèrent la Banque de France à durcir sa politique monétaire. Ce contexte mouvementé permit aux sicav monétaires de dégager l'année dernière une performance honorable (+ 6,02 %). Mais, depuis la fin du mois d'octobre, le mouvement de baisse des taux est enclenché en France. Depuis cette date, le rendement des échéances à trois mois a baissé de plus de 3 %, passant de 7,5 % à 4,2 %. La Banque de France, rassurée par la bonne tenue du franc face au deutschemark, a assoupli à plusieurs reprises sa politique monétaire, ramenant le taux de ses appels d'offres à son plus bas niveau depuis vingt-trois ans (4,20 %).

MOINS QUE LE LIVRET A

L'année 1996 devrait confirmer cette tendance. En raison du ralentissement de la croissance économique, les analystes attendent une poursuite de la détente monétaire en Europe. Cet environnement sera très défavorable aux sicav monétaires.

Sur les trois derniers mois, la performance moyenne de cette catégorie a été limitée à 1,28 %, un rythme qui pourrait encore être amené à décroître. Dès aujourd'hui, les sicav monétaires dégagent un rendement, après impôt, en rythme annualisé, inférieur à celui du livret A (3,28 % contre 3,5 %). Dans ce contexte, le mouvement de baisse de l'encours des sicav monétaires observé en 1995 (– 8 %, à 878 milliards de francs) devrait s'accélérer.

La diminution des rendements aura également pour effet de lisser les performances des gestionnaires. L'écart qui sépare la meilleure performance dégagée au cours des trois derniers mois (CPR Mobisécurité, gérée par la Compagnie parisienne de réescompte) de la plus mauvaise (Ofimassur, gérée par Ofivalmo) est très faible : + 1,94 % pour la première, + 0,79 % pour la seconde.

P.-A. D.

BOURSE
Dépêches économiques et financières 24 h/24
(Agence Reuter)
2,23 F/min
3615 LE MONDE

هكذا من الأصل

Les banques centrales tentent de soutenir l'activité

La Réserve fédérale américaine a assoupli, mercredi 31 janvier, sa politique monétaire, imitée le lendemain par la Bundesbank et par la Banque de France

Les banques centrales se sont montrées très actives cette semaine. La Réserve fédérale américaine a abaissé d'un quart de point ses deux principaux taux directeurs. Après cinq ans de croissance, l'économie américaine connaît un brusque ralentissement, comme l'a reflété la hausse du taux de chômage au mois de janvier (5,8 %). Outre-Rhin, la Bundesbank a abaissé à deux reprises le taux de ses prises en pension hebdomadaires (Repo), ramené de 3,55 % à 3,30 %. Les opérateurs espèrent dorénavant un geste de la banque centrale allemande sur son taux d'escompte et sur son taux lombard. La baisse des taux d'intérêt allemands augmente la marge de manœuvre de la Banque de France, qui a réduit de 0,15 %, à 4,05 %, le taux de ses appels d'offres. La relative faiblesse du franc face au deutschemark incite toutefois l'institut d'émission à la prudence

LES BANQUES CENTRALES ne ménagent pas leurs efforts pour redonner un peu de vigueur à l'économie mondiale. Mercredi 31 janvier, la Réserve fédérale américaine a annoncé une baisse d'un quart de point de ses taux directeurs. L'objectif qu'elle fixe au taux des fonds fédéraux (l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire américain) a été ramené de 5,50 % à 5,25 %. Le taux d'escompte a pour sa part été réduit à 5 %. Les deux indicateurs publiés mardi avaient enlevé tout suspense entourant la décision de la banque centrale des Etats-Unis.

TAUX ET DEVISES

L'indice de confiance des consommateurs américains est tombé à 87 points au mois de janvier, son plus bas niveau depuis un an et demi. Par ailleurs, les ventes au détail n'ont progressé que de 0,3 % au mois de décembre, malgré les fêtes de Noël.

La Réserve fédérale cherche à faire durer le cycle de croissance, parmi les plus longs que les Etats-Unis aient connus depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Voilà près de cinq ans que l'économie américaine est sortie de récession. Pour les analystes de la banque Paribas, *« toute la question est de savoir si la récente décélération de l'économie va se poursuivre et aboutir à une récession, ou si la conjoncture peut se reprendre modérément dans les prochains trimestres, validant la thèse idéale de l'atterrissage en douceur »*. Ils optent pour le second scénario. Ils observent en particulier que les entrées en récession aux Etats-Unis ont toujours été précédées d'une période de surchauffe de l'économie, accompagnée d'une poussée d'inflation, autant de phénomènes qui n'ont pas été constatés cette fois. Les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % au mois de décembre. Sur l'ensemble de 1995, *ils* ont progressé de 2,5 %, soit leur plus faible hausse annuelle depuis 1986.

Détente monétaire rapide en Allemagne

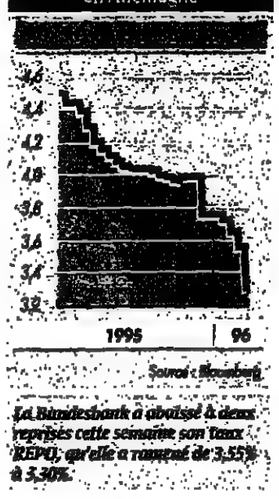

La Bundesbank a abaissé à deux reprises cette semaine son taux (REPO), qu'elle a ramené de 3,55% à 3,30%.

Le geste de la Réserve fédérale américaine n'a pas empêché le marché obligataire américain de reculer. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté de 6,02 % à 6,09 %.

GESTES POLITIQUES

Selon certains experts, les investisseurs auraient préféré une attitude monétaire plus vigilante alors qu'aucun accord budgétaire fédéral apparaîtront de plus en plus politiques, donc suspects aux yeux des opérateurs, au fur et à mesure que s'approchera l'élection présidentielle américaine. La Maison Blanche pourrait être tentée de faire pression sur la banque centrale américaine afin que le candidat démocrate puisse aborder cette échéance dans un climat économique favorable.

Alors que la Réserve fédérale cherche à prolonger une phase de croissance d'une durée exceptionnelle, les banques centrales européennes s'emploient à faire redémarrer leurs économies, tombées en panne après une période de reprise, cette fois historiquement brève. La Bundesbank a abaissé à deux reprises, cette semaine, le taux de ses prises en pension hebdomadaires (Repo), ramené de 3,55 % à 3,30 %. L'accélération brutale de la détente du Repo – qui s'est rapproché à un niveau historiquement bas du plancher que constitue l'escompte – a augmenté la probabilité d'une baisse des deux principaux taux directeurs de la Bundesbank. De surcroît, la banque centrale allemande pourrait chercher à saluer *« le pacte pour l'emploi et l'investissement »* présenté par Bonn. Elle approuve ce plan d'inspiration libérale qui engage des réformes structurelles destinées à restaurer la compétitivité de l'économie, vise à baisser les prélèvements obligatoires, à déréglementer le marché du travail et à réduire les dépenses de l'Etat.

LA BANQUE DE FRANCE PRUDENTE

Les économistes estiment toutefois qu'une éventuelle baisse de l'escompte et du Lombard dépendra des prochaines statistiques concernant l'évolution de l'agrégat monétaire M 3. A cet égard, ils éprouvent quelque inquiétude car, en raison de son mode de calcul complexe et de sa forte hausse du mois de décembre, la croissance de M 3 au mois de janvier devrait, mécaniquement, être supérieure à la limite de 7 % que la Bundesbank a autorisée. Certains experts tiennent toutefois à relativiser par avance un tel dépassement, rappelant que ce phénomène s'était déjà produit au début de l'année 1994 sans pour autant empêcher la banque centrale allemande d'assouplir sa politique monétaire.

La détente monétaire outre-Rhin facilite le travail de la Banque de France. Son conseil a réduit, jeudi, de 0,15 % le taux de ses appels d'offres, ramené à 4,05 %. Celui-ci dispose d'une marge de baisse encore importante puisqu'il est désormais séparé de 0,75 % du Repo allemand. La Banque de France pourrait toutefois continuer à agir avec une prudence extrême tant que le franc continue à se montrer faible face à la monnaie allemande.

Malgré la fermeté du dollar (1,4890 mark, 106,65 yens et 5,12 francs vendredi soir), le franc ne parvient toujours pas à revenir à l'intérieur de ses anciennes marges de fluctuation dans le système monétaire européen (SME) à bandes étroites. Il s'échangeait vendredi à 3,4350 francs pour un mark.

Pierre-Antoine Delhommais

Scène de ménage à Londres

Alors que la Banque de France et le gouvernement d'Alain Juppé ne cessent de se prodiguer des louanges, la situation est bien différente au Royaume-Uni. Selon les minutes, publiées mercredi 31 janvier, de sa rencontre avec le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, avait estimé le 13 décembre que la baisse des taux d'intérêt décidée ce jour-là comportait *« des risques »*, en raison de la faiblesse de la livre sterling et de la croissance élevée de la masse monétaire.

Les milieux financiers attendent maintenant avec impatience la publication des minutes de leur réunion du 17 janvier, à l'issue de laquelle une nouvelle baisse des taux d'intérêt avait été annoncée. La plupart des analystes avaient considéré que cet assouplissement de la politique monétaire britannique était totalement injustifié d'un point de vue économique. Eddie George avait refusé de commenter cette décision.

MATIÈRES PREMIÈRES

La flambée du blé

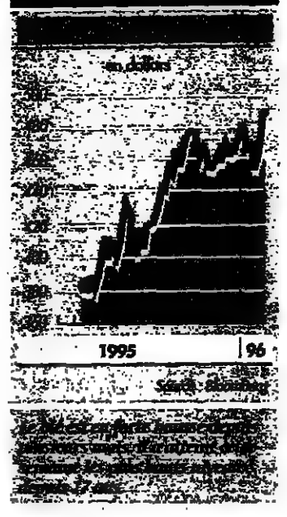

APRÈS AVOIR CÉDÉ un peu de terrain voilà quelques jours, le blé s'est renchéri : la tonne se négociait à Chicago 193 dollars. Les fonds d'investissement ne font qu'amplifier une crainte de pénurie pour la prochaine saison. Au cours de la campagne dernière, l'offre mondiale ressemblait déjà à une peau de chagrin à cause d'une succession d'intempéries : sécheresse et gelées étaient au rendez-vous chez les principaux fournisseurs de céréales.

Les Etats-Unis occupent une fois de plus le devant de la scène et les caprices météorologiques restent le principal objet d'inquiétude des opérateurs. Outre-Atlantique, le blé d'hiver est menacé. Les semis subissent de telles chutes de température que le Conseil international des céréales (CIC) souhaite *« que la neige tombe pour protéger les plants du froid jusqu'au printemps »*. On comptait beaucoup sur la prochaine récolte américaine pour alimenter des stocks mondiaux parvenus à leur plus bas niveau, à peine 90 millions de tonnes, soit deux mois de consommation.

Dans ce contexte déjà favorable à l'envolée des prix, des rumeurs d'achats accentuent la nervosité du marché. Les opérateurs ne doutent pas que la Russie, en panne de céréales mais aussi de devises, viendra s'approvisionner dès qu'elle en aura les moyens. 63,5 millions de tonnes de blé (81,3 millions de tonnes en 1994) ne sauraient satisfaire une demande pressante : le pain recouvre en Russie une haute valeur symbolique. La désorganisation du complexe agricole depuis l'explosion de l'ancienne Union soviétique serait la cause d'une diminution, irréversible semble-t-il, des récoltes russes.

Une autre rumeur anime le marché : la Chine devrait – à moins qu'elle ne soit déjà en train de le faire – acheter 1,4 million de tonnes de blé. Le département américain de l'agriculture (USDA) devrait confirmer ou non ces rumeurs dans les prochains jours.

Marie de Varney

Euromarché : la Belgique en vedette

L'ESTIME dans laquelle est tenue la Belgique sur le marché international des capitaux tient à de multiples raisons, notamment à la clarté de sa politique d'emprunt. C'est un des seuls pays européens à se fixer un calendrier précis et, normalement, si la conjoncture s'y prête, il le respecte. Le voici sur le point de lever 500 millions de dollars. Le montant est certes élevé mais, sur un marché où l'on compte souvent en milliards, il ne suffit pas à distinguer cette affaire. Ce qui lui donne toute son importance, c'est qu'elle pourrait contribuer à raviver le compartiment des obligations libellées dans la devise américaine, lequel fait pâle figure depuis le début de l'année en comparaison de celui du deutschemark, qui attire en masse les meilleurs débiteurs du monde.

En soi, le développement spectaculaire du compartiment allemand n'a rien de surprenant. Il reflète le rôle croissant du mark en tant que principale monnaie de réserve du monde. Mais son succès est amplifié par sa capacité à accueillir des opérations de durées différentes, allant de quatre à dix ans. Les plus longues rapportent actuellement bien davantage que les courtes, ce que certains spécialistes expliquent par les incertitudes de l'Union monétaire européenne, dont un des buts est précisément de faire disparaître le mark pour lui substituer une monnaie commune dont on ne peut qu'espérer qu'elle sera aussi forte. Avides de rendements élevés, les investisseurs professionnels asiatiques ont une préférence pour les emprunts longs. Les courts se placent en général mieux auprès des bailleurs de fonds européens.

Pour ce qui est du dollar, la différence de rendement, selon les échéances, est beaucoup moins prononcée. Du point de vue des taux d'intérêt, il n'y a guère d'incitation à acquérir des titres à long terme. Cela favorise les chances des emprunts de durée moyenne susceptibles d'attirer toutes les catégories d'investisseurs à la fois. Dans ces conditions, on s'attend que la Belgique lèvera des fonds à cinq ans, et, si la réussite de la transaction est aussi grande que prévu, il est possible qu'elle décide de nombreux débiteurs de premier plan à suivre prochainement son exemple et à se procurer des ressources en dollars.

L'EMPRUNT POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Plusieurs candidats sont sur les rangs, dont certains viennent d'emprunter en marks et souhaitent maintenant diversifier leurs sources de financement. Les banques spécialisées les connaissent, travaillent à leur projet et cherchent, en outre, à attirer d'autres émetteurs. Elles songent en particulier à l'Angleterre, dont le Trésor public est depuis quelque temps très courtisé. Ce pays ne fait que de rares apparitions sur le marché international mais, lorsqu'il se présente, c'est pour des sommes qui dépassent de loin la moyenne. Il avait contracté voilà dix ans un emprunt à taux variable de 4 milliards de dollars, qui n'a plus que huit mois à courir. S'il se décidait à le remplacer par une émission nouvelle, ce serait un des événements de l'année.

D'ici là, les 140 milliards de francs nécessaires à la Sécurité sociale auront été levés, dont une partie sera vraisemblablement obtenue sur le marché international. L'émetteur sera la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), un nouvel établissement public dont les emprunts ne disposeront pas d'une garantie explicite de l'Etat.

De nombreux éléments sont fournis pour assurer la sécurité des prêteurs ; l'un d'entre eux exigera sans doute une campagne d'explication très soutenue auprès des investisseurs étrangers, car elle risque de leur rappeler la situation politique des Etats-Unis et les dissensions entre la Maison Blanche et le Congrès au sujet du budget américain. Il s'agit d'un article de l'ordonnance qui a créé la Cades et où il est précisé que, dans le cas où cet établissement ne serait pas en mesure de faire face à l'ensemble de ses engagements, le gouvernement soumettra au Parlement *« les mesures nécessaires pour assurer le paiement du principal et des intérêts aux dates prévues »*.

Christophe Vetter

New York, Londres, Francfort et Milan battent de nouveaux records

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
+ 1,2%	+ 1,94%	+ 2,82%	+ 1,25%	+ 0,79%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

UN CERTAIN VENT d'optimisme continue de souffler sur les places boursières, qui dans leur ensemble ont terminé la semaine en hausse, avec pour certaines d'entre elles de nouveaux records à la clé. Un mouvement généralisé de détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis et sur le Vieux Continent a permis aux places de ne pas interrompre le mouvement haussier amorcé depuis plusieurs séances. New York, Londres et Francfort ont continué d'atteindre des sommets. Paris semble être entré dans une phase de rattrapage, et Tokyo continue d'avoir l'objectif des 21 000 points en ligne de mire.

La Bourse de Paris a mis les bouchées doubles cette semaine, franchissant dès mardi le seuil des 2 000 points, niveau oublié par les valeurs françaises depuis le 17 mai 1995. Cette progression était consécutive à la baisse du taux de base bancaire ainsi qu'à celle de la rémunération du livret A, la diminution du coût du crédit étant favorable aux entreprises et par-là même à la Bourse. En cinq séances, l'indice CAC 40 a gagné 2,82 % à 2 022,21 points. Seule la dernière séance de la semaine a été perdante, l'indice terminant en repli marginal de 0,09 %. Cette pause mettait un terme à sept séances consécutives de hausse.

L'INDICE DOW JONES EN FLÈCHE

Malheureusement, la hausse des valeurs françaises reste insuffisante pour battre des records d'altitude comme ce fut le cas à Wall Street. La place new-yorkaise a de nouveau inscrit des records à son palmarès, renouant avec les fastes de 1995, où cette dernière avait battu 69 records. L'assouplissement de la politique monétaire pour relancer la croissance américaine a poussé l'indice Dow Jones à ses plus hauts niveaux. Depuis vendredi dernier, celui-ci a enregistré cinq records consécutifs pour terminer à 5 373,99 points, en hausse de 102,24 points, soit un gain de 1,94 % sur la période. Mais cette envolée de Wall Street à des niveaux que certains ne voyaient pas atteints en début d'année inquiète les gestionnaires de portefeuilles, qui se demandent si et quand ils devront réduire leur engagement sur le marché boursier pour éviter une correction trop forte. Les analystes, de leur côté, sont partagés : certains estiment que le climat actuel est moins favorable cette année aux valeurs boursières avec l'impasse budgétaire, les déboires judiciaires du président Clinton et la campagne présidentielle, d'autres pensent qu'un indice Dow Jones à 5 800 points en 1996 est tout à fait envisageable.

Comme la semaine passée, la Bourse de Francfort a une nouvelle fois atteint des sommets cette semaine, avant de prendre le temps de souffler et de consolider les gains très importants réalisés depuis le début de l'année (+ 8,79 %). L'optimisme et l'appétit des investisseurs, notamment étrangers, pour les actions allemandes se sont une nouvelle fois traduits par deux records historiques. Mercredi, l'indice DAX a même atteint 2 471,66 points en cours de séance. Jeudi et vendredi, le marché a marqué une pause et s'est laissé entraîner à la baisse par le marché obligataire. L'indice DAX affichait 2 452,06 points vendredi à la clôture, soit un gain de 0,79 % en cinq séances. Les analystes estiment que des phases de consolidation temporaire sont à prévoir mais que la tendance fondamentalement haussière est intacte. Les regards se sont bien évidemment portés vers la Bundesbank, qui a surpris les observateurs en baissant encore mercredi son taux de prise en pension – considéré officieusement comme son troisième taux directeur – de 15 centièmes de point à 3,40 %. Conforter les marchés dans leur espoir d'une nouvelle baisse du taux d'escompte, elle annonçait jeudi qu'elle allouerait ses deux prochaines prises en pension au taux fixe de 3,30 % tout en maintenant ses taux directeurs en l'état.

La hausse a été plus franche à Londres, où, rassurée sur la poursuite du mouvement de baisse des taux d'intérêt dans le monde, les valeurs britanniques ont terminé à la veille du week-end sur un nouveau record. En cinq séances, l'indice Footsie a gagné 46,6 points, soit 1,25 %, à 3 781,3 points.

UN ANALYSTE SCEPTIQUE

Bien qu'ayant anticipé une baisse des taux des deux côtés de l'Atlantique, les valeurs ne se sont véritablement envolées que vendredi. Murray Wilson, analyste chez NatWest Markets, met toutefois en garde contre un optimisme démesuré. Il estime en effet qu'il faudra attendre la publication des résultats des entreprises pour l'année 1995 pour voir si la Bourse est capable de se maintenir à ces niveaux. Il reste par ailleurs sceptique sur l'effet provoqué par les baisses des taux, celles-ci n'ayant d'« effet que bien plus tard sur l'économie et les sociétés ».

Le Kabuto-cho continue de se rapprocher des 21 000 points, bien que les investisseurs institutionnels prennent leur bénéfice à chaque fois que l'indice Nikkei tente d'approcher ce nouveau seuil. Après avoir gagné 298,08 points au cours de la précédente semaine, l'indice Nikkei a poursuivi son chemin, engrangeant de nouveau 240,19 points. Vendredi, il a terminé à 20 904,03 points, portant ses gains à 1,2 %.

La crise politique qui pesait sur la Bourse de Milan a marqué le pas cette semaine. Les milieux financiers italiens ont salué le choix d'Antonio Maccanico pour former le nouveau gouvernement, cette décision éloignant des élections législatives dont l'issue serait incertaine. La Bourse, qui avait terminé la semaine précédente sur un net recul (– 0,86 %), a repris le chemin de la hausse. Le principal indice, le Mibtel, affichait 10 116 points à l'issue des transactions de vendredi, ce qui marque un nouveau record.

F. Bn

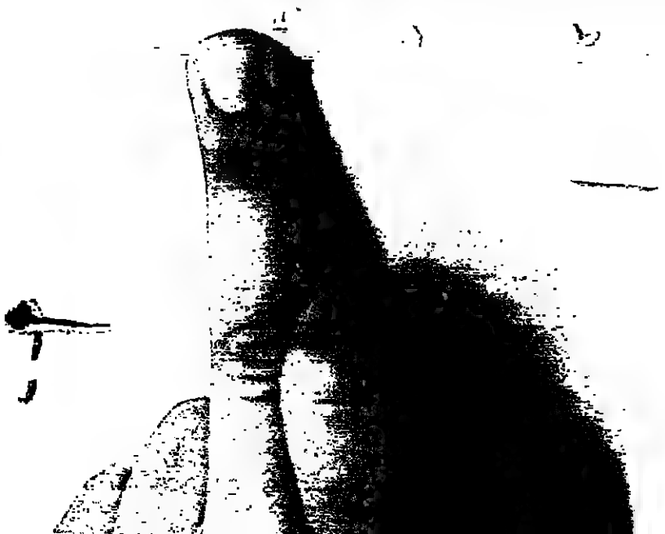

AUJOURD'HUI

COMMUNICATION

ÉLECTION Les quinze membres du conseil d'administration de l'Agence France-Presse (AFP) devaient se réunir samedi 3 février *pour procéder à un troisième vote* pour la désignation du successeur de Lionel Fleury à la présidence de l'agence. ● LA CANDIDATURE de dernière minute de Jean Miot, président de la FNPF et du conseil de surveillance du *Figaro*, et surtout sa déclaration de continuité avec la politique de M. Fleury risquent de troubler les représentants de l'Etat. ● LES EXPLICATIONS à venir entre administrateurs semblent indiquer que l'élection du président de l'agence n'est pas acquise. ● APRÈS LA DISPARITION d'*InfoMatin* et la prise de contrôle de *Libération* par le groupe Chargeurs, l'arrivée de M. Miot à l'AFP pourrait donner le signal de la restructuration du groupe Hersant. *(Lire aussi notre éditorial page 11.)*

La candidature de Jean Miot trouble le jeu successoral à l'AFP

Postulant de dernière minute à la succession de Lionel Fleury, le président du conseil de surveillance du « Figaro » met l'agence sous tension et l'hôtel Matignon dans l'embarras

« JE SALUE le président de l'AFP ! » : l'auteur de cette phrase de bienvenue n'est autre que Jacques Chirac. Et son destinataire, Jean Miot. C'était en octobre 1995, au cours d'un cocktail organisé par le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR). Prononcée alors que Lionel Fleury, l'actuel PDG de l'Agence France-Presse (AFP), se tenait à quelques pas des deux protagonistes, cette « petite phrase » éclaire d'un jour singulier la décision prise, vendredi 2 février, par Jean Miot, président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), d'être candidat au poste de PDG de l'agence. Simultanément, il a précisé avoir présenté sa démission du conseil d'administration de l'agence – démission imposée par le statut de l'entreprise.

Jean Miot rejoint donc la cohorte des six prétendants officiels à la présidence de l'AFP : Lionel Fleury et Jacques Thomet, les deux candidats « internes » à l'agence, mais aussi Michel Bassi, actuel président de la Société française de production (SFP), Jean-Charles Bourdier, rédacteur en chef du *Républicain lorrain*, Daniel Jubert, ex-directeur et directeur de la rédaction de *La Presse de la Manche*, et enfin Guy Lescoeur, qui fut président du directoire du *Dauphiné libéré* de 1987 à 1989.

Deux autres candidats potentiels ont été cités – Alain Sourisseau, ex-directeur général des *Echos*, et Yann de l'Écotais, ancien directeur de la rédaction de *L'Express*, – mais ils n'étaient toujours pas officiellement candidats samedi 3 février.

UN MALAISE DÉCLARÉ

Toute la matinée de ce samedi devait être occupée, pour les huit représentants de la presse au conseil d'administration de l'AFP, par l'audition des sept candidats officiels. Mais le dépôt à la dernière minute de la candidature de M. Miot en a indigné plus d'un. Ainsi, Michel Bassi, qui s'est dévoilé récemment, a fait remarquer en termes vifs dans un communiqué du 2 février : *« Je considère que ces auditions ne sont plus qu'un artifice en vue d'une cooptation programmée »*. Il a toutefois décidé de se rendre au rendez-vous fixé par les administrateurs.

Quant à Lionel Fleury, il a déclaré à France-Info : *« Le statut de l'agence, la loi de 1957, dispose que le conseil choisit son président en dehors du CA. Il faudrait donc que cet administrateur démissionne, et d'autre part ce serait quand même contraire à l'esprit de la loi de 1957... »*

La troisième réunion du conseil de l'AFP, prévue au milieu de l'après-midi du 3 février, devrait donc être mouvementée. Matignon n'a pas d'opposition de principe à Jean Miot, qui réunirait, selon le cabinet du premier ministre, les quatre critères retenus (journaliste ou professionnel de la presse, expérience de la gestion, sensibilité à l'international et aux nouvelles techniques). En outre, Matignon a toujours expliqué qu'il appartenait à la presse de présenter un *« candidat de consensus »*.

Toutefois, en se déclarant officiellement candidat vendredi 2 février, Jean Miot a annoncé qu'il était prêt *« à assumer la présidence et à poursuivre la politique que les administrateurs ont soutenue avec le président sortant, Lionel Fleury, dont les objectifs sont le développement mondial et la diversification de l'AFP, dans l'indépendance et avec toute l'équipe de direction »*.

Cette déclaration de continuité avec la politique suivie par Lionel Fleury pourrait mettre dans l'embarras les cinq représentants de l'Etat au conseil.

Ceux-ci ont déjà repoussé deux fois la candidature de M. Fleury en prenant prétexte de la critique de sa gestion. En outre, ils ne peuvent ignorer les protestations de syndicats de l'agence ni les résultats de la consultation organisée, sous contrôle d'huissier, par la société des journalistes de l'AFP. Un quart des rédacteurs de l'agence ont répondu (308 sur 1 200). Ils condamnent majoritairement la politique de M. Fleury : 79,3 % jugent que l'AFP ne dispose pas de stratégie d'entreprise ; plus de 80 % estiment qu'elle n'a pas de politique de développement ni de politique commerciale efficaces face à la concurrence ; 68,5 % estiment insuffisante la prise en compte des évolutions technologiques et 87,4 % sont insatisfaits de la communication interne...

Bref la société des journalistes *« s'étonne des conditions de l'annonce de la candidature de Jean Miot »* et de son soutien *« à une politique très sévèrement condamnée »*.

Yves-Marie Labé

Un baron d'Hersant

Président du conseil de surveillance de la Société de gestion du *Figaro*, président de la Fédération nationale de la presse française, président du Syndicat de la presse parisienne, Jean Miot, âgé de cinquante-six ans, a effectué toute sa carrière dans la presse écrite. Et principalement au sein du groupe Hersant. C'est en 1964 que Jean Miot entre au secrétariat de rédaction du quotidien *Centre-Presse* qu'il quittera quatre années plus tard pour aller au journal *France-Antilles* (1968), dont il deviendra directeur-adjoint en 1974. Après un passage par la rédaction en chef de *Paris Normandie*, Jean Miot devient directeur au sein du groupe Hersant. Il intégrera la direction générale du groupe en 1979 et sera nommé directeur délégué du *Figaro* en 1980.

Jean Miot collectionne ensuite les présidences d'organismes extérieurs : Association presse-enseignement, Fédération nationale de la presse française... Sa candidature à l'Agence France-Presse représente un tournant dans la carrière de ce franc-maçon déclaré.

La vente de « Libération » accentue la concentration des médias

LA PRISE de contrôle de *Libération* par le groupe Chargeurs est un double symbole : celui de la crise de la presse en France et celui de la fragilité de l'indépendance des journaux. Elle met en lumière les difficultés d'aujourd'hui et laisse percer des incertitudes sur le paysage de la presse de demain. Le pacte d'indépendance adopté par les salariés apporte des garanties au personnel actionnaire, qui s'approchent des droits d'une minorité de blocage, mais l'épisode met fin à une originalité, partie prenante de *« Libé »* et de son histoire, celle d'un journal qui appartient à ses salariés.

Ce changement intervient alors que la presse connaît sa plus grande crise depuis la guerre. L'année a commencé par la mort d'*InfoMatin*, *France-Soir* y a échappé de justesse et survit dans un état critique. Le média quotidien est malade, particulièrement en France. Mais la diffusion des journaux baisse dans la plupart des pays occidentaux, y compris aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Les causes sont nombreuses et connues : coûts de la distribution et de la production, poids du syndicat du Livre, sous-capitalisation des entreprises, déclin et vieillissement du lectorat, chute des recettes publicitaires, manque d'imagination de nombreux éditeurs qui n'ont pas su accompagner la formidable évolution du secteur de la communication. *Libération* a prouvé ses capacités d'innovation et reste la seule aventure durable de la presse de l'après-1968. Mais la machine s'est cassée en plein lancement de la nouvelle formule de *Libération*, précipitant la crise économique et l'arrivée de Chargeurs. Ce changement de contrôle de *Libération* s'inscrit dans un mouvement de concentration de la presse, qui vient de voir les magazines d'Alcatel (*L'Express*, *Le Point*, *Courrier international*, etc.) passer sous le contrôle de CEP-communication, filiale d'Havas. *VSD* devrait être repris par le groupe d'Axel Ganz, Prisma Presse, propriété du géant allemand de la communication, Bertelsmann. Le groupe Pearson a acheté *Les Echos*. Un autre anglais, Emap, a repris les Editions mondiales et les magazines du groupe Hersant. L'empire du « papivore » est au bord de l'éclatement, ce qui va précipiter la presse dans une zone de turbulence sans précédent, à Paris comme en province.

Havas et Hachette seront au cœur de ce mouvement, mais aussi des industriels comme Bernard Arnault, PDG de LVMH, propriétaire de *La Tribune-Desfossés*, qui n'a jamais fait mystère de son intérêt pour *Le Figaro*. Le fait qu'il ait été l'un des rares patrons à accompagner Jacques Chirac lors de son voyage aux Etats-Unis a d'ailleurs relancé les spéculationsà ce sujet.

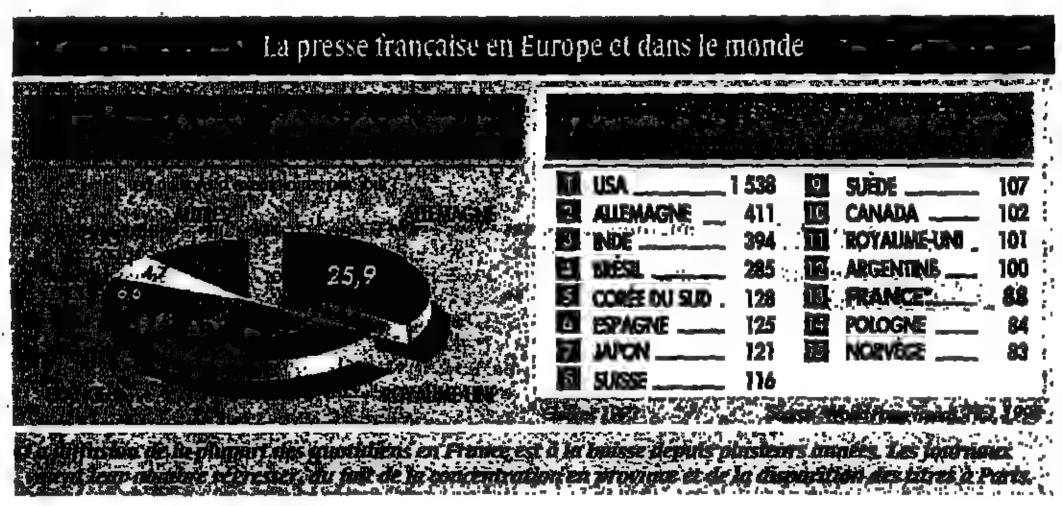

La diffusion de la plupart des quotidiens en France est à la baisse depuis plusieurs années. Les journaux [illegible] du fait de la concentration en province et de la disparition des titres à Paris.

L'étape suivante pourrait être l'arrivée d'autres groupes étrangers, financièrement solides, capables d'engager une bataille sur le terrain des prix de vente. Les trois principaux quotidiens parisiens sont en première ligne. *Le Monde* a su à la fois repartir en 1995 à la reconquête de son lectorat et préserver son indépendance, en procédant à une augmentation de capital, qui permet à la société des rédacteurs de conserver une minorité de blocage et aux actionnaires non capitalistes de posséder la majorité du capital. Mais *Le Monde* sait qu'il ne sera durablement à l'abri qu'en réussissant son redressement économique : de fait, le retour aux bénéficesest prévu dès 1997.

Le Figaro suscite de nombreuses convoitises. Depuis des années, on annonce sa vente prochaine, mais l'échéance se rapproche. Le groupe reste très endetté (4 milliards de francs) et Robert Hersant vieillit. Agé de soixante-six ans, il a subi une grave opération cardiaque, l'an dernier, et des rumeurs sur une dégradation de son état de santé circulent régulièrement. Si sa diffusion décline, le potentiel publicitaire du *Figaro* – qui a perdu près de 1 milliard de francs de recettes publicitaires en quatre ans – attire plusieurs investisseurs. Enfin, son poids politique sur la droite française donne un rôle considérable à ses dirigeants... et rend le gouvernement et la présidence très sensibles à ses choix. Tony O'Reilly, patron de Heinz et d'Independent Newspapers, a déclaré qu'il s'intéressait au *Figaro*.

Le nom de Rupert Murdoch est souvent évoqué, comme dans le cas de *Libération*, puisque Chargeurs est partenaire de BskyB, le bouquet de chaînes diffusées par satellite du magnat australien. Celui-ci est-il intéressé par des journaux français ? Ses regards sont plutôt tournés vers d'autres horizons et d'autres médias. S'il reste puissant dans ce domaine en Grande-Bretagne, il a cédé ses titres américains et on lui prête l'intention de vendre ses journaux australiens. La presse française semble très marginale face aux enjeux planétaires et satellitaires de Rupert Murdoch.

A un degré moindre, l'engagement de Jérôme Seydoux dans *Libération* n'est pas stratégique. Il a plusieurs fois reconnu que *« la presse n'est pas notre métier »* (*Les Echos* du 2 février), ajoutant : *« Nous n'avons pas vocation à devenir l'actionnaire de référence de* Libération. » La situation économique du journal l'a conduit à prendre les choses en main et à transformer un soutien amical à Serge July en investissement financier. Chargeurs devrait bientôt sortir du silence qu'il s'est imposé pendant la durée de la crise pour préciser la portée, sinon la durée, de son engagement dans le quotidien. Si, comme certains le disent, Chargeurs est entré dans *Libération* pour mieux en sortir, le journal sera à nouveau au centre du *Meccano médiatique que mettent* en place un nombre de plus en plus limité de groupes européens de plus en plus puissants.

Alain Salles

Les intérêts croisés du groupe Chargeurs dans la télévision

À L'ORIGINE, le groupe Chargeurs, aujourd'hui présidé par Jérôme Seydoux, s'était spécialisé dans les transports maritimes. En 1995, de cette activité historique ne reste que le patronyme du groupe. Deux pôles distincts, le textile et la communication, sont désormais les deux piliers de son développement. Toutefois, Chargeurs a adopté deux stratégies différentes pour chacun des secteurs. Véritable patron de sa branche industrielle, le groupe s'était jusqu'à présent contenté d'un rôle d'actionnaire minoritaire, voir de « sleeping partner » dans ses activités relatives à la communication. Au premier semestre de 1995, Chargeurs a réalisé un chiffre d'affaires de 5,865 milliards de francs et dégagé un résultat net de 168 millions de francs, contre 213 millions de francs lors de la même période en 1994.

Chargeurs est présent dans chacun des maillons de la chaîne audiovisuelle, de la production des œuvres jusqu'à leur commercialisation sur les petits et grands écrans. Sans conteste, la participation de 17,5 % dans le capital de BSkyB, réseau satellitaire britannique dirigé par Rupert Murdoch, est le fleuron du secteur « média » de Chargeurs.

20 % DE CANALSATELLITE

Avec plus de 4,6 millions d'abonnés à son bouquet de 27 programmes par satellite et un taux de pénétration de 20,5 % (rapport entre le nombre d'abonnés et le total des foyers équipés d'un téléviseur) BSkyB soutient la comparaison avec Canal Plus (4 077 000 abonnés au 1er février). En 1995, BSkyB a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards de francs.

Fort de son expérience financièrement avantageuse en Grande-Bretagne, aux côtés de Rupert Murdoch, Chargeurs n'a pas laissé passer le train du développement satellitaire français. Le groupe de Jérôme Seydoux a participé au tour de table de Canalsatellite lors de la création du bouquet de chaînes thématiques en 1992. Avec 20 % du capital, Chargeurs est le deuxième actionnaire de l'ensemble de programmes qui compte 312 000 abonnés au 1er février. Mieux, Canalsatellite, qui doit être prochainement diffusé en mode numérique, vient d'être évalué 3,8 milliards de francs par la banque américaine Warburg.

Le groupe de Jérôme Seydoux détient aussi directement 3,5 % du capital de Canal Plus. Présent à l'origine à hauteur de 2 % dans la chaîne cryptée, Chargeurs a, ces derniers mois, grignoté quelques fractions supplémentaires. Pour compléter son portefeuille média, le groupe possède une participation de 9,52 % dans le capital de Lyonnaise Communication, premier câblo-opérateur français avec 390 000 abonnés au service de base. Filiale de la Lyonnaise des eaux, Lyonnaise Communication a réalisé en 1995, un chiffre d'affaires de 620 millions de francs.

Outre la télévision par câble et satellite, Chargeurs est aussi actif dans le secteur du cinéma (production, distribution de films et exploitation de salles). Le 31 janvier, le groupe, déjà actionnaire à 50 % de Renn Productions, a pris le contrôle total de la société fondée par le producteur Claude Berri (*Le Monde* du 2 février). Avec le circuit exploité par Pathé Cinéma, Chargeurs disposait, fin 1994, d'un réseau de 152 écrans. En 1994, le chiffre d'affaires de Pathé Cinéma a atteint 470 millions de francs.

Guy Dutheil

Jérôme Seydoux, un esthète des affaires

LORSQUE, un beau jour de 1975, Jérôme Seydoux Fornier de Clausonne claqua la porte du bureau de Jean Riboud, PDG de la multinationale du pétrole Schlumberger à New York, sa vie a pris un virage inattendu. Après un itinéraire sans faute qui l'a mené du service d'analyse financière de la banque Istel Lepercq and Co, à New York, au directoire de la Banque Neuflize Schlumberger Mallet, puis à la Compagnie des compteurs, et enfin à la direction générale de Schlumberger (1975), Jérôme Seydoux n'avait qu'à patienter pour succéder à Jean Riboud. Un conflit de pouvoir avec ce dernier en décide donc autrement. Chassé de Schlumberger, Jérôme Seydoux va donc bâtir un groupe à partir de butinages successifs. Il débarque ainsi dans le textile dès 1976 par le rachat du groupe Pricel, holding de la famille Gillet (Rhône-Poulenc). Simultanément, il participe au financement du *Matin*, que lance Claude Perdriel.

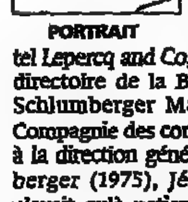

PORTRAIT

En 1980, Jérôme Seydoux prend le contrôle de Chargeurs, un conglomérat qui a des participations dans les transports aériens (UTA), l'industrie (Spontex), les transports maritimes... Les licenciements ne lui ayant jamais fait peur, Jérôme Seydoux entame un intense travail de restructuration. Mais si la (bonne) gestion colle à son image de protestant sévère et peu expansif, sa stratégie, en revanche, ne semble pas très précise. Quelle cohérence entre le textile, les transports maritimes, puis aériens, puis les éponges ménagères ?

Quand, à la fin de l'année 1985, Jérôme Seydoux se lance dans l'aventure de La Cinq – une chaîne de télévision que vient d'autoriser François Mitterrand à quelques mois des législatives de 1986 – aux côtés de Silvio Berlusconi, nombre d'observateurs trouvent le saut incongru autant que risqué. D'autant que, dès l'arrivée de Jacques Chirac au poste de premier ministre au printemps 1986, Jérôme Seydoux est privé de tout pouvoir au profit de Robert Hersant. Il se rattrape en prenant une participation dans Renn Productions, la maison de production de films que dirige aujourd'hui encore Claude Berri. Les deux hommes deviendront vite amis et partagent aujourd'hui encore une passion commune pour la peinture moderne.

En 1988, Jérôme Seydoux poursuit le même parcours heurté en lançant simultanément un raid sur le groupe lainier Prouvost et en prenant une participation dormante dans British Satellite Broadcasting (BSB), un bouquet satellite britannique concurrent de Sky Television. L'affaire se révèle un gouffre jusqu'à ce que Rupert Murdoch fusionne les deux bouquets. L'année 1990 sera d'ailleurs celle des tournants : Jérôme Seydoux, qui est déjà sorti du transport maritime et de Spontex, se désengage d'UTA. Simultanément, il reprend Pathé à l'Italien Giancarlo Parretti.

En 1996 – inspiré par son grand-père, qui avait financé *L'Humanité* de Jaurès ? –, Jérôme Seydoux prend le contrôle de *Libération*. Dans un groupe centré sur le textile, le transport industriel et l'audiovisuel, l'arrivée d'un journal, en difficulté qui plus est, apparaît comme une foucade supplémentaire. Ou le fait d'un prince qui n[illegible] fait rien d'autre après tout que [illegible]rer sa fortune personnelle.

Y. M.

La Gitane blonde fait paquet neuf

Un designer japonais, Shin Matsunaga, sort gagnant du concours lancé par la Seita pour habiller ses cigarettes

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

« TU N'ES QU'UN FUMEUR de Gitanes / Je vois des volutes bleues / Me faire parfois venir les larmes aux yeux / Tu es mon maître après Dieu », chantait Deneuve à Gainsbarre, dans *Dieu, fumeur de havane*. Fidèle à sa dialectique provocatrice, Gainsbourg distribuait les rôles à son profit. Il s'appropriait avantageusement l'atmosphère où, depuis près d'un demi-siècle aujourd'hui, se dresse, dans un déséquilibre savant, l'ombre exigeante de la Gitane. Juchée sur les lettres comme sur une scène de cabaret, émergeant entre deux vagues de fumée, on ne savait si elle était de trois quarts dos ou face, si son bras levé était une invite ou un refus.

La silhouette hautement identifiable de la marque de cigarettes date de 1947. La Gitane a alors trente-sept ans. Elle est née discrètement, avant la Grande Guerre, dans un paquet orné de caporal supérieur qui ne tranche guère parmi les Odalisques, les Grenades, les Amazones, les Tunisiennes ou les Espagnoles de l'époque. A l'âge de dix-sept ans, elle commence à afficher plus clairement ses intentions. Maurice Giot dessine les paquets de ses premières vraies sorties de minuit : la belle s'est absentée, laissant son éventail (dressé) et son tambourin (caché) derrière de trop rondes oranges.

Une première esquisse de la Gitane contemporaine apparaît fugitivement en 1943, sous le crayon de Molusson. Mais c'est Max Ponty (dont la signature figure toujours sur le paquet) qui lui donne, à la suite d'un concours de la Seita, son contour définitif et son bleu. Depuis, l'icône modeste s'est revivifiée sans cesse sous des milliards de doigts. Elle y a déposé une empreinte qu'aucun n'oublie. *« C'est un équivalent de la foconde sur un autre registre »*, estime l'un de ses admirateurs, le peintre Jean Le Gac. Sa vigueur est telle qu'elle surmonte sans rien céder l'injure de fonds jaune ou vert, aussi bien que les tortures que lui feront subir les découpages d'un Lartigue.

Mais l'idée de blondeur, qu'imposent les années 80, lui est intolérable. Qu'on la couvre d'or, façon boutiques hors-taxe, ne change rien à sa détermination. Les brunes n'ont plus le monopole de la séduction, soit, mais est-ce une raison pour se soumettre ?

SECRETS VIRILS

Pourtant, la terrienne, la rustique, la populaire Gauloise, elle, a accepté et bien supporté ses nouvelles mèches. Aux yeux des générations montantes, le casque allé s'allie d'évidence à la blondeur. En dix années, la Gauloise blonde gagne la deuxième place sur le marché français. Mais la Gitane, pourtant considérée comme plus urbaine, plus cultivée, demeure rétive à la double culture.

Faut-il incriminer son paquet au carré, avec ce tiroir coulissant, où l'on a voulu voir enfouis des secrets virils. Le geste réglé d'ouverture-fermeture éveille des complicités auxquelles se sont ralliées quelques jeunes femmes audacieuses. Et puisque les bataillons qui forment les fumeurs n'en veulent pas, la Seita laissera l'étui précieux aux indécrochables de la brune. Elle contraindra la Gitane à la blondeur en faisant passer le paquet au format américain. En échange, elle lui accordera quelques concessions.

« On s'est rendu compte qu'il fallait assumer la différence française, ne pas vouloir à tout prix être semblables aux autres », dit-on à la Seita. La Gitane version blonde restera Gitane, tout en affichant sa modernité. Le corps sera américain, mais habillé par la couture française. Pour convertir *« l'une des trois plus belles images de la publicité, avec le bouillon Kub et le vin Nicolas »*, comme le dit la décoratrice Andrée Putman, la Seita fait appel à vingt designers de premier rang, de par le monde (Australie, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon). Elle leur demande deux maquettes, dont l'une conservera tout ou partie de la silhouette tracée par Max Ponty.

Des quatre continents, émerge un style unique. International. Seul, sans doute, se distingue le projet de l'Américain Paul Davis : une Gitane, cigarette au bec, brune plus canaille que nature : irrecevable. C'est un projet plus sage du designer Shin Matsunaga qui est retenu. L'habileur sera japonais. *« La culture américaine, symbolisée par le paquet de cigarettes Lucky Strike* (redessiné par Raymond Loewy en 1940) *ressemblait pour moi à une forme de perfection*, résumera-t-il. *Comparé à cette culture, le design de Gitanes représentait la France et la civilisation européenne. »*

Shin Matsunaga a repris l'icône sur deux échelles. Il a choisi une blondeur jaune d'or pour la petite nouvelle, dont la silhouette timide s'avance prudemment au-dessus de la scène, encore hantée par l'ombre gigantesque de l'ancêtre, noire sur le fond bleu de tradition française dans la version filtre, virant à l'outremer sur fond blanc dans la version légères. La Gitane acceptera-t-elle ce pas de deux ? De l'original, le designer japonais a soigneusement retranché un élément : la fumée. Ce qui constituait l'essentiel de l'atmosphère il y a cinquante ans est devenu, même pour le fumeur, un rappel inconvenant.

Jean-Louis Perrier

★ **« Vingt designers pour une silhouette », exposition des projets au grand foyer du centre Georges-Pompidou, du 7 au 19 février.**

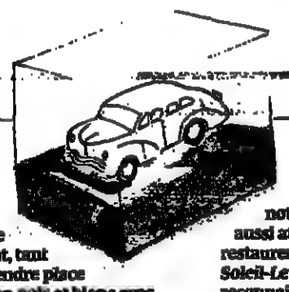

50 ans à 4 pattes

ELLE n'a rien d'un monstre sacré, comme la DS. Ni la petite touche excentrique d'une Panhard ou les formes généreuses d'une Peugeot 203. La 4 CV Renault, dont le cinquantenaire sera célébré lors du 21e Salon Rétromobile, qui se tiendra à Paris du 9 au 18 février, est une figure ordinaire de l'automobile. Ordinaire, mais essentielle : première voiture française à dépasser le million d'exemplaires produits, c'est elle qui a permis au pays de s'asseoir derrière un volant. Qui n'a pas des parents, des grands-parents, un oncle qui n'ait fait ses débuts sous ses trépidants auspices ? Dévoilée au salon de 1946 sous l'auguste verrière du Grand Palais, cette populaire cignotants ronds comme des petites oreilles et les ouïes bien alignées de son capot arrière, notre cinquantenaire est toujours aussi attendrissante. Renault, qui vient de restaurer une 4 CV produite au pays du Soleil-Levant (les Japonais, aussi, lui sont reconnaissants), adressera un clin d'œil à la doyenne en présentant un concept – car découvrable début mars, au Salon de Genève.

dans l'âme restera le symbole de la vocation sociale et industrielle de la régie Renault. Comme l'exige la période, elle est courte (3,60 mètres), légère (560 kilogrammes), dotée d'un moteur de modeste cylindrée (760 centimètres cubes pour 22 chevaux) qui, détail d'importance, est placé à l'arrière. Tant mieux pour la – modeste – place libérée dans le compartiment avant, et tant pis pour la tenue de route.

Les premiers clients patienteront jusqu'en 1947 pour obtenir, au prix de 400 000 francs, le privilège de se recroqueviller dans l'habitacle exigu de celle que l'on surnomme déjà *« la motte de beurre »* à cause de sa forme mais aussi de l'unique coloris disponible (la légende veut que la régie ait obtenu un stock de peinture destiné au camouflage des blindés de l'Afrika Korps). On verra circuler quelques rares 4 CV découvrables et les patrouilles de police parviendront, tant bien que mal, à prendre place à bord d'une version noir et blanc avec lunette arrière élargie.

En 1950, au terme d'une enquête auprès de ses lecteurs, *L'Automobile* met en évidence *« le moteur robuste et nerveux »* comme *« la douceur de la direction »* de la 4 CV, mais se fait aussi l'écho de vives critiques formulées à l'encontre d'une voiture *« bruyante, chaude en été, car mal aérée, et froide en hiver, avec un chauffage inefficace »*. En 1961, la 4 CV cédera définitivement la place à la Dauphine apparue cinq ans plus tôt.

Avec ses portes qui s'ouvrent à l'envers, ses

★ ***Salon Rétromobile : voitures et motos anciennes, pièces détachées, jouets anciens. Du 9 au 18 février au Parc des expositions de Paris, porte de Versailles. Entrée : 65 francs (35 francs pour les six à douze ans).***

Maquillage en trompe l'œil

Selon les nouvelles tendances, tout doit être naturel, invisible, impalpable

Il y eut le rouge baiser et l'*eyeliner* de l'après-guerre et des années « jolie madame ». Puis le *mascara cake* des années twist, les fards du disco, le *lip gloss* des années 80. En quête d'authenticité, les années 90 ont inventé un naturel de plus en plus sophistiqué. On a pu admirer le « maquillage nu » des défilés de l'été 96 à Paris (Helmut Lang), et à Milan (Prada, Gucci) : teint transparent, lèvres fruitées d'adolescente, qui font du *« no make-up make-up »*, comme disent les Américains, le chic absolu de la saison, éloignant définitivement les rouges noirs de l'hiver. Rien n'est, sans doute, plus difficile que la simplicité.

Tout l'art consiste à connaître son visage en professionnelle. On ne poudre plus la peau, on *« l'éclaire »* ; on ne dessine plus ses lèvres, à la recherche de l'arc de Cupidon, on leur redonne leur courbe naturelle. On n'étale pas un fond de teint, on le *« travaille »*, on *« lisse »* et on *« tapote »*. Du premier mascara à tige flexible (Respectissime de Phas) au nouveau « sublimateur de teint » (Maquisuperbe de Lancôme), en passant par le stylo Artliner (Lancôme), les formules, les instruments se précisent de jour en jour. Dans les salles de bains des expertes, pinceaux, brosse, éponges « pro », nouveaux accessoires, ont remplacé les plâtres, pinces et retrousse-cils des divines préfabriquées.

La couleur devient un geste. *« Dans les années 70, la couleur se juxtaposait, aujourd'hui, elle se fond dans la carnation »*, explique Serge Lutens, l'homme de Shiseido, directeur artistique de la société japonaise pour laquelle il crée des lignes de maquillage, mais également ces images d'apparitions pâles et onfriques.

Avec « La couleur mise à nu », sa dernière collection pour l'été prochain, toujours présentée dans ces luxueux écrins-galets d'écaille, il veut prouver, que *« la couleur a changé de rôle. Elle dessine, elle sculpte un visage, lui donne sa lumière... »*. *« Allumettes melon »*, *« framboise en feu »*, ou *« Shangaï mandarine »*, *« diablotin citron »*, les oranges et les roses s'étirent, halos de lumière, envois de mousseline sur une peau de soie.

Chaque saison, Serge Lutens met en scène ses créatures imaginaires, invente pour elles des objets, des collerettes savantes et des gestes de stars du muet, avant de les photographier, entouré de ses assistantes vêtues de noir. La préparation peut durer six heures. *« Ce sont des images pures. La peau est une base qui me permet d'évoquer un moment parfait. Ces images suggèrent un état d'esprit, un rêve, plus qu'une identification. »*

Pour Serge Lutens *« la femme contemporaine envisage d'abord le maquillage comme une politesse. La Française est toute en approximations. Elle s'arrange le visage avec les doigts, joue par touches, pour se désapprêter, pour se sentir belle. L'Américaine se couvre de fond de teint, mord ses lèvres comme un fruit. Les exagère. Je suis parfois terrifié par les présentatrices de CNN. La Japonaise, elle, travaille au cordeau, dans la précision absolue du pinceau... »* Sans doute, cette sophistication venue d'Asie trouve-t-elle aujourd'hui un nouvel écho en Occident. L'effet « Terracota », un produit lancé avec succès par Guerlain, s'installe dans la nuance, la « vraie-fausse bonne mine », à l'opposé d'une poudre de soleil *« lune pâle »* (Shiseido).

DU PLUS EN PLUS SUBTIL

Aujourd'hui, on parle moins de couleurs que d'effets, de contrastes, de vibrations. Chez Guerlain, le visage de l'été s'auréole de touches éclairées : correcteur de teint *« Porcelaine »*, fard modeleur *« Pêche d'or »*. Chez Helena Rubinstein, le directeur artistique, Carlos Villalon, a voulu créer *« un teint jouant avec la lumière, des yeux infinis, des lèvres brillantes, acidulées et nacrées... »*.

L'heure est aux nuances de plus en plus subtiles, comme le confirme Chanel, avec de nouveaux secrets de maquillage pour l'été, les « effets cristallins » : *« Des réflexions de lumière fines et naturelles, opalescentes et diffuses »*. Voici le spectre de la couleur décomposé, rose à peine irisé, voile de blanc brillant, pour *« lèvres cristallines »*, *« vernis fluorine »*, quatuor d'ombres *« interfer »*, vendus en édition éphémère.

La technologie absorbe même les réminiscences. Comme l'affirme Heidi Moravetz, directrice artistique chez Chanel, *« dans les années 60, les beiges couvrants étaient plus couvrants, plus opaques. Les rouges à lèvres croûtaient, parce que trop épais. Aujourd'hui, les pigments sont de plus en plus fins... »*. Ainsi chez Shiseido, l'utilisation de micro-pigments encapsulés, de taille dix fois inférieure à la normale, a permis de mettre au point ces brillants à lèvres et ces rouges aériens d'un nouveau type, couvrants et légers, fondants et doux, qui ne « filent » pas, mais ne se laissent pas deviner. Le nouveau théâtre de la candeur est annoncé.

Laurence Benaïm

★ **A l'école des ombres, de Serge Lutens, initiation gratuite au maquillage par Noriko Okubo : sur rendez-vous exclusivement. Les Salons du Palais-Royal Shiseido : 142, galerie de Valois, 25, rue de Valois, 75001 Paris, tél. : 49-27-09-09.**

LIEU

Un jardin des Lumières

MIEUX VAUT pour un jardin neuf être déjà un peu ancien. Mieux vaut pour un parc nouveau s'établir sous de grands et vieux arbres, des platanes plus que centenaires, par exemple. Comme à Bercy, où les grands sujets qui ont pu être conservés veillent sur la destinée de cette promenade tracée pour la réflexion du promeneur. Un jardin en hiver, c'est le moment où il exprime son âme. Une saison où la ramure se détache en filigrane sur des ciels pâles, où l'on distingue le dessin général d'une idée. Un moment vrai.

Paris avait longtemps attendu avant de compléter la carte verte du Second Empire : le XXe siècle allait toucher à sa fin, quand trois projets furent lancés – La Villette, dans le 19e arrondissement, le parc André-Citroën dans le 15e et Bercy, dans le 12e. Les deux premiers jouaient en terrain plat et nu. Le troisième allait s'établir sur une histoire. Et en bénéficier.

Qui se souvient de ce lieu romantique, clos de grilles, où les entrepôts délaissés par les négociants en vins évoquaient de généreuses provinces et le souvenir des guinguettes d'un autre siècle, au long des rues pavées ? Paris avait attendu 1860 pour annexer cette zone franche et la capitale dévoreuse d'espaces tardait, au début des années 1980, à s'emparer de ce territoire. Aujourd'hui, c'est remarquablement fait.

LES RAILS DES « PINARDIERS »

C'est un jardin d'enclos et de *« fabriques » dans l'esprit des Lumières* et du XVIIIe siècle qui a inspiré l'architecte Bernard Huet et son équipe, lauréats du concours de 1987. Le parc installe sa propre géométrie (le potager, les treilles, le labyrinthe, la pyramide, la pergola, l'orangerie) en respectant les tracés anciens, les voies pavées et ces rails qui permettaient aux « pinardiers » de rouler les tonneaux. Des bâtiments restaurés (la maison des gardes), d'autres rénovés (chais rouge-brique avec un air de béguinage flamand) voisinent avec des créations (la serre de l'orangerie). *« Jardin de la mémoire »*, ont déclaré ses auteurs. Et, ce qui est plus rare, dialogue heureux avec le quartier qui se transforme alentour.

Un quartier nouveau a pris forme, au-delà de la franche et robuste muraille des Finances. Une promenade d'architecture dont le centre de gravité est ce parc ouvert pour moitié il y a un an et dont les intentions – l'ambition, peut-on dire – s'expriment nettement. Côté Seine, une terrasse haute sépare et protège le jardin de la circulation mais ne lui retire pas la vue sur le monument de la rive gauche en cours de finitions, les quatre tours de la Bibliothèque de France.

Côté ville, l'entrée se fait de plain-pied, pelouse ouverte sous les platanes, devant un « front de parc » qui est, sans aucun doute, ce que l'on peut voir de mieux à Paris dans le genre logement beau et intelligent. Depuis la rue Mallet-Stevens (années 30, 16e arrondissement) et depuis certains grands immeubles du quartier Montparnasse d'avant-guerre, on n'avait rien tenté de semblable.

On est aussi au pied de l'American Center, lieu culturel ouvert il y a seulement dix-huit mois et dont *on vient d'annoncer (Le Monde du* 26 janvier) la fermeture imminente et la mise en vente. Qui voudra reprendre et faire vivre cet exemple, unique dans la capitale, d'architecture californienne qui a réussi à s'insérer souplement dans le paysage urbain, sans renoncer, à l'intérieur, à l'expression libre des formes et des volumes qui est la marque de son auteur, l'architecte américain Frank Gehry ? Il ne reste que quelques jours aux amateurs pour découvrir ce bâtiment dont on ne peut qu'espérer la réouverture prochaine au plus large public.

Michèle Champenois

★ **Parc de Bercy, entrées rue Bercy et rue de Pommard, 75012 Paris. American Center, 51, rue de Bercy, 75012 Paris. Du mercredi au samedi, de 12 à 20 heures, dimanche de 12 à 18 heures. Tél. : 44-73-77-77. Jusqu'au 11 février, exposition croisée Alighiero e Boetti et Frédéric Bruly Bouabré, jusqu'au 4 février, photographies de David Wojnarowicz.**

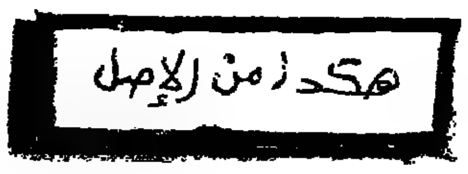

De nombreux nuages et quelques flocons

DIMANCHE matin, de la Bretagne à la Normandie jusqu'à Nord-Pas-de-Calais, le ciel sera très nuageux avec quelques averses de neige. Des Pays de la Loire à l'Ile-de-France jusqu'aux Ardennes, les nuages et les éclaircies alterneront. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, le soleil brillera largement. Ailleurs le ciel sera couvert avec quelques flocons dans les Pyrénées et le Nord-Est. Le brouillard persistera une bonne partie de la matinée sur le Lyonnais. L'après-midi, au nord d'une ligne Bordeaux-Strasbourg, les nuages et les courtes éclaircies alterneront avec quelques flocons de neige près des côtes de la Manche et dans les Ardennes. En Aquitaine les nuages seront nombreux et il neigera faiblement au-dessus de 1 000 mètres sur les Pyrénées. Du Massif Central au Nord-Est jusqu'aux Alpes du Nord, les nuages resteront abondants avec quelques flocons. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, le beau temps se maintiendra.

Les températures minimales iront de 0 à – 5 degrés au Nord et de 1 à 3 degrés au Sud, jusqu'à 8 degrés près de la Méditerranée.

Lundi, sur le pourtour méditerranéen, il fera beau, avec du vent de nord-ouest dans le golfe du Lion, soufflant à 90 km/h en rafales. Des Pyrénées au Massif Central jusqu'aux Alpes, les nuages resteront abondants, avec quelques faibles chutes de neige. Des Ardennes au Nord-Est, le ciel sera très nuageux. Sur le reste des régions, soit l'ouest et le nord-ouest du pays, après dissipations de quelques brouillards givrants, le soleil fera de belles apparitions. Le ciel se couvrira sur la Bretagne, avec quelques flocons en soirée. Il fera froid l'après-midi avec 0 à – 3 degrés au Nord et 3 à – 1 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

Prévisions pour le 4 février vers 12h00

La qualité de l'air

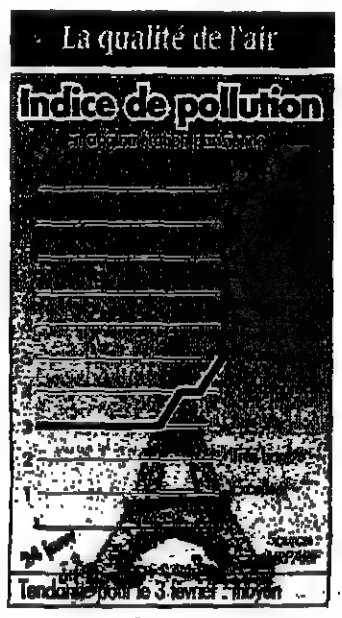

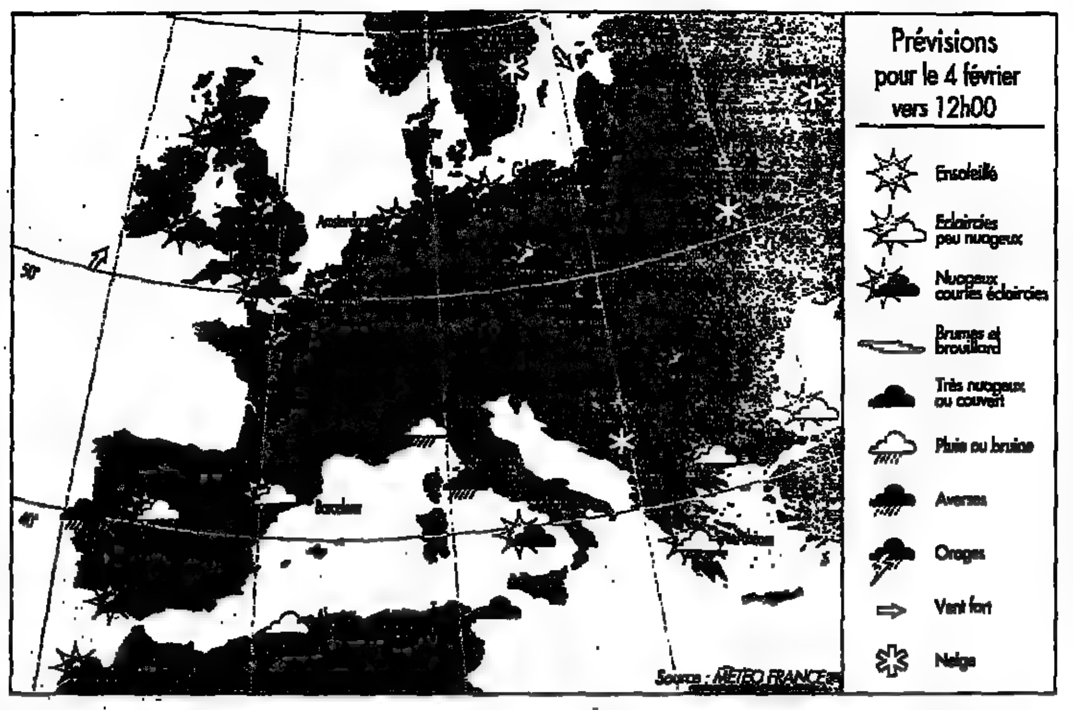

TEMPÉRATURES		GRENOBLE	10/4	TOURS	7/–1	CHICAGO	–22/–27	LISBONNE	16/8	PRETORIA	26/16
du 2 février		LILLE	4/0	ÉTRANGER		COPENHAGUE	–4/–3	LONDRES	3/–1	RABAT	18/7
maxima/minima		LIMOGES	8/5	ALGER	19/4	DAKAR	24/17	LOS ANGELES	16/13	RIO DE JAN.	33/25
FRANCE		LYON	4/4	AMSTERDAM	2/–4	DJAKARTA	30/24	LUXEMBOURG	0/–1	ROME	14/11
AJACCIO	14/11	MARSEILLE	13/6	ATHÈNES	10/2	DUBAI	24/18	MADRID	10/4	SAN FRANC.	12/11
BIARRITZ	13/8	NANCY	1/0	BANGKOK	30/19	DUBLIN	4/–1	MARRAKECH	17/8	SANTIAGO	28/12
BORDEAUX	13/8	NANTES	10/–3	BARCELONE	15/7	FRANCFORT	2/–1	MEXICO	23/8	SÉVILLE	16/8
BOURGES	7/–2	NICE	10/7	BELGRADE	–1/–7	GENÈVE	4/3	MILAN	2/1	ST-PÉTERS.	–11/–20
BREST	8/1	PARIS	6/1	BERLIN	–1/–3	HANOÏ	23/11	MONTRÉAL	–13/–18	STOCKHOLM	–1/–6
CAEN	6/1	PAU	10/3	BOMBAY	32/18	HELSINKI	–2/–21	MOSCOU	–6/–16	SYDNEY	31/18
CHERBOURG	8/2	PERPIGNAN	12/6	BRASILIA	30/20	HONGKONG	19/12	MUNICH	–4/–4	TENERIFE	18/14
CLERMONT-F.	9/5	POINTE-À-PIT.	29/22	BRUXELLES	2/0	ISTANBUL	7/–2	NAIROBI	27/13	TOKYO	4/–2
DIJON	4/3	RENNES	9/–1	BUCAREST	1/–13	JÉRUSALEM	–	NEW DELHI	23/7	TUNIS	21/8
FORT-DE-FR.	28/21	ST-DENIS-RÉUNION	30/25	BUDAPEST	–5/–8	KIEV	–8/–17	NEW YORK	–2/–8	VARSOVIE	–1/–11
		ST-ÉTIENNE	7/4	BUENOS-AIRES	27/16	KINSHASA	31/23	PALMA DE MAJ.	16/5	VENISE	3/3
		STRASBOURG	1/0	CARACAS	27/21	LE CAIRE	20/11	PÉKIN	2/–8	VIENNE	–3/–7
		TOULOUSE	11/3			LIMA	28/20	PRAGUE	–7/–9		

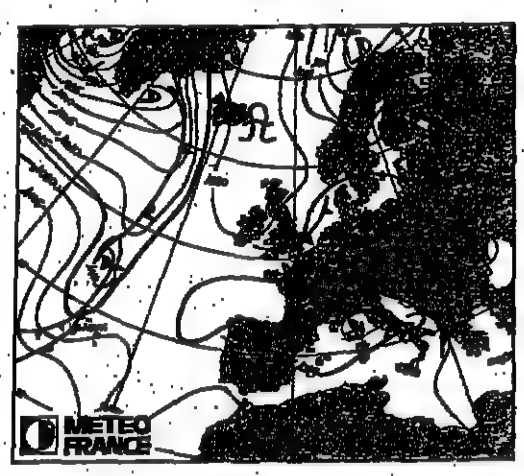

Situation le 3 février, à 0 heure, temps universel

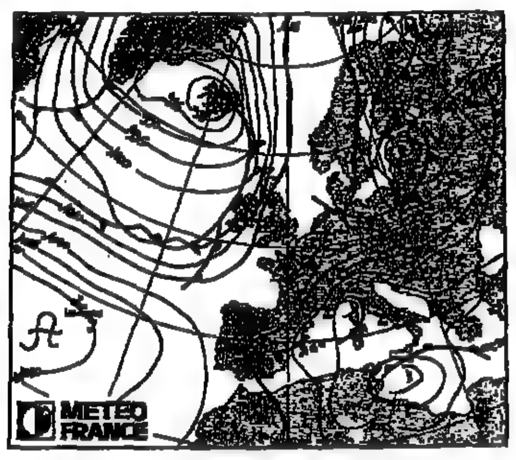

Prévisions pour le 5 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Economies

LES PROJETS financiers et économiques du gouvernement feront l'objet, cette semaine, de nombreuses délibérations. Parmi les mesures envisagées figure notamment, on le sait, une réduction massive des crédits militaires. Il apparaît dès l'abord que ces réductions feront l'objet d'un long débat au sein du conseil des ministres, M. Tillon et M. Michelet ayant déjà manifesté leur intention de s'opposer à des compressions excessives. Les services des ministères des finances et de la défense nationale travaillent à la solution de ce problème délicat et vital. Les résultats de ces études seront soumis au comité de défense nationale que présidera M. Félix Gouin.

Les mesures envisagées comportent, avant tout, de larges compressions d'effectifs. Elles entraîneraient, à bref délai, une démobilisation progressive à peu près générale des appelés de tous les contingents, notamment de ceux de la classe 1943, et le rajustement des effectifs des militaires de carrière. Ce n'est qu'après cette vaste remise en ordre que pourrait être envisagé l'appel de la classe 1944.

En ce qui concerne les compressions à opérer dans les dépenses civiles, l'attention du gouvernement est particulièrement attirée sur le problème de la réduction du nombre de fonctionnaires ; là encore, il faut s'attendre à de sérieuses discussions en raison de l'attitude prise par la Fédération générale des fonctionnaires.

D'une façon générale, on pense que le conseil des ministres, ne pouvant encore entrer dans le détail des dispositions, se bornera à fixer la procédure à utiliser. Dans l'immédiat, le gouvernement s'attachera à accélérer la perception des impôts en cours de recouvrement, et le versement des amendes et confiscations prononcées au titre des profits illicites.

(5 février 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6749

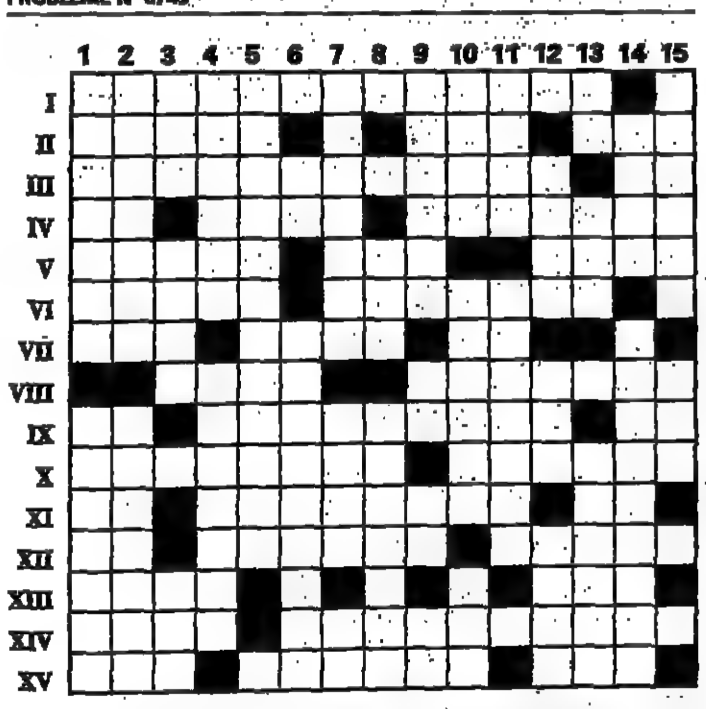

HORIZONTALEMENT

I. Quand on a le cœur vraiment gros. – II. Libre, c'est une façon de faire le ménage. N'est pas fleur bleue. Qui devrait être remplacé. – III. Une femme qui a de la classe. Avec la peau, ça fait maigre. – IV. Participe. Prit son père pour un ballot. Dans le panthéon phénicien. – V. A en main. Un poil vulgaire. Cérémonial. – VI. Se déclare à l'oreille. En Algérie. – VII. Pour la troisième fois. Bien vrai. Interjection. – VIII. Qui n'a pas été mis dans le bain. Où l'on a plaisir à mettre son nez. – IX. En France. Variété d'ail. Possessif. – X. Siège à la turque. Ils écrivent mais ne signent pas. – XI. Un élément radioactif. Peut semer en arrivant au bout. Cité antique. – XII. Pronom. Quand il est petit, est moins fort qu'un bleu. Qui peut percer. – XIII. Bon à jeter. Servie dans un pub. – XIV. Travailla à la cathédrale de Grenade. Qui durent ce que durent des neiges. – XV. Chimiste français. Recherchés par ceux qui n'ont pas de couvert. Possessif.

VERTICALEMENT

1. Chef dans l'armée. Etre comme devant le poteau. – 2. Un mot qui peut remplacer quatre termes. Grand, quand il y a de l'ostentation. – 3. Quelque chose de risible. Pays. Economiste français. – 4. Attribuent un revenu. Cherchées par ceux qui veulent se mesurer. – 5. Où il n'y a aucune solution. – 6. Règle. Dans un panier de crabes. – 7. Sénateur, quand elle est blanche. Est parfois étoilé. Un métal dur. – 8. Coule en Alsace. Ne compte plus ses heures. – 9. Est loin d'avoir la tête sur les épaules. Coule en Sibérie. Utile pour faire des projets. Deuxième d'une série. – 10. On se mouille quand on le donne. Modèle pour Raphaël. Outragèrent une reine. – 11. Affluent du Danube. Le vrai est asiatique. – 12. Un verbe mis en question. Etendue désertique. Redoutés par ceux qui tiennent la barre. – 13. En France. Rivière. Une petite artère. – 14. Evoqué quand il y a du tirage. Dont on ne parle plus. – 15. Se plaindre d'une façon vraiment maladive. Lieu de formation.

SOLUTION DU N° 6748

HORIZONTALEMENT

I. Ebaucher. – II. Ivoirier. – III. Nestorius. – IV. Tic. Dandy. – V. Eloge. Ir. – VI. Tell. Ta. – VII. Titre. – VIII. Ise. Tés. – IX. Ossuaires. – X. Nu. Bitume. – XI. Sécurisés.

VERTICALEMENT

1. Intentions. – 2. Eveil. Issue. – 3. Boscottes. – 4. Alt. Ger. Ubu. – 5. Urodèle. Air. – 6. Cira. Titi. – 7. Hein ? Férus. – 8. Erudit. Semé. – 9. Syrah. Ses.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 5 février

■ **LES THERMES DE CLUNY** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, 6, place Paul-Painlevé (Elisabeth Romann).

■ ***MUSÉE DU LOUVRE*** (33 F + prix d'entrée) : le portrait hollandais au XVIIe siècle, 11 h 30 ; Statuette dite « de Charlemagne », 12 h 30 ; la sculpture française, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE CIMETIÈRE DE MONTMARTRE** (37 F), 14 h 30, devant l'entrée côté avenue Rachel (Monuments historiques).

■ **LA CONCIERGERIE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Monuments historiques).

■ **DE L'ARBALÈTE** au Fer-à-Moulin (60 F), 14 h 30, sortie du métro Monge (Vincent de Langlade).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ ***NOTRE-DAME DE PARIS*** (50 F), 14 h 30, sur le parvis au pied de la statue de Charlemagne (Institut culturel de Paris).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** et l'exposition Verdi (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **VOLTAIRE ET PARMENTIER** en leurs avenues (50 F), 14 h 30, sortie du métro Voltaire côté mairie du 11e (Emilie de Langlade).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

Mardi 6 février

■ **MONTPARNASSE**, du journal *Le Monde* à la place de Catalogne en passant par le jardin Atlantique (55 F), 10 heures, sortie du métro Falguière (Pierre-Yves Jaslet).

■ ***PASSAGES COUVERTS DU SENTIER*** : 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition « A l'ombre du Vésuve » (55 F + prix d'entrée), 11 h 45, hall du musée (Mathilde Hager) ; majoliques italiennes de la Renaissance (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; meubles précieux du XVIIIe siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris) ; exposition « A l'ombre du Vésuve » (50 F + prix d'entrée), 15 heures, hall du musée (Odyssée).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition « Passions privées » (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *Le Docteur Paul Gachet*, de Van Gogh (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ ***LE THÉÂTRE DE L'ODÉON*** (55 F), 12 h 30, devant l'entrée côté place de l'Odéon (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE**, 14 heures (50 F + prix d'entrée), (Institut culturel de Paris) ; 15 heures (37 F + prix d'entrée), 47, quai de la Tournelle (Monuments historiques).

■ **L'ANCIEN VILLAGE DE VAUGIRARD** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Vaugirard (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN** et l'hôtel Cail, devenu la mairie du 8e arrondissement (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'église (Monuments historiques).

■ **LA HUCHETTE** et ses deux églises (50 F), 14 h 30, place Saint-Michel, devant la fontaine (Emilie de Langlade).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 16 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tél. : 800.428.30.03

Nom : ………… Prénom : …………
Adresse : …………
Code postal : ………… Ville : …………
Pays : ………… 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : ………… FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

PP. Paris DTN

Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
TÉL : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa emploiera du personnel de cabine indien sur ses vols asiatiques à partir du 1er avril. Stewards et hôtesses de l'air indiens seront stationnés à New Delhi et payés aux tarifs locaux, ce qui permettra à la compagnie allemande de réduire ses coûts. Dans les prochains mois, du personnel de cabine thaïlandais sera également recruté et basé à Bangkok. – *(AFP.)*

■ **NEW YORK.** Depuis le 31 janvier, le montant de la course effectuée par les taxis new-yorkais entre Manhattan et l'aéroport John F. Kennedy est de 30 dollars (environ 150 F). Cette mesure de tarif unique, à l'essai pour quatre mois, fait suite à des plaintes de clients victimes de factures abusives. – *(AP.)*

■ **POLOGNE.** La route qui va de Tallinn (Estonie) à Varsovie (Pologne), longue de quelque 1 000 kilomètres, va être réaménagée. Les travaux destinés à élargir la chaussée et à l'adapter aux normes internationales devraient durer cinq ans. – *(AFP.)*

VOYAGES
Vols, séjours et circuits
Guides touristiques
Votre agence 24 h/24
2,23 F/mn
3615 LEMONDE

LES PUBLICATIONS DU *Monde*
Un ancien numéro vous manque ?
2,23 F/mn
(Commande et envoi à domicile)
3615 LEMONDE

هكذا من الأصل

CINÉMA *Il fut avec Fred Astaire le plus célèbre représentant de la comédie musicale hollywoodienne.* **Gene Kelly, mort vendredi 2 février à Los Angeles, *s'appliqua à faire descendre le musical dans la rue, avec la complicité du chorégraphe et réalisateur Stanley Donen. ● ILS RÉALISÈRENT notamment le film qui demeure, plus de quarante ans après, le plus vivant et harmonieux mariage de la musique, du chant et de la danse, Chantons sous la pluie (1952), un fabuleux hommage au cinéma lui-même. ● L'ACTEUR, chorégraphe et metteur en scène, qui eut toujours sur le cinéma un regard chaleureux, fut aussi l'interprète de plusieurs autres chefs-d'œuvre de la comédie musicale, notamment ceux réalisés par Vincente Minnelli, Le Pirate (1948), avec Judy Garland, et Un Américain à Paris (1951), dont il régla aussi la chorégraphie.**

Gene Kelly lègue au monde la nostalgie du « musical » hollywoodien

Le héros joyeux et plein d'humour de « Chantons sous la pluie » et d'« Un Américain à Paris », qui a fait descendre la comédie musicale dans la rue, est mort vendredi 2 février à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans

« IL EST BEAUCOUP plus simple de pleurer, de gémir et de se contorsionner que de sourire et de dire : quelle belle journée ! » Eugene Curran Kelly est demeuré fidèle à cette profession de foi. Danseur, chorégraphe, acteur, chanteur, producteur, scénariste et metteur en scène, *rien de réellement important* dans le domaine de la comédie musicale ne fut accompli depuis 1944 sans qu'il y fût associé.

Sportif (il aurait pu devenir joueur professionnel de hockey sur glace et suggéra plus tard que la pratique de ce sport avait peut-être influencé son style de danseur), il imposa une danse plus athlétique, moins aérienne, moins « naturelle » que celle de Fred Astaire, dont il fut, à ses débuts, présenté comme le rival. Sa soif d'innovations, son inventivité combinée à sa volonté de mettre au service du *musical* toutes les ressources de la technique cinématographique, son audace et son ambition firent de lui la personnalité la plus marquante, avec Fred Astaire, d'un genre dont il contribua à remodeler les contours et l'esprit.

Né à Pittsburgh, en Pennsylvanie, le 23 août 1912, d'abord spécialiste du *tap-dance*, il choisit dans un premier temps d'enseigner la danse, puis, en 1938, décroche un rôle à Broadway, dans un *musical* signé Cole Porter, *Leave It to Me*. Il enchaîne avec un autre spectacle, *One for the Money*, puis connaît son premier succès personnel dans la pièce de William Saroyan *The Time of Your Life*. *Pal Joey*, la comédie musicale de Rodgers et Hammerstein, dont il interprète le rôle principal à partir de décembre 1939, attire sur lui l'attention du public, de la presse et, bientôt, de Hollywood.

C'est aussi grâce à ce spectacle qu'il rencontre un jeune danseur qui deviendra bientôt son complice, Stanley Donen (en 1960, Gene Kelly, divorcé de l'actrice Besty Blair en 1957, épousera la danseuse Jeannie Coyne, précédemment mariée à Stanley Donen). En octobre 1941, il signe un contrat avec David O. Selznick. Mais celui-ci veut faire de lui un acteur dramatique et, devant les réticences de Kelly, cède 50 % de son contrat à la Metro Goldwyn Mayer, la firme spécialiste des comédies musicales. Il débute au cinéma en 1942, aux côtés de Judy Garland, dans *For Me and My Gal*, que réalise Busby Berkeley et qui décide la Metro à racheter à Selznick la totalité de son contrat.

Les premiers rôles qui lui sont alors confiés sont peu en rapport avec ses capacités. C'est ainsi qu'il incarne dans *La Croix de Lorraine*, réalisé par Tay Garnett (1943), un soldat français fait prisonnier par les Allemands en juin 1940. Sans quitter l'uniforme, il tourne la même année *Parade aux étoiles*, production mineure signée George Sidney et destinée essentiellement à soutenir l'effort de guerre, mais qui lui permet de concevoir lui-même la chorégraphie d'un de ses numéros. Il doit toutefois son premier succès à un film produit par la Columbia, à laquelle la Metro l'avait « loué », *La Reine de Broadway*, de Charles Vidor (1944). Interprète du rôle de Danny McGuire, patron d'un petit cabaret de Brooklyn amoureux d'une de ses danseuses (Rita Hayworth), Gene Kelly obtient de concevoir et de régler lui-même les séquences musicales, auxquelles il s'applique à donner une spécificité cinématographique. La scène la plus répétée du film, où il danse avec son propre double en surimpression, exigea un mois de préparation et fut réalisée en quatre jours par Stanley Donen, alors âgé de tout juste vingt ans.

Gene Kelly dans « Thousands Cheer », de Georges Sidney, 1944. Photographie extraite de « La Comédie musicale », de Patrick Brion, éditions de La Martinière.

MGM

UN ÉBLOUISSANT NUMÉRO

Pour *Escale à Hollywood* (1945), de George Sidney, avec Frank Sinatra, Kelly imagine une séquence où il danse avec des personnages de dessins animés : marin français perdu dans un royaume où la danse est interdite, il se livre à un éblouissant numéro en compagnie de Tom et Jerry, véritable tour de force technique de quatre minutes qui nécessita deux mois de travail et la confection de dix mille dessins. L'année suivante, Gene Kelly rencontre Fred Astaire dans *The Babbitt and the Bromide*, avant-dernier épisode, réalisé par Vincente Minnelli, du film *Ziegfeld Follies*. De cette expérience, Gene Kelly dira plus tard avec humour : *« Nous étions si polis et généreux l'un envers l'autre que cela en devenait presque ennuyeux. »* Le film était produit par Arthur Freed, avec lequel Kelly noua bientôt une relation qui devait se révéler fructueuse.

Le trio Arthur Freed, Vincente Minnelli, Gene Kelly se reforme en 1948 pour *Le Pirate*, avec Judy Garland, merveille d'invention, de rythme et de joie de vivre. L'acteur y fait preuve d'une tonicité et d'un dynamisme communicatifs, qui enthousiasment Minnelli : *« Ce fut la première fois*, déclara le metteur en scène, *que je me découvrais de telles affinités avec un acteur. Nos idées étaient parfaitement complémentaires. »* Ensemble, ils tourneront *Un Américain à Paris* (1951), dont l'extraordinaire ballet final, d'une durée de dix-sept minutes, demeure un des sommets du genre, et *Brigadoon* (1954, avec Cyd Charisse), à propos duquel se révéleront leurs divergences : tandis que l'acteur veut aller vers davantage de réalisme, le cinéaste tient à préserver la dimension artificielle du genre.

Après avoir incarné d'Artagnan dans une luxueuse adaptation des *Trois Mousquetaires*, réalisée par George Sidney (1948, avec Lana Turner et June Allyson), Gene Kelly retrouve Frank Sinatra dans *Take Me Out to the Ball Game (Match d'amour)*, mis en scène par Busby Berkeley et dont il signe l'argument avec Stanley Donen, ainsi que la plupart des séquences musicales. Donen et Kelly sont désormais prêts à voler de leurs propres ailes, sous l'autorité complice d'Arthur Freed.

UN PETIT MIRACLE

Un jour à New York (1950) répond à leur désir de faire descendre la comédie musicale dans la rue, même si le film est pour l'essentiel réalisé en studio. Sur une musique de Leonard Bernstein, un scénario de Betty Comden et Adolph Green, adaptant leur propre livret de comédie musicale, trois marins (Gene Kelly, Frank Sinatra et Jules Munshin) se retrouvent à passer quarante-huit heures de liberté dans les rues de New York. Si le film paraît aujourd'hui assez daté, il fut en son temps salué comme une réussite, qui donnait au genre un salutaire coup de jeune. Deux ans plus tard, Kelly et Donen signent leur chef-d'œuvre, qui est aussi la comédie musicale la plus célèbre de l'histoire du cinéma, *Chantons sous la pluie*. Chacune des séquences de ce film unique, écrit par Betty Comden et Adolph Green, semble une sorte de petit miracle et vient se fondre dans un ensemble d'une stupéfiante harmonie. Les années n'ont pas prise sur cette œuvre exubérante, où la passion du cinéma (le film décrit sur le mode burlesque le passage du muet au parlant) se confond avec l'appétit de vivre et la foi en l'amour.

Troisième et dernier film coréalisé par Kelly et Donen, le magnifique *Beau fixe sur New York* (1955), avec Cyd Charisse, apparaît, en dépit de son titre, d'une tonalité plus sombre. Derrière le sentiment de pur bonheur qui émane de la scène où Gene Kelly danse avec des couvercles de poubelle et de celle où il traverse Times Square sur des patins à roulettes pointe la tentation de la satire, annonciatrice de la mort prochaine du genre. Le film est un échec commercial. Il en sera de même pour *Invitation à la danse*, la réalisation la plus ambitieuse de Kelly, qui lui consacra quatre années de travail (le film fut tourné avant *Beau fixe sur New York*, mais ne fut distribué qu'après, presque à la sauvette). Il s'agit d'un film-ballet, sans dialogues ni chansons, pour lequel Kelly fit appel à des danseurs classiques ainsi qu'au compositeur Jacques Ibert. Dans le même esprit, il dirigea en 1960 le ballet *Pas de dieux* à l'Opéra de Paris.

Les temps avaient changé. George Cukor eut beau mettre en scène pour lui le superbe ballet des *Girls* (1957), Jacques Demy rassembler autour de lui *Les Demoiselles de Rochefort* (1967), Gene Kelly n'avait plus sa place dans un cinéma qui se fermait de plus en plus à la musique, à la danse et au rêve. Comme metteur en scène, jamais plus il ne retrouva la magie des films réalisés avec Stanley Donen, que ce soit avec une production modeste comme *La Route joyeuse* (1957), le médiocre *Petit Guide pour un mari volage*, qui connut pourtant le succès aux Etats-Unis, la superproduction *Hello, Dolly !* (1969, son dernier film musical), ou la comédie-western *Attaque au Cheyenne-Club* (1970).

Il ne lui restait plus alors qu'à évoquer l'éclat d'un genre défunt à travers deux films de montage, *Il était une fois Hollywood* (1974) et *Hollywood, Hollywood !* (1976), aux allures de visites guidées pour touristes pressés. Il se prêta au jeu avec son éternel sourire, son humour parfaitement calibré et une pointe de tristesse dans le regard. Comme s'il voulait s'excuser de ne pouvoir désormais offrir davantage, avant de s'éloigner en dansant et en chantant sous la pluie.

Pascal Mérigeau

La danse du peuple

***« Toutes les danses que je voyais dans mon enfance étaient dansées par des gens riches. Mais je n'y ai jamais souscrit. J'appartiens à la génération du sweatshirt et je voulais faire de la danse en costume une chose qui ressemble au monde où l'on vit »*, disait Gene Kelly, qui, en 1951, avec *Un Américain à Paris*, obtint un Oscar spécial pour l'ensemble de son œuvre de danseur et chorégraphe.**

« Ma danse était fondée sur ce que je pensais être l'esprit de l'homme de la rue, le prolétariat américain si vous voulez. Je voulais danser en marin, en soldat, en ouvrier de la métallurgie et en camionneur. » En 1980, à des admirateurs déçus de ses derniers films, il répondait : ***« Un musicien a son piano, un peintre son pinceau et un écrivain son stylo. Mais un danseur n'a que son corps. Et le mien est sur le retour. »***

Danseur, chorégraphe, acteur, chanteur, producteur, scénariste et metteur en scène

● **Les années 40 :** 1942, *For Me and My Gal*, de Busby Berkeley. 1943, *Pilot n5*, de George Sidney ; *Du Barry Was a Lady (La Du Barry était une dame)*, de Roy Del Ruth ; *Thousands Cheer (Parade aux étoiles)*, de George Sidney ; *The Cross of Lorraine (La Croix de Lorraine)*, de Tay Garnett. 1944, *Cover Girl (La Reine de Broadway)*, de Charles Vidor ; *Christmas Holiday (Vacances de Noël)*, de Robert Siodmak. 1944-1945, *Ziegfeld Follies* (épisode *The Babbitt and the Bromide*, de Vincente Minnelli). 1945, *Anchors Aweigh (Escale à New York)*, de George Sidney. 1947, *Living in a Big Way*, de Gregory La Cava ; *The Pirate (Le Pirate)*, de Vincente Minnelli. 1948, *The Three Musketeers (Les Trois Mousquetaires)*, de George Sidney ; *Words and Music (Ma vie est une chanson)*, de Norman Taurog ; *Take Me Out to the Ball Game (Match d'amour)*, de Busby Berkeley. 1949, *On the Town (Un jour à New York)*, de Gene Kelly et Stanley Donen ; *Summer Stock (La Jolie Fermière)*, de Charles Walters ; *Black Hand (La Main noire)*, de Richard Thorpe.

● **Les années 50 :** 1950, *It's a Big Country* (épisode réalisé par Charles Vidor) ; *An American in Paris (Un Américain à Paris)*, de Vincente Minnelli. 1951, *Love is Better than Ever*, de Stanley Donen (apparition non créditée) ; *Singin'in the Rain (Chantons sous la pluie)*, de Gene Kelly et Stanley Donen. 1952, *The Devil Makes Three (Le diable fait le troisième)*, d'Andrew Marton. 1952-1954, *Invitation to the Dance (Invitation à la danse)*, de Gene Kelly. 1953, *Seagulls over Sorrento (L'Île du danger)*, de John et Roy Boulting. 1954, *Brigadoon*, de Vincente Minneli ; *Deep in My Heart (Au fond de mon cœur)*, de Stanley Donen. 1955, *It's Always Fair Weather (Beau fixe sur New York)*, de Stanley Donen et Gene Kelly. 1956, *The Happy Road (La Route joyeuse)*, de Gene Kelly. 1957, *Les Girls*, de George Cukor ; *Marjorie Morningstar (La Fureur d'aimer)*, d'Irving Rapper. 1958, *The Tunnel of Love (Père malgré lui)*, de Gene Kelly (réalisation seulement).

● **Les années 60 :** 1960, *Let's Make Love (Le Milliardaire)*, de George Cukor. *Inherit the Wind (Procès de singe)*, de Stanley Kramer. 1962, *Gigot*, de Gene Kelly (réalisation seulement). 1963, *What a Way to Go ! (Madame Croque Maris)*, de J. Lee Thompson. 1967, *Les Demoiselles de Rochefort*, de Jacques Demy. *A Guide for Married Man (Petit guide pour mari volage)*, de Gene Kelly (réalisation seulement). 1968, *Hello, Dolly !*, de Gene Kelly (réalisation seulement).

● **Les années 70 :** 1970, *The Cheyenne Social Club (Attaque au Cheyenne Club)*, de Gene Kelly (réalisation seulement). 1973, *Forty Carats*, de Milton Katselas. 1974, *That's Entertainment (Il était une fois Hollywood)*, de Jack Haley Jr. 1976, *That's Entertainment, Part II (Hollywood, Hollywood !)*, de Gene Kelly (séquences additionnelles). 1977, *Viva Knievel ! (Le Casse-cou)*, de Gordon Douglas.

● **Les années 80 :** 1980, *Xanadu*, de Robert Greenwald. 1981, *Reporters*, de Raymond Depardon (apparition). 1985, *That's Dancing !*, de Jack Haley Jr.

La production des films français en 1995 sous le signe de la stabilité

MARC TESSIER, directeur général du Centre national du cinéma, a présenté, vendredi 2 février, le bilan de la production française en 1995. Comme prévu (*Le Monde* du 6 janvier), tous les indicateurs sont à la hausse après une année 1994 déprimée. M. Tessier a toutefois invité à se méfier de la comparaison de deux années successives. A l'échelle de la première moitié de la décennie, c'est une stabilisation qui peut être constatée.

97 films « d'initiative française » (100 % français ou coproductions majoritairement françaises) ont été agréés en 1995. Soit nettement plus qu'en 1994 (89 films), et surtout un retour au volume moyen de production depuis 1989, qui tourne autour d'une centaine de titres. Marc Tessier a réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics de maintenir ce niveau *« garant de la diversité »*. Avec 33 premiers films, on retrouve également une moyenne tenue pour satisfaisante, après les excès de 1992 et 1993 puis l'effondrement de 1994 (22 titres). A moyen terme, on observe aussi une stabilité dans la participation des chaînes de télévision, dont avait craint qu'elles restreignent leurs contributions : Canal Plus a ainsi participé à 79 films (plus de 80 %) pour un montant global de 588,5 millions de francs, soit 25,5 % du total des investissements français dans la production de films (2 616 millions de francs). Les chaînes en clair ont coproduit ou préacheté 66 films (68 % de la production) pour 16,8 % du total des investissements.

A côté des 239 millions de francs investis par la centaine de sociétés de production actives en 1995, les mécanismes « annexes » affichent eux-aussi un comportement stable. Récemment mises en cause, les sociétés de financement du cinéma et de l'audio-visuel (Sofica), qui drainent l'investissement privé en échange d'exonérations fiscales) ont participé à 38 films (40 % des titres, surtout parmi les plus onéreux) pour 153,6 millions de francs. De son côté, l'avance sur recettes a aidé 47 films, soit près de la moitié de la production de l'année, pour un montant total de 19 millions.

Un seul indicateur traduit une véritable – et peu réjouissante – augmentation, celui des budgets. Stabilisé autour de 18 millions de francs depuis 1991, le budget médian bondit à 20,7 millions en 1995, soit le double de ce qu'il était en 1986. Cette évolution traduit une baisse du nombre de petits films (moins de 15 millions) et surtout des films « moyens » (entre 15 et 25 millions), au profit des « gros budgets » (entre 40 et 90 millions), tandis que les superproductions à plus de 90 millions de francs régressent : deux films seulement annoncent un budget supérieur, Le *Jaguar*, de Francis Veber, et *Beaumarchais*, d'Edouard Molinaro.

Jean-Michel Frodon

Les résultats de Drouot révèlent l'archaïsme des ventes en France

Le chiffre d'affaires de la place parisienne est en baisse de 7 % en 1995 alors que les maisons britanniques enregistrent des records. Des commissaires-priseurs tentent de mettre en place un « Grand Drouot » pour faire face à la concurrence

Avec une baisse de 7 % par rapport à 1994, les ventes publiques parisiennes font pâle figure par rapport au marché international. Pour leur part, Sotheby's et Christie's, les deux maisons britanniques, enregistrent leurs meilleurs résultats depuis cinq ans. Les taxes pénalisent la place de Paris par rapport à Londres. Mais les commissaires-priseurs français, trop longtemps abrités de la concurrence par leur situation de monopole, ont des difficultés à s'adapter aux règles du commerce international. Certains tentent d'ouvrir de nouveaux marchés à l'étranger. D'autres misent sur le regroupement en vue de créer un « Grand Drouot ». Capitale mondiale des ventes aux enchères jusqu'à la fin des années 50, Paris a perdu sa première place avec l'avènement de l'art américain et la montée en puissance de Christie's et de Sotheby's.

L'HÔTEL DROUOT, la plaque tournante des ventes aux enchères en France, fait grise mine. Cette maison est un bon baromètre de l'état du marché de l'art. Or, les résultats de 1995 ne sont guère brillants. Le chiffre d'affaires de Drouot – 2,9 milliards de francs, dont 2,2 milliards pour les œuvres d'art – a baissé de 7 % par rapport à 1994. C'est toute la structure du marché de l'art en France qui est malade. Sotheby's et Christie's, les deux maisons britanniques – et concurrentes –, ont, elles, enregistré leurs meilleurs résultats depuis cinq ans. Pour la première, 1,66 milliard de dollars (8,3 milliards de francs) de chiffre d'affaires, soit une augmentation de 25 %. Pour la seconde, 1,47 milliard de dollars (7,3 milliards de francs) de chiffre d'affaires, en hausse de 17 %.

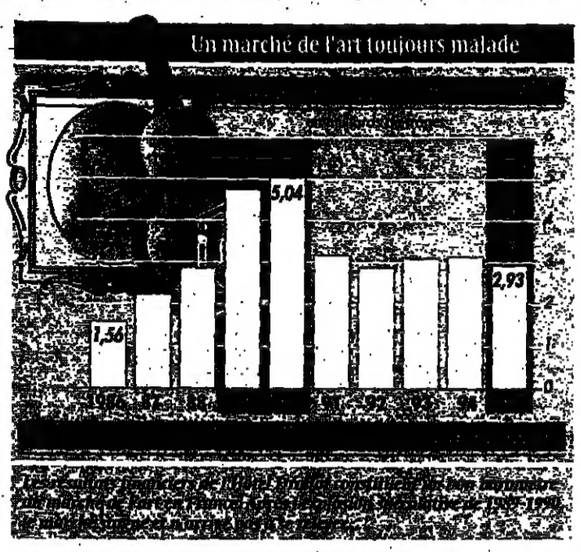

Au début des années 50, Drouot détenait le *leadership* mondial des ventes aux enchères. Les Américains se bousculaient à Paris, pour faire leurs emplettes : 80 % de la clientèle des galeries venait d'outre-Atlantique. Un âge d'or qui a pris fin avec l'avènement de l'art américain au début des années 60 et le développement de Sotheby's et Christie's. Et Drouot n'arrive pas à relever la tête. C'est la faute aux taxes, répondent en chœur les commissaires-priseurs. Si pesantes soient-elles, ces taxes ont bon dos. Le *monopole des commissaires-priseurs* les a installés dans une rente de situation douillette qui rendait inutile la recherche de marchés étrangers.

Sotheby's et Christie's ont donc tranquillement ouvert des bureaux et organisé des ventes sur le reste de la planète. Certains Français ont bien ouvert des bureaux à l'étranger et organisé des ventes hors de l'Hexagone, mais à leurs risques et périls : la Chambre nationale des commissaires-priseurs refuse de garantir les paiements des ventes qui ont lieu hors du secteur habituel d'exercice. La solidarité financière des commissaires-priseurs ne vaut qu'en France. L'un d'eux, provincial, qui avait mis la main on ne sait comment sur la vente d'un château en Grande-Bretagne, mobilier compris, dut y renoncer devant les risques encourus. Voilà une belle occasion manquée de faire un pied de nez à Christie's et Sotheby's *dans leur propre backyard*.

Me Tajan a déjà étendu ses activités hors de l'Hexagone : « *Tant que mes confrères français ne modifient pas leur manière de voir, je préfère travailler avec des maisons de vente à l'étranger. Les commissaires-priseurs ne se sont pas rendu compte que le monde avait changé. Aujourd'hui, les objets se déplacent plus vite qu'eux.* » Les méthodes de Me Tajan dérangent. Il applique simplement les principes qui font la force des Anglo-Saxons.

Il est par exemple théoriquement interdit à un commissaire-priseur de faire de la publicité personnelle, de raccoler les vendeurs ou d'avancer des à-valoir sur une vente. Pratiquement, ils le font tous. Un vendeur qui a un besoin pressant d'argent frais se verra parrainé par le commissaire-priseur auprès d'une banque, qui lui avancera les fonds nécessaires. Le résultat est là : à lui seul, Me Tajan a vendu cette année pour 325 millions de francs d'objets. Plus de 10 % du total de la Compagnie des commissaires-priseurs parisiens.

Comparés au duopole Christie's-Sotheby's, les commissaires-priseurs français sont quelques centaines à travailler comme ces deux géants, mais en réalisant beaucoup moins de ventes. Le bon sens voudrait que les études se regroupent. C'est le souhait de Me Millon, qui préside aux destinées de Drouot. Il a bien du mérite. En pleine déconfiture, il trouve des raisons d'espérer en défendant le projet d'un « Grand Drouot ». Puisque le gouvernement doit – théoriquement – indemniser les commissaires-priseurs qui perdront leur monopole en 1998, pourquoi ne pas utiliser cet argent pour créer une holding capable de résister aux Anglais ? Les études qui le souhaiteraient y seraient rattachées par le biais de participations croisées. Le commissaire-priseur détiendrait la majorité de sa société de vente, alors qu'une participation minoritaire sera contrôlée par Drouot A Holding.

LA FIN DU MONOPOLE

Mais des incertitudes demeurent : la première concerne l'indemnisation elle-même. Quelques voix s'élèvent, en particulier au ministère de la culture, pour signaler que, si les commissaires-priseurs conservent le monopole des *ventes judiciaires*, l'*indemnisation* n'a pas lieu d'être. D'autres estiment qu'il leur faudra choisir entre le *statut d'officier ministériel* et celui de marchand. L'argent de l'éventuelle indemnisation pourrait être bien employé. Me Millon préfère d'ailleurs parler d'« Aide à la restructuration des études » (ARE). Prononcez « Areuh » : ce nouveau bébé balbutiant est riche de promesses, mais son accouchement ne se fera pas sans douleur. D'abord parce que la plupart des *commissaires-priseurs* n'ont qu'une sympathie limitée pour leurs confrères, et bien rares sont les associations durables. Et puis qui dit « Grand Drouot » dit traîner le boulet de l'Hôtel Drouot-Richelieu, un lieu à l'architecture laide et mal conçue. Une nouvelle polémique, plus profonde, vient gagner cette place parisienne : son coût. Drouot serait trop cher pour Me Tajan et *Loudmer*, deux « gros » commissaires-priseurs associés pour cette occasion, au point de réclamer au tribunal de commerce un audit sur sa gestion.

Les salles sont en effet louées au prorata du chiffre d'affaires. « *J'ai l'obligation de vendre à Drouot*, dit Me Tajan. *Une salle de 120 mètres carrés me coûte 3,8 millions de francs pour deux cent cinquante jours d'utilisation. C'est de l'escroquerie.* » Me Tajan a donc décidé de ne payer que ce qu'il pense devoir réellement. La Compagnie parisienne, dont il dépend, l'a fait condamner à régler son dû par le tribunal de grande instance.

Quels que soient ses défauts, Drouot est pourtant indispensable : tous les marchands sont installés à *proximité*, *hantant* les lieux en permanence. Et pour cause : l'impéritie qui y règne permet de réaliser des affaires en or, le plus souvent au détriment des vendeurs. Dans le bric-à-brac magique de Drouot, l'œil exercé peut repérer l'édition rare dans la bannette de vieux livres, le tableau de maître caché sous des siècles de crasse.

On se souvient de la mésaventure survenue en novembre 1993 à une croûte supposée, proposée dans une vente sans catalogue. La salle 3 de Drouot vit Pierre Rosenberg, à l'époque conservateur en chef du département des peintures au Louvre, écharpe rouge en bataille, en arrêt devant ce tableau modestement estimé de 8 000 à 15 000 francs. Les marchands suivaient de près, certains venus d'outre-Atlantique par Concorde, d'autres faisant tinter tous les téléphones de leurs correspondants parisiens. Il s'agissait en réalité d'un La Tour, qui fut finalement retiré de Drouot et vendu à Monaco 11,1 millions de francs. Par Sotheby's, bien sûr. Dans une vente bien préparée, regroupant les objets de même nature et cataloguée par un spécialiste, les prix montent. Tant pis pour le marchand ou l'antiquaire. Tant mieux pour le vendeur, et tant mieux pour le marché.

Harry Bellet

DÉPÊCHES

■ **ITALIE : Antonio Paolucci**, le ministre des biens culturels, est à l'origine d'une polémique après avoir déclaré, dans un entretien au quotidien *La Repubblica*, lundi 22 janvier, que « *le grand art italien est mort avec Tiepolo* ». Les deux siècles suivants n'auraient compté, selon lui, que des mouvements « *subalternes et marginaux* », jugement qui s'applique au futurisme et à l'arte povera, à Chirico et à la trans-avant-garde, à Fontana et à Sironi... Le peintre Pietro Dorazio a affirmé, dans une lettre ouverte au quotidien *Il Tempo*, que le ministre ne connaît pas l'art moderne italien. Le critique Fabrizio d'Amico a exprimé, dans *La Repubblica*, « *la déception de tous ceux qui ont contribué à une appréciation plus juste de l'art contemporain italien* ». Cette affaire intervient alors que la question de la politique artistique se pose avec acuité. Les collections de la Galerie nationale d'art moderne de Rome ne comprennent pas d'œuvres postérieures aux années 50 et l'absence de musées d'art contemporain en Italie a de quoi surprendre. – (*Corresp.*)

■ ***LITTÉRATURE : le président russe, Boris Eltsine***, a demandé, jeudi 1er février, que le poète Joseph Brodsky, Prix Nobel de littérature en 1987, mort dimanche 28 janvier à New York (*Le Monde* du 30 janvier), soit enterré à Saint-Pétersbourg, la ville où il était né. Condamné en 1964 par le régime soviétique pour « *parasitisme social* », Joseph Brodsky avait été expulsé d'URSS en 1972 et n'était jamais revenu dans son pays.

■ **MUSIQUE : le chef d'orchestre** Marc Minkowski a été nommé, mercredi 31 janvier, à la tête de l'Ensemble instrumental de Grenoble. Il prendra ses fonctions en septembre 1996. Agé de trente-deux ans, Marc Minkowski a fondé, en 1984, les Musiciens du Louvre, un ensemble spécialisé dans le répertoire baroque. La nouvelle formation s'appellera Les Musiciens du Louvre - Orchestre de chambre de Grenoble.

■ **ART : une œuvre de jeunesse de** Francis Bacon, un autoportrait, a été récemment découverte chez un ami de l'artiste et sera exposée en février à Londres. Daté de 1930, alors que le peintre britannique (mort en 1992) était âgé de vingt et un ans, ce tableau de 28 cm sur 39 cm représente l'artiste à la manière cubiste, les yeux fermés, le tout dans les tons jaune et terre cuite. Bacon avait toujours assuré que ses premières peintures avaient été détruites.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. et Mme David Maurice ARVEILLER ont la joie de faire part de la naissance de *leurs fils*

Octave Maurice Bruno
et
Archibald Henri François

le 24 janvier 1996.

28, rue Madame,
à Paris-6e.

Mme Philippe CALDAIROU
a la joie d'annoncer la naissance de ses arrière-petits-enfants

Cynthia,

le 10 novembre 1995,

au foyer de
Mathias et Céline CALDAIROU,

Julie

le 21 janvier 1996,

au foyer de
Bertrand et Valérie CALDAIROU.

Le Verger,
68, avenue *du Nid*,
Sanary-sur-Mer.

André BLUM
et Eve *Line, née* CHERCHEVSKY,
sont heureux d'annoncer la naissance de leurs *treizième* et *quatorzième* petits-enfants au foyer de leurs filles

Tom

né à Besançon, le 31 janvier 1996.

Frère de Jeff et Antoine,
chez Nathalie et Félix PLACET,

Manon

née à Lyon, le 31 janvier 1996.

Sœur d'Anne-Laure, Emeric, Tiphanie et Tristan,
chez Véronique et Claude TOURNIAIRE,

arrière-petits-enfants de

Eugène BLUM,
Germaine CHERCHEVSKY,
Abraham CHERCHEVSKY

disparus dans les camps nazis en 1942, 1943 *et* 1944.

Marie-Hélène
et Clément de MONTBRON,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Martin,

le 30 janvier 1996.

23, avenue de Verdun,
92170 Vanves.

Décès

– Que le Seigneur notre Dieu, en qui *elle a mis son espérance*, accueille *dans sa* Paix et sa Lumière l'âme de

Madeleine BOUCHEZ,
née CONRAD,

qui s'est présentée, confiante, à lui, le 30 janvier 1996.

Que l'accompagnent ses trois oncles missionnaires *du Sacré-Cœur* d'Issoudun.

Après *soixante-cinq ans de mariage* heureux, elle laisse son mari dans la peine.

Elle y laisse également

Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petite-fille,
Sa sœur religieuse bénédictine.
Sa belle-sœur et ses enfants,
Les familles Conrad, Champeaux, Cornevin, Rodary,
Ses amis.

La messe des funérailles a eu lieu dans l'intimité familiale, à l'église Saint-Ferdinand des Ternes, sa paroisse, suivie de l'inhumation, près des siens, dans le caveau de famille à Sougères-sur-Sinotte (Yonne).

Priez pour elle.

« *La mort est un passage pour ailleurs* »
(Einstein)

Cet avis tient lieu de faire-part.

11 *bis*, rue Villebois-Mareuil,
75017 Paris.

– Mme Christine Berton-Camouilly,
son épouse,
Hélène, Sylvie, Gilles Camouilly,
ses enfants,
Mme Dominique Cambiain,
sa sœur,
Mme Liliane Camouilly-Lodéon,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Michel CAMOUILLY,

survenu le 1er février 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi *5 février*, à 10 h 30, *en* l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine), *6 bis*, boulevard Carnot.

62 *bis*, boulevard du Maréchal-Joffre,
92340 Bourg-la-Reine.

– Les présidents,
Les conseils d'administration,
Le délégué général,
Les directeurs et l'ensemble des personnels des organismes du Groupe Médéric,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Joseph FLESCH,
ancien directeur général
de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres,

survenu le 30 janvier 1996.

Groupe Médéric,
29-31, rue Médéric,
75017 Paris.

– Koß Yamgnane,
Et la Fondation pour l'intégration républicaine,
s'associent à la famille et aux amis de

Léo GALLI

qui nous a quittés le mercredi 31 janvier 1996.

Une messe d'obsèques aura lieu le mardi 6 février, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, chapelle Saint-Etienne, 14, place Etienne-Pernet, à Paris-15e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Françoise Sachet,
M. et Mme Pierre-Olivier Jacque,
et Hippolyte,
Mlle Marie Jacque,
M. et Mme Steen Madsen,
M. et Mme Claude Jacque,
M. et Mme Christian Draperon,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre-Jean JACQUE,

survenu à Senlis le 30 janvier 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi *5 février*, à 10 h 45, en la cathédrale de Senlis (Oise).

– M. Lindsay Owen-Jones, président-*directeur général de* L'Oréal,
Le conseil des vice-présidents,
Et tous ses amis de L'Oréal,
ont la profonde tristesse de faire part du *décès de leur ami et compagnon de* vingt-deux années

Georges KLARSFELD,
directeur général de Prestige & Collections International,

survenu le 30 janvier 1996.

– Sa compagne Nicole PAUTRAT,
Nelle qu'elle a élevée,
Son frère Jean-François Rullière,
Et sa famille,
Ses cousins,
Ses amis qui l'ont entourée, si nombreux, si proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Claudie MARX,
peintre,

survenu à Paris, le 1er février 1996.

Les obsèques auront lieu le lundi 5 février, à 14 h 15, au cimetière du Montparnasse.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur,
Les enseignants de l'Institut français d'urbanisme,
Les étudiants de l'IFU et du magistère aménagement,
ont la douleur d'apprendre la disparition de

Max STERN

qui a longtemps fait partager aux étudiants son enthousiasme et son expérience exceptionnelle.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– *Le baron et la baronne de Rouyn,*
Le baron et la baronne Le Barrois d'Orgeval,
M. et Mme Guy Carron de la Carrière,
Mme Claire *Le* Barrois d'Orgeval,
Mme Colette *Le* Barrois d'Orgeval,
Le baron Vincent *Le* Barrois d'Orgeval,
Le baron et la baronne Jean Le Barrois d'Orgeval,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de la

baronne douairière
LE BARROIS D'ORGEVAL,
née Cécile LAURENT-ATTHALIN,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 2 février 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le *mardi 6 février*, à 9 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16e.

Services religieux

– Un service religieux à l'intention de

Jean-Pierre DANNAUD,

décédé le 7 décembre 1995,

sera célébré le mardi 6 février 1996, à 11 heures, *en* l'église *Saint-Louis des* Invalides, Paris-7e.

Anniversaires de décès

– *Il y a vingt-cinq ans.*

Paul BOUCHON,
journaliste,
médaillé de la Résistance,

disparaissait le 4 février 1971.

– Il y a aujourd'hui vingt ans,
le 3 février 1976,

Jean et Nelly DELECOURT

disparaissaient accidentellement.

Qu'ils soient toujours présents parmi nous.

– Pour le huitième anniversaire de la mort de

Paul DUNAND,

survenue le 5 février 1988.

64, rue Saint-Antoine,
75004 Paris.

– *Il y a deux ans,*

Claude JACQUIN-JANIN

nous a quittés.

Elle vit toujours en chacun de nous.

– Il y a cinq ans, le 4 février 1991, disparaissait

Philippe LATHAM.

Nos pensées se tournent vers lui.

Saint-Jean-du-Gard, Genève, Strasbourg, Paris.

– En souvenir de

Jacques PARAWAN

décédé le 3 février 1993.

Ses enfants Robert, Colette et Patricia.

– Le 4 février 1995, disparaissait

Geoffrey SKELDING,

après avoir courageusement lutté contre une longue maladie.

Sa famille et ses amis se souviennent.

– Il y a un an disparaissait

Brigitte TRILLAT.

Que tous ceux qui l'aimaient et qui l'aiment toujours pensent à elle en ce jour de deuil.

Conférences

La foi et le credo

Comment concilier l'expérience personnelle et communautaire avec l'appartenance héritée ?

Cinq *conférences-rencontres*, par Joseph Caillot, professeur de théologie à *l'Institut catholique* de Paris.

Les mardis 9, 16, 23, 30 janvier et 6 février, à Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e.

Soutenances de thèse

– Mme Colette Manouvrier présentera le *lundi 12 février 1996, à 9 h 30*, dans l'amphithéâtre Louis-Liard, à la Sorbonne, 45, rue des Ecoles, 75005 Paris, une thèse de doctorat intitulée :
Ramsès, le dieu et les dieux
ou
La théologie politique de Ramsès II

CARNET DU MONDE
Téléphone
40-65-29-94
40-65-29-96
Télécopieur
45-66-77-13

Présences honore Kagel

Le compositeur germano-argentin est l'invité d'honneur du festival de création de Radio France

RADIO FRANCE s'est attiré bien des critiques en créant, voici *six ans, le festival Présences*, dont le principe est d'offrir – bon an mal an – trois semaines de musique *contemporaine non stop* : une formule que certains jugent contraire aux missions d'une radio de service public. Pourtant, le public a rapidement suivi, et la plupart des concerts font aujourd'hui salle comble. Le succès ne devrait pas se démentir cette année, avec la présence de Mauricio Kagel – un musicien largement plébiscité par le public. Celui qu'on prenait pour un incurable provocateur a fini par s'imposer comme un musicien sensible, profond, baroque, un funambule des sons dont chaque œuvre renouvelle le propos. *D'autres créations prometteuses* sont à l'affiche (Saariaho, Pesson, Laurent Martin...), mais nul mieux que Kagel ne saura faire taire les grincheux, pour qui Présences est une voie de garage.

★ **Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Jusqu'au 24 février. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Monique Séka
Depuis qu'elle a découvert Kassav', l'Afrique est devenue une terre d'accueil pour le zouk. De nombreux artistes africains ont mis du tempo antillais dans leurs rythmes. Ainsi l'Ivoirienne Monique Séka, surnommée la « Déesse de l'Afro-zouk », plébiscitée par les danseurs avec son album *Okaman* (Déclic) qui fait tanguer tout le continent.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 heures, le 3. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Ahmad Jamal
Héritier d'une tradition pianistique fondée par Nat King Cole, Ahmad Jamal, né à Pittsburgh en 1930, a eu une influence décisive sur les plus grands, Bill Evans notamment. Quant à Miles Davis, il fut son ardent défenseur. Son dernier concert parisien, en novembre 1995, en a ébahi plus d'un.
Festival Sons d'hiver, Villejuif (94). Théâtre Romain-Rolland, 18, rue Emile-Varlin. Mo Paul-Vaillant-Couturier. 20 h 30, le 3 février. Tél. : 49-58-17-00. 115 F.

Polo
L'ancien chanteur des Satellites se produit désormais en solo. Comme le laissait entendre le dernier album du groupe, ce Parisien de Belleville travaille désormais des mélodies plus proches d'Yves Montand que de Bérurier Noir. Fin observateur, compositeur astucieux, Polo pourrait devenir un nom important de la chanson française.
L'Archipel, 50, rue Basfroi, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 heures, les 3, 10 et 17 février. Tél. : 43-70-37-26. 30 F.

D'Angelo
Son premier album *Brown Sugar*, en 1995, a révélé une personnalité d'envergure de la musique noire américaine. Son chant ondoie entre rap langoureux, sanglot réprimé et feulement soul.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 19 h 30, le 3 février. Tél. : 44-92-45-45.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

MARIO ET LE MAGICIEN
Film allemand de Klaus Maria Brandauer, avec Julian Sands, Anna Galiena, Klaus Maria Brandauer (2 h 10).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MON HOMME (*)
Film français de Bertrand Blier, avec Anouk Grinberg, Gérard Lanvin, Valéria Bruni Tedeschi, Olivier Martinez, Sabine Azéma, Mathieu Kassovitz (1 h 38).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
OÙ SONT LES HOMMES ?
Film américain de Forest Whitaker, avec Whitney Houston, Angela Bassett, Lela Rochon, Loretta Devine (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).
SEVEN (*)
Film américain de David Fincher, avec Brad Pitt, Morgan Freeman, Gwyneth Paltrow, John C. McGinley, Endre Hules, Andy Walker (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
SHARAKU
Film japonais de Masahiro Shinoda, avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

LES EXCLUSIVITÉS

À LA VIE, À LA MORT ! (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'AMÉRIQUE DES AUTRES (Fr.-Brit.-All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'AMOUR MEURTRI (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE ET DESCENDIT UNE MONTAGNE (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LES APPRENTIS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-68-32-24) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LE BALLON BLANC (Iranien, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
MARTHA (All., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
MONEY TRAIN (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**) (Fr.) : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-68-32-24) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-68-32-24) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
PAR-DELÀ LES NUAGES (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10).
SOUVIENS-TOI DE MOI (Fr.-Alg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
LES TROIS FRÈRES (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (européen, v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
VISIBLEMENT, JE VOUS AIME (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
WALLENBERG (Su., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
XY (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ÉCLIPSE (It., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).
L'ÉTRANGE NOËL DE M. JACK (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10).
FANTÔME À VENDRE (Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10).
LES MISÉRABLES (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PASSION FATALE (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).
LE PORT DE LA DROGUE (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LA VIE CRIMINELLE D'ARCHIBALD DE LA CRUZ (Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

FESTIVALS

ANTHOLOGIE DU WESTERN (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). L'Appât, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Il était une fois dans l'Ouest, dim. 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; L'Homme de la plaine, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le train sifflera trois fois, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
AVANT-PREMIÈRE, Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18). Coûte que coûte, lun. 20 h 30.
AVENTURES HIMALAYENNES, Salle Pleyel, 8e (45-61-53-00). Himalaya, voyage dans l'oxygène rare, sam. 20 h 30.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CENT UN FILMS, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Moi Den O, sam. 18 h ; C'est arrivé près de chez vous, sam. 20 h 30, dim. 15 h ; Les Tueurs fous, dim. 18 h, mar. 18 h ; Il y a un train toutes les heures, dim. 20 h 30, mar. 15 h ; Les Gangsters de l'exposition, mar. 20 h 30.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). Les Nuits de la pleine lune, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE, Grand Action, 5e (43-29-44-40). L'Argent, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Blow-Up, lun. 12 h ; Zabriskie Point, mar. 12 h.
CINÉMA MUET EN CONCERT, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Folies de femmes, sam. 20 h, dim. 16 h.
ÉGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Les Eaux noires, sam. 17 h ; Pour mon amour, dim. 14 h 30 ; Miramar, dim. 17 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Journal intime, dim. 12 h 05 ; Bianca, lun. 12 h 05.
GRETA GARBO, LA DIVINE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Roman de Marguerite Gautier, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Ninotchka, sam. 19 h, 21 h 30, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Femme aux deux visages, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
INAUGURATION DU CYCLE INÉDITS DU MEXIQUE (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Uniquement avec ton partenaire, mar. 20 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Du verbe aimer, lun. 20 h 30.
JOHN HUSTON (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Key Largo, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The Misfits, sam. 19 h, 21 h 30 ; L'Homme qui voulut être roi, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Quand la ville dort, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LOUIS JOUVET, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Knock, sam. 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Lady Paname, dim. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 ; Les Bas-Fonds, lun. 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 30, 22 h 15 ; Miquette et sa mère, mar. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe ou Comment vivre sa folie aujourd'hui, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou Aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; L'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MICHELANGELO ANTONIONI (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). La Notte, sam. 19 h, 21 h 30 ; Identification d'une femme, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Zabriskie Point, lun. 14 h, 16 h 30.
LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Albrecht Dürer, lun. 12 h 30.
LE NAPLES DE MARIO MARTONE (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Mort d'un mathématicien napolitain, dim. 22 h, lun. 14 h ; L'Amour meurtri, dim. 20 h, lun. 16 h, mar. 22 h.
PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (v.o.), La République, 11e (48-05-51-33). Les Bottes rouges, dim. 15 h 30 ; Les Premiers, mar. 17 h ; Les Yeux de papa, mar. 20 h 45 ; Le Cycliste, lun. 18 h 40, mar. 15 h 30 ; Le Foulard bleu, lun. 15 h 20, mar. 22 h ; Le Voyage, lun. 17 h, mar. 19 h.
PANORAMA DU CINÉMA IRANIEN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). Sara, sam. 20 h 10, dim. 20 h 40 ; La Contrainte, sam. 18 h 20 ; Tik-Tak, dim. 13 h, 17 h 35 ; Le Besoin, dim. 22 h 40, lun. 14 h 15, 22 h 50 ; Nan-O-Nay, sam. 22 h 15, 0 h 15, dim. 18 h 55, lun. 12 h 25, 17 h 30, mar. 14 h 45, 21 h 40 ; La Clé, dim. 14 h 15, lun. 15 h 55, 21 h 15, mar. 18 h 20 ; La Jarre, dim. 15 h 50, lun. 19 h 20, mar. 13 h, 16 h 35, 19 h 55.
VIVA JAMES BOND (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Goldfinger, sam. 20 h, 22 h ; Les Diamants sont éternels, dim. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h ; L'Homme au pistolet d'or, lun. 13 h 40, 15 h 50, 19 h 50, 22 h 05 ; Bons baisers de Russie, mar. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, sam. 18 h 40 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; L'Ami américain, lun. 21 h 10.
WOODY ALLEN (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Tombe les filles et tais-toi, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Hannah et ses sœurs, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Prends l'oseille et tire-toi, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Broadway Danny Rose, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Indomania ; Amok (1992), de Joël Farges, 16 h 30 ; Sati (1989, v.o. traduction simultanée), d'Aparna Sen, 19 h ; La Grande Ville (1963, v.o. s.-t. f.), de Satyajit Ray, 21 h 30.
MARDI
Conférence de Charles Tesson, 15 h 30 ; Ciné-club des Cahiers du cinéma : La Comédie de Dieu (1995), de João Cesar Monteiro, 20 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Enfermement : Doctors in Love, v.f.), de Gary Marshall, 17 h ; Femmes en cage (1950, v.o.), de John Cromwell, 19 h 30 ; Les Démons de la liberté (1947, v.o.), de Jules Dassin, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma suisse : Violanta (1977), de Daniel Schmid, 14 h 30 ; James ou pas (1970), de Michel Soutter, 17 h 30 ; L'Homme qui a perdu son ombre (1991), d'Alain Tanner, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma suisse : L'Homme à tout faire (1972), de Thomas Koerfer, 14 h 30 ; Matlosa (1982), de Villi Hermann, 17 h 30 ; Si le soleil ne revenait pas (1987), de Claude Goretta, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Faits divers : Les Noces rouges (1973), de Claude Chabrol, 14 h 30 ; Une affaire de femmes (1988), de Claude Chabrol, 16 h ; La Femme infidèle (1968), de Claude Chabrol, 19 h ; Juste avant la nuit (1971), de Claude Chabrol, 21 h.
MARDI
Faits divers : L'Intrus (1984), d'Irène Jouannet ; Essai de reconstitution des 45 jours (1971), de Christian Boltanski, 14 h 30 ; Duras à la Petite Roquette (1967), de Jean-Noël Roy ; Délits flagrants (1994), de Raymond Depardon. 2335-, 16 h 30 ; Affaire classée (1932), de Charles Vanel ; Au nom de la loi (1931), de Maurice Tourneur, 19 h ; Close Up (1990, v.o. s.t.f.), d'Abbas Kiarostami, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Le Chant des fous (v.o.), de Georges Luneau, 16 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 36-68-03-78 (2,23 F/mn)

SAMEDI 3 FÉVRIER

TF 1

20.45

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard. Avec Sacha Distel, Francis Perrin, Philippe Castelli, Evelyne Leclercq, Sim, Lagaf', Carlos, Thierry Roland, Guy Montagné, Amanda Lear, Vincent Perrot (120 min). 113088

22.45

LA LOI DU PROFESSIONNEL
Téléfilm de William Webb, avec Jeff Fahey, Yancy Butler (105 min). 6725638

Une jeune veuve rencontre un tueur professionnel et lui confie que l'ex-associé de son mari cherche à l'assassiner...

0.30 Formule foot.
Spécial Coupe de France.
1.05 Journal, Météo.

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). Magazine. 1.35 et 2.05, 2.50, 3.50, 4.35 TF1 nuit. 2.15 et 5.10 Histoires naturelles. 3.00 Les Aventures de Jeanne Patrick Pacard. 4.00 Intrigues. 4.35 Musique.

France 2

20.45

MIROIR, MON BEAU MIROIR
Présenté par Nagui (150 min). 8810203

Un public de trois cents personnes se prête pendant près de 2 h 30 aux zoubérances « naguiesques ».

23.15

JE T'AIME MAÉ-LI
Spectacle de Marc Jolivet au Palais des glaces en 1994 (75 min). 1870057

L'univers de Marc Jolivet : une galerie de personnages aux prises avec le chômage, les minitels, les autoroutes de l'information, les régimes... et l'amour.

0.30 Journal, Météo.

0.40 Troisième mi-temps. L'actualité du rugby. 1.35 La 25e Heure. Le Maître de chorale, de Gordon Henderson. Magazine. 2.25 Tatort. Folle meurtrière. Série. 4.55 Bouillon de culture (rediff.). 6.00 Dessin animé.

France 3

20.50

LE GARÇON SUR LA COLLINE
Téléfilm de Dominique Baron (95 min). 343135

Un jeune garçon rencontre un homme qui se dit un ami de son père, mort quelques années plus tôt. C'est le début d'une grande complicité.

22.25

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Les rois du ring, de Jean-Christophe Rosé (95 min). 5208593

De Jack Dempsey à Mike Tyson, en passant par Rocky Marciano et Cassius Clay, l'itinéraire de boxeurs devenus des mythes.

0.00 Journal, Météo.
0.25 Macadam musiques.
Dan Ar Braz, l'héritage des Celtes, de Frank Cassenti.
1.15 Musique Graffiti. Œuvres de Bartok, par Josef Landvai et Miklos Szenthelyi, violon (15 min).

Arte

20.45

DU ROUGE À LÈVRES SUR TON COL
Série de Dennis Potter, avec Giles Thomas, Ewan McGregor [5/6] (60 min). 7571222

21.45 Métropolis.
Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien (60 min). 9640828

22.45

MUSIC PLANET
Pop Galerie. Whitney Houston, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (60 min). 2180999

Miss Bodyguard a changé la soul en or avec soixante-dix millions d'albums vendus dans le monde.

23.45 La Victoire en chantant.
Téléfilm de Mike Bradwell, avec Phyllis Logan, Marjie Lawrence (v.o., 90 min). 8586880

Été 1960. Une école de danse se rend au grand complet au concours annuel du festival de danse classique du Yorkshire, sur la côte est de l'Angleterre. Comédie.

1.15 Cartoon Factory (rediff.). [3/10] Dessin animé. Comicalamities (1928) ; Fiddlin'Fun (1934) ; Spanish Twist (1932) ; Time for Love (1935). 1.45 7e art bis. Court métrage d'animation [6/8] Pologne. 2.10 Le Passage (rediff.). Court métrage.

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Entité biologique extraterrestre (50 min). 1235425
Masculin féminin (50 min). 1870512
Le message (50 min). 6425241

Dans Entité biologique extraterrestre, *Mulder fait appel à ses connaissances en matière d'ufologie. Dans* Masculin féminin, *Mulder et Scully sont sur la piste d'un serial killer. Dans* Le Message, *un criminel détenu leur propose son aide pour résoudre une affaire d'enlèvement.*

23.15 Les Contes de la crypte.
Qu'est-ce que tu mijotes ?, avec Christopher Reeve. Série.
23.40 Les Contes de la crypte.
La dernière émission, avec David Warner. Série.
0.15 Dance Machine Club.
0.50 Hit Dance.
1.15 Best of dance. Musique.

3.15 Mode 6. Magazine. 3.45 Black Ballad. Documentaire. 4.40 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.30

LA RANDONNÉE TRAGIQUE
Téléfilm de Neil Fearnley (1992, 88 min). 82092

Un écrivain le jour et chauffeur de taxi la nuit, accepte de transporter une jeune femme à l'autre bout des Etats-Unis...

22.15 Jour de foot.

23.00

BOXE
En direct de Levallois. Championnat d'Europe des poids super-plume : D. Lifa (France)-A. Alexandrov (Russie).
Combat international des poids super-plume :
J. Lorcy (France)-J. Polo-Perez (Colombie) (110 min). 1168367

0.00 Le Journal du hard.
0.05 Face Dance
Film de John Stagliano (1992, 89 min). 4413241
1.35 Le Péril jeune ■
Film de Cédric Klapisch (1994, 101 min). 5864390
3.30 Kabloonak ■■
Film de Claude Massot (1994, v. o., 103 min). 7388057

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse.
Les danseur et le problème de leur formation. Interview de Christian Tamet.
20.30 Photo-portrait. Jacques Aubert, essayiste.
20.45 Nouveau répertoire dramatique.
Au loin le bruit de la mer, de Pierre Haler.
22.35 Musique : Opus.
Alain Corneau, cinéaste.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Menteuse, de Jean-Marie Laclavetine. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture.

France-Musique

19.30 Opéra.
Donné le 17 juin 1995, à l'Opéra des Flandres à Anvers : Orlando, opéra en trois actes, de Haendel, par l'Orchestre symphonique de l'Opéra des Flandres, dir. Paul Dombrecht, Patricia Bardon (Orlando), Lynne Dawson (Angelica).
23.05 Le Bel Aujourd'hui.
Concert donné le 2 février, salle Olivier Messiaen à Radio-France, par le Trio Le Cercle, Michel Portal, clarinettes, Pierre Strauch et Christophe Roy, violoncelles, Jean-François Jenny-Clarke, contrebasse, Nguyen Lê, guitare, Jean-charles François, percussion, et le Trio Le Cercle, percussions : Œuvres de Kagel.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Le Mythe de Don Juan.
Don Juan, extraits, de Gluck, par The English Baroque Soloists ; Don Giovanni, scène finale, de Mozart, par le Philharmonia de Vienne, dir. Riccardo Muti ; Variations op. 2, de Chopin, par l'Orchestre philharmonique tchèque ; Die Lustigen Musikanten, de E.T.A. Hoffmann, par l'Orchestre de la Radio symphonique de Berlin, dir. Zagrosek ; Variations Batti, Batti, de Clementi ; Le Convive de pierre, extrait, de Dargomiski, par le Chœur et l'Orchestre du Bolchoï, dir. Ermler ; Réminiscences de Don Juan, de Liszt ; Don Juan, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Riccardo Muti.
22.30 Da Capo. Quatuor n° 15, de Schubert ; Concerto pour violon op. 47, de Sibelius ; Œuvres de Scriabine : Poème tragique op. 54 ; Etude op. 8 n° 11. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 El Salvador : Le Pays des quatorze volcans. 21.30 Télécinéma. 22.05 Journal (France 2). 22.35 Spécial Fil et la chanson (Rediff. de France 3 du 16/1/96). 0.15 Bon week-end. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (15 min).

Planète

19.40 Barcelone, 1936, les « olympiades oubliées. 20.35 La Route de Gandhi. [3/11] Dans la collection Kilomètre 0, jusqu'au bout de la route. 21.30 Les enfants disent que c'est mon école. 22.00 L'Epopée de la Croix-Rouge. [3/4] Le retour de la guerre. 22.55 (5 jours sur Planète. 23.25 Adieu, Barbisma. 0.25 Petra, le silence rouge. 1.20 Etranger en son pays (45 min).

Paris Première

20.30 Danse sportive
(180 min). 70183670
23.30 Paris dernière. 0.25 Les Rita Mitsouko. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond. 1.20 Premières loges (25 min).

Ciné Cinéfil

20.25 Le Club.
Invité : Gérard Lanvin
21.45 Mary Pickford, la petite fiancée de l'Amérique.
Documentaire.
23.00 Furie ■■■
Film de Fritz Lang (1936, N., v.o., 90 min), avec Sylvia Sydney. 1869880
0.30 King Kong ■■■
Film d'Ernest B. Schoedsack et Merian Cooper (1933, N., v.o., 100 min), avec Fay Wray. 61548691

Ciné Cinémas

20.30 Prémonitions.
21.35 Ciné Cinécourts.
Invités : Marin Karmitz, Tony Gatlif, Christian Philibert, Philippe Kotlarski.
23.00 Trois Lits pour un célibataire
Film de Will McKenzie (1989, 100 min), avec Mark Harmon. 98271691
0.40 Château de dames
(65 min).

Série Club

19.10 Fame. 19.55 Caraïbes offshore. L'union fait la force. 20.45 Schimanski. Ennemis jusqu'à la mort. 23.10 ▶ Au-delà du réel. L'homme qui détenait la puissance. 23.50 Le Comte Yoster. Un soupçon d'ammoniaque. 0.45 Au plaisir de Dieu (35 min).

Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. L'amour à toutes les sauces. 21.50 Le Preton vert. Le secret de Sally Bell. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Liquid Television. 22.45 T'as pas une idée ? Invité : Patrice Chéreau. 23.45 Quatre en un. 0.35 Seinfeld. La course. 0.45 *Route 66. Un rêve trop beau* (50 min).

RTL 9

20.30 Les Cinq Dernières Minutes : Une hermine fiscale. 21.50 La Malédiction d'Imogène. 23.25 Télé-achat. 0.25 Comptil RTL 9. Clips. 0.50 Classique. Œuvres interprétées par le Grand Orchestre de RTL.

TMC

19.20 Flash Eurosud. 19.30 Jinny de mes rêves. *Jinny prisonnière.* 20.00 Drôles d'histoires. 20.10 L'Album Warner. 22.15 Les Splendeurs naturelles de l'Europe. [4/4] Les volcans. 23.10 Tu ne crois pas si bien dire. 0.35 Secret bancaire. L'affaire Lancione (60 min).

Eurosport

18.00 Natation.
En direct. Coupe du monde. 4e manche, à Paris. 142408
19.30 (et 22.30) Football.
21.00 Basket-ball.
En direct. Championnat de France Pro A. 20e journée. Pau-Orthez-Villeurbanne, au Palais des sports de Pau. 930883

Rendez-vous

22.40 France-Inter
Alternatives : l'actualité du polar.

CD - CD ROM - VIDÉOS - LIVRES
50 000 CD et CD Rom
23 000 vidéos – 200 000 Livres
(Commande par Minitel et envoi à domicile)
3615 LEMONDE
2.23 F/mn

DIMANCHE 4 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger.
Traquenards. Série.
14.15 Arabesque.
Le retour de Preston Giles. Série.
15.10 Le Rebelle. Série.
16.00 Les Dessous de Palm Beach.
Un vieil ami. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7.
Magazine présenté par Anne Sinclair. Invités : Martine Aubry, professeur, Albert Jacquard.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

L'UNION SACRÉE
Film d'Alexandre Arcady (1988, 130 min). 797385

Pour démanteler un réseau de trafic de drogue, un inspecteur juif pied-noir doit travailler avec un autre inspecteur fils d'un harki et d'une Algérienne.

22.55 Ciné dimanche.

23.05

DÉSORGANISATION DE MALFAITEURS
Film américain de Jim Kouf avec Lou Diamond Phillips, Corbin Bernsen (1989, 110 min). 8308181

Quatre truands minables se cachent dans une bourgade en attendant le transfèrement de leur chef dans une prison rurale.

0.55 Journal, Météo.

1.05 et 2.00 Mendelssohn. Concert. 3.00 et 4.00, 4.35 TF1 nuit. 3.30 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.30 Côté cœur. 4.45 Musique. 5.05 Histoires naturelles.

France 2

12.55 et 13.15 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Frédéric François.
15.10 Cousteau. Au pays des totems vivants.
16.00 Dimanche Martin.
L'Ecole des fans, avec Pierre Bachelet ; Ainsi font, font, font.
17.50 et 5.00 Stade 2.
Rugby : Ecosse-France et Angleterre-pays de Galles ; Football : Bleriot en Coupe de France ; Finale de la Coupe d'Afrique des nations.
18.45 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.45

CALME BLANC ■■
Film américain de Phillip Noyce avec Sam Neill, Nicole Kidman (1989, 96 min). 161891

Un couple recueille un marin naufragé qui se révèle être un dangereux psychopathe. Un thriller maritime troublant et macabre.

22.35

TARATATA
Variétés présentées par Nagui. Avec Pow Wow, Big Soul, Maria Glen (70 min). 4804084
23.45 Journal, Météo.
23.55 Musiques au cœur.
Spécial Midem classique. Avec Katia Ricciarelli, Marie-Stéphane de Grand, Bruno Pasquier, Gérard Poulet ; Hommage à Gabriel Bacquier ; Soirée zarzuela avec Placido Domingo et Maria Bayo ; L'Orchestre de Cannes Provence-Côte d'Azur, dir. Philippe Bender.

2.00 Savoir plus santé (rediff.). 2.30 Zen. 3.50 Septième Continent. 4.20 Major Ded. 4.45 L'Aile et la bête. 5.30 Dessin animé.

France 3

12.45 Journal, Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires.
Documentaire. Erebus, volcan des glaces, de Pierre-Antoine Hiroz.
14.10 New York District.
14.55 Sports dimanche.
15.05, Tiercé à Vincennes ; 15.30, Cyclo-cross : championnat du monde Elite en direct de Montreuil.
17.05 Magnum.
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Débat. Divertissement.
20.15 Benny Hill.
Divertissement.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. *Si Dieu était une femme* (65 min). 507385

Alors qu'il ouvre la porte d'entrée, M. Raude est abattu sous les yeux de madame Sorge, la gouvernante.

21.55

UN CAS POUR DEUX
Série. La mort à domicile, de Michael Mackenrogh (60 min). 5488100

Un homme est arrêté par la police alors qu'il récupérait une mallette contenant l'argent d'une rançon.

22.55 Dimanche soir.
23.40 Météo, Journal.
0.00 La Chienne ■■■
Film français de Jean Renoir (1931, N., 100 min). 7885297

1.35 Musique Graffiti. Lieder de Schumann, par Nathalie Stutzmann, contralto, Catherine Collard, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Claude Debussy. 13.00 Détours de France. Bessans, le village du diable. 13.30 Fête des bébés ! 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Hainak Inuit, du Groenland à la Sibérie. 16.00 Sans famille. [5/6] Feuilleton. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Les civils anglais en guerre. Témoins : Monica Charlot, David Brown. 18.30 Va savoir. *Le mystère menhir.*

Arte

19.00 Cartoon Factory.
Dessin animé [4/10]. On the Links (1935) ; Chinese Lanterns (1935) ; The Village Spécialist (1951) ; To Spring (1936).
19.30 Maestro.
Sir Georg Solti dirige l'Ouverture de Tannhäuser, de Richard Wagner, avec l'Orchestre symphonique du Süddeutsche Rundfunk de Stuttgart (60 min). 5433
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LE JEU, LA FLAMBE
20.46 Engrenages
Film américain de David Mamet avec Joe Mantegna, Lindsay Crouse (1987, v.f., 96 min). 100556184

Une psychanalyste va dans un tripot rencontrer le créancier (pour dette de jeu) de l'un de ses patients qu'elle veut aider. Fascinée par le milieu des flambeurs, elle demande à être initiée. Scénario, mise en scène et interprétation remarquables. Mais nous continuons de refuser de jouer au jeu de la version doublée avec Arte.

22.20 ▶ Le Flambe
Documentaire de Frédéric Laurent et Jérôme de Missolz (65 min). 6067377
23.25 Banco pour la Mafia.
Documentaire de Frédéric Laurent (25 min). 7829029

Au début des années 70, la Mafia italienne jette son dévolu sur les casinos de la Côte d'Azur, Nice, Menton ou Beaulieu.

23.50 Glamour à Monaco.
Documentaire.
0.05 Métropolis (rediff.). Magazine. 1.05 Tunis chante et danse (rediff.). Documentaire. 2.25 Nuit de noces à Tunis (rediff.). Documentaire.

M 6

15.25 Culture rock.
La saga The Who.
16.25 Le Joker. Série.
17.25 Les Danseurs du Mozambique.
Téléfilm français de Philippe Lefebvre avec Thierry Lhermitte (82 min). 8862278

Un archéologue s'apprête à mettre aux enchères une statue de danseur du Mozambique sur laquelle plane une étrange légende de malédiction...

19.00 Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
Quand la science répare le corps.
20.35 et 1.15 Sport 6.

20.45

ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Reportages : l'école des samouraïs. Cuba : le fond de l'air est rose. Miami, les forteresses du bonheur (120 min). 257088

22.45 et 4.20 Culture pub.

23.20

CARESSES DE FEU
Film italien de Pasquale Panetti avec Angeles Lopez Barea, Giancarlo Teodori (84 min). 9077076

Un chorégraphe dominateur se transforme en Pygmalion et fait d'une clocharde une danseuse qui se plie à ses volontés.

0.50 Rock express.
Magazine présenté par Laurence Romance. Boss Hog, Ash, Supergrass.
1.25 Best of nouveautés.

3.25 Femmes dessus-dessous. Documentaire. 4.45 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ *En clair jusqu'à 14.05*
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Les chiens ne font pas des chats.
Téléfilm de Zeitoun (90 min). 8087988
15.40 ▶ Les Inventions de la vie. Documentaire. Le bébé qui venait du froid (30 min). 3420617
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Miss Karaté Kid
Film de Christopher Cain (1993, 108 min). 171722
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.45 Flash d'information.
19.55 Ça cartoon.
20.30 Il était une fois. Série.

20.35

LE PETIT GARÇON ■
Film français de Pierre Granier-Deferre avec Jacques Weber, Brigitte Roüan (1994, 100 min). 3807704

En 1942, un général allemand s'installe dans la propriété d'une famille qui cache des juifs. Adaptation consciencieuse, avec quelques modifications, d'un roman de Philippe Labro, rapportant un épisode de son enfance.

22.15 Flash d'information.
22.20 L'Equipe du dimanche.
Milan AC-AS Rome ; Wimbledon-Manchester United ; Coupe d'Afrique des nations. Boxe : le best-of de l'année (155 min). 90418384
0.55 Wonder Boy (De sueur et de sang)
Film franco-allemand de Paul Vecchiali (1994, 111 min). 83945723
2.45 Surprises (15 min).

Radio

France-Culture

19.00 Projection privée.
Wim Wenders, à propos de la sortie du dernier film de Michelangelo Antonioni.
19.40 For intérieur. Jacques Chessex.
20.30 Atelier de création radiophonique.
Passages couverts. Par Christine Rey.

22.25 Poésie sur parole. De Clément Marot à Jean de Sponde (6).
22.35 Musique : Le Concert.
Festival d'Ile de France. Enregistré au Château de Ferrières-en-Brie le 4 octobre 1995. Œuvres de Caplet, Bridge, Debussy, Saint-Saëns, Scarlatti.
0.05 *Clair de nuit.* Tentatives premières : La fresque : quand on a vu la zup, on a vu le monde, par Christine Lieger ; Rub a dub dub ; Résonances : Ballons modulables ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Die Form, l'Ame électrique. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs.
Le Roi d'Ys (final de l'acte 2 et acte 3), de Lalo, par le Chœur Félix-Raugel et l'Orchestre national, dir. DE Ingelbrecht, Gaston Micheletti (Mylio), Germaine Cernay (Margared) (enregistré en 1943). - Blanche Deschamps, mezzo-soprano : Samson et Dalila : Mon cœur s'ouvre à ta voix, de Saint-Saëns, par l'Orchestre de Monte-Carlo, dir. Léon Jéhin, (enregistré en 1908) ; Le Prophète : Ah mon fils, de Meyerbeer, Blanche Deschamps, mezzo-soprano (enregistré en 1908). - René Fournets, basse : Pauvres tous, de Tagliafico (enregistré en 1906).
21.00 Capitale Prague.
22.30 Transversales.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique.
Le Domino noir, d'Auber, par The English Chamber Orchestra, dir. Bonynge, Sumi Jo (Angèle d'Olivarès), Vernet (Brigitte de San Lucar), Ford (Horace de Massarena), Power (Le comte Juliano), Olmeda (Jacinthe).

21.55 Soirée lyrique (Suite). Œuvres d'Auber : Extraits de Gustave III, de La Muette de Portici, de Fra Diavolo et de Manon Lescaut. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.25 (et 22.00). Météo des cinq continents. 19.30 Journal (RTBF). 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. Pilotes de chasse : Mé(e)s pour voler. 22.05 Journal (France 2).
22.35 La Brute
Film de Claude Guillemot (1987, 108 min), avec Xavier Deluc. 80880384

0.20 Kaléidoscope. 0.30 Journal (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (15 min).

Planète

20.35 Etranger en son pays. 21.40 Les Nouveaux Explorateurs. [3/12] Aux frontières du virtuel. 22.05 ▶ Quand on aime la vie, on va au cinéma ! 23.00 Histoire de la marine. [5/7] Le temps des paquebots. 0.00 Tendres chacals. 0.50 ▶ Forains, enfants de la fête (50 min).

Paris Première

21.00 Frantic ■■
Film de Roman Polanski (1987, v.o., 120 min), avec Harrison Ford. 3891278

23.00 Concert : Stéphane Grappelli. Enregistré au Festival international de jazz de Montréal, en 1984. 0.05 Eco, écu et quoi ? 0.35 Musiques en scènes. 1.05 Le Canal du savoir. Le temps libre, le loisir et l'ennui, avec Alain Finkielkraut, Alain Corbin et Véronique Nahum-Grappe (60 min).

Ciné Cinéfil

20.30 King Kong ■■■
Film d'Ernest B. Schoedsack et Merian Cooper (1933, N., v.o., 95 min), avec Fay Wray. 8040433
22.05 Comme un cheveu sur la soupe ■
Film de Maurice Regamey (1957, N., 85 min), avec Louis de Funès. 40488083
23.30 Les Innocents ■■
Film de Jack Clayton (1961, N., v.o., 95 min), avec Deborah Kerr. 38285685
1.05 Barricade ■
Film de Gregory Ratoff (1939, N., v.o., 70 min), avec Ray Wray. 27614660

Ciné Cinémas

20.40 Alexandre le bienheureux ■
Film d'Yves Robert (1967, 95 min), avec Philippe Noiret. 1622520
22.15 Le Secret de Sarah Tombelaine
Film de Daniel Lacambre (1990, 90 min), avec Irène Jacob. 3404520
23.45 L'Enfant miroir ■
Film de Philip Ridley (1990, v.o., 95 min), avec Viggo Mortensen. 72790520
1.20 Un jeu brutal ■■
Film de Jean-Claude Brisseau (1983, 85 min), avec Bruno Cremer. 54367414

Série Club

20.45 Au plaisir de Dieu. 23.10 Au-delà du réel. Le sixième doigt. 23.50 Le Comte Yoster. Trop d'aveux. 0.45 Schimanski. Ennemis jusqu'à la mort (105 min).

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. La course. 20.25 Dream On. Cours privés. 20.50 Top bab. 21.35 Father Ted. Competition Time. 22.05 Chronique New Age. 22.30 La semaine sur Jimmy.
22.20 *New York Police Blues.*
Episode n° 34. 58035723

23.10 Le Meilleur du pire. 23.40 Les Envahisseurs. L'astronaute. 0.30 Automobiles : La Corvette. 1.20 Concert : Bob Marley and the Wailers (65 min).

RTL 9

20.30 Les Coulisses du pouvoir. Film de Sidney Lumet (1983, 115 min), avec Richard Gere. *Comédie dramatique.* 22.25 Psychose III. Film d'Anthony Perkins (1985, 100 min), avec Anthony Perkins. Policier. 0.05 Télé-achat. 0.20 La Montagne du dieu cannibale. Film de Luciano Martino (1977, 90 min), avec Ursula Andress. Aventures.

TMC

20.35 Gloria. Film de John Cassavetes (1980, 120 min), avec Gena Rowlands. Policier. 22.35 Tour de chauffe. 23.40 Exploits et challenges. 0.00 Secret français. Où est Morino ? (50 min).

Eurosport

10.45 Ski. En direct. Coupe du monde. Super G dames. A Crans Montana (Suisse). 9880297
14.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Zagreb (Croatie) : Finale. 177162
16.00 Natation. En direct. Coupe du monde. 6e manche, à Paris. En direct. 197326

18.00 Cyclo-cross. 19.00 Boxe. 20.00 Aérobic. 21.00 Danse. 23.00 Golf. 0.00 Football (90 min).

Rendez-vous

16.00 France-Inter
Josyane Savigneau.

18.30 RTL
« Le Grand Jury RTL-*Le Monde* ».
Michel Barnier.

Le foot en direct
Les résultats et classements.
D1, D2, N1, N2.
Toutes les compétitions France/Étranger.
3615 LEMONDE
2.23 F/la minute

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الإصل

Le Monde
DIMANCHE 4 - LUNDI 5 FÉVRIER 1996

Le savoir du limaçon

par Alain Rollat

A QUOI SERT L'ÉCOLE ?

Jadis, nous le savions. Au début des Temps modernes, il arrivait à nos maîtres de l'afficher, en mauvais vers, à la porte des classes : « *Entrez, vous autres qui desirez / Lart et science descripture / Advancez vous si me croyez / Et mettez vouloir et cure / De apprendre lire et escrire / Chiffrer, conter et cadeller / Le mestre monstrera par droicture / Lart et science descripture.* » Nous étions à l'école pour apprendre à lire, à écrire (y compris en capitales, pleines d'enjolivures : « *cadeller* », c'était cela) et à compter. Les filles, en plus, s'initiaient à la couture. Nous étions fiers lorsque, devenus savants en arithmétique, nous pouvions résoudre le problème du limaçon : « *Un limaçon veut aller à une noce à 30 lieues de distance. Etant donné que chaque lieue compte 1 000 pas et chaque pas 6 pieds, et que le limaçon avance un jour d'1 pied 1/3 et que le lendemain il recule d'1 pied 1/4, en combien de jours le limaçon accomplira ces 30 lieues ?* »

Le développement de notre instruction publique faisait même peur à nos gouvernants. Notre illustre cardinal de Richelieu prédisait qu'à force de vouloir que ses enfants apprennent à lire, à écrire et à compter la France se remplirait de « *chicaneurs plus propres à ruiner les familles, et troubler le repos public, qu'à procurer aucun bien* ». Un ministre aussi avisé que le bon Colbert recommandait de réduire l'enseignement au minimum : « *Dans les petites écoles, on devrait enseigner seulement à lire et à écrire, chiffrer et compter, et en même temps obliger ceux qui sont d'une naissance basse et inapte pour les sciences à apprendre les métiers...* »

Aujourd'hui, ce n'est pas le développement de l'instruction qui fait peur mais son sous-développement. Si l'on en juge par les morceaux choisis de ses débats – désormais télévisés et retransmis par la gentille Cinquième, qui fait ce qu'elle peut pour justifier son diplôme de « chaîne de la connaissance » –, la « commission de réflexion sur l'école », installée par les experts contemporains, en est réduite à chercher une autre forme d'enseignement minimum pour le troisième millénaire : le savoir « *obligatoire* ». Pas le savoir fondateur ou fondamental. Même pas le savoir élémentaire. Simplement l'« *obligatoire* ». Autrement dit le strict nécessaire, l'absolument indispensable, la trousse de survie, le savoir-bouée-de-sauvetage pour surnager au fil de nos impuissances. Il y a du sauve-qui-peut dans cet adjectif.

Mais rien d'étonnant. Nos Lumières se sont éteintes. Nous savons lire les images de la télé, mais, quand nos maîtres affichent « je t'aime » à la porte de leurs classes, ils reçoivent des crachats. Et nous laissons faire. Il n'y a plus que dans les musées, sur les toiles de Chardin, qu'on apprend qu'il n'y a de bonne pédagogie qu'individuelle et affectueuse.

Au fait, il fallait 11 835 ans et des poussières au limaçon du quinzième siècle pour aller à sa noce... Mais lui savait au moins où il allait...

Le Conseil d'Etat s'apprête à trancher l'imbroglio juridique né des municipales

L'inéligibilité du maire (FN) de Toulon sera ou non confirmée en appel

LE CONSEIL D'ÉTAT s'apprête à trancher la controverse relative aux contentieux provoqués par les élections municipales de juin 1995. Juges de ce scrutin, les tribunaux administratifs ne font pas tous la même lecture d'une disposition de la législation sur le financement des campagnes. Conséquence : de nombreux candidats qui avaient conduit des listes aux municipales ont été, ou sont en passe d'être déclarés inéligibles pour un an et, le cas échéant, déchus de leur mandat municipal, alors même qu'ils avaient cru se conformer aux exigences de la loi, tandis que d'autres, plus chanceux, ne sont pas sanctionnés pour les mêmes faits. Devant cette inégalité de traitement, le Conseil d'Etat s'est penché sur cette question vendredi 2 février, et devrait rendre son avis, qui de fait s'imposera, dans quelques jours.

Depuis la loi du 15 janvier 1990, dans les circonscriptions de plus de 9 000 habitants, les candidats ne peuvent recueillir de dons que par l'intermédiaire d'un mandataire financier. Celui-ci peut être soit une personne physique, soit une association. Jusqu'alors, les candidats pouvaient être membres de leur propre association de financement, mais une loi de janvier 1995 a supprimé cette faculté, en précisant que « *le candidat ne peut être membre de sa propre association de financement électorale* ».

La notion de « *candidat* » va de soi dans les élections uninominales. Dans le cas des élections municipales, qui ont lieu au scrutin de liste, l'interdiction pose en revanche problème : s'applique-t-elle à tous les membres d'une liste, ou bien à la seule tête de liste ? Insuffisamment précise, la rédaction de la loi ne permet pas de trancher clairement. Une circulaire du ministère de l'intérieur avait d'ailleurs contribué à entretenir le doute en indiquant que, « *par candidat potentiel, il faut entendre (...) dans le cas d'un scrutin de liste* [la personne] *qui envisage de prendre la tête d'une liste* ». De nombreux candidats en avaient conclu que seule la tête de liste avait interdiction d'être mandataire financier.

INTERPRÉTATIONS DIVERSES

Mal leur en a pris, car la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politique (CCFP) a retenu l'interprétation inverse et juge que les colistiers ne peuvent être mandataires financiers. Elle rejette donc les comptes de campagne de ces listes et en saisit les tribunaux administratifs. Ces cas ne sont pas marginaux : sur les 363 communes où le scrutin faisait l'objet d'un contentieux, la CCFP a rejeté 135 comptes de campagne pour des motifs divers. Sur ces 135 décisions, 45 se fondaient sur le fait que le mandataire financier, ou l'un au moins des membres de l'association de financement, était également colistier. Elles seront suivies de beaucoup d'autres car la CCFP continue aujourd'hui de procéder de même avec les 2 400 comptes de campagne des communes où le scrutin n'a pas été contesté.

Partagés à leur tour sur l'interprétation de la loi, mais aussi sur la sanction qu'elle prévoit, les tribunaux administratifs n'ont pas réservé un sort identique aux candidats concernés. Plusieurs ont fait leur l'interprétation de la CCFP. Certains d'entre eux ont donc déclaré inéligibles pour un an les têtes de liste en cause, tandis que d'autres ont également prononcé cette sanction à l'encontre des colistiers jugés fautifs. L'un des premiers à avoir été sanctionné par le tribunal administratif de Nice pour ce motif est Jean-Marie Le Chevallier, maire (FN) de Toulon. A Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), pas moins de cinq des neuf têtes de liste se sont vu appliquer cette sanction. D'autres tribunaux, en revanche, comme ceux de Paris, de Poitiers et de Besançon, ont jugé que la loi n'interdisait pas cette pratique, et n'ont donc pas prononcé de sanction.

Devant cet imbroglio, le tribunal administratif de Lille a demandé son avis au Conseil d'Etat. Celui-ci a jugé le problème suffisamment important pour le soumettre à l'assemblée du contentieux, la formation la plus solennelle en la matière, présidée par le vice-président du Conseil, Renaud Denoix de Saint Marc. Vendredi, le commissaire du gouvernement, Jean-Denis Combrexelle – qui ne fait que donner son opinion personnelle –, lui a proposé de décider que l'interdiction édictée s'applique non pas à la seule tête de liste, mais à l'ensemble des colistiers, et que la sanction d'inéligibilité et, le cas échéant, l'annulation de l'élection, ne s'applique qu'à la seule tête de liste. Il a précisé que cette solution ne vaudrait que pour les cas où le mandataire financier est une association, et non pas une personne physique.

Cécile Chambraud

Les eurodéputés inclinent à l'indulgence à l'égard de Bernard Tapie

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Le Parlement européen ne veut pas se montrer plus zélé que l'Assemblée nationale française à l'encontre de Bernard Tapie. Saisi le 23 novembre 1995, par la justice française, de l'affaire des comptes de l'Olympique de Marseille, l'Assemblée de Strasbourg semble prendre une direction opposée à celle voulue par le procureur général d'Aix-en-Provence.

Le rapport rédigé par un libéral néerlandais, Florus Wijsenbeek, devait être examiné lundi 5 février par la commission parlementaire du règlement. Il fera l'objet d'une décision, en principe, une semaine plus tard en session plénière. En résumé, il écarte pratiquement la possibilité d'une incarcération préventive de M. Tapie, député européen depuis juin 1994.

Le bureau de l'Assemblée nationale française avait levé l'immunité du député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône, en l'assortissant d'un contrôle judiciaire mais en écartant la possibilité d'une détention provisoire. Reprenant à leur compte l'argumentaire des députés français, notamment le fait que la procédure est engagée depuis plusieurs années, les élus européens se prononcent en majorité contre une mesure privative de liberté. D'autant plus, expliquent certains d'entre eux, que la décision des députés français protège M. Tapie de toute détention provisoire, à la condition, bien sûr, qu'il respecte les contraintes imposées par le contrôle judiciaire.

M. Wijsenbeek propose trois options dans son rapport : une levée de l'immunité, ce qui signifierait la possibilité d'incarcérer M. Tapie ; une levée limitée aux poursuites judiciaires ; un rejet de la demande de levée de son immunité formulée contre le député. A la veille de la réunion de la commission du règlement, c'était la troisième hypothèse qui recueillait le plus de suffrages.

Comme M. Tapie est déjà sous contrôle judiciaire et que le Parlement européen ne peut pas, ou ne veut pas, ouvrir la voie à son emprisonnement, les eurodéputés ne souhaitent pas, semble-t-il, prendre une décision qui serait, de leur part, éminement symbolique.

Marcel Scotto

Le secrétaire national du PCF piégé par les Chinois

PÉKIN
de notre correspondant

Pour avoir accepté de jouer le jeu de la clandestinité des couloirs du pouvoir à Pékin, Robert Hue, secrétaire national du PCF, est tombé dans un piège durant la visite qu'il effectue actuellement en Chine. Il se retrouve, avec photo en première page de la presse officielle, assurant le chef de l'Etat, Jiang Zemin, de l'entier soutien de son parti à la répression au Tibet et à une éventuelle opération militaire contre Taïwan.

C'est en effet le sens du compte-rendu chinois de cette rencontre qui a été marquée, vendredi 2 février, par une durée record : M. Jiang, dont on peut supposer qu'il est assez occupé, a consacré près de trois heures de son temps à M. Hue, premier dirigeant du Parti communiste français à faire le voyage de Pékin depuis la visite de Georges Marchais en 1982. M. Hue s'est vu remercier par M. Jiang, qui est aussi chef du Parti communiste chinois et de son armée, pour les positions du PCF sur des « *questions importantes comme Taïwan et le Tibet* ».

L'intéressé s'est aussitôt fendu d'une mise au point dans un communiqué publié à Paris le jour même, déplorant les « *sérieuses inexactitudes* » contenues dans la dépêche de l'Agence Chine nouvelle relatant l'entretien. Concernant Taïwan, M. Hue n'aurait fait que rappeler l'opposition de son parti à toute vente d'armes de la France (en fait, le PCF avait accueilli les ventes à Taïwan comme de bons et solides contrats garantissant des emplois dans l'industrie militaire). S'agissant du Tibet, il a « *critiqué l'utilisation politicienne des sentiments religieux des Tibétains* » ; mais « *en ce qui concerne les autres aspects de ces mêmes questions*, poursuit-il, *j'ai tout au contraire tenu à les soulever dès le premier jour devant mes interlocuteurs chinois, de même d'ailleurs que la question du traitement des opposants ou celle des essais nucléaires* ». M. Hue venait d'effectuer une visite à Hiroshima, au cours d'un séjour au Japon à l'invitation du PC nippon, occasion mise à profit pour critiquer, en pays étranger, la politique de Jacques Chirac sur l'armement nucléaire.

Le PCF, qualifié de « *force communiste importante dans le monde occidental* », a également été crédité par la partie chinoise d'avoir grandement œuvré au développement des relations franco-chinoises. Le compliment ne manque pas de saveur quand on se rappelle à quel point le PCF avait critiqué Pékin au lendemain de la répression de Tiananmen, en 1989.

Le tapis rouge déroulé sous les pieds de M. Hue est une manière de pied de nez adressé à Paris avant l'arrivée, le 7 février, du ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette. Le ministre français aura-t-il droit, lui aussi, à trois heures d'entretien avec le plus haut hiérarque du régime ? M. Hue a beau se féliciter de la « *franchise* » de ses contacts à Pékin, il s'est trouvé mêlé à son insu à une manœuvre diplomatique contre le gouvernement de Paris, manœuvre qui s'est, en fin de compte, retournée contre lui.

Francis Deron

Un conseiller général de la Creuse condamné pour fraude fiscale

SERGE CLÉRET, conseiller général (div. d.) d'Evaux-les-Bains, président de la commission des finances du conseil général de la Creuse, a été condamné, jeudi 1er février, à six mois d'emprisonnement ferme et à 150 000 francs d'amende pour fraude fiscale par le tribunal correctionnel de Guéret. Le fisc reprochait à M. Cléret, conseiller financier de profession, d'avoir omis de déclarer, pour les années 1990 et 1991, 1 300 000 francs de revenus et 200 000 francs de TVA.

Pour sa défense, M. Cléret avait fait valoir devant le tribunal que, son cabinet de conseiller financier étant installé au Luxembourg, il n'avait pas à déclarer ses revenus en France. Il a décidé de faire appel de ce jugement.

DÉPÊCHES

■ **SKI ALPIN : le Français Luc Alphand** a gagné, vendredi 2 février, la première descente de Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), devant le Canadien Brian Stemmle et l'Italien Peter Runggaldier. Après Vail (Etats-Unis) et Val-d'Isère, cette troisième victoire de la saison permet à Luc Alphand de conforter sa place en tête du classement provisoire de la Coupe du monde de descente. – *(AFP.)*

■ **AUTOMOBILISME : le comité directeur de la Fédération française** du sport automobile a retenu, vendredi 2 février, le circuit Paul-Ricard au Castellet (Var) pour organiser le Grand Prix de France de formule 1 à partir de 1997, pour une durée de cinq ans. Le « Paul-Ricard » a obtenu 21 voix contre 5 à Magny-Cours (Nièvre), qui a accueilli le Grand Prix depuis 1991, et 3 au Mans.

■ **FOOTBALL : Auxerre et Lille (D1) se sont qualifiés** pour les huitièmes de finale de la Coupe de France, vendredi 2 février. Auxerre a facilement battu (2-0) Le Mans (D2). Lille a eu besoin des tirs aux buts, gagnés (4-2) après un match nul (0-0), pour éliminer Nancy (D2).

■ **BASKET-BALL : les Chicago Bulls de Michael Jordan** ont battu les Los Angeles Lakers de « Magic » Jonhson (99-84) lors du match au sommet du championnat professionnel américain, vendredi 2 février. Cette rencontre était la deuxième que disputait Magic Johnson depuis son retour à la compétition (*Le Monde* du 1er février).

Tirage du *Monde* daté samedi 3 février 1996 : 469 645 exemplaires

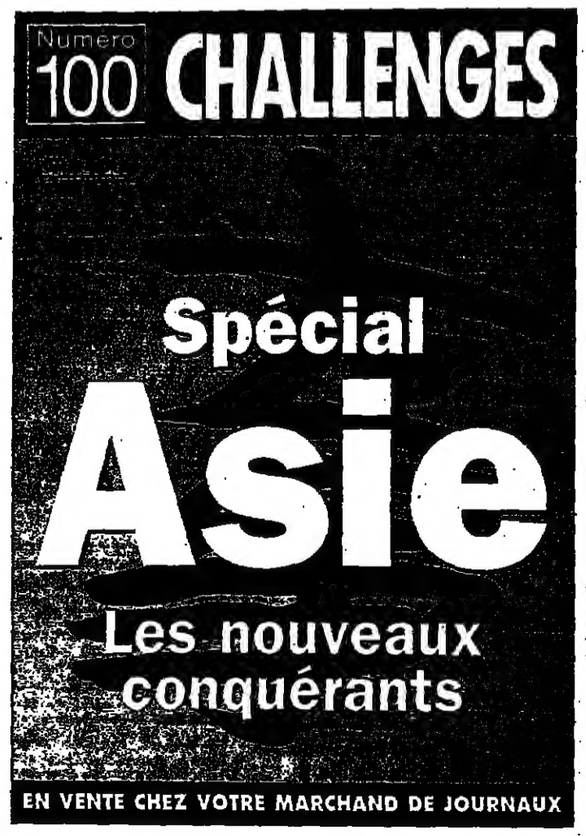

Le fabricant de chaussures Myrys voudrait supprimer 360 emplois dans l'Aude

CARCASSONNE
de notre correspondant

La table ronde entre pouvoirs publics, direction de Myrys, syndicats et élus, réunie vendredi 2 février à la sous-préfecture de Limoux (Aude), a permis de geler jusqu'au 11 février le plan social prévoyant 360 licenciements. « *Ce n'est plus un simple dossier épineux, c'est un drame économique* », affirmait le préfet de l'Aude, Dominique Bellion, lors de la récente cérémonie des vœux, en évoquant le plan social mis au point par la direction de Bata France et applicables aux usines Myrys de Limoux et Quillan.

Sur les 480 employés, la maison mère Bata, qui a racheté cette entreprise en 1987, a décidé d'en licencier 360, soit les effectifs de quatre ateliers sur cinq et la totalité de ceux du dépôt. « *Myrys a perdu 28 millions de francs en 1994, plus de 50 millions en 1995 et s'apprêtait à en perdre beaucoup plus en 1996 si rien n'était fait* », explique Bernard Dupont, secrétaire général de Bata. Outre la baisse constante du marché de la chaussure en France, les déboires de l'entreprise s'expliquent en grande partie par la concurrence étrangère et ses faibles coûts de fabrication. D'où un plan de restructuration « *en cascade* ». D'abord, la réduction de moitié des magasins Myrys en France, passés de 227 à 113, puis la suppression d'unités de production. « *Au départ, nous voulions fermer la totalité du site de Limoux*, ajoute M. Dupont. *Nous avons finalement décidé de maintenir 113 emplois. Notre objectif est de relancer Myrys, et en cas de succès de pouvoir redévelopper un jour la production en haute vallée de l'Aude.* »

Le secrétaire départemental de la CGT (majoritaire à Myrys), Alain Job, n'a pas exactement la même vision des choses. « *On se demande s'il ne s'agit pas simplement d'une fermeture en deux temps, pour mieux faire passer la pilule* », remarque-t-il. Pour lui, tout le mal vient des 250 millions de paires de chaussures qui entrent chaque année en France venant de l'étranger, soit les quatre cinquièmes des 330 millions de paires commercialisées dans le pays annuellement. Parmi ces chaussures importées certaines viennent d'Italie et du Portugal, mais aussi des pays de l'Est.

Les délégués syndicaux reçus le 29 janvier au ministère de l'industrie à Paris ont surtout réclamé des mesures visant à contrôler les importations de chaussures. Le gel du plan social devrait permettre d'étudier la proposition des gérants de commercialiser dans les magasins subsistants, uniquement les chaussures fabriquées à Limoux.

Laurent Rouquette